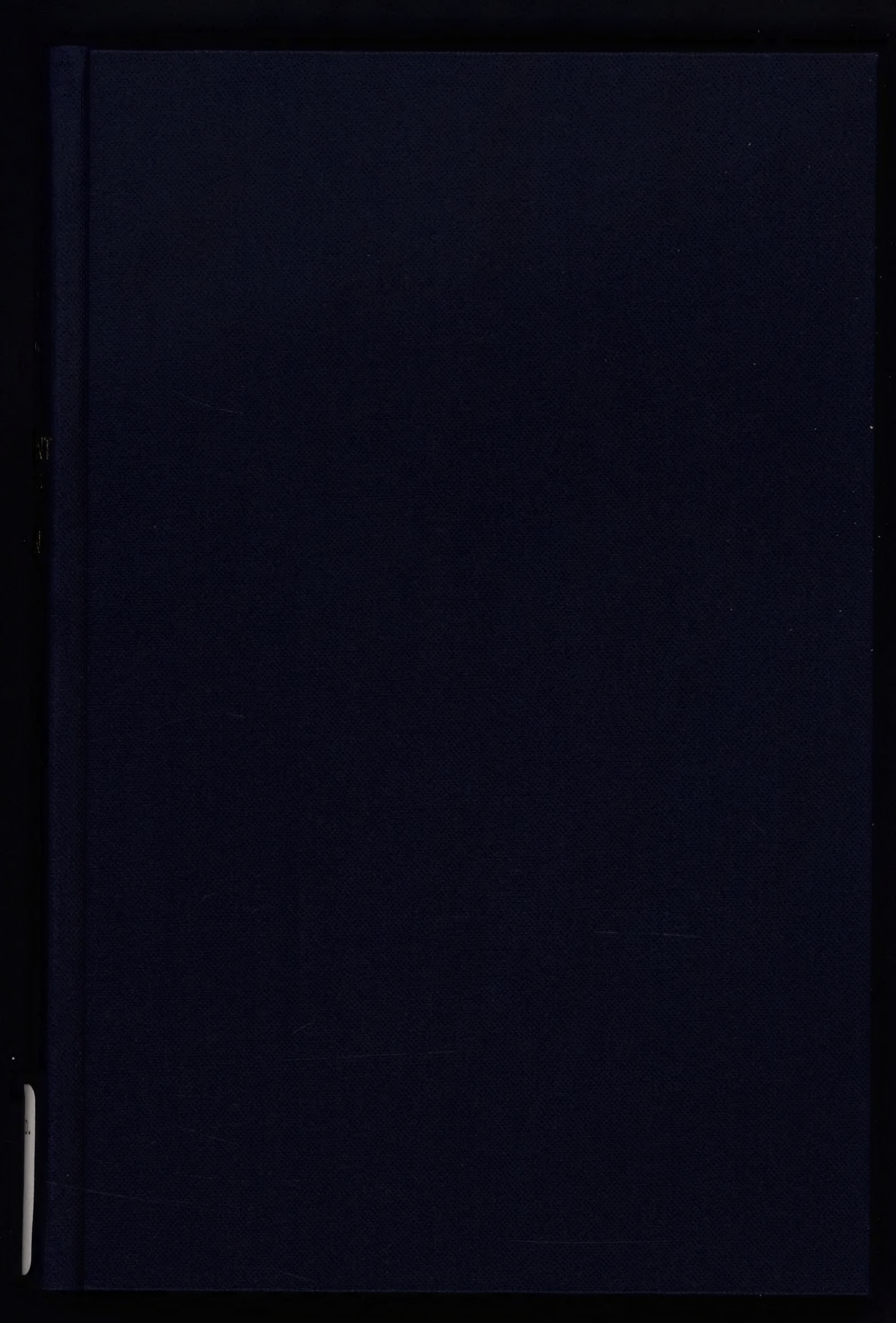
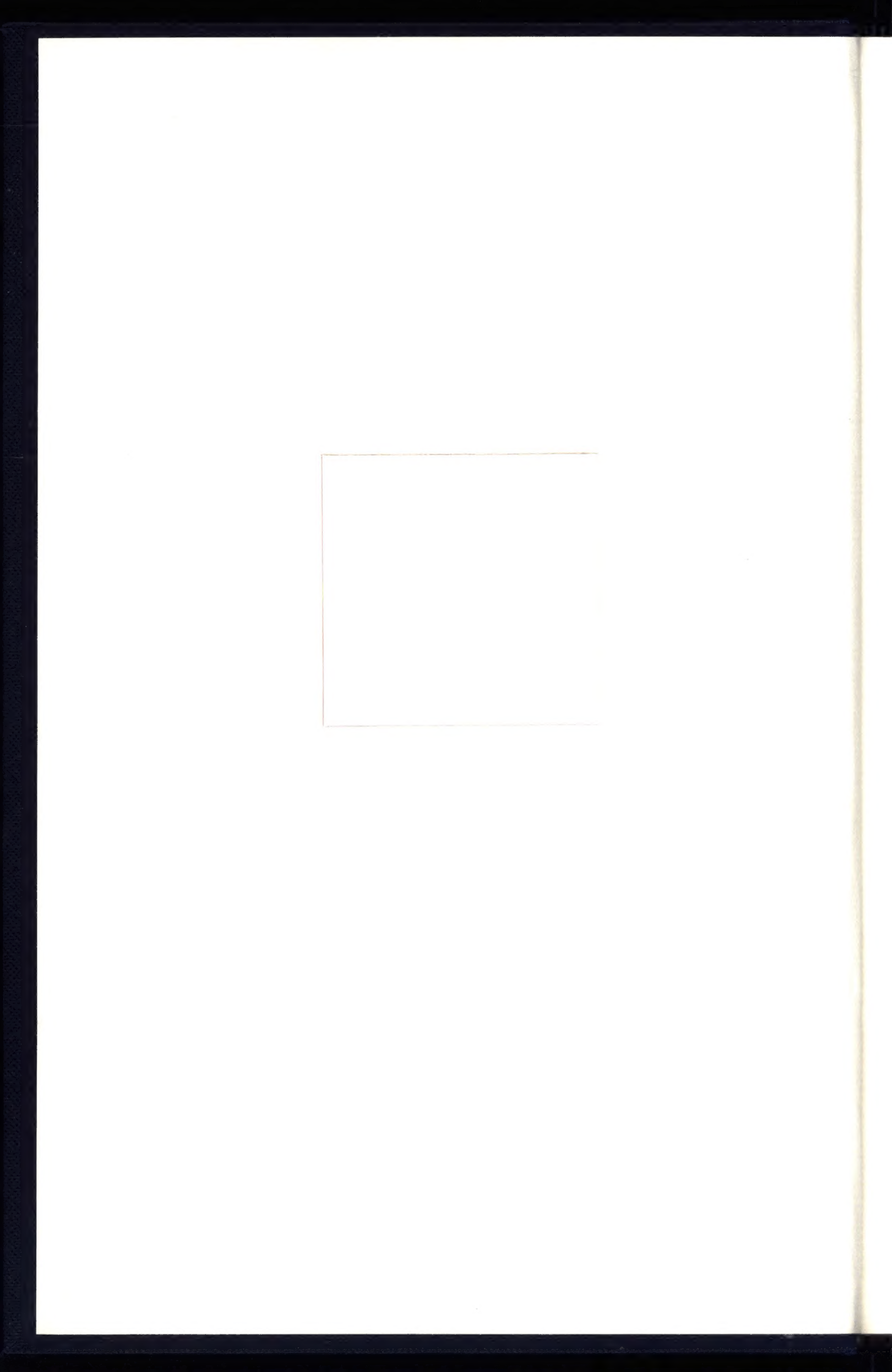




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VI[e] ARRONDISSEMENT DE PARIS

4

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

ANNÉE 1901



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VIe ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1901

Président : M. Félix Herbet.

Vice-Présidents : M. l'abbé de la Guibourgère. M. Alexandre Bruel.

Secrétaire général : M. Charles Saunier.

Secrétaire adjoint : M. Henry Nocq.

Bibliothécaire archiviste : M. Henri Bouchot.

Conservateur : M. Alfred Caussinus.

Trésorier : M. A. N. C. Vaillant.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon Dorez.
Dr Dureau.
F. Hoffbauer.
Théodore Lafon.
Paul Marais.
Monval.

MM. Eugène Müntz.
Félix Régamey.
P. L. Sudre.
Théo de Bellefonds.
A. G. Thureau.
Eugène Toulouze.

BUREAUX DES COMITÉS

AU 1er MAI 1901

Comité A. *Président :* M. Henri Baillière; *Vice-Président :* M. Fromageot; *Secrétaire :* M. G. de Nouvion.

Comité B. *Président :* M. l'abbé Letourneau; *Vice-Président :* M. l'abbé Motet; *Secrétaire :* M. Le Cholleux.

Comité C. *Président :* M. Alexandre de Haye; *Vice-Président :* M. Victor Advielle; *Secrétaire :* M. Bonnet.

Comité D. *Président :* M. Édouard Rouveyre; *Vice-Président :* M. Fernand Gerbaux; *Secrétaire :* M. Pottet.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VIe ARRONDISSEMENT.

MM.

ADVIELLE (Victor), *publiciste*, rue Mazarine, 27.
ANCELET (Gabriel-Paul), *docteur en médecine*, r. de Rennes, 104.
AUFFRAY (Jules), *avocat à la Cour*, rue d'Assas, 70.
BABÉ (Louis), *métreur vérificateur*, rue de l'Université, 141.
BAILLIÈRE (Albert), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.
BAILLIÈRE (Émile), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.
BAILLIÈRE (Georges), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 115.
BAILLIÈRE (Henri), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 115.
BALUZE (Émile), *chef de service au Bon Marché*, rue de Rennes, 120.
BEAUGÉ (Théodore), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue de Rennes, 64.
BECK (Théodore), *directeur de l'école Alsacienne*, rue N.-D.-des-Champs, 109.
BELIN (Henri), *éditeur*, rue de Vaugirard, 52.
BENOIST (Charles), *professeur à l'école des Sciences politiques*, rue de Tournon, 12.
BERNARDEAU, *avocat à la Cour*, rue de l'Odéon, 22.
BERTHELOT (André), *député*, rue Mazarine, 11.
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS, rue de Sévigné, 23.
BILLECOCQ (l'abbé Gabriel), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
BINARD, *architecte*, rue de Verneuil, 31.
BOILLOT (Armand), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue St-Sulpice, 18.
BONNET (Alphonse), *attaché au Ministère de l'Instruction Publique*, rue Bonaparte, 78.
BONNET (Henri), *secrétaire-trésorier du bureau de bienfaisance*, rue Bonaparte, 78.
BORDIER (Charles), *avocat à la Cour*, rue du Vieux-Colombier, 21.
BOUCHER (Jean-Albert), *bibliothécaire de l'Ordre des avocats*, rue Monsieur-le-Prince, 28.
BOUCHOT, *conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale*, rue Bonaparte, 47.

BOUDET (G.), *éditeur*, rue Le Verrier, 5.
BOUDREAUX (Louis), *clicheur*, rue Hautefeuille, 8.
BOULANGER (Victor), *administrateur du Bureau de bienfaisance*, rue Le Verrier, 14.
BOULLOCHE (Dr), *docteur en médecine*, rue Bonaparte, 5.
BOULLOCHE (Paul), *substitut*, rue Bonaparte, 5.
BOURRELIER (Henri-Jules), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, boul. St-Michel, 70.
BOUVRAIN (Victor), *architecte*, rue de Rennes, 104.
BRETON (Constant), *architecte*, rue du Dragon, 20.
BROUARD, *inspecteur général de l'Instruction publique en retraite* rue Herschell, 5.
BRUEL (Louis-Alexandre), *chef de service aux Archives Nationales*, rue du Luxembourg, 30.
CABANÈS (Dr), *rédacteur de la « Chronique médicale »*, rue d'Alençon, 6.
CABUZEL (Auguste-Hector), *professeur de dessin de la ville de Paris*, rue de Vaugirard, 64.
CAGNAT, *membre de l'Institut, professeur au collège de France*, rue Stanislas, 10.
CALMETTES (Fernand), *artiste-peintre*, rue de Vaugirard, 114.
CARPENTIER (Charles), *banquier*, avenue de l'Observatoire, 11.
CARPENTIER (Jules), *ingénieur*, rue du Luxembourg, 34.
CARPEZAT (Eugène-Louis), *peintre en décors*, boul. Montparnasse, 15.
CAUCHY (Ernest), *rentier*, rue Garancière, 7.
CAUSSINUS (Alfred), *statuaire*, rue des Sts-Pères, 35 *quater*.
CHAMEROT (Georges), *imprimeur*, rue des Sts-Pères, 19.
CHAMPIGNEULLE, *peintre verrier*, rue N.-D.-des-Champs, 96.
CHAMPION, *libraire-éditeur*, quai Voltaire, 9.
CHAPOY, *avocat à la Cour*, rue des Sts-Pères, 13.
CHARAVAY (Noël), rue St-Placide, 31.
CHARRIER-MARSAINES, *inspecteur d'assurances*, rue Madame, 34.
CHATEL, *ancien archiviste du Calvados*, rue Vavin, 5.
CHRISTIAEN (Jean), rue Dauphine, 34.
CHRISTOPHE (Jules), *sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre*, boul. Montparnasse, 101.
CIM (Albert), *bibliothécaire de l'Administration des Postes*, rue de Vaugirard, 98.
COLLAS (Émile), *publiciste, docteur en droit*, rue de Vaugirard, 73.
COLLIÈRE, *chef des travaux de la fabrication des Monnaies*, quai Conti, 11.

CONTRASTIN (Dr), *docteur en médecine*, boul. Saint-Germain, 115.
CORROYER, *architecte*, rue de Courcelles, 14.
CROZE (baron de), *propriétaire*, rue du Cherche-Midi, 15.
DABLIN, *archéologue*, rue Royale, 25.
DABOT (Henri-Dieudonné), *docteur en droit*, boul. Saint-Germain, 168.
DAUMET (Georges), *archiviste paléographe*, r. du Luxembourg, 28.
DAUMET (Pierre), *architecte*, rue du Luxembourg, 28.
DÉCHARD (Paul), *architecte*, rue de Sèvres, 38.
DEFERT (Henry), *ancien maire du VIe arrondissement*, rue Madame, 41.
DELAFONTAINE (Robert), *dessinateur au Musée Carnavalet*, rue du Cherche-Midi, 74.
DEMOMBYNES (Gabriel), *avocat à la Cour*, rue Jacob, 28.
DEPOIN (Louis), *Président de l'Institut sténographique de France*, boul. St-Germain, 150.
DEVILLE (Alphonse), *conseiller municipal*, rue du Regard, 12.
DIDOT (Firmin) et Cie, *éditeurs*, rue Jacob, 56.
DOLLOT (René), *élève de l'École des sciences politiques*, boul. St-Germain, 136.
DOREZ (Léon), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, r. Littré, 10
DUCOURTIOUX-HUILLARD, *photograveur*, rue de Seine, 57.
DUMAS-VORZET, *graveur géographe*, rue de Buci, 10.
DUPLOMB, *chef de bureau au Ministère de la Marine*, rue de Chaillot, 59.
DUPONT (Albert), *ancien juge au tribunal de Commerce*, place Saint-Sulpice, 1.
DUPREZ (Charles), *architecte de la ville de Paris*, boul. Montparnasse, 42.
DURAND (Jean-Eugène), *commis principal à la Direction des Beaux-Arts*, rue de Fleurus, 1.
DUREAU (Dr), *bibliothécaire de l'Académie de médecine*, rue des Saints-Pères, 49.
ÉLOFFE (Georges), *naturaliste*, rue de Vaugirard, 12.
EPRY (Charles-Fernand), *homme de lettres*, boul. St-Michel, 99.
FAVRE (Louis), *bibliothécaire en chef du Sénat*, boul. St-Michel, 64.
FERDEUIL (Édouard), *avocat à la Cour*, boul. St-Michel, 77.
FLAMMARION (Ernest), *libraire-éditeur*, rue Racine, 26.
FONTAINE DE RESBECQ (Comte de), *Président du Conseil de fabrique de N.-D.-des-Champs*, passage Stanislas, 3.
FOURRIER (Dr Alfred), *docteur en médecine*, rue Jacob, 28.

FRANKLIN (Alfred), *administrateur de la bibliothèque Mazarine*, quai Conti, 23.
FROMAGEOT, *avocat à la Cour*, rue de l'Université, 11.
GABALDA (Eugène-Frédéric), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.
GAIFFE (Georges-Eugène), *fabricant d'instruments de précision*, rue Saint-André-des-Arts, 40.
GALLIEN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 66.
GASTINGER, *libraire-éditeur*, rue des Beaux-Arts, 6.
GAUDIN (Félix), *peintre verrier*, rue de la Grande-Chaumière, 6.
GAUTTARD (Albert), *professeur*, rue Visconti, 21.
GAY-LUSSAC, *capitaine de frégate en retraite*, boul. des Invalides, 38.
GENESTEIX (Dr Ernest), *docteur en médecine*, rue de Condé, 13.
GERBAUX (Fernand), *archiviste aux Archives Nationales*, rue Monsieur-le-Prince, 20.
GIL (Eugène), *négociant*, rue Bonaparte, 58.
GILLET, *directeur de l'Hôpital de la Charité*, rue Jacob, 47.
GIRARD (Bernard-Antoine), *pharmacien*, rue de Condé, 22.
GOUJON (Dr), *sénateur*, place Daumesnil, 15.
GRANDIER-VAZEILLE (Amédée), *artiste peintre*, rue des Sts-Pères, 23.
GUIBOURGÈRE (Abbé de la), *curé de St-Germain-des-Prés*, place St-Germain-des-Prés.
GUINOCHET (Dr), *pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité*, rue Jacob, 47.
HAMEL (Charles), *avocat à la cour, Président du Conseil d'Administration des Pompes Funèbres*, rue de Tournon, 29.
HARO, *peintre expert*, rue Bonaparte, 20.
HAYE (Alexandre de), *publiciste*, rue de Rennes, 104.
HERBET (Félix), *maire du VIe arrondissement*, boul. St-Germain, 127.
HERBET (Victor), *négociant*, boul. St-Germain, 127.
HÉROUARD (Edgard-Joseph-Émile), *docteur ès sciences*, rue de l'Éperon, 9.
HETZEL (Jules), *libraire-éditeur*, rue Jacob, 18.
HOFFBAUER (F.), *artiste peintre*, boul. Montparnasse, 40.
HUET (Paul), *ingénieur*, rue de l'Université, 8.
JOUIN (Henry), *secrétaire de l'école des Beaux-Arts*, quai Malaquais, 15.

JUMIN (Jacques-Amédée), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 167.
LAFFITTE (Jean-Paul), *publiciste*, rue Jacob, 18.
LAFFON (Gabriel), *avocat général à la Cour d'appel*, rue de Rennes, 105.
LAFON (Théodore), *architecte*, rue de l'Abbaye, 14.
LAHURE (Alexis-Étienne), *éditeur*, rue de Fleurus, 9.
LARCHER (Albert), *ancien éditeur*, rue de Sèvres, 23.
LASCHETT, *facteur de pianos*, rue Bonaparte, 49.
LASSERRE (Pierre), *rentier*, boul. Montparnasse, 41 *bis*.
LAUNAY (Jean-Baptiste), *entrepreneur de plomberie*, r. Visconti, 11.
LAURAS (André-Étienne), *ingénieur à la Cie d'Orléans*, rue Madame, 56.
LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (Émile), *architecte*, rue de Bagneux, 16.
LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (Georges), *étudiant*, rue du Cherche-Midi, 15.
LE CHOLLEUX (René), *directeur de la Revue Septentrionale*, rue de Vaugirard, 39.
LECOFFRE (Victor-Adrien), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.
LECOIN (Dr André-Louis-Albert), *docteur en médecine*, rue Guénégaud, 15.
LECOMTE, *avocat à la Cour*, rue Le Verrier, 14.
LEHEC (Gustave), *libraire*, rue St-André-des-Arts, 37.
LELONG, *archiviste paléographe*, rue Monge, 59.
LEMASLE (Victor), *libraire*, quai Malaquais, 3.
LEROUX (Ernest), *éditeur*, rue Bonaparte, 28.
LE SENNE (Eugène), *bibliophile*, boul. Haussmann, 73.
LETOULA (Jules), *artiste graveur*, boul. Saint-Germain, 97.
LETOURNEAU (abbé), *curé de Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
LEVÉ (Pierre), *imprimeur*, rue Cassette, 17.
LOYER (Ambroise), *antiquaire*, boul. Saint-Germain, 147.
LOYER (Maurice), rue de Rennes, 72.
LUCHAIRE (Achille), *membre de l'Institut*, rue du Luxembourg, 30.
MAGNIN (Jules), *libraire-éditeur*, rue Honoré Chevalier, 7.
MAILLARD (Léon), *publiciste*, rue Monsieur-le-Prince, 62.
MAILLARD DE BROYS, *publiciste*, rue Abbé Grégoire, 37.
MAÏSTRE, *secrétaire de la rédaction de la Correspondance historique et archéologique*, rue Antoine Roucher, 12.
MARAIS (Paul), *bibliothécaire à la biblioth. Mazarine*, quai Conti, 23.

MARAVAL (Marius), *sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine*, rue Saint-Placide, 31.
MARCOU (Frantz), *inspecteur général des Monuments historiques*, rue des Saints-Pères, 13.
MAREUSE (Edgard), *secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes*, boul. Haussmann, 81.
MARIN (Paul), *membre de la Société des gens de lettres*, rue de Rennes, 130.
MARIUS-MICHEL, *relieur*, rue de Seine, 74.
MASSON (Henri), *expert-bibliographe*, rue du Cherche-Midi, 4[ter].
MAY (Louis-Henri), *imprimeur-éditeur*, rue Saint-Benoist, 7.
MENJAUD (Casimir), *secrétaire chef des bureaux de la mairie du VIe arrondissement en retraite*, rue Garancière, 4.
MÉNORVAL (Eugène de), *artiste peintre*, rue Lhomond, 68.
MERLIN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Seine, 6.
MIMEREL, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*, boul. Saint-Germain, 205.
MONPROFIT (Alfred-Louis), *homme de lettres*, rue de Rennes, 146[bis].
MONVAL (Georges), *archiviste de la Comédie française*, rue Crébillon, 8.
MOTET (abbé), *vicaire à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
MOUILLOT (Albert), *fondeur en caractères*, boul. Montparnasse, 46.
MUNTZ (Eugène), *membre de l'Institut, bibliothécaire de l'école des Beaux-Arts*, rue Condé, 14.
NERVET (Maxime), *coloriste*, rue Cherche-Midi, 100.
NOCQ (Henry), *artiste sculpteur*, quai Bourbon, 29.
NOIROT, *fabricant d'ornements d'église*, rue Bonaparte, 74.
NOURICEL (Louis-Désiré), *relieur*, rue de Rennes, 139.
NOURRIT, *de la maison Plon-Nourrit*, rue Garancière, 10.
NOUVION (Georges de), *homme de lettres*, rue Guénégaud, 15.
NOUVION (Jacques de), rue Guénégaud, 15.
OLLENDON (Édouard d'), *inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine*, rue de l'Odéon, 11.
OSTER (Charles), *avocat à la Cour*, rue de Tournon, 12.
PALLU DE LESSERT, *avocat à la Cour*, rue de Tournon, 17.
PARAF (Victor), à Villedieu-les-Poëles (Manche).
PEISSON (Dr Ernest), *docteur en médecine*, rue St-Sulpice, 28.
PÉRIER (Arsène), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue Garancière, 7.

PERRAULT-DABOT, *secrétaire de la commission des monuments historiques*, boul. Saint-Michel, 87.
PERRIEAU (Émile), *ancien négociant*, boul. St-Germain, 149.
PETIT (Maxime), *conseiller référendaire à la Cour des comptes*, rue Stanislas, 10.
POTEAU (Victor-Bernard), *marchand de meubles*, rue de l'Ancienne-Comédie, 8.
POTIN (Émile), *secrétaire de la Société Historique Auteuil-Passy*, rue Chardon-Lagache, 30. — Membre correspondant.
POTTET (Eugène), *chef de bureau à la Préfecture de Police*, boul. Raspail, 91.
POUSSIELGUE-RUSAND (Maurice), *manufacturier*, r. Cassette, 3.
PRACHE (Laurent), *député*, boul. Saint-Germain, 149.
PRIEUR (Dr Albert), *docteur en médecine*, place des Vosges, 1.
PUPIL (Léon), *entrepreneur de peinture*, rue de Seine, 51.
RACHOU (Louis), *avocat à la Cour*, rue du Cherche-Midi, 23.
RACINE (René), *marchand de curiosités*, rue des Saints-Pères, 1.
RAFLIN (Numa), *correspondant de l'Office du Travail*, r. Buffon, 67.
RÉGAMEY (Félix), *artiste peintre*, rue Coëtlogon, 4.
REVELLAT (Gustave-Émile), *ingénieur civil*, quai des Grands-Augustins, 25.
RHONÉ (Arthur), rue du Pré-aux-Clercs, 12.
RIBADEAU-DUMAS (André), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 176.
ROBIQUET (Paul-Henri), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue de Rennes, 80.
ROLLAND (Henri), *architecte*, rue des Beaux-Arts, 2.
RONDELET (Xavier), *éditeur*, rue de l'Abbaye, 14.
ROUS (Joseph), *architecte*, place Saint-Sulpice, 1.
ROUSSEL, *pharmacien de 1re classe*, rue Cherche-Midi, 2.
ROUVEYRE (Édouard), *éditeur*, rue de Seine, 76.
ROY, *ancien éditeur*, boul. Saint-Germain, 220.
SAINT-PÈRE (Gustave-Eugène), *architecte*, rue du Vieux Colombier, 21.
SAUNIER (Charles), *homme de lettres*, boul. de Vaugirard, 63.
SCORDEL (Édouard-Louis), *rentier*, boul. Saint-Germain, 171.
SEMICHON (Charles-François), *inspecteur des Finances*, rue Cassette, 27.
SIRE (abbé Dominique), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
SOUDÉE (Antoine), *architecte*, boul. Saint-Germain, 136.
SOYEZ (Edmond), *archéologue*, rue de Noyon, 22, Amiens (Somme).

STIRZIENSKI (Casimir), *homme de lettres,* rue Cassette, 16.
STROEHLIN (Ernest), rue du Luxembourg, 4.
SUDRE (Pierre-Louis), *sous-directeur honoraire de l'Administration des Monnaies et Médailles,* quai Malaquais, 3.
TARDIEU (Louis), *attaché au Sénat,* Palais du Luxembourg.
THÉO DE BELLEFONDS, rue du Dragon, 30.
THIESSARD (Louis-Paul), *architecte,* rue Mayet, 13.
THOMAS (Auguste-Édouard), *entrepreneur de travaux publics,* rue de Seine, 74.
THUREAU (Anne-Georges), *conseiller à la Cour,* rue Garancière, 11.
TIERSOT (Julien), rue des Beaux-Arts, 6.
TOULOUZE (Eugène), *archéologue,* rue St-Albin, à Montrouge (Seine).
TROUBAT (Jules-Simon), *bibliothécaire,* rue de Rennes, 171.
TURGEON (Paul), *avocat à la Cour,* rue Bonaparte, 13.
TURGIS (Albert), *éditeur,* rue Saint-Placide, 55.
TURGIS (Paul), *éditeur,* rue Saint-Placide, 55.
VAILLANT (Auguste), *libraire-éditeur,* rue Rotrou, 4.
VALET (Paul), *chef de bureau à la Société générale,* boul. Saint-Germain, 96.
VALOIS (Noël), *archiviste paléographe,* rue de l'Abbaye, 13.
VANNACQUE (Auguste), *administrateur des Postes,* rue Saint-Placide, 40.
VARINARD, *expert en écritures près le tribunal de la Seine,* rue Servandoni, 8.
VAULABELLE (Alfred DE), *publiciste,* rue Saint-Placide, 62.
VERMOT (Maurice René), *libraire-éditeur,* rue de Rennes, 136.
VIATTE (Jules), *architecte,* rue du Chemin de fer, 4, Bourg-la-Reine (Seine).
VITEAU (Joseph-Eugène), *homme de lettres,* rue Mazarine, 9.
VOISIN (Hugues-François-Antoine), *libraire,* rue Mazarine, 37.

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM. MICHEL (Jules). TROUSLARD (Laurent).

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1901

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, ANCIENS HOTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. HENRI BAILLIÈRE.
Vice-Président : M. PAUL FROMAGEOT.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 4 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : Henri Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Advielle, Georges Baillière, F. Herbet, Laschett, Lauras, Saunier et Sudre.

M. Advielle offre, de la part de M. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale, un exemplaire de son ouvrage : *Origines de l'Imprimerie en France.*

Le comité adresse des remerciements à M. Christian et prie M. Herbet de les lui transmettre.

M. Henri Baillière fait hommage à la Société de deux brochures concernant sa famille, qui habite depuis de longues années l'arrondissement. Des remerciements lui sont adressés.

M. H. Baillière continue la lecture de son importante étude sur la rue Hautefeuille.

Prochain ordre du jour :

M. H. Baillière : La rue Hautefeuille (suite).

M. Laschett : La rue de Vaugirard (suite).

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 1er février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Mmes G. Baillière et Gobinar, MM. Advielle, G. Baillière, Boudreaux, Boudreaux fils, F. Herbet, Laschett, Lauras, Letoula, Poteau, Raflin, Saunier et Sudre.

M. H. Baillière continue la lecture de son travail sur la rue Hautefeuille.

Prochain ordre du jour :

M. H. Baillière : La rue Hautefeuille (suite).

M. Laschett : La rue de Vaugirard (suite).

La séance est levée à 11 heures un quart.

Vendredi, 10 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Herbet, Laschett, Lauras, Maillart, P. Marin, Saint-Père, Saunier et Sudre.

M. Herbet communique au comité une lettre qu'il a reçue en qualité de maire de l'arrondissement et par laquelle les habitants du quartier protestent contre les projets annoncés de déplacement du musée du Luxembourg.

Après diverses observations de MM. Herbet, Maillard, Saint-Père, G. de Nouvion, le comité adopte à l'unanimité l'avis que le musée du Luxembourg doit rester dans le local existant et n'être pas déplacé au détriment du jardin public du Luxembourg.

Il charge M. G. de Nouvion de prendre des renseignements et de lui présenter, à la prochaine séance, un rapport sur la réalité des projets de déplacement du musée.

Une conversation s'engage sur la communication faite aux précédentes séances par M. Baillière sur la rue Hautefeuille. M. Henri Baillière signale, dans la maison de M. Boudreaux, au n° 8, un plafond attribué à Lebrun et dans lequel M. Henri Jouin a cru voir une allégorie représentant la Justice consulaire.

M. Maillart et plusieurs membres du comité expriment le désir de voir ce plafond qui fut découvert par l'oculiste Desmares il y a une vingtaine d'années.

M. Henri Baillière s'offre à transmettre ce vœu à M. Boudreaux; rendez-vous est pris pour le jeudi 7 mars à 2 heures chez M. Boudreaux (1).

Le 1er vendredi d'avril étant le Vendredi Saint, le comité, sur la proposition de M. Sudre, fixe la prochaine séance au vendredi 29 mars.

Prochain ordre du jour :

M. G. de Nouvion : Les projets de déplacement du musée du Luxembourg.

M. Laschett : La rue de Vaugirard.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 29 mars, 9 heures.

Membres présents : MM. Henri Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Herbet, Laschett, Raflin, Saunier et Sudre.

M. Henri Baillière entretient le comité des travaux de reproduction du tableau de Lebrun qu'il a précédemment signalé. Il annonce que M. Boudreaux s'est prêté de la meilleure grâce à ce travail qui demande du temps et du soin.

M. de Nouvion signale divers documents conservés aux archives des Affaires étrangères concernant le marquis d'Alègre, dont l'hôtel était sis rue Hautefeuille. En 1703, le lieutenant général marquis d'Alègre faisait valoir ses droits, comme descendant de Jean de Châlons, sur la principauté d'Orange et il fournissait une généalogie à l'appui de sa revendication.

M. de Nouvion présente le rapport dont il avait été chargé sur les projets de transfert du musée du Luxembourg. Il donne connaissance de la partie des rapports de M. Georges Berger et de M. Deandréis rapporteurs des Beaux-Arts à la Chambre et au Sénat relative au déplacement du musée.

(1) Voir NOTULES.

L'architecte du Sénat, M. Scellier de Gisors, estime que tout agrandissement du musée sur place est impossible et que la solution du problème serait dans l'édification d'un bâtiment en bordure de la rue Auguste Comte. En outre, il serait nécessaire de rendre le local actuel à sa destination d'Orangerie; car les vieux orangers du Luxembourg dépérissent dans l'orangerie actuelle, où ils sont trop à l'étroit. Cependant, il n'y a pas de projet de déplacement en préparation. Aucune étude n'a été commencée; aucune demande de crédit n'a été faite et les bruits de translation qui ont jeté dans le quartier un très vif émoi ne reposent sur aucun fondement.

Le comité met à l'ordre du jour de la séance du 4 mai la suite de la communication de M. Laschett sur la rue de Vaugirard. (Voir *la séance du* 6 *décembre* 1900).

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 3 *mai*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Henri Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Laschett, Lauras, J. de Nouvion, Saunier et Sudre.

Excusé : M. Félix Herbet.

Le comité réélit, pour l'année 1901-02, M. Henri Baillière, *président*, M. Fromageot, *vice-président*, M. G. de Nouvion, *secrétaire*.

M. Laschett continue sa communication sur la rue de Vaugirard. Il énumère les couvents qui y étaient installés et signale que près de la rue de Tournon s'élevait la maison du Cheval d'airain, acquise le 28 avril 1531 par François Ier pour le sculpteur Florentin Jean Francisque, chargé de la fonte d'une statue équestre. En 1539, François Ier fit don de cette maison à Clément Marot.

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : La rue de Vaugirard (suite).

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 7 juin, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, G. de Nouvion, Advielle, Herbet, Laschett, Lauras, P. Marin, Saunier et Sudre.

Excusé : M. P. Fromageot.

M. Laschett offre à la Société un plan de Paris daté de 1865 et une brochure intitulée *Souvenir du Luxembourg*, par Ed. Bourgeois (1857).

M. le président adresse à M. Laschett les remerciements du comité.

M. Laschett continue la lecture de son intéressante étude sur la rue de Vaugirard. Il fait l'historique de diverses maisons qui furent confisquées, comme biens d'émigrés, et énumère les principaux habitants qui s'y sont succédés. Il signale que, en 1846, il existait sur le mur du n° 11, aujourd'hui démoli, un marbre indiquant que l'acteur Le Kain y mourut le 7 février 1778.

Au n° 129, il existait un cimetière de Saint-Sulpice établi en 1749. Sur le mur d'angle de la rue de Bagneux, se voyait encore en 1846 cette inscription : *Hic jacent amici vestri : orate pro eis.* 1749.

Le comité fixe au 4 octobre sa prochaine séance.

Ordre du jour :

M. Laschett : La rue de Vaugirard (suite).

M. Advielle : Rachel et les artistes de l'Odéon à Arras.

La séance est levée à 10 heures et demie.

COMITÉ B. — Arts religieux, églises et couvents

Président : M. l'abbé Letourneau.
Vice-Président : M. l'abbé Motet.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 10 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Motet, Le Cholleux, Fromageot, Hamel, Herbet, Lauras, Saunier, Sudre et Valet.

M. Herbet remercie M. Valet de l'hommage qu'il fait à notre bibliothèque du 2e volume du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève.*

M. Saunier donne lecture de plusieurs notes adressées par M. Veuclin, correcteur à l'imprimerie Didot.

La première concerne l'introduction des filles de la Charité à l'hôpital Necker. C'est l'acte notarié du 21 juillet 1778, qui a été publié par Gervais, dans son *Histoire de l'hôpital Necker,* en 1885.

La seconde est le testament, en date du 1er mars 1684, de Madame Élisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon etc., fille de Gaston d'Orléans et cousine germaine de Louis XIV.

Enfin la troisième a trait à une médaille qui aurait été envoyée par l'Impératrice de Russie à l'abbé de Tersac, curé de Saint-Sulpice en 1782, en mémoire des œuvres charitables qu'il avait fondées. A cette note est joint un questionnaire que M. le président prie M. Hamel de vouloir bien examiner.

M. Hamel n'ayant aucun souvenir de cette circonstance communiquera à la prochaine séance le résultat de ses recherches à ce sujet.

M. Fromageot annonce qu'il a trouvé les actes originaux de la vente des biens de la mense curiale de Saint-Sulpice sous M. de Tersac.

Prochain ordre du jour :

M. Hamel : Observations sur la communication envoyée par M. Veuclin.

M. Motet : Les Assemblées du Clergé au couvent des Grands-Augustins.

La séance est levée à 9 heures 45.

Vendredi, 8 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Letourneau, Motet, Le Cholleux, Advielle, Hamel, Herbet, Laschett, Lauras, Marin, Monval, Motet et Sudre.

M. Hamel donne quelques éclaircissements complémentaires sur les trois communications de M. Veuclin lues à la

dernière séance et notamment sur l'organisation des œuvres charitables sous l'abbé de Tersac.

M. Motet commence la lecture de l'étude qu'il entend consacrer aux assemblées du Clergé au couvent des Grands-Augustins.

M. Monval propose une rédaction pour l'inscription que le Comité des Inscriptions parisiennes est sollicité de placer sur la maison, sise 12, rue Princesse, où l'abbé J.-B. de La Salle établit sa première école.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : Les Sonnettes au *Tau* de Saint-Antoine.

M. Motet : Les assemblées du clergé au couvent des Grands-Augustins (suite).

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 8 *mars*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Letourneau, Motet, Le Cholleux, Fromageot, Herbet, Laschett, Lauras, Raflin, Rouveyre, Saunier et Sudre.

Les membres inscrits pour faire des communications étant absents, on a discuté la rédaction de la plaque commémorative qui doit être placée rue Princesse et l'on s'est arrêté à ce texte proposé précédemment par M. Monval.

EN CETTE MAISON
FUT INSTALLÉ, LE 24 FÉVRIER 1688
LE PREMIER ÉTABLISSEMENT
DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
A PARIS.
PAR LEUR FONDATEUR, JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE.

L'ordre du jour fixé précédemment est maintenu pour la prochaine séance, qui est remise au 10 mai.

La séance est levée à 9 heures 50.

Vendredi, 10 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Herbet, Le Cholleux, Advielle, Dureau, Fromageot, Marin, Rouveyre, Saunier et Sudre.

MM. Letourneau et Motet s'étant fait excuser, M. Herbet remplit les fonctions de président.

Le bureau est réélu.

M. Advielle fait connaître qu'une ordonnance de police défendit jadis de laisser circuler les porcs dans les rues de Paris; il ne fut fait d'exception que pour les porcs « de Monseigneur Saint-Antoine », et sous la condition que ces animaux porteraient au cou une clochette marquée du *Tau*, ou emblème des religieux Antonins. M. Advielle présente deux de ces clochettes, dont une fort ancienne fut recueillie par lui dans les démolitions des maisons qui bordaient autrefois l'Hôtel-Dieu. A cette occasion il indique notamment qu'à l'origine l'abbaye de Saint-Germain suivit la règle de saint Antoine, ermite de la Thébaïde.

M. Rouveyre communique la première partie d'un travail sur le vieux cimetière de Saint-Germain-des-Prés. Lors des recherches faites en 1874, place Gozlin, vingt-huit sépultures furent mises à découvert, orientées les pieds vers l'est. Les tombes étaient du VIIe au VIIIe siècle; un sarcophage beaucoup plus ancien était aussi large aux pieds qu'à la tête.

M. Herbet a parcouru les lettres d'artistes inédites, que vient de publier la librairie Jouve dans les *Nouvelles archives de l'art français*. Une de ces lettres a été écrite par De Seine à Molinos le 6 août 1805; une autre, du même, datée de 1807, parle d'un autel de la Vierge en marbre et bronze pour Saint-Germain-des-Prés, autel qui ne fut pas exécuté.

Letellier écrit à Turpin de Crissé au sujet d'un projet de fontaine par Ménager, pour la place Saint-Sulpice. Ce projet, approuvé à l'unanimité par la commission, ne fut pas exécuté.

M. Herbet cite une très amusante lettre de Ducornet — le peintre sans bras — à Raverat, sur le portrait de sainte Amélie.

Prochain ordre du jour :

M. Motet : Les assemblées du clergé aux Grands-Augustins.

M. Sudre : Anecdotes sur Saint-Sulpice, Saint-Germain-des-Prés, Saint-André des Arts, au XVIIIe siècle.

La séance est levée à 10 heures.

Vendredi, 14 *juin*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Letourneau, Le Cholleux, Advielle, Dureau, Herbet, Lauras, Marin, Raflin, Saunier et Sudre.

M. Sudre lit quelques extraits des *Mémoires de Bachaumont* intéressant l'église Saint-Sulpice : description de la Chapelle de la Vierge; critique de la réparation, par Callet, du plafond de Lemoine; réception des orgues du facteur Clicquot, etc...

M. le Président rappelle qu'avant la statue de Pigalle il y avait une grande vierge en argent dont la gravure a conservé le souvenir. Il vient d'en acquérir le cuivre.

M. Advielle donne la biographie du père Pingré, bibliothécaire des Genovéfains et analyse ses *Annales Célestes*, ouvrage astronomique dont il possède le seul exemplaire connu de la partie imprimée (264 pages). C'est cet exemplaire complété par les manuscrits conservés à l'Observatoire qui a servi à la réimpression récente décidée par l'Académie des sciences.

M. Advielle annonce ensuite qu'il a trouvé dans la succession de M. Decroix, ancien vétérinaire principal, trois manuscrits, dont l'un est une histoire de la caserne de la Cité pendant la Commune.

M. Dureau loue M. Decroix comme savant et rappelle que c'est à lui que l'on doit l'introduction, dans l'alimentation, de la viande de cheval.

Prochain ordre du jour :

M. Motet : Les Assemblées du Clergé aux Grands-Augustins.

M. Advielle : Nivers, organiste de Saint-Sulpice, en 1640.

La séance est levée à 9 heures 55.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés), théatres.

Président : M. Alexandre de Haye.
Vice-Président : M. Gillet.
Secrétaire : M. Bonnet.

Vendredi, 18 *janvier*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Gillet, Bonnet, Advielle, Fromageot, Herbet, Laschett, Lauras, Letoula, Rouveyre Saunier et Sudre.

M. Advielle, reprenant la question traitée en avril 1900 sur les Académies d'armes de l'arrondissement, complète, par des indications tirées surtout d'un livre de M. H. Daressy, l'historique qu'a fourni à nos bulletins notre regretté collègue M. Folly.

Au nom de M. Daressy, il offre à la société le beau livre que ce dernier a publié en 1888 sous ce titre : *Archives des Maîtres d'armes de Paris*, et où se trouve figurée la salle d'armes de Mohet, rue de Seine, d'après la gravure de Cochin.

Sur la proposition du président, des remerciements seront adressés à M. Daressy pour le don qu'il vient de faire.

M. Fromageot communique les notes prises par lui de divers côtés sur les principaux incidents de la foire Saint-Germain depuis l'époque de sa réouverture en 1595.

Il fait connaître notamment qu'en 1601 Jean Poquelin, grand-père de Molière, y était propriétaire d'une loge qu'il vendit à un sieur Bourdonne qui la revendit lui-même en 1608 à un sieur Pierre Racine.

En 1605, des batailles sanglantes eurent lieu à la Foire entre pages, écoliers, soldats et laquais.

En 1649, une violente satire, dirigée contre Mazarin qui avait interdit la Foire, donne la description des curiosités qu'on y voyait.

En 1653, le Bureau d'adresse discuta gravement sur le cas

d'un buveur d'eau de la Foire qui excitait l'admiration publique.

En 1662, un sieur Raisin obtint un grand succès avec une prétendue épinette obéissante.

De 1668 à 1690, les troupes des frères Alard, de la veuve Maurice, de Bertrand et autres attirèrent la foule par la représentation de pièces comiques et d'amusantes parodies. Mais la Comédie française se plaignit de cette concurrence et une série d'arrêts du Parlement défendirent aux forains de faire entendre des dialogues, puis des monologues, puis même des couplets chantés. Bertrand et autres eurent alors recours aux pièces avec écriteaux où les spectateurs chantaient eux-mêmes les rôles des acteurs en scène.

En 1707, le danseur Nivellon produisit à la foire Saint-Germain une troupe de sauteurs et danseurs de corde. M. Fromageot présente à la société une affiche de ce Nivellon qui, d'après les indications d'un ouvrage de M. Herbet, devait être le descendant d'artistes de Fontainebleau.

En 1715, le sieur de Saint-Edme et la dame de Baume ayant obtenu de l'Académie royale de musique l'autorisation de faire jouer des pièces chantées, fondèrent le théâtre appelé l'*Opéra-comique*. L'auteur italien Belloni engagé par Saint-Edme en 1715 contribua, dans les rôles de Pierrot, au succès de ce nouveau théâtre.

M. Fromageot promet de continuer cette revue historique de la foire de Saint-Germain dans la prochaine séance.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : Suite de sa communication sur la foire Saint-Germain.

M. Advielle : Recherches sur la famille du fondateur de Bobino.

La séance est levée à 11 heures.

Vendredi, 15 *février*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Bonnet, Fromageot, Herbet, Laschett, Lauras, Marin, Monval, Sudre et de Vaulabelle.

M. Fromageot expose la deuxième partie de son étude sur la foire Saint-Germain. Il fait connaître en détail les circonstances dans lesquelles le sieur Saint-Edme et la dame de Baume ouvrirent, en 1715, à la foire, deux nouveaux théâtres appelés chacun *Opéra-comique*.

Il donne l'analyse de la première pièce jouée sur le théâtre de Saint-Edme, intitulée *Télémaque*.

En 1721, divers incidents du quartier donnèrent lieu à des scènes amusantes sur les théâtres de marionnettes de la foire.

En 1722, une pièce de Piron appelée *Arlequin Deucalion* et une parodie faite par Fuselier, Lesage et Dorneval sous le titre de *Pierrot Romulus*, eurent un grand succès.

En 1723, un opéra-comique appelé *l'Endriague* dont les paroles étaient de Piron et une partie de la musique composée par Rameau, obtint un succès extraordinaire.

En 1726, les principaux théâtres de la foire Saint-Germain se trouvèrent supprimés par suite de la construction d'un marché permanent, sur la place qu'ils occupaient. L'Opéra-Comique alla s'installer rue de Bussy, dans le local du jeu de paume de l'Étoile, au nº 12 actuel. Plus tard, il se réinstalla rue des Quatre-Vents.

M. Fromageot donne la nomenclature et l'analyse succincte des pièces représentées jusqu'en 1735.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : la Foire Saint-Germain (suite);

M. Monval : Communication sur le même sujet;

M. Advielle : Recherches sur la famille du fondateur de Bobino.

M. de Vaulabelle : Notes sur marionnettes et théâtres.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 15 *mars*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Sudre, Bonnet, Dureau, Laschett, Lauras, Marin, Rouveyre et de Vaulabelle.

En l'absence de M. de Haye et Gillet, excusés, M. Sudre est prié de présider la séance.

M. Fromageot donne connaissance de la troisième partie de ses notes sur la Foire Saint-Germain, depuis 1735.

Il commence par un historique sommaire des Nicolet dont le premier apparut en 1738 à la foire comme propriétaire de quatre loges et demie, dans lesquelles il installa son théâtre de marionnettes appelé *les Comédiens de bois*. Un état de lieux dressé en 1778 fait connaître les dimensions et les dispositions modestes de cette petite salle de spectacle, après quelques agrandissements successifs.

Les fils de Guillaume Nicolet, Jean-Baptiste et Pierre-François Nicolet exploitèrent aussi à la foire Saint-Germain deux théâtres de marionnettes. L'aîné était en 1788 propriétaire de quinze loges et demie, et laissa à sa veuve une fortune importante.

M. Fromageot reprenant année par année l'histoire de la foire, donne l'analyse des principales pièces jouées à l'Opéra-comique réouvert en 1744 sous l'habile direction de Mounet, avec la collaboration de Favart et de sa femme, puis fermé pendant sept ans, enfin réouvert encore à la foire, de 1752 à 1762, époque à laquelle ce théâtre, réuni à la comédie italienne, quitta définitivement le quartier Saint-Germain.

Dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, un violent incendie détruisit entièrement toutes les loges de la foire Saint-Germain et causa la ruine des commerçants et des baladins qui s'y trouvaient installés. Le Journal de Barbier en donne les détails, et fait supposer que la foire ne devait pas se rétablir.

Cependant, grâce à un syndicat des propriétaires, les loges furent en partie reconstruites et réoccupées.

En 1769, un établissement nouveau, *le Wauxhall d'hiver*, y fut créé pour donner des bals, concerts et loteries. La foule élégante qui s'y pressa donna lieu à des critiques sévères, relatées dans de petits écrits du temps.

Jusqu'en 1790, la foire Saint-Germain continua de s'ouvrir chaque année régulièrement, mais elle semble avoir décliné.

En 1791, la loi donnant toute liberté au commerce aussi bien qu'aux théâtres, les propriétaires ou locataires des loges les occupèrent d'une façon permanente. Un registre du commissaire de police de la section du Luxembourg montre que

beaucoup de fripiers, quelques menuisiers et marchands de meubles d'occasion, continuèrent d'exploiter ainsi les anciens locaux de la foire. En l'an III et en l'an VII plusieurs procès-verbaux constatent le mauvais état d'entretien de ces bâtiments. On discuta la question de savoir si le Domaine pouvait s'en emparer comme d'une ancienne propriété de l'Abbaye. En l'an XI, le préfet Frochot reconnut les droits de certains propriétaires qu'on dut indemniser. Le 7 avril 1806, un décret impérial attribua la propriété de la foire à la Ville de Paris.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : la Foire Saint-Germain (suite).

M. Advielle : Recherches sur la famille du fondateur de Bobino.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 19 *avril,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Bonnet, Dureau, Fromageot, Herbet, Laschett, Lauras, Marin, Saunier et Sudre.

M. Herbet prend la parole pour signaler un précieux recueil de lettres d'artistes publiées par M. Henry Jouin dans *Nouvelles Archives de l'Art Français.*

Prochain ordre du jour :

M. Herbet : Procès-verbaux d'un Comité de Bienfaisance de l'an III.

M. Fromageot : la Foire Saint-Germain (suite).

La séance est levée à 10 heures et quart.

Vendredi, 17 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Advielle, Bonnet, Caussinus, Fromageot, Laschett, Herbet, Lauras, Marin et Sudre.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Gillet donnant sa démission de Vice-Président du Comité, motivée par son état de santé.

Le Comité procède à l'élection de son bureau. MM. de Haye, président, et Bonnet, secrétaire, sont maintenus dans leurs fonctions. M. Advielle est nommé vice-président en remplacement de M. Gillet, démissionnaire.

M. Félix Herbet présente un registre des procès-verbaux du Comité de Bienfaisance de la section du Théâtre-français pendant une partie de l'an III et en l'an IV. L'arrêté du 19 octobre 1791, le décret du 18 mars 1793 et le règlement du 25 juillet 1793 du conseil général de la Commune de Paris sont les actes constitutifs des Comités de Bienfaisance. Les Comités de Bienfaisance sont les ancêtres des bureaux de bienfaisance qu'on fait remonter à tort à la loi du 7 frimaire an V. Ce registre peut servir à l'histoire générale de Paris pendant une des périodes les plus agitées de la Révolution. Nous assistons à la vie journalière de ce Comité qui procède à la distribution des secours, surveille la répartition des subsistances, dresse les rôles de la population et de l'emprunt forcé, se défend contre les accusations de la presse, donne ou refuse l'appui de son patronage à tous les malheureux qui s'adressent à lui, en un mot s'acquitte avec conscience et sans faire de politique, de la grande mission qui lui est confiée.

Prochain ordre du jour :

M. Sudre : Documents relatifs à la construction d'une nouvelle salle pour la Comédie-Française, 1769-1782.

M. Bonnet : Recherches sur le Comité de Bienfaisance de la section du Théâtre-Francais en l'an III.

M. Advielle : Les nouveaux fourneaux économiques de la rue des Canettes.

La séance est levée à 10 heures 20.

Vendredi, 21 *juin,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Advielle, Bonnet, Dureau, Herbet, Laschett, Lauras, Saunier et Sudre.

M. Bonnet présente le résultat de ses recherches sur le Comité de Bienfaisance de la section du Théâtre-Français en l'an III. Il s'applique à déterminer le caractère des changements de personnes qui se sont produits au sein du Comité

aux 19 pluviose, 15 floréal, aux 3 et 6 messidor an IV. Le Comité de Salut Public, peu rassuré sur les tendances politiques des sociétés populaires, suspend d'abord le droit de vote, sans faire lui-même de nomination; puis rétablit la section dans ses prérogatives; enfin en l'an IV, le Directoire, c'est-à-dire le pouvoir central, prend définitivement le droit de nomination et l'exerce. Les attributions du Comité de Bienfaisance se rapportent à des besoins généraux de la population et de l'autorité centrale, ou bien à ceux de la population indigente. Dans le premier cas, les mesures sont prises en commun avec le Comité Civil disposant du concours de la force armée et du Comité révolutionnaire. C'est ainsi que sont pris les arrêtés relatifs au recensement des bouches, à l'emprunt forcé, à la surveillance des fournisseurs, bouchers et boulangers principalement, au paiement des rentiers de la liste civile, des parents des défenseurs de la patrie et des citoyens opprimés qui ont été acquittés par le tribunal révolutionnaire. Les attributions de bienfaisance se rapportent à la distribution de secours en argent et en nature; on distribue même du savon, de la chandelle et l'on fait ouvrer des vêtements. Le Comité, représentant élu de la population, dit quels sont les besoins des indigents et réclame avec autorité auprès des Comités supérieurs pour qu'on lui donne le moyen d'y satisfaire. Il est d'ailleurs tout à fait déférent à l'égard de cette autorité et est le plus souvent écouté. Il a des moyens d'action; soit qu'il dispose, comme en matière de placement dans les hospices où il est seul maître; soit qu'il donne seulement son patronage, par exemple pour l'admission d'un enfant aux Élèves de la Patrie ou pour l'obtention d'une place de bouquiniste, ou pour une exemption d'impôt. Ce Comité après l'hiver de l'an III, a fait la revision de la liste des indigents; il a poursuivi ce travail avec conscience et résolution. Cela lui a valu des attaques très vives de la presse. Il les a mal prises; s'en est plaint auprès de la Convention nationale et a obtenu d'elle la reconnaissance écrite de son civisme et de son zèle. Le Registre des délibérations qui a donné les éléments de cette conférence et de celle qu'a faite M. Herbet, il y a un mois, est un témoin précieux de la vie du peuple

à Paris en l'an III et en l'an IV dans une des sections les plus peuplées de la ville.

M. Advielle communique divers documents relatifs à la rue des Canettes, spécialement sur les *nouveaux fourneaux économiques,* inventés vers 1780, par Roché de Chavagnac, de ladite rue, et par Nivert, de la rue du Cherche-Midi. Ces fourneaux, qu'on employait au lycée Louis le Grand, simplifiaient fort le service des cuisines.

M. Advielle signale en outre, d'après un récent catalogue de M. Claudin, que Jacob Pouchin, imprimeur parisien qui exerça de 1514 à 1516, imprima, *in vico des Canettes,* un traité de Gerson, pour Regnault Chaudière, de la rue St-Jacques.

La prochaine séance est remise au vendredi, 18 octobre et l'ordre du jour est ainsi fixé :

M. Sudre : Documents relatifs à la contribution d'une nouvelle salle pour la Comédie-Française (1769-1782).

M. Advielle : Historique du café Procope.

M. Laschett : Quelques faits concernant la IIe légion.

La séance est levée à 10 heures 30.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographies, bibliographie, iconographie.

Président : M. Ed. Rouveyre.
Vice-Président : M. Fernand Gerbaux.
Secrétaire : M. Monprofit.

Vendredi, 25 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Ed. Rouveyre, F. Gerbaux, Advielle, Fromageot, Herbet, Laschett, Lauras, Saunier, Sudre.

En l'absence de M. Monprofit, M. F. Gerbaux veut bien remplir les fonctions de secrétaire. M. Dureau s'excuse par lettre.

M. Ch. Saunier communique une supplique adressée à

Louis XVIII par M. de Saint-Morys, maréchal de camp, demeurant à Paris, 10, rue de Seine, qui avait possédé une admirable collection de dessins et de gravures confisquée au moment de la Révolution. Il demande en dédommagement une somme d'argent, destinée à lui permettre de marier sa fille.

M. Advielle donne des renseignements biographiques sur l'avocat Adrien Maillart, né à Amiens en 1664, et reçu avocat à Paris vers 1690. Devenu bâtonnier en 1737, il fut rayé du tableau de l'ordre comme stellionataire en 1740. Il demeura rue des Quatre-Vents, n° 12, et c'est là qu'eut lieu, en 1743, la vente de sa bibliothèque dont il existe un catalogue.

M. Fromageot fait don à la société d'un « billet de logement » pour une nuit, délivré à la femme d'un soldat, le 2 août 1815 par le commandant du XIe arrondissement, faisant fonction de maire en l'absence de celui-ci. M. Fromageot tient ce curieux document de M. Lemasle, libraire.

M. Fromageot reprend et complète une communication faite antérieurement sur les loges de la foire Saint-Germain louées par les ascendants de Molière. Non seulement les ascendants de Molière louaient en 1634 et en 1658 deux loges de la foire Saint-Germain, mais, dès 1601, une moitié de loge était vendue par le grand-père de Molière.

M. Édouard Rouveyre évoque le souvenir de la rue des Boucheries Saint-Germain, démolie en 1877; il rappelle aussi quelques enseignes disparues de la rue du Four et de la rue de Seine.

Prochain ordre du jour :

M. Dureau : Médecins et naturalistes du VIe arrondissement.

M. Saunier : Inventaire des livres de Mallet du Pan.

M. Advielle : Note sur Moreau de Saint-Méry.

M. Édouard Rouveyre : Embellissements successifs du VIe arrondissement.

La séance est levée à 6 heures.

Vendredi, 22 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Édouard Rouveyre, Gerbeaux, Mon-

profit, Advielle, Bruel, Dureau, Herbet, Lauras, Laschett, Marin, Saunier et Sudre.

M. Dureau continue sa communication sur les médecins et naturalistes qui ont habité le VIe arrondissement durant le XVIIIe siècle.

M. Rouveyre énumère les transformations du VIe arrondissement durant le XIXe siècle. Il rappelle les monuments et maisons célèbres qui ont été ou détruits ou transformés et rendus méconnaissables.

Prochain ordre du jour :

M. Dureau : Médecins et naturalistes ayant habité le VIe arrondissement.

M. Rouveyre : Recherches sur Grolier.

M. Saunier : Inventaire des livres de Mallet du Pan.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 22 *mars*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Édouard Rouveyre, F. Gerbaux, Advielle, Bruel, Dureau, Herbet, Laschett, Lauras, Martin, Saunier, Sudre et Toulouze.

M. Gerbeaux remplit les fonctions de secrétaire.

MM. Rouveyre et Dureau demandent à remettre à une date ultérieure les communications promises.

M. Saunier donne la liste, d'après un document d'archives, des livres saisis chez l'émigré Mallet du Pan qui demeurait rue de Tournon.

Prochain ordre du jour :

M. Sudre : Extraits des Mémoires de Bachaumont.

M. Dureau : Médecins naturalistes du VIe arrondissement.

M. Rouveyre : Recherches sur Grolier.

La séance est levée à 10 heures 40.

Vendredi, 26 *avril*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Gerbeaux, Pottet, Dureau,

Fromageot, Herbet, Laschett, Paul Marin, Saunier et Sudre.

M. Rouveyre s'est fait excuser; M. Pottet remplit les fonctions de secrétaire.

M. Sudre donne lecture de diverses anecdotes extraites des mémoires de Bachaumont (1762-1783) intéressant le VIe arrondissement :

Ces anecdotes concernent : Racine, le bal-concert du Vaux-Hall, la Foire, M. de Sartine, la Monnaie, l'École de chirurgie etc.

M. Fromageot communique un numéro de l'*Art du Théâtre* où notre collègue Hoffbauer a représenté le premier opéra, construit près du Luxembourg, sur le Jeu de Paume de Bel-Air.

M. Saunier lit des extraits des Révolutions de Paris, de Prudhomme : expérience faite au Luxembourg pour conjurer les incendies, décret de l'Assemblée constituante supprimant les ordres religieux. Exception est faite pour les bénédictins en raison de leurs travaux d'érudition.

M. F. Herbet donne la description de jetons de médecins et de chirurgiens, au millésime de 1641, 1651 et 1652 trouvés dans des fouilles.

Prochain ordre du jour :

M. Sudre : Anecdotes sur le VIe arrondissement.
M. Dureau : Naturalistes du VIe arrondissement.
M. Rouveyre : Recherches sur Grolier.

La séance est levée à 10 heures.

Vendredi, 24 *mai*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Édouard Rouveyre, Gerbaux, Pottet, Advielle, Bruel, Bonnet, Dureau, Fromageot, Laschett, Lauras, Saunier.

MM. Ed. Rouveyre et Gerbaux sont réélus président et vice-président; M. Pottet est choisi comme secrétaire.

M. Rouveyre fait connaître le résultat de ses recherches sur

Grolier qui habita pendant trente ans, le bel hôtel du Lion, sis rue de Bucy.

M. Dureau offre à la société son livre intitulé : *Paris médical*. Des remerciements lui sont adressés.

M. Advielle communique quatre lettres de Déjazet. Elle avait été baptisée à Saint-Sulpice.

Prochain ordre du jour :

M. Sudre : Anecdotes sur le VIe arrondissement.

M. Dureau : Médecins et naturalistes du VIe arrondissement.

M. Advielle : Moreau de Saint-Méry.

La séance est levée à 10 heures.

Vendredi, 28 *juin*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Rouveyre, Gerbaux, Pottet, Advielle, Bonnet, Bruel, Dureau, Fromageot, Herbet, Laschett, Lauras, Saunier, Sudre et Toulouze.

M. Sudre continue la lecture d'extraits des mémoires de Bachaumont relatifs :

Au don d'une épée à M. de Suffren qui demeurait rue de Tournon (1784); à la visite de M. de Calonne à la Monnaie (1786); aux progrès hygiéniques réalisés à l'hôpital Necker (1786), etc...

Incidemment M. Dureau ayant parlé des porteurs d'eau, M. Pottet rappelle que la Préfecture de Police a réuni au pavillon de la Ville de Paris, à l'occasion de l'Exposition de 1900, de nombreuses gravures et médailles relatives à cette corporation.

M. Dureau raconte l'histoire du buste posthume de Tenon qui ne put être exécuté, aucun portrait n'ayant été fait du vivant du célèbre chirurgien.

M. Advielle retrace la carrière publique de Moreau de Saint-Méry, un des fondateurs du musée de Paris. Moreau de Saint-Méry joua un rôle important au début de la Révolution. Député de la Martinique, sa modération le rendit suspect et le força de fuir en Amérique où il fonda une imprimerie à Philadelphie.

Revenu en Europe, il mourut presque dans la misère à Paris, rue Saint-Guillaume, en 1819.

Prochain ordre du jour :

M. Pottet : Liste et biographie de quelques officiers municipaux du VIe arrondissement.

M. Dureau : Naturalistes ayant habité le VIe arrondissement.

M. Lauras : Transport des restes de Descartes du musée des Grands-Augustins à Saint-Germain-des-Prés.

M. Advielle : Fatio et les lois de la pesanteur.

La séance est levée à 10 heures.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Mardi, 29 *janvier* 1901, 9 *heures du soir*.

Président : M. Félix Herbet; *vice-présidents :* MM. A. Bruel et de la Guibourgère; *secrétaire* M. Charles Saunier.

Membres présents : MM. A. Bruel, Caussinus, A. Dureau, Léon Dorez, de la Guibourgère, Hoffbauer, Lafon, Marais Monval, F. Régamey, Rouveyre, Thureau, Vaillant.

M. L. Sudre s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président rapelle qu'aux termes de l'art II, cinq membres du Conseil d'Administration, désignés par le sort sont soumis à la réélection. Mais M. Perin étant décédé et M. E. de Ménorval démissionnaire, il y a lieu de tirer seulement trois noms.

Le sort désigne MM. Hoffbauer, Théo de Bellefonds et Dureau.

M. le trésorier lit le compte rendu financier arrêté à ce jour :

Recettes.		*Dépenses.*	
13 février 1900. Espèces.	332.80	Frais de bureau, envoi de bulletins, etc......	316.35
209 cotisations à 6 fr...	1254.00	Impression de bulletins, clichés..............	1075.25
Total des recettes......	1586.80	Achat de livres et gravures.................	93.50
Dépenses................	1543.35	Recouvrements de cotisations..............	58.25
En caisse..............	43.45	Total des dépenses.....	1543.35
Réserve : Livret Caisse d'Épargne............	600 fr.		

M. le Président fait remarquer que si la réserve en caisse diminue, cela tient à l'importance, chaque fois plus grande, que prend le bulletin de la Société. En 1898 il eut 164 pages; en 1899, 192; en 1900 ce nombre sera de beaucoup dépassé. Mais les feuilles d'annonces qui vont être intercalées vont contrebalancer les dépenses d'impressions et permettront d'allouer à MM. Tardieu et Gentilhomme les gratifications qui leur sont accordées à la fin de chaque exercice.

Après ces observations les comptes de M. le Trésorier sont adoptés.

Le comité décide de comprendre dans le prochain bulletin :

La suite du travail de M. Rabbe sur *le district des Grands-Augustins;*

La rue Hautefeuille, par M. H. Baillière;

Le premier séminaire de Saint-Sulpice, par M. l'abbé Motet;

Les documents sur la foire Saint-Germain, retrouvés par M. Fromageot;

Un épisode de la vie du Sieur de Blégny, par le D[r] Cabanès;

La liste des médailles concernant l'arrondissement, dressée par M. Ch. Saunier;

La liste des jetons concernant l'arrondissement, dressée par M. Advielle;

Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque des Au-

gustins de Paris à la fin du XIIIe *siècle*, par M. Paul Marais ;

Lettres échangées par Monsieur et le supérieur des Chartreux de 1778 *à* 1781 *au sujet de l'acquisition du domaine des Chartreux par le Comte de Provence*. (Communiqués par M. Bruel);

Les notes de M. l'abbé de la Guibourgère relatives aux fouilles effectuées sous le palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés.

Le Comité fixe l'assemblée générale au samedi, 16 mars.

M. Dureau accepte de faire une lecture sur la *Médecine à la foire Saint-Germain.*

Une causerie sera également demandée à M. Fromageot.

M. le Président et M. le Secrétaire général, ainsi que M. Bruel et Gerbaux sont désignés pour former la commission chargée d'étudier la question des Archives Notariales.

Le comité émet un vœu pour la restauration des lettres de la plaque placée rue Dauphine et indiquant l'emplacement de la porte de ce nom.

M. Monval accepte de transmettre ce vœu au comité des Inscriptions parisiennes.

La séance est levée à 10 heures 45.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi, 16 *mars* 1901, 8 *heures et demie du soir.*

La séance est ouverte par M. Félix Herbet, président, assisté de M. Charles Saunier, secrétaire général.

M. le président présente à l'assemblée les deux conférenciers : nos collègues Paul Fromageot et A. Dureau.

M. Fromageot, dans une causerie aussi documentée qu'agréable, fait l'historique de la Foire Saint-Germain, de son commerce et de ses spectacles. Il a rappelé qu'elle eut la gloire d'être le berceau de l'Opéra-Comique.

M. Dureau lui succède et, avec son habituelle bonhomie, traite de la foire Saint-Germain au point de vue médical : il énumère les animaux monstrueux, les enfants savants, les monstres humains, les vendeurs de remèdes, les dentistes qui y trouvèrent notoriété et profit. Il insiste sur la valeur scientifique de certains de ces prétendus charlatans.

MM. Fromageot et Dureau sont vivement applaudis de l'assemblée et félicités par leurs collègues.

L'ordre du jour appelle l'approbation des comptes et la lecture du rapport de M. le secrétaire général sur les travaux de la société. Les comptes, arrêtés dans la séance de Conseil d'Administration du 29 janvier dernier, sont acceptés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à la nomination de cinq membres du conseil d'Administration.

MM. A. Dureau, Hoffbauer et Théo de Bellefonds, membres sortants, et MM. E. Toulouze et Henry Nocq, membres nouveaux, sont élus à l'unanimité et proclamés membres du Conseil d'administration par M. le Président.

La séance est levée à 10 heures 45.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi, 24 *avril* 1901, 9 *heures du soir.*

Président : M. Félix Herbet; *Vice-présidents :* MM. Bruel et Camus de la Guibourgère; *Secrétaire :* M. Charles Saunier;

Membres présents : Caussinus, Dureau, Lafon, P. Marais, Monval, H. Nocq, Sudre, Theo de Bellefonds, Toulouse, *membres du Conseil;* MM. Henri Baillière, Ed. Rouveyre, *présidents de Comités.*

Excusés : MM. Thureau et Letourneau.

M. le Secrétaire lit le procès-verbal de la dernière réunion

du Conseil et celui de l'Assemblée générale du 16 mars 1901.

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau : MM. Herbet, Camus de la Guibourgère, Bruel, Charles Saunier, Bouchot, Caussinus et Vaillant sont réélus dans leurs fonctions respectives.

M. Henry Nocq, sur la proposition de M. le Président, est nommé secrétaire adjoint.

Plusieurs membres demandent où en est l'impression du bulletin. M. Saunier répond que, malgré ses demandes, l'imprimeur ne livre les épreuves qu'avec la plus grande lenteur. Le Comité charge M. le Président d'écrire à MM. Didot pour les prier de faire activer cette publication.

M. Marais dit qu'il serait intéressant de proposer à la Société de Paris et de l'Ile de France d'échanger ses bulletins contre les nôtres. Il pense que cette proposition serait agréée. Le Comité prie M. le Président d'écrire au Président de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France à ce sujet.

M. le Président annonce que M. Voisin offre à la Société divers documents, savoir :

1° Reçu signé par Dom Patert, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés;

2° Traité passé le 16 mars 1822, entre M. A. Jullien, directeur de la Revue Encyclopédique et les frères Champollion demeurant, 28, rue Mazarine;

3° Catalogue des livres de M. Bellanger, demeurant rue Pavée Saint-André (1769);

4° Notice sur l'église Saint-André-des-Arts, par l'abbé Bouillet.

M. Toulouze parle des découvertes qu'il a faites dans le terrain des Prémontrés de la rue de l'École de Médecine. Il offre une communication, à ce sujet, pour le prochain bulletin.

Sur la proposition de M. Dureau, le comité décide de faire imprimer une notice comprenant la liste des membres de la Société, son but, un extrait de ses statuts. Un certain nombre de ces notices seraient mises à la disposition des sociétaires qui les communiqueraient à ceux de leurs amis susceptibles d'adhérer à la Société historique.

La séance est levée à 10 heures 45.

DE BLÉGNY, AUTEUR DRAMATIQUE

A tous les titres que nous lui connaissons, grâce à nos érudits collègues, MM. Dureau et Cabanès, le chevalier de Blégny joignait celui d'auteur dramatique. Il a écrit : *La Feste du Parnasse ou le triomphe de l'Hymen et de la Paix,* imprimé à Angers chez la veuve Olivier Avril en 1698, sorte de scenario pour un ballet, qui ne semble pas avoir été joué. Il serait assez fastidieux, aujourd'hui que nous ne pratiquons plus ce genre de littérature, d'en donner la complète analyse. Apollon s'assied sur un trône, entre l'Hymen et la Paix à sa droite, et la Gloire et la Renommée à sa gauche. La Victoire est au-dessous de lui; les divinités de tous les ordres prennent place à l'entour, et chacun vient débiter son couplet en l'honneur du Roi. Les Bacchantes, les Saisons, les Pâtres ont leurs entrées marquées par des danses variées, et le tout se termine par une distribution de nectar et d'ambroisie. Il est impossible d'ailleurs de pousser plus loin la flagornerie que ne le fait de Blégny. Il a dépassé tout ce que ses contemporains, pourtant si prodigues d'éloges outrés envers le roi, ont pu écrire.

Mais de Blégny avait son plan; il entendait glisser dans tout ce fatras quelques mots utiles, et conquérir ainsi la faveur royale dont il avait grand besoin. C'est par ce côté

biographique que la Fête du Parnasse peut encore nous intéresser aujourd'hui.

Ainsi voici comment il présente Esculape :

« A la suite de ces divinités terrestres marchoit Esculape, Dieu de la Médecine, qui comme fils d'Apollon auroit dû les précéder, mais qui avoit affecté ce rang, pour introduire sur le Parnasse plus facilement et comme à la dérobée, le mortel à qui l'on doit cette relation, c'est-à-dire celui même d'entre ses favoris qu'il avoit introduit sur l'Olympe lors de la Feste des Dieux dont on a déjà parlé et qui eut ensuite l'honneur de présenter au Roy et à toute la cour la Relation de cette feste (allusion à une autre publication de Blégny, en 1678, que nous n'avons pas rencontrée) en quoy il luy fut d'autant plus facile de réussir que ce Mortel relégué depuis plusieurs années dans l'enceinte d'une ancienne forteresse, par l'effet de la plus noire calomnie, n'ayant pu flatter plus agréablement son innocence que par la culture des plantes médicinales, avoit pris enfin cet air rustique, qui s'acquiert inévitablement en pratiquant l'agriculture; en sorte qu'il pouvoit être confondu sans distinction parmi les Faunes et les Silvains qui représentoient des Pastres et des Bergers, ce qui arriva effectivement comme il l'avoit projetté. »

Ce mortel, on l'a deviné, n'est autre que Blégny détenu à Angers pour les raisons que nous a fait connaître notre collègue, M. Dureau. Et quand vient le tour d'Esculape de dire son couplet, il n'oublie pas son protégé.

Dans les troubles de l'Univers
On a veu triompher le vice,
Et mettre l'innocence aux fers;
Mais Louis, par un juste revers,
Toujours à vos vœux propice,

Va des esprits pervers
Confondre la malice
Et réparer par cent moyens divers
Ce qu'ils ont fait de préjudice.

Sur quoy, deux Pastres et deux Bergers ayant pris la parole pour répondre au nom de toute la troupe, ils récitèrent en autres vers :

Tout se ressent de ses bienfaits,
C'est l'Apollon de notre monde,
Une sagesse profonde
Règle tous ses projets
Notre espoir se fonde
Sur leur infaillible succès.

Le succès a-t-il été aussi infaillible que le pensait l'auteur ? Il paraît bien avoir obtenu, alors, sa liberté, mais non la permission de revenir à Paris, et la fin de sa vie s'est passée dans des pérégrinations qui ne lui ont valu ni l'honneur ni la fortune.

Félix Herbet.

LA TOMBE DE JEHAN CHEFDEROI.

Lors d'une visite que la *Société historique du VIe arrondissement* fit, en 1900, sous la direction de M. Herbet, Maire, son Président, aux immeubles qui occupent l'emplacement du Couvent des Grands-Augustins, on remarqua, dans un coin du magasin de librairie de M. Gauthier-Villars, une grande pierre tombale, en partie fruste, qui fut reconnue être celle de Jehan Chefderoi, de Limoges.

Chargé quelque temps après d'en négocier la cession au profit de notre Société, mes propositions furent accueillies avec empressement, et c'est ainsi que cette tombe intéressante est entrée au Musée en formation à la Mairie.

Je n'ai pas à rappeler ici l'origine et les vicissitudes du couvent des Grands-Augustins. Qu'il me suffise de dire qu'il fut vendu en 1797, démoli, et remplacé par une halle nommée *Marché de la Vallée* et des maisons de rapport qui renferment encore quelques débris du couvent.

La tombe de Jehan Chefderoi était placée dans la nef de l'église du Couvent, du côté droit, devant la chapelle de Notre-Dame. Ses dimensions sont les suivantes : H. $2^{m},38$; L. $0^{m},92$; Ép. $0^{m},11$. Elle se compose d'une seule table de pierre gravée en creux, qui a été brisée par le milieu. Le défunt y est représenté couché, sous une arcade ogivale blasonnée, les mains jointes posées sur la poitrine,

en son costume de bourgeois ou d'artisan de Paris. Ses pieds reposent sur un chien. Autour, on lit en caractères semi-gothiques :

CI-GIST.JEHAN.CHEFDEROI.DE.LIMOIES.
QVI.TRESPASSA.LAN.DE.GRACE.MCCC.XXVI.
OV.MOIS.DE.JANVIER.LE.IOVR.ST.ILERE.
PRIEZ.POUR.LAME.DE.LI.

Ce qui fait souvenir de ces vers :

Le derrenier honneur qu'on doit à l'homme mort,
C'est l'épitaphe escrit tout à l'entour du bord
Du tombeau pour mémoire.

Cette pierre est figurée à l'*Epitaphier du Vieux Paris*, (I, 192), d'après un dessin des *Tombeaux de Gaignières*, manuscrit de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, t. III, fol. 4, volé jadis par Clairambault à la Bibliothèque du Roi.

C'est le *14 janvier 1327*, v. st., qu'est mort Jehan Chefderoy. Il fut inhumé aux Grands-Augustins, au titre, sans doute, de bienfaiteur.

En haut, et de chaque côté de l'arcade, sont les armes du défunt : *d'azur au chevron de gueules, accompagnées de trois chefs de rois d'argent couronnés à l'antique d'or.*

Aux notes de l'*Épitaphier*, qui accompagnent la reproduction, il est dit à *Ilère :* « On voit ici, sur le fac simile de la pierre tombale un V, qui n'a aucune utilité, et dont la présence paraît malaisée à expliquer. L'hypothèse la plus vraisemblable, c'est que le tombier avait gravé le mot OV au bout de la dalle, sans réserver la place pour l'écusson ; lorsqu'il s'est aperçu de son erreur, il a répété le mot, et le blason a fait disparaître la première lettre du précédent. »

Sur la pierre le V dont il s'agit est encore très apparent.

Et, à propos des armes : « La dalle funéraire porte à chacun des angles un blason plus petit répété quatre fois : parti au 1, d'une moitié d'aigle à deux têtes, éployée ; au 2, d'une moitié de soleil à huit rais, dont on ne voit que trois et la moitié de deux autres. »

Si importante qu'ait été la famille Chefderoy il ne semble pas qu'aucun de ses membres ait cultivé les lettres et les arts. Le Jehan qui nous occupe était, non un religieux, mais un bourgeois, un artisan, dont il porte le costume. A Limoges, on ne sait rien de lui, et ici je n'ai point rencontré aux archives de documents le concernant.

Voici les informations qu'a bien voulu m'envoyer M. Louis Guibert, Membre de la *Société archéologique du Limousin* :

« La famille Chefderoy (latin *Capitis regis*, prov. *Chapderey*, *Chadarey*) est très connue à Limoges, au moyen âge, tout au moins aux dernières années du XIIIe siècle ; je l'ai trouvée mentionnée dans des lièves jusqu'au XVIe siècle, époque où elle disparaît complètement.

« Les mentions de personnages de ce nom ne sont pas rares. Je relève dans mes notes :

« Pierre *Capitis regis*, habitant le château de Limoges, qui adhère le 20 juillet 1321, à un appel des Consuls du Château à l'Archevêque de Bourges et au Saint-Siège contre l'Évêque de Limoges (Legros : *Mélanges manuscrits*, I, 692.)

« Jacques *Chapderey*, Consul du Château de Limoges, le 3 septembre 1347. (*Cahier* communiqué par M. Champeval, de Figeac.)

« Martial *Capitis regis*, Consul du Château de Limoges,

à la date du 26 janvier 1399, v. st. [1400] (*Notes diverses*).

« Martial *Capitis regis,* [le même évidemment], bourgeois, figure le 19 février 1401, à une Assemblée de ville dans laquelle on délègue aux créanciers de la commune une somme de 400 livres à prendre sur le produit de divers octrois et impositions. (Pièce du Cabinet Astaix.) Etc. Etc. »

C'est bien à cette famille qu'appartenait celui dont notre *Société historique* a recueilli la tombe.

En comparant dans l'*Épitaphier de Paris* diverses tombes des XIIIe et XIIIIe siècles j'ai constaté une assez grande ressemblance entre la tombe de Jehan Chefderoy et celle de Jehan de Lile, bourgeois de Paris, mort en 1286 (I, 350.)

Cette dernière tombe est plate et de pierre, comme la précédente. Le dessin en est tiré aussi des *Tombeaux de Gaignières* (II, 37) (1). On y lit cette inscription, en mêmes caractères :

ICI.GIST.JEHAN.DE.LILE.JADIS.BOVRIOIS.DE
PARIS.VINERIER.QVI.TRESPASSA.LAN.DE.GRACE.
M.CC.IIII^x^.XVI.LE.SAMEDI.APRES.LA.SAINT.
BARNABE.APOSTRE.PRIEZ.POVR.LAME. (2)

L'une et l'autre sortent-elles du même atelier? C'est

(1) La section des estampes de la Bibliothèque Nationale a fait copier, par un artiste habile, tout ce Recueil de Gaignières.

(2) Vinetier, vinotier ou vinier signifient marchand de vin. Cf. Du Cange, *Glossarium*, verb. *Vinarius* et *Vinetarius*. — La fête de Saint-Barnabé étant le 11 juin, qui tombe un lundi en 1296, le samedi qui la suivait était le 16. — Pour que cette formule fût complète il faudrait : *Pour l'âme de luy*. Il paraît vraisemblable que l'inscription portait tout simplement : *Priez pour s'âme* (*Épitaphier*).

assez probable; et à cet égard, je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire ce passage de l'*Épitaphier* :

Les tombes plates, furent le genre de sépulture le plus communément employé durant tout le moyen âge, en raison de leur simplicité et de la dépense relativement modique qu'elles nécessitaient... Dès le XIIIe siècle, les progrès de l'art exercèrent une influence prépondérante sur l'ornementation qui suivit durant tout le moyen âge les styles de chaque période architecturale. Les tombiers imaginèrent alors de transporter sur la dalle funéraire, sous forme de gravure, l'ornementation des tombes levées pour servir d'encadrement à l'effigie des personnages. Ici, ils introduisent le dais qui abrite les statues des gisants et lui donnent pour support des pieds droits artistement décorés. Là, ils figurent l'arcade ogivale, trilobée ou festonnée, des tombes arquées, avec son galbe triangulaire richement décoré, ses colonnettes et ses pinacles. Ailleurs, ils représentent tantôt un riche portail, tantôt une travée d'église, tantôt une véritable chapelle vue en perspective, avec les nervures des voûtes, le fenêtrage, les vitraux et le pavement. Lors de l'avènement des Valois, les détails d'ornementation se multiplient et se compliquent : l'image du défunt et l'encadrement architectural, qui se détachent d'ordinaire sur un fond feuillagé, sont traités avec une rare perfection.

Comme nous l'avons précédemment observé pour les tombes levées, le défunt est représenté, sur les tombes plates, jusqu'à la fin du XIVe siècle, avec l'attitude et les gestes d'une personne vivante; dès le XVe siècle, il prend l'apparence du sommeil ou de la mort. Il est debout, tête nue, revêtu du costume de sa profession et des insignes de sa dignité; il a les mains jointes et relevées, ou croisées sur la poitrine; un animal symbolique est couché à ses pieds. Dans quelques cas exceptionnels, on le voit à genoux, ou debout devant un pupitre sur lequel est placé un livre ouvert, ou bien encore assis dans une chaire avec un goupe d'auditeurs autour de lui.

La dalle funéraire de Jehan de Beeville (I, 316), dit

Gaufin, chevalier, mort en 1302, offre aussi beaucoup d'analogie avec les tombes de Chefderoi et de De Lile, surtout avec la dernière. Là aussi les anges des arcades encensent.

Celle de Raniero Rinaldi, XIVe siècle, plus compliquée, de plus grande dimension, a également des anges encensant (*Grands-Augustins*, I, 202), ainsi qu'une autre plus simple de 1349 (I,263) et celle de Guy Brochier de 1421 (II, 60). A une tombe du XVe siècle (I,366), du Musée de Cluny, les anges s'apprêtent à encenser.

Une des plus anciennes est celle du maître-chapelain Mathieu, mort en 1278 (II, 477. Sainte-Chapelle basse). Il est debout, en son costume, les *yeux fermés*, les bras *croisés*, posé sur un dragon, dans une arcature trilobée, très simple, où se voient encore deux anges encensant.

Souvent donc, l'ange encensant apparaît, de même que sur la tombe de De Lile que nous donnons avec celle de Chefderoi, comme types de l'industrie du tombier à Paris, à ces époques reculées.

Victor ADVIELLE.

LES RÉVÉLATIONS DU VIEUX SOL PARISIEN

LES PRÉMONTRÉS ET MES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES A L'ÉCOLE DE MÉDECINE

C'est dans le bourg de Prémontré (abbaye située dans le diocèse de Laon) que la maison des religieux de Prémontré de l'ordre de Saint-Augustin fut instituée en 1120 par saint Norbert, archevêque à Magdebourg (1), sous le

(1) Saint Norbert, d'une des plus illustres familles d'Allemagne, naquit à Santen pays de Clèves, vers l'année 1085. Après avoir fait ses études il entra à la cour de l'empereur Henri, dont il était parent; sa bonne mine, ses richesses, son esprit, ses plaisirs et surtout son ambition lui firent rencontrer de terribles écueils (langage du vieux temps).

Un jour, dit-on, que Norbert suivi de son domestique, traversait une prairie, il fut surpris par un orage terrible. Et au moment où son valet lui criait de retourner sur ses pas, la foudre tomba aux pieds de son cheval, et le sol s'ouvrit devant lui. Norbert tomba à terre et y demeura sans connaissance, étendu d'un côté et le cheval de l'autre; il resta près d'une heure en cet état, sans pouvoir remuer, enfin ses forces étant revenues, il se releva, et comme sortant d'un profond sommeil (disent les chroniqueurs), il s'écria : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Il crut entendre une voix qui lui répondit : « *quitte le mal et fais le bien, cherche la paix, et la poursuis jusqu'à ce que tu la possèdes bien* ». Il retourna avec la résolution de se convertir. Tout d'abord il ne changea rien à sa vie extérieure. Il prit sous ses riches habits un rude cilice pour s'habituer aux mortifications corporelles.

Puis il quitta la cour, pour se retirer dans un monastère, où il pût se livrer à la plus austère pénitence.

Ayant appris que le pape Calixte II tenait un concile à Reims, il s'y rendit pieds nus, quoique la saison fût froide et fort avancée, et pria le pape de lui donner sa mission. Calixte lui accorda ce qu'il désirait, lui conseilla

pontificat de Calixte II, et sous le règne de Louis le Gros.

Jean de Roquignies, abbé en 1247, résolut de fonder à Paris, un collège pour les jeunes religieux de l'ordre, qui voudraient prendre des degrés dans l'Université.

Mais avant de nous étendre sur l'organisation et les agrandissements successifs de ces religieux à Paris, rapportons une légende extraordinaire, qui se place naturellement ici, admise naïvement aux siècles passés par différents biographes, à propos de ces religieux.

Un jour Engueran de Coucy ayant été dans la forêt pour combattre un lion qui dévorait beaucoup de monde, se

de modérer la rigueur de sa pénitence, et invita l'évêque de Laon à en prendre soin. Après la fin du concile, l'évêque l'emmena à Laon; où il le retint tout l'hiver, faisant ses efforts pour ramener la santé dans un corps fatigué par le jeûne et les privations.

L'évêque voulant se l'attacher et le retenir dans son diocèse, lui fit parcourir le pays de l'environ de Laon, l'engageant à choisir un lieu suivant ses goûts. Celui de Prémontré lui plut par sa solitude, il le choisit pour y établir sa demeure. Ses prédications et la sainteté de sa vie attirèrent bientôt autour de lui plus de quarante disciples ecclésiastiques, sans compter les laïques.

Tel furent les commencements de l'ordre de Prémontré.

L'an 1126, Norbert passa en Allemagne. Étant à Spire, il y trouva les députés du peuple de Magdebourg et les députés du clergé, assemblés devant le roi pour élire un archevêque. Il prêcha et donna son avis sur l'élection qu'on voulait faire. Les électeurs votèrent pour lui. Toute l'assemblée s'écria : *Voici notre père et notre pasteur!* On l'éleva malgré lui. Il suivit la procession pieds nus, pour se rendre à son palais, mais il était si pauvrement vêtu, que le portier, dit-on, lui en refusa l'entrée en lui disant : « *Il y a longtemps que les autres pauvres sont entrés; pourquoi incommodes-tu ces seigneurs?* » Ceux qui le suivaient crièrent au portier : *C'est notre Évêque.* Mais le saint lui répondit : « *Mon frère, vous me connaissez mieux que tous ceux qui m'ont élevé, tel que je suis, à une si haute dignité.* »

Ses ennemis l'accablaient d'injures, et attentèrent même à sa vie. Toujours il pardonna aux coupables, et disait à ceux que de pareils attentats saisissaient d'horreur. « *Vous étonnez-vous que le démon ayant attenté à la vie de notre chef, attente aussi à celle de ses membres.* »

Norbert mourut après une maladie de quatre mois, âgé de 53 ans, en l'an 1134, dans la huitième année de son épiscopat.

trouva brusquement en présence de la bête féroce, et il en ressentit une telle frayeur, qu'il s'écria : *Saint Jean, tu me l'as de près montré;* revenu de sa frayeur (il avait tué le lion) et en mémoire de cette action à jamais mémorable, il fit construire sur ce lieu un monastère, qu'il nomma Prémontré.

Dès le début de la fondation de leur ordre ces religieux prémontrés étaient si pauvres, disent leurs biographes, qu'ils ne possédaient qu'un seul âne leur appartenant en commun, et leur servant à transporter le bois qu'ils allaient couper dans la forêt et qu'ils vendaient à Laon, afin de réaliser quelques deniers pour acheter du pain.

Louis XIII, par ses lettres patentes de juillet 1617, ordonna aux abbés de cet ordre en France d'envoyer un ou plusieurs religieux au prieuré et collège de Prémontré à Paris pour y être instruits.

Un nombre considérable de noms distingués de la noblesse se sont trouvés très honorés de l'humble condition de frères laïcs ou convers de Prémontré, comme : *Guy comte de Brienne, Henry comte d'Asneberg, Godefroy comte de Namur, Louis comte d'Arnesteim, Bérenger baron de Schuffeuriet.*

Les comtes de Champagne et de Blois furent les principaux bienfaiteurs de cet ordre.

La première acquisition pour le collège fut faite en juin 1252 par Jean, abbé de Prémontré (1), « portant vente devant l'official de l'évêché de Paris par Gilette de Houzel bourgeoise de Paris, veuve de Jean Sarrazin, à Jean abbé

(1) Époque où l'antique clos de *Laas* ou de Liars, jardin du Palais des Thermes, commença à se couvrir de maisons et de rues nouvelles qui permettaient des communications plus directes du Nord-Ouest au Sud-Est de Paris.

et aux religieux de Prémontré : d'une maison dite la maison de Pierre Sarrazin et dépendances, située à Paris au delà du petit pont dans la rue haute feuille, lad. maison chargée de 12 l. de chef sens de 100 l. parisis de croisens et de 4 l. parisis de cens annuel sur trois parties de cette maison.

« Lad. vente faite moyennant 120 l. parisis payées comptant et à la charge des cens ci-dessus.

« Pour sûreté de ce que dessus vendu lad. Gilette de Houzel a hipothéqué une maison où elle fait sa résidence sise à Paris, en la cité au carrefour du *marché palu* dans la censive des religieux de Montmartre. »

Les religieux de Prémontré s'établirent promptement dans leur demeure qu'ils ne tardèrent pas à agrandir et cela d'une façon relativement considérable, ainsi que l'affirment différentes acquisitions, faites dans le périmètre de leur couvent.

Ils acquièrent en juillet 1255 « de Guillemette, abbesse et des religieuses de l'abbaye de Saint Antoine lez Paris, du consentement par écrit de l'abbé de citeaux leur père abbé, et de l'évêque de Paris, la propriété du fond de terre ou de l'emplacement du droit de vente et d'une censive annuelle de 7 l. 6 s. parisis sur neuf maisons sises à Paris, près de la maison des frères mineurs ou cordeliers dans la rue des Étuves (1). Laquelle remise se perçoit de la manière qui

(1) Elle passait entre les Prémontrés, le collège de Bourgogne et traversait la rue du Paon.

Les étuvistes avaient leur méreau, dont l'avers présente : Saint Michel terrassant le démon sous la figure d'un dragon, il tient de la main droite une épée dont la lame passe derrière la tête du saint coupant le nimbe, le bras gauche est armé du bouclier qui le protège contre la gueule formidable du monstre.

On lit la légende suivante autour du méreau : *Etuve de Paris.*

Au revers : Une femme debout dans une cuve cerclée. Vers le seizième

suit, savoir : 4 l. parisis sur la maison de la femme Adam dite Romaine.

12 l. 6 s. sur la maison de feu Pierre Sarrazin.

100 l. de croisens sur ladite maison.

6 l. sur la maison de Jehan de Beaumont.

6 l. sur la maison de Marguerite du Cellier.

4 l. sur la maison de Nicolas Romain.

4 l. sur la maison feu Richard du Lorche.

40 l. sur la maison de Messire Jehan chanoine de Saint-Benoît à Paris.

40 deniers sur la maison de Agnés de Vitry.

et 40 deniers sur la maison de Denise-des-Champs.

Lad. vente faite moyennant 350 livres parisis que lesd. religieux ont remises comptant. »

En octobre 1256, les religieux de Prémontré s'agrandissent encore d'une maison touchant celle de Pierre Sarrazin qu'ils achètent à Jean de Beaumont.

siècle, époque où remonte ce méreau, l'usage pour la population parisienne de baignoires en bois, en forme de tonneau était très commun; les tonneliers avaient joint à leur fabrication de futaille, celle de fabricant de baignoires en forme de barrique.

A cette époque, les bains publics étaient dangereux pour la santé, l'air était infect dans ces étuves, et les baignoires en bois offraient ainsi des causes de propagation de maladies contagieuses. C'est pourquoi dans un moment de contagion, malheureusement trop fréquente à Paris, le 16 novembre 1510, une ordonnance du Prévôt de Paris, défend aux habitants de la ville d'aller aux étuves, et aux baigneurs étuvistes de chauffer leurs étuves avant Noël. Ces mêmes défenses furent réitérées par arrêt du Parlement le 13 septembre 1553 et le 2 juillet 1561, années où les habitants eurent à souffrir cruellement de diverses épidémies.

Voici le cri des étuveurs qui annonçaient que les étuves étaient chaudes, d'après le poète Guillaume de la Villeneuve.

Diez, l'on crie au point du jor,
Seignor, qu'or vous alez baingnier,
Et estuver sans delaier.
Li bains sont chaut : c'est sans mentir.

Crieries de Paris.

En 1286 ils deviennent propriétaires d'une grange et d'un jardin qui appartenaient à Gilette Le Cellier, veuve de Guillaume Le Hongre.

Concernant encore nos religieux de Prémontré, nous trouvons la pièce suivante :

« Novembre 1294.

« Lettres d'amortissement et confirmation de l'acquet fait par les chanoines réguliers Prémontrés, des maisons adja-



Fig. 1.

centes à la leur située à Paris près les Cordeliers pour bâtir le collège de l'ordre où est relatée la quittance de finance de 210 l. 15 s. tournois délivrée aux commissaires nommés par le roi, pour le recouvrement des finances provenant des acquets des ecclésiastiques. »

Ces lettres ont été expédiées à Paris, du règne de Philippe-le-Bel et scellées de son sceau (fig. 1).

Le 31 décembre 1675, un décret de l'assemblée du conseil de l'ordre ordonne une taxe sur les maisons de l'ordre pour payer les ouvrages de l'église et du couvent.

Un acte nous apprend que le collège de Prémontré

« *estant inhabitable et prest à tomber il auroit esté proposé au chapitre général de l'année 1686 de le restablir* ».

Déjà en 1676, le mauvais état des constructions avait nécessité de nombreuses réparations à l'église et au collège; la dépense seule de la serrurerie exécutée par *Gervais Matissari* maître serrurier, était de 5.290 l. 13 s. 2 d. En cette même année 1676 l'estimation des ouvrages de marbre, dans la chapelle du collège s'élève à 615 livres payées à maître *Roch du Chesnoy,* marbrier. La restauration de la toiture de l'église nécessite une dépense de 975 l. 15 s. 2 d. payée à *Simon Gradet,* maître couvreur. Les travaux de réparations de la menuiserie de l'église reviennent à la somme de 27.470 livres à payer à *Étienne Carrel,* menuisier.

En cette année, année de dépenses pour la communauté, la charpente de l'église nécessite une dépense de 5.232 l. 19 s. 2 d. payée à *Pierre Lucas,* maître charpentier. Les réparations en maçonnerie s'élèvent à 1.465 l. 3 s. 9 d., somme payée à *Claude Roger,* maître maçon.

Un arrêt du Conseil du roi ordonne l'exécution des décrets du chapitre de l'ordre qui imposent une taxe de 50.000 l. sur les maisons de l'ordre, pour la construction des bâtiments du collège de Prémontré le 4 avril 1689.

Suivant une déclaration de biens des Prémontrés que nous mettons sous les yeux du lecteur, on jugera de l'importance du collège.

« Une maison sise à Paris, rue Hautefeuille, n° 21, où le collège de Prémontré a son établissement depuis l'an 1252.

« Elle consiste en un corps de bâtiment à quatre étages, ayant 10 croisées de face sur la rue, huit sur la cour

et environ 6 toises de profondeur, une cour, d'environ 50 toises quarrées et, au fond de cette cour, un petit bâtiment à deux étages de 7 croisées de face, et d'environ 11 pieds de profondeur.

« A cette maison est jointe une église fermant les deux bâtiments cy-dessus le long de la rue des Cordeliers et pouvant avoir 15 à 16 toises de long sur 5 à 6 toises de large.

« Le collège de Prémontré retire en location de bâtiment la somme de 750 livres. »

Les pièces concernant la construction de la maison, se chargent de nous apprendre que les dépenses pour la construction du collège s'élèvent à la somme de 54.453 l. 1 s. 4 d.

Le collège est dans la gêne. Les procès se succèdent entre les fournisseurs et les Prémontrés.

Jean Pillon et *Antoine Lamair,* maîtres maçons, architectes et entrepreneurs de bâtiments adressent une requête afin de faire saisir les revenus de MM. de l'ordre de Prémontré pour la somme de 25.120 l. 6 s. restant à payer aux entrepreneurs des bâtiments du collège. A ce moment (1693) c'est le sieur Ferry qui est procureur général de l'ordre.

Par sentence du 21 mai 1694, le collège est condamné à payer à maître Guignon, plombier, la somme de 816 l. 10 s. 3 d. comme principal, 193 l. 16 s. d'intérêts et 19 l. 8 s. de frais pour fourniture de plomb, soudures, etc.

En 1790 les établissements religieux étant devenus propriété nationale, les officiers municipaux de la ville de Paris furent chargés, le 28 avril 1790, de faire l'inventaire de la maison des religieux de Prémontré. Le voici :

« Les officiers municipaux se sont présentés en la mai-

son conventuelle des chanoines de l'ordre de Prémontré, ancienne observance, rue Hautefeuille, et nous étant présentés à M. le Procureur nous lui avons fait part de l'objet de notre mission, et l'avons requis de sonner la cloche pour convoquer l'assemblée générale de tous les chanoines composant la dite maison. Ce qui ayant été exécuté se sont présentés dans la salle capitulaire huit desdits chanoines, savoir : MM. Antoine-Daniel de la Croix, prieur; Étienne Viger, procureur de l'ordre; Jean-Louis-Marie du Mauget, prêtre; Pierre-Philippe de Combles, prêtre; Jean-Baptiste Correur, prêtre; Benoît d'Asset, prêtre; Pierre Michel, prêtre; François le Front, prêtre. Lesquels nous ont déclaré que MM. Jean-Baptiste-Joseph Bouillot, sous-prieur, et Charles-Louis Boulogne, sous-diacre, sont absents et seront de retour avant un mois. »

Parmi les revenus de la maison et collège de Prémontré, les officiers municipaux relevèrent, que la communauté possédait les revenus suivants : un revenu de 6.000 livres sur l'église de Laon, ladite rente confirmée par Lettres patentes du roi du mois de mai 1731, enregistrées au Parlement le 6 septembre 1731 à la charge par le collège d'entretenir trois religieux étudiants de ladite abbaye de Saint-Martin de Laon, et de les défrayer de tout jusqu'au doctorat inclusivement.

Une rente sans retenue de la somme de 850 livres due par l'abbé commandataire de l'abbaye de Grand-Champ, ordre de Prémontré, diocèse de Chartres, à cause de l'union conventuelle de ladite abbaye de Grand-Champ au collège de Prémontré aux charges détaillées dans l'acte passé le 4 décembre 1681.

Ils possédaient en outre de grandes propriétés en vignes,

terres labourables, prés, marais salans, bois, etc. (abbaye de Jard, diocèse de Luçon).

La communauté était tenue de payer à l'hôpital de Fontenay-le-Comte la quantité de 136 boisseaux de blé, lesquels évalués à raison de 30 sols le boisseau pouvaient valoir la somme de 204 livres.

La Châtellenie du lieu Dieu, paroisse de Génétouze près Beaulieu, en Bas-Poitou, était leur propriété, ainsi qu'une métairie d'un revenu de 500 livres à la Châteigneraie située sur la paroisse d'Arville, diocèse de Luçon. Le collège de Prémontré possédait encore : les domaines de Moricq ou Petit-Jard, situés dans les paroisses d'Angle-Saint-Benoist et de la Jonchère, diocèse de Luçon. Les prés desséchés de Moricq, d'un revenu de 188 l. 10 s., sur cens de 112 l. 10 s. de l'Ile de Rhé, Lacabane de la loge, paroisse autrefois de la Ville, autrefois Marans, présentement d'Aligre au pays d'Aunis. L'abbaye de Bassefontaine, diocèse de Troyes, des terres et rentes au diocèse de Paris, de Luçon, etc.

Enfin les revenus du collège étaient de	25.302 l. 10 s. 2 d.
Et les charges de	4.813 16 6
Le revenu était de	20.488 l. 13 s. 8 d.

En mai 1790, les commissaires enquêteurs de la ville font un inventaire du mobilier du collège des Prémontrés, dont nous allons extraire quelques parties intéressantes :

État des biens mobiliers.

Le 4 May, Nous, commissaires soussignés, nous sommes transportés en la salle capitulaire dudit collège de Prémontré, où nous avons trouvé les religieux assemblés, les-

quels nous ont conduits en l'église et y avons trouvé :

1° Dans le clocher une seule cloche.

2° Un orgue avec son buffet.

3° Une belle grille de fer, séparant la nef d'avec le chœur.

4° Cent cinquante chaises.

5° Une boiserie regnant dans le pourtour de la nef du chœur et du sanctuaire.

6° Dans le chœur deux rangs de stales de chaque côté.

7° Un banc pour les chantres et un aigle de cuivre de vant le lutrin.

8° Une lampe de cuivre argenté.

10° Des livres de chœur, bréviaire, antiphonies, graduel, etc.

Sommes entrés dans la sacristie, où avons trouvé :

1° Un soleil d'argent doré, fort beau.

2° Quatre calices d'argent, dont un doré en entier.

3° Une paire de burettes avec son bassin d'argent.

4° Une encensoire d'argent (la navette en cuivre).

5° Deux bâtons de chantre en argent.

6° Six grands chandelliers, six autres plus petits avec une grande croix d'autel, le tout en cuivre argenté.

7° Deux chandeliers d'acolite en cuivre argenté.

8° Deux autres grands chandeliers et plusieurs petits en cuivre.

9° Une croix de procession en cuivre argenté et un bénitier aussi en cuivre.

10° Une croix d'autel en glaces, montée en bois.

11° Un grand tapis qui sert aux marches de l'autel.

12° Un grand fauteuil en velours cramoisi.

13° Dix-sept aubes tant unies que garnies de dentelles de mousseline brodée en linon.

14° Huit nappes d'autel avec suffisante quantité de cordons d'aubes, purifications et de corpereaux.

15° Quatre ornements dont un rouge, un blanc, un violet, tous composés de trois chappes, une chasuble, de deux tuniques et d'un devant d'autel, en outre suffisante quantité de chasubles de différentes couleurs.

Lecture faite du procès-verbal, nous avons requis tous les religieux cy-dessus desnommés de nous déclarer s'ils approuvent le contenu, à quoi ils nous ont répondu :

1° Que pleins de confiance dans les soins paternels de la municipalité de Paris, ils espèrent qu'elle voudra bien prendre en considération la situation embarrassante où ils se trouvent par le refus qu'ils viennent d'éprouver des parties échues de leur revenu, ce qui les oblige à recourir à des emprunts pour subvenir à leur nourriture, si l'on n'y pourvoye point d'une manière prompte et efficace.

2° Qu'instruit qu'il a été présenté à l'assemblée nationale un projet de réunion de leur maison à celle de la Croix rouge, ils croient devoir représenter que leur observance étant très différente de celle que suivent les religieux Prémontrés de la Croix rouge, ils ne peuvent être réunis à cette maison qui a des règles très opposées et dans lesquelles ils ne peuvent s'engager;

Et ces Messieurs n'ayant autre chose à déclarer, nous avons clos le présent procès-verbal.

Ce 28 May 1790.

Parmi la liste des propriétés et locations des Prémontrés nous relevons, que : M. Antoine Daniel de la Croix, prieur du collège de Prémontré demeurant à Paris, rue Hautefeuille paroisse Saint-Cosme, prend à loyer une maison de campagne où ils possèdent un jeu de billard.

MAISON DE CAMPAGNE.

Dans une maison de campagne louée au grand Mont-Rouge par ledit collège, il existe un jeu de billard, et c'est le seul meuble qui mérite qu'on en fasse mention. (6 février 1790.)

Montrouge convenait fort bien à ces religieux, ce village étant situé à une courte distance du collège, le trajet pouvait s'effectuer sans fatigue par les maîtres quelquefois âgés, et par les élèves.

Les prêtres venant de province à Paris s'arrêtaient volontiers chez les religieux de Prémontrés, où ils trouvaient, à bon compte, une pension fort soignée, ainsi qu'on en jugera par un compte de cette maison que nous avons sous les yeux.

Sept chambres sont destinées aux hôtes ou à des pensionnaires, elles sont garnies d'alcôves, lits, tables, armoires, chaises ou fauteuils, les autres chambres sont occupées par les religieux ou les domestiques du collège (extrait du registre de l'économe).

Extraits de 1734 à 1736.

« Il est deu par Mr de Boncourt religieux du Mont-saint-Martin la somme de saize livres pour huit iour qu'il a demeuré au collège y étant arrivé le 17 juillet et reparty le vingt-cinq du même mois. »

9e chapitre. Il est deu par M^{r} l'abbé de Domenge grand archidiacre de Bourdeaux la somme de 84 livres 15 sols aiant resté au collège deux mois moins trois iours et demy.

7e chapitre, deu à Mr Gougois m^{d} de vin 3.150 livres pour 30 pièces de vin.

A titre de curiosité, nous donnons le montant de la note.

« Payée le 29 may 1736 à Mr de la Fitte chirurgien, pour toutes les saignés, visittes qu'il a fait depuis le 1er may 1735 iusqu'à ce iour 43 livres, suivant son mémoire. »

Autres dépenses du collège de Prémontré.

Frais de thèses et prises de bonnet.	777 livres
Frotteur et jardinier.	82 —
Balayeur.	18 —
Porteur d'eau.	30 —
Blanchisseur.	135 —
Tonnelier.	74l 18s 6d
Chaudronnier.	82l 4s

Le 24 janvier 1758. « Les prémontrés paient pour le rachat des taxes, pour les boues et l'entretien des lanternes des maisons, édifices, boutiques, jardins et emplacements de la ville et faubourg de Paris, suivant les ordonnances rendues en 1744, la somme de 6 livres 16 sols. » (*Chapitre de la rue Hautefeuille, article 18 du rôle.*)

Le 1er mai 1783, les Prémontrés prennent à bail une maison sise au grand Montrouge.

Extrait :

« M. Jacques Étienne Vincent de Martonne, diacre du diocèse de Rouen, Seigneur de Vergot et autres lieux, demeurant au grand Mont-Rouge près Paris, étant ce jour à Paris, etc. Fait bail et donne à loyer pour trois années qui commenceront le 1er mai 1783 et pendant le dit temps pour le collège par Mr Antoine Daniel de la Croix docteur en théologie prieur du collège y demeurant au présent et acceptant pour led collège, une maison seize au grand Montrouge Grande rue dud bien occupée actuellement par mond s. abbé de Mortonne.

« Le présent bail moyennant 850 livres de loyer pour et par chacun des dits trois années, etc. »

Le 27 octobre 1789. Les religieux Prémontrés changent de pied à terre, mais ils restent habitants de Montrouge.

Extraits du nouveau bail :

« Mlle Larticle et dame Veuve Rathoire conjointement propriétaires d'une maison, cour et jardin et dépendances sis au grand Montrouge et qu'ils ont donné à loyer aux dits sieurs religieux par bail, cy après datté, à M^rs les religieux du collège de Prémontré à Paris, rue Haute-feuille, Mr Antoine Daniel de la Croix docteur en théologie de la faculté de Paris et prieur du dit collège y demeurant et qui fait élection de domicile en sa demeure à Paris. Paris huissier à verge au Chatelet de Paris seize rue de la Harpe en face de celle du foin, etc. Que les six premières années a loyer passé entre les parties le 1er may 1784 seront échus et revolus fin fixe du mois d'avril prochain 1790. Ils rendront les clefs et les lieux en bon état de réparations locatives et justifiront a tout et a quoy ils sont tenus et se sont obligés par le dit bail a ce que les dits sieurs et D^lle Larticle et de Vve Rathoire, etc. »

On voit, par ces différentes locations, que les religieux Prémontrés ont été fort longtemps habitants de Montrouge.

Vers 1831 ou 1832, mon père recevait souvent la visite à son atelier de l'avenue d'Orléans (atelier pied à terre en commun avec le grand graveur J. F. Mariage) de J. B. Lecuy, général de l'ordre des Prémontrés, homme de valeur, littérateur fécond, né à Yvois-Carignan (Ardennes), en 1740, mort en 1834. Ce religieux habitait toujours la région au moment où il visitait mon père et son maître, Jean-François Mariage (1).

(1) Le père Lécuy aimait à s'entretenir de questions d'art, il était l'ami intime de Larcher et de Lecomte graveur au point (ce dernier ha-

*
* *

Dans nos fouilles en bordure de la rue de l'École de Médecine, dont nous parlerons bientôt, nous rencontrâmes des squelettes en fort bon état de conservation. Ce champ de sépulture minuscule a été attribué à tort à l'époque gallo-romaine; le manque de mobilier funéraire, les restes de cercueils en bois de chêne ou de chataigniers et des lambeaux d'étoffe, affirment que ces sépultures étaient relativement modernes et appartenaient à l'église ou chapelle de Prémontré (1) (du XVI au XVIII[e] siècle). Un de ces squelettes offrait les restes d'un suaire appliqué sur les fémurs, et les humérus par le poids des terres, et qui semblait collé sur les ossements; ces lambeaux de toile étaient de couleur brune, s'effilochaient et n'offraient pas la moindre consistance.

Une tête placée au plus près, du côté de la rue Hautefeuille, était encore enveloppée en partie d'une étoffe de laine offrant un ton vert foncé; ces restes mortels furent inhumés par notre fidèle compagnon de fouilles M. Pierre Robin.

Auprès de ces squelettes bien conservés en général, nous

bitait rue de la Harpe, voisine des Prémontrés) maîtres de mon père. Le plus grand plaisir de ce religieux était de passer ses soirées d'hiver chez Mariage, qui sous le règne de Louis XVIII habitait sa propriété de la rue de l'Arbalète n° 5 (V[e] arrond[t]). Larcher habitait quai des Grands-Augustins, près du marché *de la Vallée*, où souvent les quatre amis se réunissaient, s'entretenant d'arts et des événements politiques qui se succédèrent si rapidement de 1820 à 1834, année de la mort du père Lécuy.

(1) En 1836, le café dit de la Rotonde fut installé dans le chœur de la chapelle par un sieur Meyer. En 1848, le café devint un corps de garde, qui patrouillait la nuit dans les petites rues du voisinage veillant à la sécurité publique.

ne rencontrâmes que des fragments de cercueils en bois, pas un seul sarcophage en pierre ou en plâtre.

La chapelle ou église de Prémontré était situé à huit ou dix mètres de l'angle formé par la rue Hautefeuille et de l'École de Médecine. On voyait au milieu de son portail l'inscription suivante :

ECCLESIA CANONICORVM REGVLARIVM
ORDINIS PRÆMONSTRATENSIS
SVB INVOCATIONE BEATÆ ANNÆ

Le cimetière de ces religieux occupait le côté latéral



Tête de Prémontré et son suaire.

nord de la chapelle, enveloppé par les bâtiments du collège et de l'église; cette dernière, dit-on, possédait une relique de saint Gilbert, mort en 1162. Ajoutons que ces diverses propriétés des Prémontrés, ressortissaient à la censive de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Au XVII[e] siècle, ces religieux qui étaient très coquets, très soignés, très mondains, revêtaient quatre costumes différents suivant l'heure de la journée ou l'emploi du temps.

Costume pour la promenade en ville, pour les visites : chapeau de feutre, de basse forme, et à bords larges; che-

veux longs sur le col, touchant les épaules, figure rasée, col blanc, droit montant, soutane de drap, manteau très long avec collet (fig. 2).

Ces vêtements étaient noirs. L'habit ordinaire dans la



Fig. 2. Fig. 3.

maison était blanc, il se composait du bonnet carré, surmonté d'une bouffette, d'un camail qui couvrait la tête, les épaules, et allait jusqu'à la ceinture en couvrant le dos, sorte de collet ou petit manteau analogue à celui que portent les dames, puis une soutane à manches très larges (fig. 3). Le costume des chanoines réguliers Prémontrés en habit de chœur d'été) se composait : du bonnet carré

semblable au précédent, d'un col blanc, d'un surplis ou tunique longue descendant au dessous de la rotule avec plis, le tour du col et l'ouverture du haut sur la poitrine (dite gorge) étaient à bords tuyautés d'une étoffe légère sorte de batiste, les manches tombantes à très grande ou-



Fig. 4. Fig. 5.

verture; sur le bras gauche, longue garniture d'hermine. Le costume était entièrement blanc. Ces religieux portaient un scapulaire (fig. 4).

Le vêtement de chœur, d'hiver, se composait d'une grande cape, vêtement de dessus ample et muni d'un capuchon qui couvrait le front au besoin; enveloppant entièrement la personne qui le portait (fig. 5). En France aux

siècles derniers la cape était le vêtement commun à tous les états, aux laïques des deux sexes, aux moines, aux religieuses, aux prêtres, aux chevaliers, aux bourgeois. Elle était très large et munie d'un capuchon qui pouvait cacher entièrement le visage, aussi disait-on volontiers lorsqu'on dissimulait une action : J'ai fait telle chose *sous cape.*

On comprend l'usage général de ce vêtement aux siècles passés, si on pense que le parapluie était encore inconnu en France à la fin du XVIe siècle. C'est de 1680 que date son usage dans notre pays, bien qu'il fût très anciennement connu en Italie et chez tous les peuples d'Orient.

Au XVIIIe siècle la coutume n'admettait pas que les hommes se servissent de parapluie, non plus qu'elle ne l'admet de nos jours pour les militaires en tenue; à cette époque on ne le permettait qu'aux femmes et aux enfants, la mode le voulait ainsi.

Vers la fin du XVIIIe siècle les chanoines réguliers Prémontrés devinrent locataires à Montrouge d'un original dont nous allons dire quelques mots.

Ce propriétaire renommé dans tout le village, homme instruit, très fin, mais surtout admirateur des doctrines de Voltaire et de J.-J. Rousseau, avait aussi avant tout la réputation d'un excellent homme. Il habitait le bas de la Grande-Rue.

Sa maison était grande, elle possédait une vaste cour pavée avec des dépendances, écuries, remises, granges, grands jardins qui s'étendaient jusqu'aux limites du chemin de Fontenay, dit aussi depuis plusieurs siècles *chemin des Charbonniers.*

En 1790, ce propriétaire, nommé Gilleron, fut appelé par la municipalité aux fonctions de collecteur, et, comme tel, était chargé de percevoir la contribution patriotique.

Nous devons dire qu'il remplissait les conditions de son emploi à la satisfaction générale, car, en 1791, il était appelé à faire partie d'une commission pour le service du district de Bourg-Égalité (Bourg-la-Reine). Malgré cela, il n'en restait pas moins chargé du recouvrement de la contribution patriotique, et était de plus, collecteur de la paroisse de Montrouge, doubles fonctions qui sembleraient pour ainsi dire incompatibles aujourd'hui.

Nommé membre du conseil municipal, le citoyen Gilleron vint y exercer ses doubles qualités d'économiste et d'administrateur.

Nous pourrions ajouter aussi celle de réformateur.

Qu'on en juge par les faits suivants :

Deux riches propriétaires de son voisinage adressèrent à la municipalité une demande tendant à être déchargés de l'imposition du vingtième qui leur était réclamée, attendu, disaient-ils, qu'ils n'avaient qu'une maison de plaisance et de pur agrément et qu'ils occupaient eux-mêmes.

Cette affaire vint en délibération devant l'assemblée.

Le citoyen Gilleron prétendit, avec juste raison, que le motif invoqué de n'avoir en propriété qu'une maison d'agrément ne paraissait devoir être admis, puisque le malheureux qui ne possède qu'une simple chaumière et une portion de terre nécessaire à sa subsistance est sujet à l'impôt. Une maison de plaisance, qui n'est qu'un objet de luxe et qui suppose de l'aisance, est d'autant plus susceptible de cet impôt que la somme dont les réclamants seraient déchargés serait nécessairement imputée sur le contribuable malheureux.

N'était-ce pas sagement raisonner ?

On le voit, déjà le citoyen Gilleron faisait œuvre de bon socialiste.

Nous n'étions pourtant encore qu'en 1792.

Il voulait aussi que tout officier municipal, ne pouvant motiver légalement son absence à l'assemblée, fût passible d'une amende pour chaque manque de présence et que le produit en fût versé dans la caisse des pauvres de la commune.

Le citoyen Gilleron, successivement officier municipal et notable de Montrouge, eut toujours pour principe de remplir fidèlement les obligations publiques et les devoirs de sa charge en se rendant en tout utile à la société et de s'attacher aux opinions de ceux qui étaient considérés comme les plus honnêtes.

C'est sur la proposition de Gilleron que furent votées les armoiries de Montrouge.

Il voulait aussi que le percepteur des contributions fût choisi parmi les habitants de la localité, et il émit l'idée d'avoir dans la commune un receveur municipal.

Ce fut justement lui qui obtint l'adjudication de la perception.

Mais pourquoi de certains hommes d'un talent incontestable sont-ils parfois dotés de bizarrerie de caractère et d'un commerce peu facile?

Gilleron était de ceux-là, et, malgré les qualités brillantes dont il était doué, il se montrait parfois quelque peu taquin, irascible, et mystificateur.

On en pourra juger par ce petit différend qu'il eut un certain jour avec la municipalité.

Vers la fin de l'année 1791, il ne faisait plus partie de la municipalité montrougienne. On ne sut quel écart d'esprit s'était subitement emparé de lui, car il paraissait bouder ses anciens collègues. Non seulement il ne paraissait plus aux assemblées, mais il ne donnait même plus signe de vie.

S'était-il absenté momentanément de Montrouge à l'insu de tous?

Ménageait-il aux officiers municipaux un tour de sa façon? On ne pouvait se rendre compte d'une aussi singulière disparition.

Le conseil n'y comprenant absolument rien, dut prendre à son égard une décision.

Le 27 décembre 1791, invitation fut faite au citoyen Gilleron d'avoir à venir rendre ses comptes. Il ne fit aucune réponse et ne se présenta pas.

Comme il était nécessaire de connaître à fond la position dans laquelle il se trouvait, on lui écrivit à nouveau, en le prévenant que, s'il ne satisfaisait pas à cette nouvelle injonction de se présenter à l'assemblée, le corps municipal serait obligé d'employer contre lui les voies de rigueur.

Il reçut cette lettre avec la plus complète indifférence, et, comme la première fois, il n'y répondit pas.

Deux autres convocations lui furent encore adressées, la seconde le prévenait qu'en cas de refus de sa part de se présenter, on se pourvoirait au district de Bourg-Égalité pour l'y contraindre.

Mais au moment de toutes ces convocations, Gilleron déménageait, quittait sa maison de la Grande Rue.

On apprenait qu'il habitait Charenton, et qu'il avait entre les mains les rôles des tailles de la paroisse de Montrouge et ceux de la contribution patriotique, étant débiteur de sommes considérables reçues par lui.

Ainsi que Guignol derrière la scène, Gilleron disparaît brusquement.

As-tu vu Gilleron?

Sa maison est vide!

Et la caisse?

C'est incroyable de la part d'un homme qui avait l'estime publique.

Explosion de colère.

Inquiétude de la municipalité!

Accusations de toutes les couleurs!

On demanda des poursuites contre lui!

On alla même (nous parlons de la municipalité) jusqu'à louer sa maison d'habitation *aux religieux de Prémontré* qui devinrent ainsi les locataires de la commune de Montrouge.

Pendant ce temps, le citoyen Gilleron envoyait au conseil municipal ce qui lui avait été demandé tant de fois.

Ses comptes furent reconnus d'une exactitude rigoureuse.

Au mois de juillet suivant, à la municipalité de Montrouge, assemblée, au son de la cloche et au bruit du tambour, au lieu ordinaire de ses séances, il lui est donné lecture d'un arrêté du Directoire du district de Bourg-Égalité qui autorise à remettre au citoyen Gilleron, les clefs de la maison dont il est propriétaire à Montrouge, louée par la municipalité aux religieux de Prémontré.

Invité à se présenter à diverses assemblées pour reprendre ses clés, il ne répond pas à cette nouvelle invitation, n'étant pas plus disposé à recevoir les clés de sa maison qu'il ne voulait précédemment rendre ses comptes.

Enfin, le 12 juillet 1792 il se décide à comparaître, mais, avant de reprendre les clés de son immeuble, il demande qu'il soit dressé un état des réparations locatives et des dégradations faites par les religieux de Prémontré pendant leur séjour dans sa maison.

Cela fait, ainsi qu'il le désire, le citoyen Gilleron reprend ses clés, dont il donne décharge à la municipalité, mais,

en homme bien avisé, il lui réclame quelques jours après, les loyers payés par les religieux de Prémontré.

Il obtint alors gain de cause.

Mais, voici bien le plus singulier de cette affaire interminable.

Le 1[er] avril 1793, le citoyen Michel Gilleron est proclamé maire de Montrouge, il est présenté à l'assemblée, accepté et, vu l'urgence, installé de suite, après avoir prêté le serment prescrit par la loi du 3 septembre 1792, de maintenir de tout son pouvoir, la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi.

*
* *

Mais revenons au collège de Prémontré.

Au-dessus de la porte cochère, rue Hautefeuille on voyait deux écus accolés, placés par les soins du père Michel Colbert, abbé de Prémontré, général de l'ordre en 1694 qui portait *d'azur, semé de France*, à *deux crosses en sautoir d'or*, à une *couleuvre d'azur tortillée et mise en pal.*

Ces armes avaient été données à l'ordre par le roi saint Louis.

La plus grande partie de la fouille explorée par nous sur ce point était occupée par les fondations des bâtiments du collège, l'église, le cimetière des religieux de Prémontré et le collège de Bourgogne.

Après cette longue digression indispensable, sur l'ordre de Prémontré, nous arrivons à nos recherches archéologiques exécutées en 1898.

*
* *

Il y a lieu de constater que les travaux de terrassements exécutés depuis huit à dix siècles dans le sol parisien, ont exhumé une quantité considérable de renseignements archéologiques précieux, qui se sont trouvés perdus pour l'histoire.

Il y a quelques années à peine on ne se préoccupait guère de rechercher les documents utiles à la reconstitution de l'industrie et des coutumes de nos ancêtres. On ne pensait pas davantage à recueillir les documents précieux, que, chaque jour, les tombereaux conduisaient à la décharge, enfouissant ainsi de nombreux renseignements pouvant servir à l'histoire et à la topographie de Paris.

Les découvertes dans le sol parisien deviennent de plus en plus rares; les quartiers intéressants à fouiller sont pour ainsi dire épuisés; aussi quelle satisfaction pour l'explorateur de notre vieille Lutèce, s'il sauve une épave du vieux temps qui enrichira les documents archéologiques déjà connus d'une intéressante découverte ou d'une révélation inattendue!

Ces joies de l'explorateur nous les connaissons, depuis vingt-cinq ans que nous fouillons le vieux Paris, nous pouvons dire que, sous nos patientes recherches, le sol parisien a révélé de nombreux documents précieux sur l'industrie et les coutumes des premiers habitants de la rive gauche de la Seine.

Découvertes de champs de sépultures païennes et chrétiennes, de tronçons de voies antiques, de dépôts d'immondices ou voiries romaines, des traces d'habitation dans l'île Saint-Louis, pointe est, près du pont Sully; de puits

et de fours à potier sur le mons-Lucotitius; d'un fragment fort curieux de colonne antique, découvert dans les substructions de l'église Saint-Hippolyte au quartier Saint-Marcel, qui figure au musée de Cluny; d'objets employés dans la vie domestique, comme des biberons servant à l'allaitement artificiel des jeunes enfants; d'une trousse de chirurgien appartenant aux trois premiers siècles de notre ère, unique au monde, par la beauté et la variété des instruments dont elle se compose prouvant assez manifestement, que la science de la médecine et de la chirurgie ne date pas d'hier, et qu'en outre, ces outils sont de véritables merveilles dignes de l'art moderne (publiées dans la *Revue archéologique*, deux gravures en taille douce par l'auteur). Une savante étude de cette trousse a été faite par le célèbre docteur Deneffe, professeur de l'Université de Gand. Des poteries appartenant à toutes les époques, des vases parfois uniques comme structure, de grands et de petits *guttus* en terre et en verre et de toutes les formes, d'une *ampulla* avec son trésor composé de 307 monnaies, d'un autre trésor de 265 monnaies grands et petits bronzes contenu dans une petite poterie de l'époque chrétienne, ce dernier découvert rue Dante en 1901; puis des armes de fer et de bronze appartenant à toutes les époques, javelots, lances, haches, glaives, pointes de flèche, instruments aratoires, outils en fer d'artisan, emporte-pièce, paroir, forfex, clavis Laconica, pièce très rare, épingles de bronze fort belles de forme et de conservation, lesquelles servaient à relever les beautés des Gauloises, ou à maintenir la longue chevelure des guerriers. Et en dernier lieu des statuettes en bronze et en marbre, découvertes rue Dante.

Des fouilles, faites en 1807 au Luxembourg par Grivaud, ont été fructueuses. De 1880 à 1898 des fouilles heureuses

ont été faites par nous : au collège Sainte-Barbe, (recherches publiées dans la presse parisienne). Rues Le Goff, Royer-Collard, Gay-Lussac (publiées dans la *Revue archéologique* 1889-1891). Rue de l'Arbalète, dans les fondations des églises Saint-Marcel, Saint-Hippolyte, Saint-Martin près de la Collégiale de Saint-Marcel, avenue des Gobelins aux n°s 6, 8, 10, 12, 14 et 16 découvertes de sépultures chrétiennes, avenue du Port-Royal 4, 6 et 8, rue du Cardinal Lemoine, etc, etc, furent rencontrés ces mille et un objets, rejetés dédaigneusement aux immondices, mais qui résistèrent à la décomposition du milieu dans lequel ils avaient été abandonnés, pour reparaître un jour, à la plus grande joie de l'explorateur.

Sans ces chercheurs acharnés du vieux Paris, à peine les terres apparaîtraient-elles qu'elles seraient de suite, avec leur contenu, transportées à une nouvelle décharge, (ainsi que cela fut pratiqué pendant bien des années), dans laquelle une partie du sol du quartier Latin, du Luxembourg et de Saint-Marcel contribua à relever le niveau des prés de la Glacière, à faire disparaître et à couvrir de plus de vingt mètres d'épaisseur de terre la petite rivière de Bièvre, anciennement rivière des Gobelins. Nous pouvons dire qu'une partie du sous-sol du XIIIe arrondissement renferme bien des ossements gaulois, romains et mérovingiens, ainsi que des monnaies antiques et nationales, des bronzes, de la poterie, de la verrerie, des armes, enfin une quantité considérable d'antiquités précieuses, enfouies à plus de 50 pieds sous terre, qui composeraient un véritable musée historique des produits Lutéciens.

Sachant que, le plus souvent, les ouvriers employés aux travaux de terrassements ne tiennent pas comptes des objets rencontrés dans les terres remuées et chargées par

eux dans les tombereaux, je résolus de les guider et de les suivre activement dans leur travail. Je résolus aussi d'explorer les diverses décharges qui recevaient les terres de la fouille de l'École de médecine dont le muséum venait de disparaître sous la pioche des démolisseurs, afin de faire place à des constructions en harmonie avec les nouveaux bâtiments, édifiés depuis quelques années.

Les substructions qui viennent de disparaître (en partie), avaient été élevées sur les dessins de l'architecte Gondouin, et sur l'ancien collège de Bourgogne. Ce collège, qui remontait à la première moitié du XIVe siècle, avait été fondé par Jehanne de Bourgogne, reine de France, morte de la peste bubonique qui ravagea l'Europe pendant quatre ans (1), épouse adultère (2) de Philippe de Valois (dont le règne ne fut qu'une longue suite de maux pour l'humanité), qui donna par testament son hôtel de Nesle, dont le prix de vente fut employé à la fondation d'un collège, destiné aux écoliers pauvres du comté de Bourgogne *qui voudraient faire leurs études à Paris.*

Les exécuteurs testamentaires firent l'acquisition d'une propriété située en face le couvent des Cordeliers proche du collège de Prémontré et lui donnèrent le nom de « *Maison des écoliers de Madame Jehanne de Bourgogne reine de France* ».

(1) Cette peste terrible commençait, ainsi que celle des Indes, par une sorte de tumeur résultant de l'engorgement inflammatoire des ganglions inguinaux.

(2) Dont les amants, deux frères, furent livrés aux tortures les plus effroyables ; l'ablation des parties qui avaient péché fut pratiquée, ensuite ils furent écorchés vifs, et attachés à la queue de chevaux qui trainaient ces malheureux sur le chaume de l'herbe, fraîchement coupée pour la circonstance, de la prairie de Maubuisson : après cet infernal supplice ils eurent la tête tranchée, et leurs corps furent pendus au gibet.

On voit qu'à cette époque de dépravations morales la répression judiciaire était à la hauteur des mœurs.

Réuni, ainsi que beaucoup de collèges à l'Université en 1764, le collège de Bourgogne fit place, en 1774, à l'édifice de l'École de chirurgie, devenue depuis l'École de médecine.

On comprend que ces différentes destinations eurent pour effet de changer, à plusieurs reprises, le dispositif, des bâtiments et de remuer les terres. Le sol était sillonné de nombreuses fondations, construites en blocs de pierres et en bons moellons tirés de nos carrières de Paris, quelquefois d'une épaisseur de $0^{m},95$ à $1^{m},80$, assemblés avec d'excellent mortier composé de sable fin et de chaux. De



Fig. 6. Fig. 7.

nouvelles fondations étant nécessaires pour le nouveau plan, le sol vient d'être coupé, tranché en tout sens, ce qui nous a permis d'étudier les terres remuées, bouleversées, transportées à la décharge.

La couche supérieure du sol exploré se composait d'un remblai de $4^{m},50$ d'épaisseur appartenant à l'époque où le collège de Prémontré fut construit, dans lequel se rencontra le type, bien connu, de la poterie parisienne : lampes à couverte jaune, pichets de toutes grandeurs (fig. 6), casseroles à queue creuse en terre dont nous retrouvons la forme (fig. 7), mais avec couverte verte, sous le règne de Henri IV.

Il y avait, aux XVIe et XVIIe siècles, un métier dont on ne connaît plus le nom, nous voulons parler du *figulus* (potier) qui donnait à la terre les formes les plus diverses (que nous trouverons bientôt aux cours de nos recherches). Il confectionnait des cruches ou pichets, des vases et des bouteilles de forme sphérique, avec un long col, teintés parfois d'une goutte d'émail, quelquefois entièrement couverts du vernis stannifère jaune ou vert (fig. 8), de grands vaisseaux de formes diverses, employés à

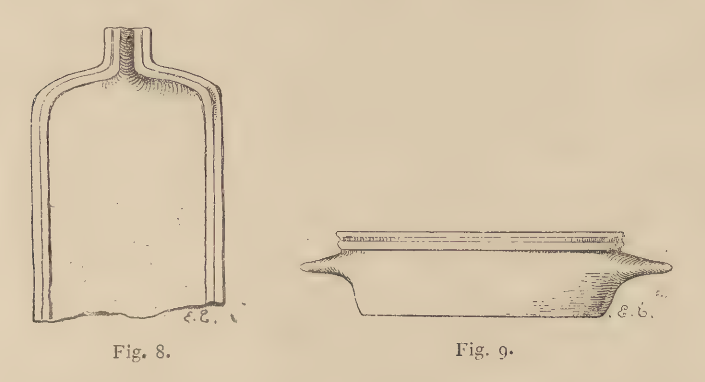


Fig. 8. Fig. 9.

cuire les aliments (fig. 9) des aiguières de toutes grandeurs, des lampes trilychnes à bords ondulés, d'autres lampes supportées par un fût en terre, celles-ci sont monolychnes, et reposent dans une cuvette formant soucoupe, puis des petits *guttus* ayant la forme classique, de la petite bouteille pharmaceutique dans laquelle les pharmaciens du XVe siècle servaient les électuaires à leurs clients, ici par exception elle est couverte d'un beau vernis stannifère vert (fig. 10). Ce genre de *guttus*, généralement en terre de grès, se rencontre souvent dans le sol parisien, ainsi que le petit pot à onguent (fig. 11), canon que les apothicaires employaient de même pour livrer au client les produits

pâteux de leur officine, comme les onguents dont on faisait un usage considérable à cette époque. Ces petits pots

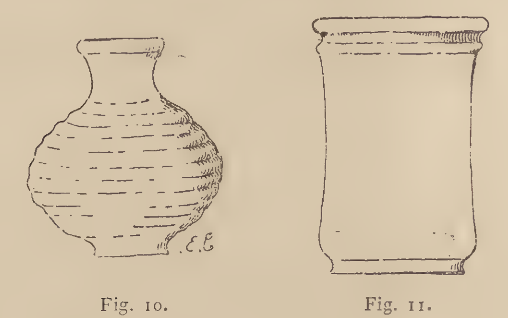


Fig. 10. Fig. 11.

de grès de forme cylindrique, à col évasé ainsi que les *guttus*, étaient confectionnés avec une argile grasse et plastique qui offre les couleurs les plus variées; verte et quelquefois rouge à Belleville, verte et rouge à Bagneux et sur la butte Sainte-Geneviève à Paris, violette et bleue à Gentilly, très commune dans le département de la Seine, et qui naturellement contient de la silice qui, en se vitrifiant devient d'une solidité extrême au point de produire des étincelles au choc de l'acier, de résister au burin le mieux trempé, et d'être inattaquable à l'acide nitrique.

Tous ces petits récipients sortent des mains des maîtres potiers du *bon vieux temps*, des maîtres ou compagnons qui seuls pouvaient fabriquer pour leur compte. Ils datent de cette époque de rivalités et de haine qui vit souvent le sang couler dans les rues de Paris, et des corporations se disputer entre elles, avec le plus grand acharnement, la fabrication d'un objet, l'une parce qu'il y entrait du plomb ou de l'étain, l'autre parce que le corps de l'objet était en terre cuite; de cette époque enfin où l'apprentissage

du potier était de dix années et le compagnonnage de trois, où le brevet coûtait 36 livres et la maîtrise 500 avec chef-d'œuvre; on comprend que cette qualité de maître fût alors inaccessible aux artisans pauvres, vivant difficilement déjà de leur modique salaire.

D'autre part, on limitait le nombre des apprentis et l'entrée dans la communauté était une faveur qu'il fallait acheter et qu'on réservait le plus souvent aux fils de maîtres ou de compagnons.

Les maîtrises, accordées d'abord pour constater la capacité, dégénérèrent en privilèges usuraires et envahisseurs; les fils des maîtres héritèrent des titres de leur père, sans passer par les épreuves que subissaient les apprentis, nouveaux venus dans la corporation.

Les règlements fixaient scrupuleusement les dimensions des objets et jusqu'aux procédés de fabrication.

Comme on le voit, tout n'était que gêne et entraves pour l'artisan et par conséquent pour le progrès industriel.

Cette coutume explique pourquoi, pendant plus de deux cents ans, la poterie pharmaceutique des XVe et XVIe siècles a conservé son type lourd, unique dans sa forme et constant dans la préparation de la terre qui le compose.

En général la terre était bien lavée, bien corroyée, et la périphérie de tous ces petits récipients couverte d'une glaçure qui leur donnait une imperméabilité parfaite qui n'existait pas à l'époque de la poterie flammulée des XIIIe et XIVe siècles.

Enfin, tous les types semblent avoir été réunis ici pour l'étude des formes de la poterie du moyen âge : pichet à figure humaine, dont nous rencontrons un admirable spécimen orné d'émaux jaune, vert et rouge; en un mot de

toute la gamme des couleurs vitrifiables employées à ce moment, servant à la décoration des poteries précieuses. Ce vase ou pichet devait servir à contenir du vin, ainsi que

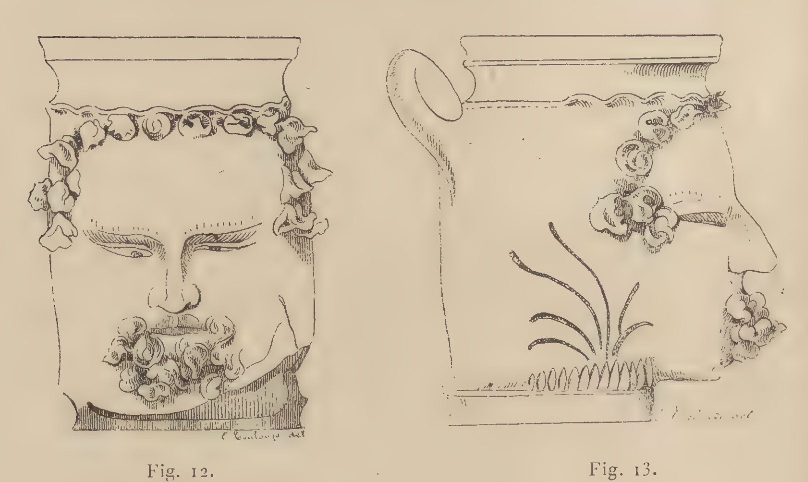


Fig. 12. Fig. 13.

semble l'indiquer la tête de Bacchus qui le décore (fig. 12 et 13). Une anse est placée à la partie opposée de la figure, elle est en tout semblable à celle que portaient les lampes

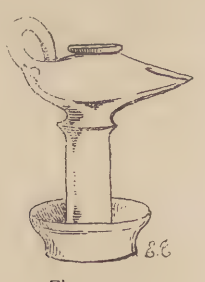


Fig. 14.

monolychnes à fût des XVIe et XVIIe siècles (fig. 14). Cette sorte d'appendice du pot servait moins à le transporter d'un point à un autre qu'à l'accrocher au mur au-

dessus du fourneau de cuisine ou à la muraille de la salle à manger, comme un objet précieux et très décoratif.

Viennent ensuite des poteries qui servaient à transporter des liquides, des *antonnoirs* (fig. 15), des vases de formes diverses (fig. 16), des pichets, assez semblables au pot

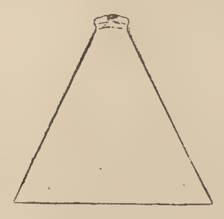


Fig. 15.

en étain qui sortait des mains du *fusor cantharius*, qualifié encore de *maître pothier d'étain* et *tailleur d'armes sur étain* de la petite poterie (fig. 17).

Au-dessous du remblai nous rencontrons un sol noir, assez semblable au terreau de nos maraîchers; ce terrain a

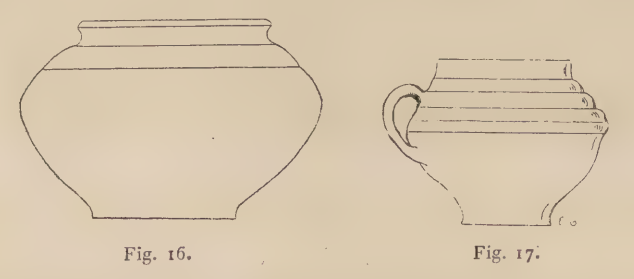


Fig. 16. Fig. 17.

certainement été cultivé dès la haute antiquité, nous voulons dire à l'époque de la domination romaine à Lutèce; dans ces terres nous recueillons de beaux fragments de poteries sigillées d'une superbe conservation, avec des monnaies romaines à l'effigie des empereurs et impératrices : HADRIANVS, grand bronze, TRAJANVS, grand bronze,

LVCILLA, FAVSTINA, femme de Marc Aurèle, CRISPINA, COMMODVS, MAXIMINVS, JVLIA MAMEA, VESPASIANVS, type rare, CONSTANTINVS, NERO, petit bronze rare, GRATIANVS et ARCADIVS.

Plus bas encore, et sous ce sol noir, d'une épaisseur de 1^{m} 50, se trouve une couche de terre vaseuse, transformée à l'époque gallo-romaine, en terre de culture, puis vient au dessous le sol tufacé qui précède le banc immense de calcaire de la rive gauche qui occupe le sous-sol des Ve, VIe, XIIIe et XIVe arrondissements de Paris, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Montrouge, Châtillon, Malakoff.

Les calcaires des Ve et VIe arrondissements ont été exploités pendant toute la durée de l'époque gallo-romaine, soit en galeries, soit à ciel ouvert ainsi que nous l'avons constaté rue Racine (VIe arrondissement).

Le sol contemporain de l'occupation romaine est à six mètres en contre-bas de la rue de l'École de Médecine, et le niveau primitif du terrain est bien changé depuis 1900 ans, où, suivant les quartiers (ainsi que tout le monde le sait) il est couvert d'un remblai de 4, 5, 6, 7, 8 et quelquefois 10 mètres d'épaisseur. Notre dernière recherche de la rue Dante accuse un remblai de 10 à 12 mètres.

Au milieu de terres tuffacées, nous recueillons la partie inférieure d'une grande poterie, dont la forme est inconnue de nous ; la préparation de la terre et son genre de construction ne laissent aucun doute sur l'époque à laquelle elle appartient (fig. 18). La pâte est à contexture grossière, mal lavée, mal cararyée, cuite à une température insuffisante, contenant des graviers plutôt siliceux que calcaires, qui ne font (à la suite des siècles) que contribuer à la désagrégation de la terre; nous sommes à la fin de l'époque néolithique, assez semblable à celle qui va suivre : et où la

la poterie est encore façonnée à la main; des corps étrangers entrent toujours dans la composition de la pâte qui



Fig. 18.

s'écrase facilement sous son propre poids, au moindre choc, sous la pression seule des doigts. C'est l'époque à laquelle appartient notre poterie préhistorique armée de quatre contreforts, partant de la base, consolidant les flancs de cette terre cuite. Elle était d'une grande capacité; le fond en mesure $0^m,14$ de diamètre, l'épaisseur de la terre est de $0^m,01$. Au point de jonction des contreforts qui s'élèvent parallèlement et en spirale aux flancs du vase, la poterie mesure 26 millimètres d'épaisseur.

A ce moment déjà, l'homme ne se contente plus de donner le plus de solidité possible à ses produits, il cherche l'élégance, puisant la forme esthétique dans ses impressions imaginatives, il ne peut s'affranchir des effets produits sur lui par le monde extérieur. Tout ce qu'il entreprendra sera le résultat des sensations terrestres; son esprit gardera de préférence ce qu'il y a de beau dans la nature. Appliquant ses impressions artistiques à la forme et à la décoration de ses armes de guerre et à l'art presque naissant du potier, il traduira ses premiers éléments de décoration par des lignes incrustées dans le bronze de

ses armes et dans la pâte en bordure de l'orifice de ses vases. Il emprunte à la nature la forme de ses lances, de ses javelots. Nous voyons les architectes égyptiens s'inspirer du règne végétal, pour les belles compositions de leurs chapiteaux géants. Au moyen âge, nos architectes empruntent à la flore la grande chélidoine, le murier, le figuier, la vigne, l'acanthe, l'arum, le chardon, le persil etc, pour composer les magnifiques ornements de nos cathédrales.

Mais revenons à notre potier et à l'École de médecine.

La terre dont est formée ce témoin de l'industrie parisienne, à la fin de l'époque néolithique ou au commencement de l'époque du bronze, est maigre et sèche, mal préparée, manquant de la silice qui se vitrifiait si bien et qu'employaient avec tant d'art les potiers gallo-romains. On sait que, mélangée avec d'autres substances et différents oxydes métalliques, elle formait cette poterie très dure qui convenait admirablement aux besoins divers de la vie domestique. Les potiers préhistoriques ignoraient le plus souvent, l'art de choisir la terre, et l'art plus important encore de la préparer et de l'exposer à une température assez élevée pour arriver à la cuisson complète. Nous avons dit que la pâte était maigre et sèche, et nous devons ajouter qu'elle contenait une grande quantité de graviers qui n'avaient d'autre but que d'éviter les retraits et les gerçures à la poterie, mais qui contribuaient à la destruction lorsqu'elle se trouvait dans un milieu humide; malgré ses contreforts, notre monument est tombé en ruines, conséquence de son long séjour dans un sol mouillé; la partie supérieure du vase n'existe plus.

Les petits graviers sont mêlés ici dans la pâte dans la proportion de 40 %.

La fabrication de la poterie peut être considérée comme l'art le plus ancien auquel se livra l'homme préhistorique; plus près de nous, à l'époque où la poterie gauloise précède celle du Gallo-Romain, l'argile plastique, si commune partout et surtout dans notre région, était souvent mêlée naturellement d'un sable siliceux très fin et très fondant; au besoin le potier ajoutait le fondant nécessaire, malaxait le tout, ce qui rendait la combinaison du mélange plus intime, et augmentait ainsi la solidité et l'imperméabilité des vases dont l'emploi était de contenir des liquides.

Mais, à l'époque où fut façonnée la poterie parisienne qui fait l'objet de notre étude, le mélange des diverses matières composant la terre cuite était loin d'être faite avec des données appuyées sur la chimie et les connaissances nécessaires sur la température convenable pour obtenir une bonne cuisson; nous devons ajouter que le potier ne connaissait pas la propriété de la silice, comme fondant; aussi est-il très rare de recueillir en bon état de conservation ces témoins de l'industrie préhistorique des habitants de Lutèce.

Avant de finir sur ce sujet, nous devons dire que rue Le Goff à Paris, à Saint-Mammès et à Villemer (Seine-et-Marne), point où nous explorâmes des fonderies de fer de l'époque gallo-romaine, nous eûmes le plaisir de rencontrer des poteries de l'époque néolithique, et de l'âge du bronze qui étaient en excellent état de conservation. (Ces fouilles et recherches ont été publiées dans *la Revue Archéologique et Anthropologique* à Paris.)

Dans un sol moins humide se trouvent quelques petites lampes en terre rouge brique de fort belle conservation; elles sont monolychnes et sans anse, avec disques très heureusement moulurés. Au centre de l'une d'elles on re-

marque une ouverture de forme circulaire, par laquelle on versait la matière combustible; sur une autre, cette ouverture est placée sur le côté, en bordure de disque; ce genre de lampe se rencontrait, en 1889-90, dans nos recherches rues Guy-Lussac et Le Goff. (Voir *Revue Archéologique* 1889-1891.)

Vers la fin de nos recherches sur le même point, nous recueillons encore sur le sol tufacé une petite lampe monolychne en terre jaune brique, munie d'une anse, percée

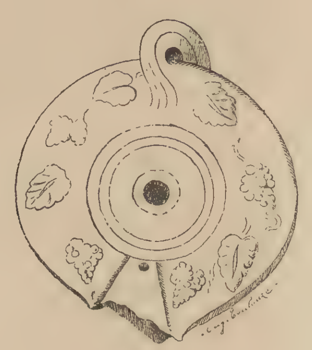


Fig. 19.

d'un trou formant bélière. Elle se distingue des autres en général par sa forme ronde; trois cercles concentriques décorent et enveloppent la dépression centrale de la lampe; entre les cercles et le bord extérieur de notre petit ustensile, on remarque, comme décor en relief, des feuilles de vigne qui alternent avec des grappes de raisins, le tout empâté d'une couche de terre tufacée, conséquence de son long séjour sur le point où nous la trouvâmes (fig. 19).

A six mètres de profondeur en contre-bas de la rue, nous rencontrons un poids ou *perpendiculum* en bronze (fil à plomb) qui servait aux maçons, aux charpentiers, aux couvreurs, afin de s'assurer que leur ouvrage ne s'é-

cartait pas de la perpendiculaire. On en a découvert dans différentes fouilles, et plusieurs à Pompéi chez un maçon; en général tous se ressemblent beaucoup; ils affectent la forme de la toupie plus ou moins écrasée sur sa hauteur, mais se terminant toujours à sa partie inférieure d'une façon aiguë, de manière, que touchant le sol, il marque le point; ce bronze, qui ne pèse pas moins de 750 grammes, est décoré, à sa partie inférieure et à sa circonférence, de lignes parallèles, gravées après la fonte du métal; le dia-

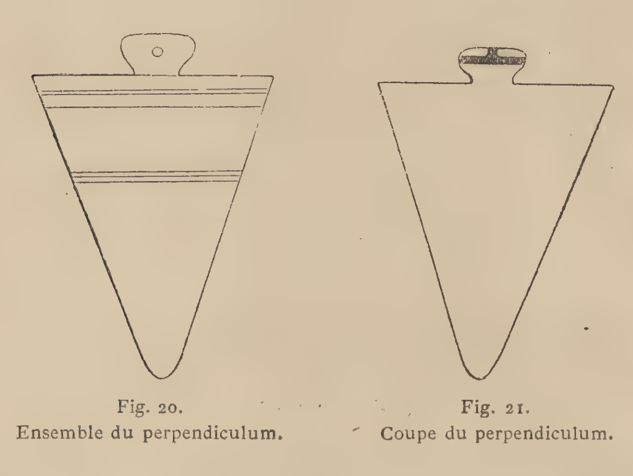


Fig. 20.
Ensemble du perpendiculum.

Fig. 21.
Coupe du perpendiculum.

mètre à la partie supérieure est de 0^{m}, 07, et sa hauteur totale 0^{m},095 (fig. 20 et 21).

Les perpendiculis antiques sont toujours modelés avec le goût qui caractérise tout ce qui sort des mains de l'ouvrier de cette époque, lequel cherche à donner de l'élégance aux objets les plus vulgaires. Nous devons ajouter, pour être complet dans notre description, qu'il présente au centre de la partie supérieure une petite boule de métal, fondue d'un seul jet avec le poids. Cette petite partie sphérique remplit les fonctions de bélière, elle est traversée

horizontalement par un trou de forme circulaire, par lequel passait la ficelle reliée au cordeau, à laquelle le poids était suspendu; mentionnons qu'une autre perforation, située au sommet, vient communiquer avec le trou horizontal, ce qui permettait au fil de partir du centre même du *perpendiculum* (fig. 21).

Non loin du curieux objet que nous venons de décrire, nous recueillons un gond en bronze, sur lequel devait tourner le pivot d'une porte ou d'une fenêtre; la partie qui se trouvait scellée offre encore la forme d'une queue de poisson ou d'hirondelle ou bien queue d'aronde, ainsi nommée par les ouvriers parisiens, fendue par le milieu, de façon à former deux tiges écartées, ce qui permettait de



Fig. 22.

sceller plus solidement le gond à la muraille; la partie opposée recevant la ferrure de la porte était percée d'un trou de 11 à 12 millimètres de diamètre, dans lequel pivotait la porte. Ce bronze présente la bavure très apparente de la fonte du métal, à laquelle adhère encore une petite quantité de plâtre, conservé par l'oxyde de cuivre, et qui fixait notre petit bronze dans la maçonnerie (fig. 22). Chez les Romains, les portes extérieures fermant l'habitation étaient décorées avec un grand luxe, garnies de marteaux ou poignées de tirage, de clous en bronze le plus souvent dorés; elles s'ouvraient et se fermaient comme les nôtres.

Les gonds trouvés à Pompéi différaient sensiblement de celui que nous publions; ils ressemblaient à nos charnières, c'est-à-dire qu'ils étaient composés de deux parties

semblables, réunies au milieu par une goupille qui permettait aux gonds d'articuler : une des deux parties était appliquée au montant de la porte au moyen de clous, l'autre était fixée au cadre ou montant dormant scellé dans la construction en maçonnerie, ainsi que cela se pratique encore de nos jours.

Les portes, chez les anciens, étaient composées des parties suivantes : le seuil d'abord qui s'élevait d'un pas ou degré au-dessus de la voie publique, le linteau du dessus, les pieds-droits qui le supportaient, les battants composant l'ensemble de la porte, dont chacun était formé des parties suivantes : deux pièces perpendiculaires, une de chaque côté du battant, appelés suivant le terme du métier *les montants* (chez les Romains *scapi*) *;* quatre pièces horizontales ou transversales que nos ouvriers modernes appellent *les traverses*, (chez les Romains *impagines*), et qui partagent l'ensemble en trois panneaux séparés (tympana) les montants touchant les panneaux étaient taillés en biseau; il y avait souvent un anneau de tirage fixé à la menuiserie pour faciliter la fermeture de la porte par la personne qui sortait de la maison.

A Rome, la garde des clés de la porte (*janua*) était confiée au *janitor*, portier; *l'ostiarius* (esclave portier) était, dans les premiers temps de Rome, ainsi qu'un chien, enchaîné à l'entrée de la porte, afin de reconnaître les amis ou les visiteurs du maître de la maison.

Nous recueillons un poids (*pondus*) en terre rouge brique, il est percé horizontalement d'un trou à sa partie supérieure (fig. 23); ce genre de poids en terre cuite, souvent façonné dans la pierre dure et lourde, était attaché au métier du tisserand, à l'extrémité de la chaîne (*stamen*) afin de lui donner un certain degré de tension, indispensable pour le

bon fonctionnement du métier, pendant que le peigne (*pecten*), poussé par le battant (*spatha*), serrait les fils de la



Fig. 23.

trame. Ce genre de métier très primitif est encore employé en Scandinavie.

On charge dans les tombereaux une grande quantité de fragments de vases de toutes les formes décorés de reliefs d'une grande richesse; nous n'entreprendrons pas de faire l'historique de cette poterie, si connue par la beauté de sa terre, de son vernis incomparable, de sa forme et des sujets employés à orner sa périphérie.

Déjà ma fouille personnelle, faite avec l'agrément du propriétaire du sol M. Pasquier, l'architecte bien connu à Paris, rues Gay-Lussac et Le Goff, a fait l'objet d'une étude de cette poterie sigillée, il nous suffira donc aujourd'hui de publier quelques dessins des figures décoratives découvertes sur ce point, dans un remblai appartenant à l'époque gallo-romaine. Nous trouvons, comme toujours, l'image du cerf, qui joue un grand rôle dans le décor de ces poteries. Un fragment d'une *patina*, sorte de petit saladier ou bol, qui était employé à présenter sur la table des fricassées, des compotes, des comestibles et des fruits (la forme de cette poterie convenait particulièrement à ce genre de service sur la table), nous présente un cerf sous bois de chêne, du type de celui que nous publiâmes dans la *Revue archéologique* 1891 (fig. 2).

Les jambes de devant de l'animal ont le même mouvement, l'empreinte est lourde, les bois placés à gauche de la tête s'abaissent sur les reins, mouvement ordinaire de l'animal lorsqu'il passe sous des branches (fig. 24).

Le vernis ou couverte dont cette poterie est revêtue l'emporte sur celui qui est employé de nos jours pour protéger les terres cuites, en ce que : sans être moins solide,



Fig. 24.

moins résistant, il donne un brillant et un rouge vif à ce genre de céramique. Il apparaît après vingt siècles de séjour dans la terre, sans avoir perdu de son éclat, il est toujours transparent, il protège encore la terre qu'il recouvre d'une façon parfaite, et ces échantillons antiques apparaissent aussi purs, aussi brillants qu'au lendemain de leur fabrication.

Il possède encore une haute qualité, c'est qu'il est moins épais que le nôtre et qu'il voile beaucoup moins les finesses du modelé, la délicatesse souvent exquise des terres qui composent ces belles poteries contemporaines des Césars. Ce type si remarquable appartient seulement aux trois premiers siècles de notre ère.

A partir de l'époque chrétienne, ce vernis perd de ses

qualités, il est moins résistant aux atteintes de l'humidité, la terre elle-même n'a plus cette consistance que nous admirons à l'époque païenne, elle se désagrège. Un voile sombre ne tarde pas à couvrir cette longue période, qui commence au ve siècle, et qui ne devra se soulever qu'au premiers tiers du xive siècle, où l'art du potier ou pour mieux dire de l'émailleur, semble vouloir s'éveiller grâce à la découverte de l'émail plombifère. Jusqu'à ce moment, aucune innovation, aucune tentative de perfectionnement dans la forme, aucun progrès dans la préparation de la terre; la cuisson est insuffisante, la terre est brute, mal lavée, mal corroyée, très perméable, au point de communiquer à tous les liquides qu'elle contient un goût de terre détestable, qui rendait fort restreint l'usage de cette poterie.

Aussi la noblesse très riche n'employait-elle que des récipients en or, en argent, en étain ou en cuivre étamé, les pauvres, les serfs, les déshérités ne se servaient que d'objets en bois, sébille, cuillères, salière, etc.

Malgré ses inconvénients, cette poterie sans couverte ni vernis était employée pour les besoins de la vie domestique, chez les bourgeois.

Un autre fragment de coupe hémisphérique est décorée d'animaux fuyant à toute vitesse (fig. 25); ici pas de feuillages, pas de rinceaux, les animaux seuls font les frais de la décoration : lion, tigre, chien, sorte de grand lévrier, cheval, la queue « la crinière » au vent; un autre fragment offre, comme principale, décoration, une suite d'aiglons vus de face, enveloppés d'une couronne ouverte de laurier et se répétant autour de la circonférence du vase (fig. 26). Sur une autre poterie, de même forme, nous voyons une Renommée ou Victoire; ce genre de décoration se rencontre

rarement sur la poterie romaine trouvée dans le sol parisien. La figure que nous publions aujourd'hui est vêtue de

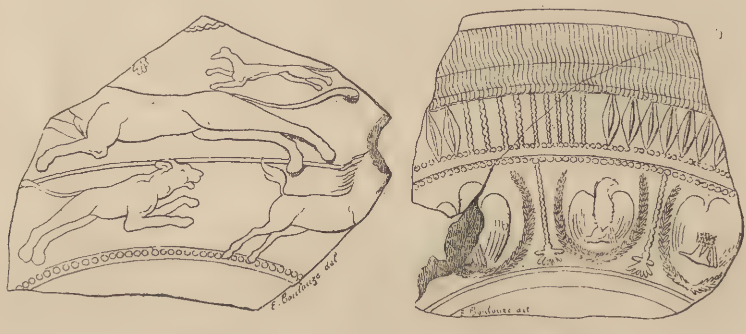


Fig. 25. Fig. 26.

la *palla* (fig. 27), vêtement qui couvrait le plus souvent les personnages mythologiques, les déesses ou les grandes dames ; comme on le voit par la figure 27, ce vêtement



Fig. 27.

est long et flottant. Notre personnage tient de la main droite la *tuba*, instrument de cuivre au son clair et strident, employé comme trompette dans l'armée romaine ; la main droite levée tient une couronne de chêne. Les ailes

de la figure sont légèrement éployées; une seule, l'aile gauche, est bien imprimée dans la terre; l'empreinte de l'aile droite s'accuse légèrement, l'artiste a tenu compte de la perspective; les pieds de la figure reposent sur une boule.

Les nombreux monuments, tels que les statues, les médailles, les monnaies, les reliefs des terres cuites, les peintures, nous ont conservé la figure de la Victoire et nous la représentent ailée. Il paraît que, dans les temps les plus reculés, cette divinité n'avait pas encore l'attribut qui lui permettait de descendre de l'Olympe sur la terre.

Les poètes anciens ont adopté cette forme de la Victoire, qui a été consacrée par l'usage à travers les âges.

Enfin cette fiction poétique, que la Victoire doit avoir des ailes existe encore chez nous.

Hors du domaine de la mythologie, on croit que les ailes furent données, pour la première fois, à la Victoire par le grand sculpteur athénien Bupalus (1) ou bien encore, par le peintre Aglaophon (2). Notre petite Victoire présente le prix, le plus précieux, le plus noble, le plus envié, la couronne de chêne, qui, dans le principe, portait le nom de civique, et se décernait à celui qui avait sauvé la vie d'un citoyen ou au guerrier qui avait accompli un fait d'armes utile à la nation. Dans la suite, elle se composa de feuilles d'or imitant le chêne.

On remarque sur des médailles des couronnes civiques décernées aux officiers supérieurs par le Sénat.

(1) Grand sculpteur de Chio: 540 ans avant Jésus-Christ. On connaît plusieurs de ses œuvres.

(2) Le grand peintre Aglaophon était de l'île de Thasos; il fut le maître de Polygnote et d'Aristophon; il vivait vers 420 avant Jésus-Christ. La simplicité du coloris d'Aglaophon, bien qu'annonçant les premiers pas de l'art, n'en était pas moins estimée, et on la préférait, pour le naturel et la vérité, à l'art des grands peintres venus depuis (*Quintilien*).

Notre fidèle collaborateur, M. Pierre Robin, rencontre, au milieu des tessons que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, le *sigillum* CINTVGNATV.

Cette empreinte a été déjà trouvée par nous, il y a quelques années, dans nos recherches au quartier de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Dans notre article « *Un témoin des âges antiques à Lutèce* », publié dans la *Revue archéologique,* années 1890-1891, nous constatons la présence réitérée dans la



Fig. 28.

décoration de la poterie sigillée, découverte dans le sol parisien, d'un petit personnage en relief armé du glaive et du *scutum*, prêt à combattre; nous le rencontrâmes, pour la première fois, dans nos recherches au quartier Saint-Marcel, dans un remblai, puis nous le vîmes figurer sur un fragment de poterie, exposé dans une des vitrines du Musée de Cluny (rez-de-chaussée); nous le trouvâmes encore dans nos recherches de la rue Le Goff; aujourd'hui nous le voyons figurer, pour la quatrième fois, dans la décoration d'un vase orné d'une figure nue (fig. 28); dans l'angle à gauche du dessin.

Un autre fragment de *patina* présente un aigle aux

ailes éployées, vu de face et placé au milieu d'un cercle, composé de deux filets paralèlles, au-dessus l'ornement classique qui orne neuf fois sur dix ce genre de poterie.

Bien que l'aigle fût très populaire chez les anciens, nous ne le rencontrons que très rarement à Paris dans la décoration des vases antiques. Dans tous les temps, l'aigle est représenté comme l'emblème de la force, de la puissance; de là à la majesté il n'y avait qu'un pas. C'est

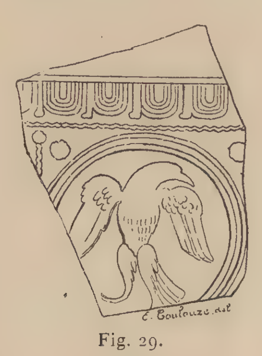


Fig. 29.

à ce titre que l'aigle a figuré dans les symboles des souverains (fig. 29).

Dans la mythologie il fut consacré à Jupiter, dont il tenait les foudres dans ses serres. On le trouve sur les monnaies antiques grecques et romaines.

Suivant Quinte-Curce, il décorait les enseignes des rois de Perse. Plus près de nous, l'aigle fut popularisé par les armées romaines; la cinquième légion avait l'aigle pour marque distinctive; l'aigle de la vingt-deuxième légion, qui combattit en Allemagne, a les ailes éployées, ainsi que notre *aquila* décoratif. L'aigle de la vingt-deuxième légion, monument précieux, fut trouvé à deux pieds et demi sous terre et recouverte soigneusement de

pierres. Il y a lieu de croire, suivant le comte d'Erbach, que, dans une rencontre où la légion romaine fut assaillie par les Allemands, l'*aquilifer*, ne pouvant se sauver de la mêlée avec l'enseigne, aura séparé l'aigle de la hampe qui la supportait et l'aura ensevelie dans la terre, où elle fut découverte en 1820.

Ce genre de poterie est, comme toujours, décorée de



Fig. 30.

gladiateurs, de figures nues, de fleurs, de fruits; de plantes aquatiques sur les marlys de *Calix;* d'animaux, tels que lions, tigres, lapins, chiens, oiseaux, sangliers, cerfs, chevaux, ours etc. (fig. 30). Ainsi que tous les travaux artistiques, il semble que l'art de la fabrication de cette belle poterie sigillée n'ait brillé d'un si grand éclat que pour disparaître à jamais dans les grandes tourmentes des ve et vi^{e} siècles.

Nous recueillons deux boucles en bronze (fig. 31 et 32) dont les parties courbes sont figurées par deux têtes de

reptiles; ce type décoratif, qui semble appartenir à notre région, est en tout semblable à celui de la boucle qui figurait dans l'ensemble de la trousse du chirurgien du IIIe siècle, découverte par nous et publiée dans la *Revue archéologique de* 1882. (Étudiée et publiée par notre ami le savant Dr Deneffe professeur de chirurgie à l'université de Gand et président de l'Académie royale de Médecine de Belgique.)

En compagnie de ces deux boucles, nous retrouvons

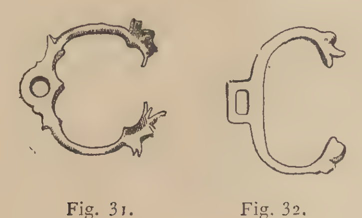


Fig. 31. Fig. 32.

une fort belle fibule en bronze, de bonne conservation : elle est à charnière; l'épingle, qui est absente, tournait dans une encoche pratiquée à l'extrémité du corps du bijou; l'arc est décoré d'un travail bien exécuté. Ce type nous semble moins ancien que celui dit à boudin ou épingle de nourrice, mais il est plus riche comme décor de gravure et comme emploi du métal. L'épingle qui fixait le bijou au vêtement était cachée dans une rainure, pratiquée à l'extrémité opposée à la charnière, de façon à éviter des piqûres aux doigts de la personne qui l'employait.

Une autre agrafe en bronze, affectant la forme de la coquille bivalve, a été découverte non loin des boucles.

Dans cette partie du vieux sol parisien (Ve et VIe arrondissements) ce genre de boucles à harnais se rencontre souvent.

Si nos souvenirs sont précis, plusieurs de ces boucles furent découvertes en 1807, par Grivaud dans le jardin du Luxembourg. Nous en rencontrâmes plusieurs dans nos recherches d'une voirie romaine située rue Le Goff et rue Royer-Collard, non loin du Luxembourg (fig. 33, 34, 35, 36 et 37).

Nous avons le plaisir de trouver un petit bracelet, *spin-*

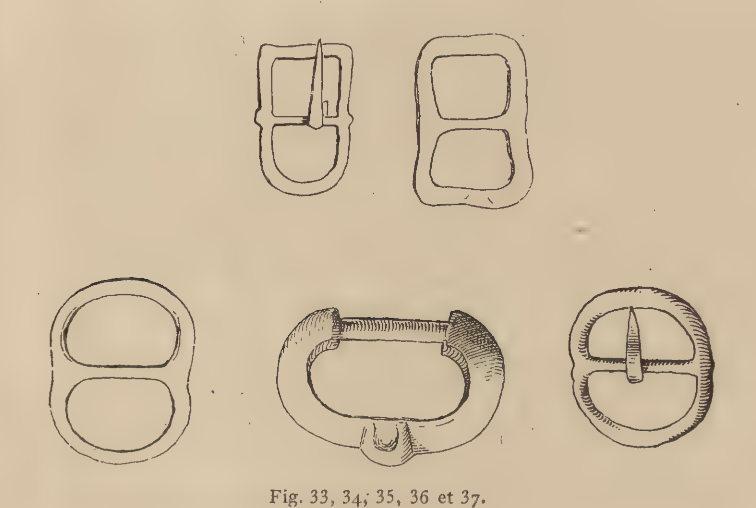


Fig. 33, 34, 35, 36 et 37.

ter des Latins, que portaient les femmes de Rome, les enfants et les Gallo-Romaines de Lutèce. La particularité de ce bijou est son élasticité, qui exerçait une pression sur les chairs et le faisait rester en place; c'est de cette pression circulaire que lui vient son nom, faisant allusion au *sphincter*, muscle constricteur (du gros instestin).

Une des extrémités de notre petit objet de parure présente une dizaine d'ondulations du bronze, se terminant par une sorte de courbe du métal qui, en s'accrochant

sur la circonférence, serre ou desserre à volonté le bijou qui comprime le bras.

Avec notre petit bronze, se trouve une bille formée de deux hémisphères, qui ont été moulés en terre dans la *forma* et cuits à une assez haute température; les jouets de nos petits Gallo-Romains se rencontrent volontiers dans presque toutes les fouilles du vieux sol parisien et ressemblent beaucoup à ceux de nos enfants. Voici comment les jeunes Romains jouaient aux billes ou, pour être plus exact, à la *tabula :* on disposait à terre et à une certaine distance l'enjeu, qui était composé de billes, de noix ou de noisettes; au but se trouvait une planche inclinée, sur le haut de laquelle le joueur posait une bille qui, abandonnée par la main du joueur, roulait sur le plan incliné, descendait rapidement à terre, heurtant celles qui avaient été réunies sur un point. Chacune de celles touchées appartenait à l'enfant qui venait de jouer; de nos jours, ce jeu se nomme *tapette, jouer à la tapette.*

Dans le voisinage de la bille se rencontre un petit bronze, offrant l'image d'une personne allongée sur une sorte de siège long à dossier renversé; le tronc seul du personnage est parvenu jusqu'à nous. Cette petite figure est barbare d'exécution; une chevelure coupée à la hauteur des oreilles enveloppe toute la tête, dont la figure est dessinée par deux trous circulaires formant les yeux et une entaille horizontale pour la bouche; le tout, enfin, est d'une exécution absolument primitive, digne tout au plus des préhistoriques (fig. 38).



Fig. 38.

Nous recueillons encore des boucles de harnais, un plat creux ou *catinum* en bronze, des os très gracieusement travaillés (fig. 39 et 40), une presselle en bronze, une petite curette ou *auriscalpium* en bronze (fig. 41), dont l'extrémité manuelle est gracieusement travaillée en spirale, puis une petite cuvette de 0^m,006, dont l'emploi devait être

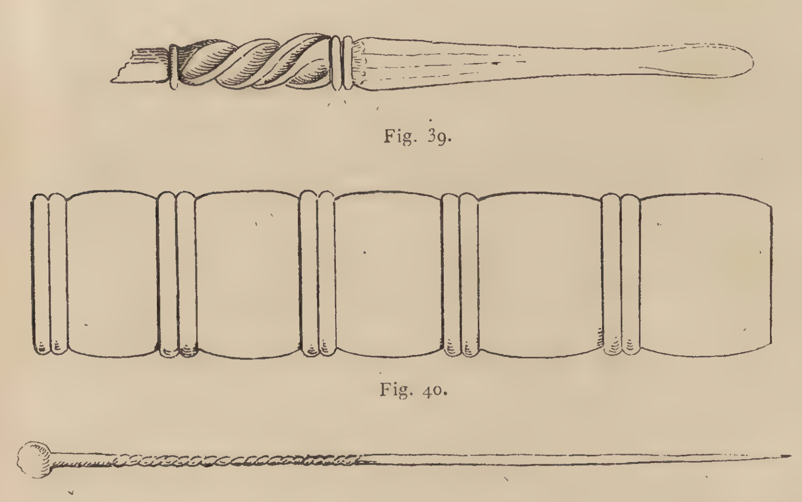


Fig. 39.

Fig. 40.

Fig. 41.

de doser les poudres médicamenteuses; l'ensemble du petit bronze mesure 0^m,13 de longueur, l'extrémité manuelle est tordue en forme de câble (fig. 41). Un sifflet creusé dans un andouiller de cerf, en tout semblable à celui que nous avons découvert, il y a vingt ans, rue Clovis (fig. 42), dans un sarcophage en plâtre appartenant à l'époque mérovingienne. Nous trouvons un très petit *unguentarium* en verre d'une irisation fort belle; ce petit flacon est délicieux de forme et de conservation, le diamètre de son orifice est

de 0^m,005, celui de sa base de 0^m,025 et sa hauteur de 0^m,035 (fig. 43); un vase de forme carrée en verre (fig. 44).

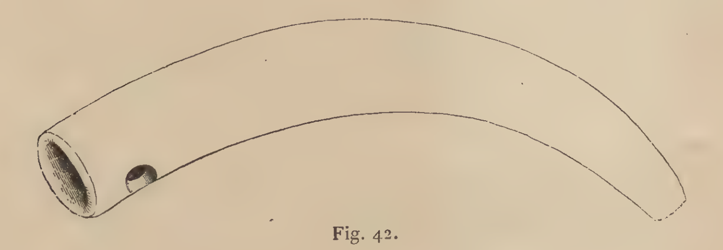


Fig. 42.

Poursuivant nos recherches, nous rencontrons quelques épingles en bronze appartenant aux époques gauloise et

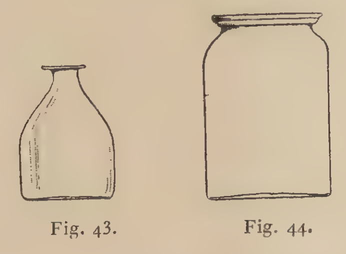


Fig. 43. Fig. 44.

gallo-romaine : elles sont taillées à facettes, quelquefois à tête sphérique, d'autres présentent de petites rondelles (fig. 45, 46, 47, 48, 49 et 50).

Ces épingles servaient à orner la chevelure et à parer la beauté des Gallo-Romaines et les dames de Rome qui recherchaient surtout les chevelures blondes, les abondantes chevelures qui étaient achetées dans les Gaules par des trafiquants, sortes de maquignons (*mango*) qui les revendaient aux grandes dames dans tout l'empire romain.

Il résulte de nos propres découvertes que les guerriers gaulois relevaient leur abondante chevelure au moyen

de très longues épingles, qui mesuraient de $0^m,12$ à $0^m,55$ de longueur.



Bronze.
Fig. 45, 46, 47, 48, 49 et 50.

Elles étaient généralement à tête plate, de forme circulaire, bombées vers le sommet de $0^m,01$ à $0^m,06$ de diamètre; au-dessous se voyaient de petites rondelles qui semblaient empilées les unes au-dessus des autres, présentant dans l'ensemble la forme d'un fuseau.

Le musée du Trocadéro possède de longues épingles de bronze qui, il y a quelques siècles, servaient ainsi à la coiffure des Péruviens.

Parmi les os travaillés se rencontre une curette ou *auriscalpium* dont l'extrémité manuelle est rompue. Elle ser-

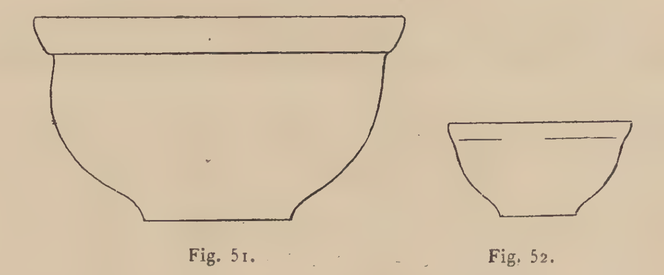


Fig. 51. Fig. 52.

vait à curer les oreilles de nos gracieuses Lutéciennes. Une agrafe de vêtement affectant la forme d'une coquille bivalve, vulgairement nommée coquille de Saint-Jacques, ou coquille de pèlerin.

Deux coupes ou assiettes très creuses (sorte de *catinum*) fort bien tournées d'un beau profil, de $0^m,16$ de diamètre; se rencontrent dans un sol tufacé (fig. 51 et 52); elles reposent sur une base de $0^m,06$ de diamètre. Une troisième assiette (*catinum*) en terre mieux cuite d'un ton gris bleuâtre à bords plus élevés que les deux premières, se rencontre dans un sol noir et boueux, sorte de puisard antique.

Ce genre de poterie, si soignée, presque toujours parfaite comme finesse de terre, comme forme et comme

cuisson, ne se rencontre pas au delà du faubourg Saint-Victor, de la rivière de Bièvre, de l'Observatoire et de Saint-Germain-des-Prés. De Saint-Médard à la manufacture des Gobelins, on ne rencontre plus que la poterie de l'époque chrétienne, époque de décadence dans l'art de la terre cuite à pâte dure; à ce moment, la forme change, la poterie rouge sigillée devient rose et se décolore aisément; l'éclat rouge, si vif, si brillant n'existe plus, la couverte ou vernis de l'époque gallo-romaine, éclate à l'humidité et ne protège pas la pâte; le pot à anse apparaît; il est d'un usage très pratique sous cette forme, mais la terre est cuite à une température insuffisante, quelques types dénotaient encore un sentiment artistique chez le potier. Les vases à libations prennent des formes allongées à goulots étroits; les poteries ne portent plus que très rarement le *sigillum* de l'officine. En revanche, apparaît la peinture décorative en blanc à reliefs sur fond noir, gris ou rouge brique; ce genre de décoration se compose de filets et de quelques ébauches de rinceaux très simples, placés entre des filets parallèles.

Quelques-unes de ces poteries, ainsi que celles de l'époque gallo-romaine, présentent des décors exécutés en creux, sortes de *grafiti*, qui règnent autour de la panse des vases.

Les poteries païennes, chrétiennes, et mérovingiennes de notre pays présentent chacune un changement dans la forme, dû aux divers conquérants, fléaux de la Gaule : les premières, parce que l'art gaulois avait emprunté quelques formes aux Romains; les secondes, parce qu'elles tombèrent dans une sorte de décadence dans l'art de préparer la terre, dite sigillée, à pâte dure et brillante; et les troisièmes parce qu'elles subirent le contre-coup des conflagra-

tions terribles de la tourmente mérovingienne, époque de sang, qui ne pouvait amener que la décadence, le retour à la barbarie de toutes choses de la vie industrielle.

Nous ne voulons pas dire que nos ancêtres ne possédaient pas un art, un type tout particulier à notre nation; nous voulons démontrer qu'à partir de notre contact avec les divers conquérants les poteries de forme ssphériques ou ovoïdes se modifièrent dans leurs proportions si gracieuses, ainsi que la préparation de la terre, la couleur et la cuisson.

Nous pouvons affirmer que les potiers parisiens connaissaient encore à l'époque chrétienne ou de décadence (IVe et Ve siècles) un émail stannifère franchement vert, très fusible, mais adhérant mal sur la terre cuite de notre région; en voici la preuve :

En 1884, lors de nos recherches archéologiques, boulevard de Port-Royal n° 6, nous rencontrâmes une sépulture chrétienne contenant un squelette bien conservé auprès duquel se trouvait à la hauteur de la tête de l'humèrus droit, une bouteille en terre à ondulations et à goulot étroit, couverte d'un émail vert (fig. 53), s'écaillant au contact de l'air; ce genre d'émail était connu des Grecs, ainsi que l'affirme une coupe qui figure dans notre collection et quelques poteries exposées au Musée du Louvre (galerie italo-grecque). La fabrication de l'émail vert, trouvée vers la fin de l'époque gallo-romaine, fut perdue pendant la sombre époque du moyen âge; cela tient probablement à ce que chaque potier travaillait isolément, et peut-être encore parce que l'industrie du potier disparaît au moment de la tourmente mérovingienne. Il se pourrait également que le manque de contact entre ouvriers de cette profession fût encore une

cause de la perte du procédé; ce ne fut que neuf siècles plus tard, vers le premier tiers du XIVe siècle, que l'émail stannifère vert commença à rendre la poterie imperméable, et à lui permettre de contenir des liquides, sans leur communiquer un gout terreux détestable.

Quelques squelettes furent rencontrés à l'angle formé par les rues Hautefeuille et de l'École-de-Médecine du



Fig. 53.

côté du mur latéral droit de la chapelle, point central du périmètre de l'établissement des Prémontrés.

L'absence complète de tout mobilier funéraire auprès des restes humains, le manque de patine qui se remarque toujours sur les ossements antiques, ou tout au moins inhumés depuis cinq ou six siècles, un crâne enveloppé d'un lambeau d'étoffe verte, sorte de lainage bien conservé nous permettent d'affirmer que ces sépultures appartiennent au moyen âge.

Les seuls vestiges gallo-romains, poteries, bronzes, objets

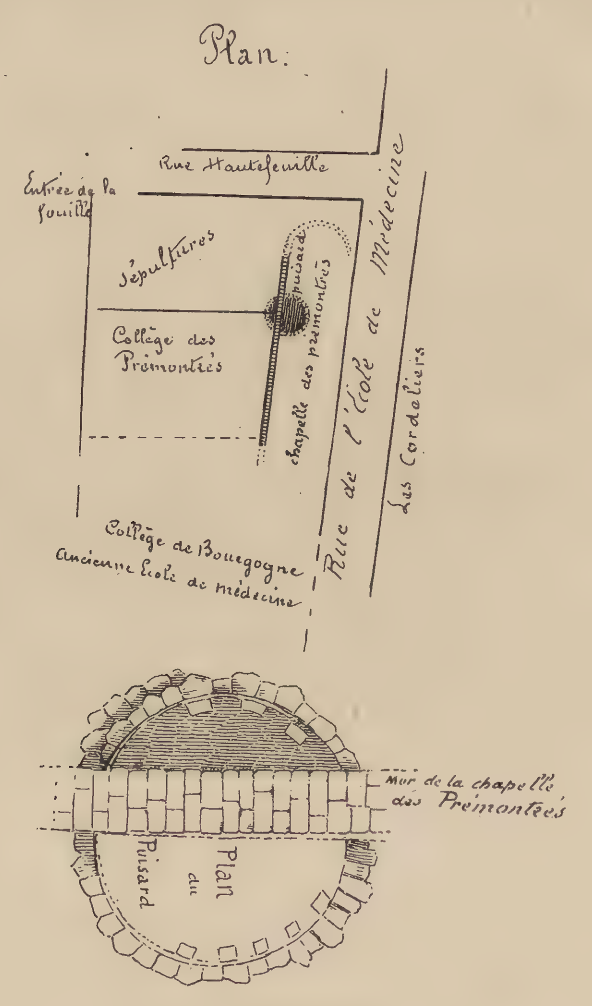


Fig. 54 et 55.

divers en os furent recueillis sous l'ancien Muséum de l'École de Médecine, construit par l'architecte Gondouin.

Non loin du trottoir de la rue de l'École de Médecine, et en partie sous la chapelle du collège de Prémontré, nous rencontrâmes une construction de forme circulaire, exécutée en beaux moellons bien taillés; elle mesure 6 mè-



Puisard (vue d'ensemble)
Fouilles de l'École de Médecine
1898

Fig. 56.

tres de diamètre avec plus de 8 mètres de profondeur au-dessous des trottoirs de la rue. Cette sorte de grand puisard était traversé aux deux tiers de son diamètre, par une grosse muraille appartenant au mur latéral droit de la chapelle de Prémontré (fig. 54, 55 et 56).

La destination première de cette construction ne nous

semble pas avoir été celle d'un puisard. Généralement la construction de ces sortes de pertes d'eau dans les V[e] et VI[e] arrondissements n'est pas exécutée avec le luxe et le soin que nous constatons ici, les pierres sont toujours juxtaposées grossièrement; ici la maçonnerie était bien exécutée, une voûte en pierre couvrait le vide.

Nous regrettons de ne pouvoir déterminer l'usage de cette construction; nous regrettons plus encore de n'avoir pas été témoin de la démolition de la partie supérieure de la voûte; là, peut-être, était l'explication du mystère. Dans tous les cas, qu'il soit devenu un puisard pour l'établissement d'un maître de bain ou étuviste, cela est incontestable, mais ce qui n'est pas moins incontestable, c'est qu'un particulier n'avait aucune raison de construire un puisard d'une telle importance.

Nous avons été à même de rencontrer ces pertes d'eau, dans le vieux sol parisien, notamment dans nos recherches au collège Sainte-Barbe (*Mons Lucotitius*) (1) et nous

(1) En province, nous eûmes l'occasion de rencontrer des puits antiques construits avec le même soin et les mêmes connaissances en maçonnerie que ceux que nous construisons aujourd'hui. En 1900, nous pouvions constater avec notre ami, notre fidèle compagnon de recherches archéologiques M. Bergeron-Champonaire dans sa propriété de la *vallée de Roussigny*, située non loin *du poste de Gros-Bois,* près *du bornage de la forêt de Fontainebleau*, et vers le milieu des ateliers préhistoriques de la vallée de Moret, découverts et publiés par nous dans la *Revue Archéologique*, un type de puits construit en pierre aigre, ou caillasse, qui reposait sur un *rouet* en bois de chêne de forme hexagonale; voici le rôle que remplissait le *rouet* dans ce genre de construction : lorsque la muraille de forme circulaire était élevée à une certaine hauteur (1^m ou $1^m,50$) au-dessus du *rouet*, le puisatier (afin de faire descendre la construction au-dessous du niveau de l'eau) creusait le sol au centre du puits, et enlevait les terres rendues humides par la nappe, ce qui faisait descendre la masse de la construction d'une façon régulière, l'ouvrier poursuivait aussi son travail vers le point central, et la construction continuait à descendre au-dessous du niveau de l'eau.

M. Bergeron a recueilli quelques fragments de *rouet* d'une conserva-

pouvons affirmer que le travail de ces constructions était fort négligé.

Nous trouvons plusieurs échantillons de poterie domestique appartenant aux XIIIe et XIVe siècles, façonnés en terre cuite grise ou jaune, décorés de flammules rouges

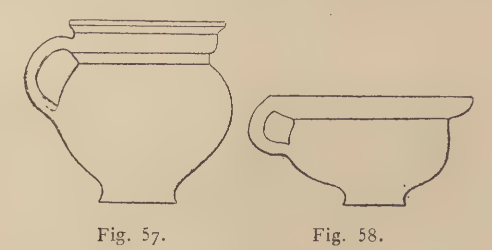


Fig. 57. Fig. 58.

(fig. 57, 58, 59, 60, 61 et 62). Ce genre de poterie affecte la forme de la poterie à anse des Ve et VIe siècles (époque chré-



Fig. 59.

tienne) et celle des Xe, XIe et XIIe siècles, moins les flammules. Nos poteries des XIIIe et XIVe siècles sont décorées de quelques touches ou traits rouges ferrugineux, peints par groupes de cinq, six ou sept raies, disposées dans la verticale

tion fort belle, ainsi que des fragments de poteries au fond du puits, au milieu desquels nous reconnûmes des fragments d'*Olla*, de *Cadus* et de *Catinum*. M. le docteur Bon, notre ami, a été témoin de cette découverte.

aux flancs de la poterie. Ce récipient avait son emploi dans la vie domestique et semblait le plus en usage à ce moment pour les besoins de la cuisine, le transport du lait (fig. 57-59), du vin (fig. 60); il était employé au besoin à cuire les aliments (fig. 62). Il avait une autre destination; après avoir été l'inséparable dans la vie, il accompagnait encore les hommes à leur dernière demeure, en servant à une



Fig. 60. Fig. 61. Fig. 62.

vieille coutume religieuse, qui était observée aussi bien à Paris que dans la banlieue (fig. 60). Lorsque, sortant de l'église, le mort avait été transporté au cimetière et déposé au fond de la fosse, dans un cercueil de bois qu'on plaçait quelquefois dans un sarcophage en pierre calcaire, on mettait auprès de lui, une, deux ou trois poteries avec ou sans anse percées de petites ouvertures à leur périphérie, destinées à activer la combustion du charbon de bois (fig. 61), sur lequel brûlait l'encens pendant les prières et les chants funèbres des prêtres et de leur suite. Après l'eau bénite, et les dernières pelletées de terre, la cérémonie terminée, la fosse était comblée par le fossoyeur avant la combustion complète du charbon et de l'encens que nous avons rencontrés plus d'une fois au fond de ces petites poteries qui restaient près du mort, et devenaient sacrées (1).

(1) Ce rite religieux était observé dans Paris et ses environs. En

Ce genre de poterie ne commença à recevoir l'émail vert jaunâtre que vers le premier tiers du XIVe siècle, ainsi que le prouve l'ouvrage de *Pierre Le Bon*, qui fut écrit en 1330 : « *Tu reconnaîtras*, dit l'alchimiste, *lorsque le plomb ou l'étain auront été calcinés et brûlés, qu'ils sont parfaitement convertis en verre.* » Les pichets et autres poteries des XIVe (fig. 63) et XVe siècles furent couverts en

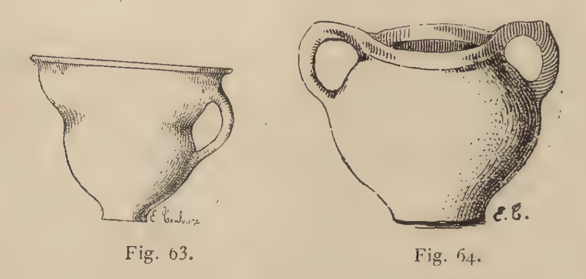


Fig. 63. Fig. 64.

partie d'un émail vert et jaune. Au XVIe siècle l'émail jaune stannifère les couvre entièrement.

Les XVIe et XVIIe siècles produisent des émaux de couleurs nouvelles, de nombreux types de vases apparaissaient (fig. 64). A partir de ce moment la grosse poterie domestique est couverte d'un émail très fusible, cloisonné, c'est-à-dire que l'émailleur, ainsi que le lapicide des pierres tombales gravait son dessin en creux sur la terre avant la cuisson, puis remplissait les interstices des ornements par

avril 1900, à Bagneux nous fîmes des recherches avec nos amis MM. Bon, docteur en médecine, anatomiste distingué et Mangarny, conseiller d'arrondissement et explorateur du sol Balnéolien, dont nous fîmes l'histoire. Nous rencontrâmes place Dampierre un nombre considérable de sépultures des XIIIe et XIVe siècles, dans lesquelles se trouvaient des poteries flammulées à dépressions; genre de décor très usité chez les gallo-romains, mais très rare chez les parisiens des XIIIe et XIVe siècles. Nous pouvons affirmer que cette poterie de Bagneux était d'une finesse inconnue jusqu'à ce jour, et que nos fouilles de Saint-Marcel, à Paris, ne révélèrent jamais une poterie aussi fine, aussi belle et aussi soignée.

les émaux aux différentes couleurs qui, chauffés à point, se vitrifiaient sans altérer le dessin en creux. En général toutes ces poteries du moyen âge étaient à cassure terreuse, à texture lâche, spongieuse et très absorbante, sur lesquelles la couverte ou émail était absolument indispensable pour éviter la filtration des liquides à travers la terre. A ce moment, la poterie affecte une décoration plus élevée, plus artistique; le potier connaît plusieurs tons, il compose de nouvelles formes, il cherche, et trouve souvent

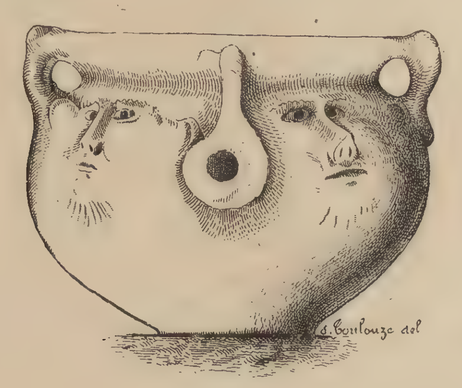


Fig. 65.

des combinaisons heureuses; nous sommes à la Renaissance. Quelquefois les pichets présentent des têtes humaines (fig. 65); des reliefs, des applications de terre viennent décorer le col et la périphérie des vases qui portent aussi des devises, comme : *Vive le jus qui est ici; Boy; Bois-moi; Salut, et bois-moi, Du vin, le bon vin, vive le bon roy; Vive le bon roy de France; Vive le bon vin, vide-moi;* on voit que les potiers parisiens faisaient, ainsi que les Grecs, figurer des inscriptions plus ou moins bachiques sur leur poterie, et qu'il y a une grande ressemblance entre les devises parisiennes et grecques; qu'on en juge

pas ces quelques inscriptions antiques : *Bois-moi; Bois et ne me dépose pas; Salut; La belle fille, vide-moi; Réjouis-toi; La belle Calipe.*

Nous rencontrons ici les formes les plus inattendues; à partir du XVIe siècle, les poteries sont sphériques, ovales, carrées (fig. 66), les pichets sont à longs cols, les aiguières de formes très variées, de grands plats sont illustrés de rinceaux, d'écus moulés en reliefs dans la pâte et recouverts

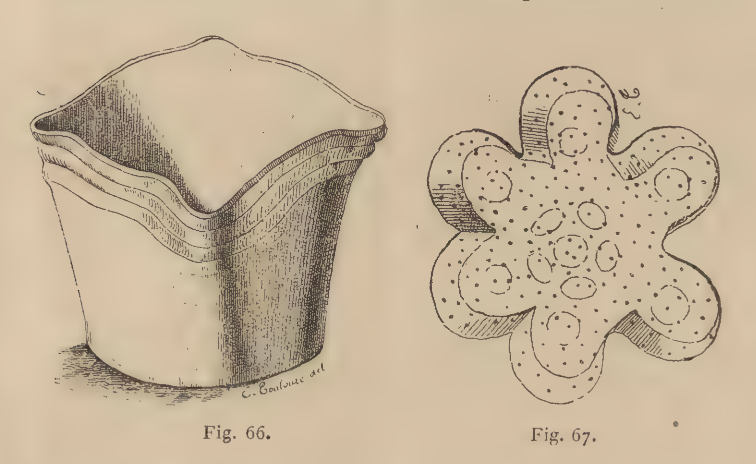


Fig. 66. Fig. 67.

d'émaux, des poêlons à queue, des salières, des lampes à cuvette, d'autres à fût avec sous-coupe; entonnoirs sans couverte; creusets; canons pharmaceutiques émaillés sur toute leur surface d'un émail brillant; vases à vin à têtes humaines; vases de grande dimension pour cuire les fruits devant l'âtre (fig. 8); arrosoirs; égouttoirs à fromage blanc (fig. 67) et à usages divers; enfin le potier cherche, ainsi que de nos jours, des types nouveaux se prêtant aux besoins de la vie domestique; afin d'attirer le client par la qualité de la terre émaillée, la beauté des formes, la richesse de composition des sujets, et le brillant des couleurs.

Quelques remarquables fragments de la verrerie des XIIIe, XIVe et XVe siècles, d'une irisation fort belle, se rencontrent dans la décharge de la Glacière, entre autres deux fûts de verre à boire, le premier affecte la forme d'une croix en

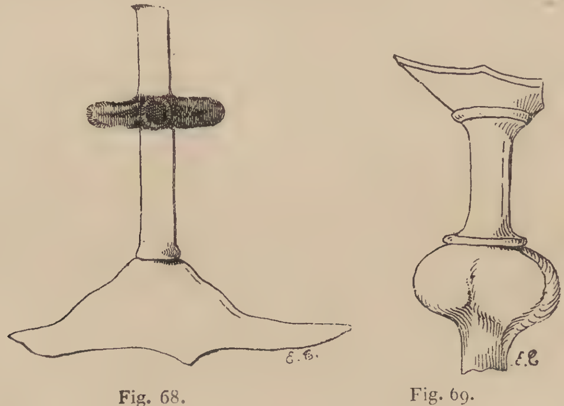


Fig. 68. Fig. 69.

verre bleu, le second irisé dans un ton vert et mauve (fig. 68 et 69).



Fig. 70.

Nous devons mentionner quelques types de plats en terre cuite (peut-être de Beauvais). On sait que la céramique

de Beauvais était plutôt une terre cuite vernissée qu'une faïence; elle eut une grande renommée et elle la méritait.

La découverte de ces échantillons est une bonne fortune pour nous (fig. 70). Vers la fin des travaux, nous trouvons encore quelques gracieux types de la poterie gallo-ro-



Fig. 71. Fig. 72. Fig. 73.

maine et mérovingienne (fig. 71, 72, 73, 74, 75, 76 et 77, mérovingienne, 78, 79 et 80).

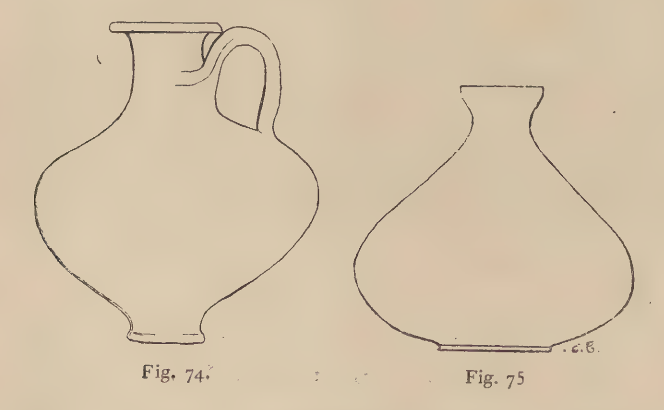


Fig. 74. Fig. 75

Enfin, après plus de vingt années de recherches dans le sol parisien et à la fin de l'exploration de la fouille qui fait l'objet de cette note, nous avons la satisfaction de soulever un instant ce voile impénétrable de la sombre époque du moyen âge et de connaître le type, inconnu jusqu'à ce jour,

de la poterie affectée aux besoins domestiques des Parisiens pendant la période écoulée du xe au xiie siècle (fig. 76 et 77).

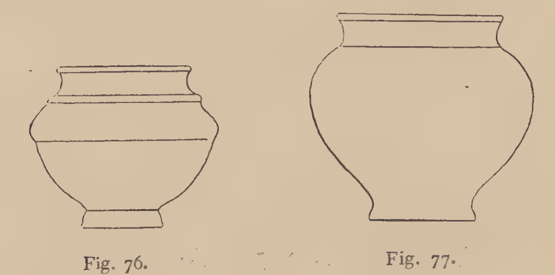


Fig. 76. Fig. 77.

Ce genre de poterie semble bien le précurseur du type de la poterie flammulée des xiiie et xive siècles. Il rappelle volontiers la poterie chrétienne si rare des ive, v^e et vi^e siècles. Ces petits récipients sont à anse, et, comme on le pense

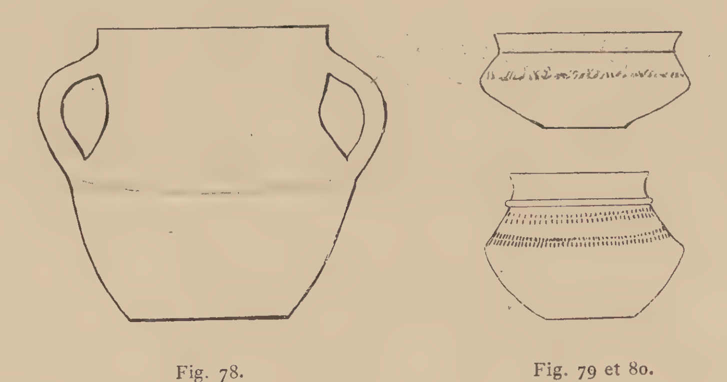


Fig. 78. Fig. 79 et 80.

bien, sans couverte ni vernis, en terre bien préparée, bien cuite, très dure, mais de forme lourde, rappelant les deux périodes que nous venons de signaler, ce qui semble indiquer que cette forme a été usitée pendant toute la grande

époque du moyen âge, parce qu'elle était la plus pratique, et, comme disent les Anglais, la plus *confortable* pour les besoins de la vie domestique.

C'est vers la fin des fouilles, au fond d'un puisard, (fig. 81), que ces témoins de la céramique du xe au xie siècle furent recueillis, devant moi, par mon dévoué collaborateur, M. P. Robin. Ils gisaient dans un sol bourbeux, fort au-

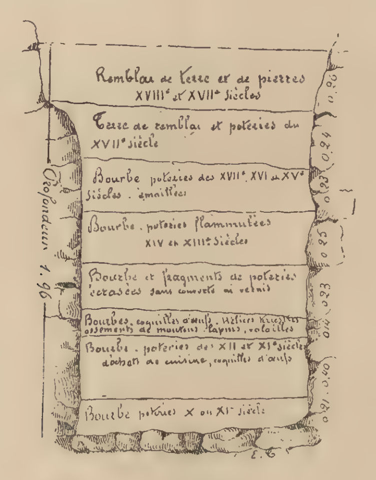


Fig. 81.

dessous d'un lit de tessons et poteries des xiiie et xive siècles (fig. 78, 79, 80). Cette épaisseur de boue noirâtre qui séparait la poterie flammulée de celle du xe au xiie siècle avait été déposée lentement par les eaux ménagères, les eaux de lavage de vaisselles provenant des cuisines, dans lesquelles se trouvaient des coquilles d'œufs, des ossements de volailles, de lapins, des ossements de pieds de sangliers, des hélices terrestres, des coquilles bivalves d'eau douce; la figure en coupe ci-jointe donnera une idée du terrain où furent trouvées ces deux poteries grossières,

mais précieuses pour l'histoire de la céramique lutécienne, à cette époque (fig. 82 et 83).

Vers la fin des recherches, nous trouvons un *gutturnium* en bronze de la contenance d'un litre environ, dont l'orifice tréflé est fort large avec un *guttus* ou rigole pour verser le liquide (fig. 84).

Cette forme est en tout semblable à l'œnochoé en terre cuite que nous rencontrâmes fort souvent dans nos recherches dans le sol parisien. Le mot *Gutturnium* qui désigne notre petit monument peut-être unique dans nos fouilles,

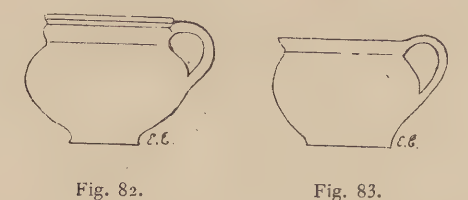


Fig. 82. Fig. 83.

vient de *guttus;* la terminaison en *urnium* indique que cette sorte d'aiguière a une large bouche, comme on le voit par la figure ci-jointe dessinée d'après l'original. Chez les Grecs et les Latins, on se servait du gutturnium pour verser l'eau sur les mains, après les repas, à contenir une provision d'eau nécessaire à la toilette, ainsi que cela se pratique de nos jours.

Le *guttus* ou lèvre, s'élève au-dessus de l'ensemble du récipient; l'anse qui déborde au-dessus de l'orifice présente à sa partie supérieure une sorte de méplat destiné à recevoir le pouce de la main qui le saisissait pour le transporter d'un point à un autre, ou qui le soulevait pour verser l'eau dans le bassin de bronze destiné aux ablutions; tout a été prévu dans la construction de ce vase d'un emploi de chaque instant du jour. Guttus très étroit mesurant

le liquide, anse bien à la main, col rond étranglé, ventre large, tout cela d'un ensemble très heureux, avec des contours très élégants.

Dans le voisinage très proche du gutturnium, nous trouvons une petite tasse en bronze de la contenance d'une tasse à thé, à anse très gracieusement travaillée; cette tasse, ainsi que le gutturnium, semblent appartenir à la fabrication grecque.

Ces deux monuments ont donc été importés à Lutèce (fig. 85 et 86).

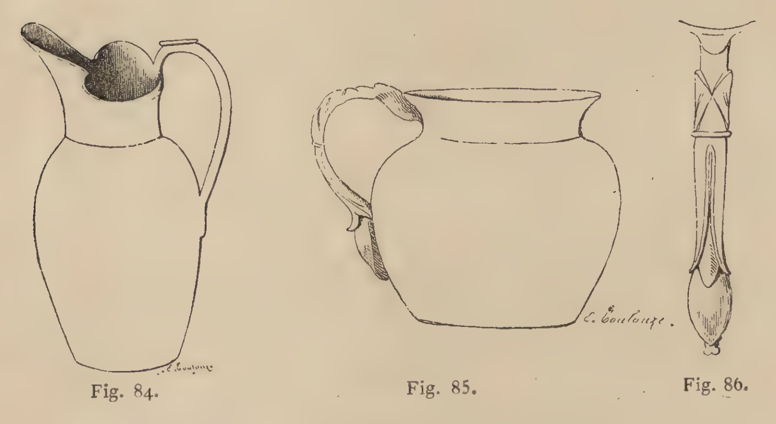


Fig. 84. Fig. 85. Fig. 86.

Nous terminerons notre article en disant que le seul mérite de notre collection est d'être formée d'objets recueillis dans le sol de notre antique Lutèce, et de nous permettre de nous initier aux coutumes domestiques, à l'industrie et aux besoins de nos ancêtres.

Ainsi que Grivaud, dans nos différentes recherches nous recueillîmes, très rarement nous devons le dire, des statuettes de divinités païennes, mais plus souvent des fibules, des boucles de bronze, des bracelets, des cuillères (*lingua*) ovales et de formes circulaires (fig. 87), des jouets d'enfants,

des biberons, des aiguilles, des épingles pour fixer la chevelure des Gallo-Romains, des os travaillés, et enfin une trousse de médecin-chirurgien du IIIe siècle.

Nous rencontrâmes des champs de sépultures païennes et chrétiennes, des voiries romaines, des outils d'artisans, des poteries de toutes les époques, des armes mérovin-

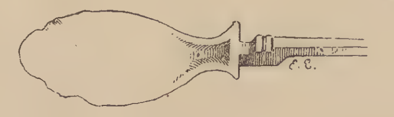


Fig. 87.

giennes dont nous parlerons par la suite, des armes gauloises, etc., etc.

. . . .

Nous nous féliciterions vivement, si nos découvertes archéologiques peuvent intéresser nos collègues du comité de recherches historiques du VIe arrondissement de Paris qui se plaisent à évoquer chaque jour les souvenirs des vieux âges et à voir repasser sous leurs yeux les anciennes coutumes et les industries diverses des habitants de cette partie de Lutèce.

Eug. Toulouze.



F. Hoffbauer.
(Ce cliché nous a été obligeamment pré



PÉRA EN 1672
Schmid, Directeur de l'*Art du Théâtre*.)

L'OPÉRA EN 1672.

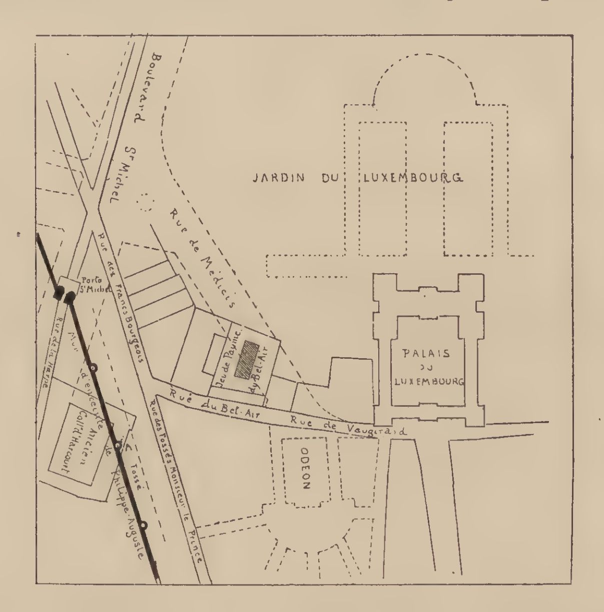
En mars 1672, Lulli, protégé par Mme de Montespan, obtint le privilège de l'Académie Royale de Musique, supplantant ainsi Perrin et Combert, les véritables créateurs de l'Opéra français.

L'astucieux Vénitien congédia aussitôt Gilbert et le marquis de Sourdéac, auxiliaires de ceux qu'il dépossédait impudemment, pour transférer le théâtre de la rue Mazarine dans le jeu de paume de Béquet, dit de Bel-Air, situé rue de Vaugirard, entre le Luxembourg et la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, sur l'emplacement qu'occupe actuellement l'immeuble portant le n° 15.

Dans la nouvelle salle, hâtivement construite par Guichard et machinée par Vagarani, fut donnée, le 15 novembre 1672, la première représentation des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, pastorale en trois actes.

Ce pastiche, auquel Lulli, Desbrosses, Benserade, Quinault, le Président de Périgny et Molière lui-même collaborèrent, eut un très grand succès, et sa réussite fixa définitivement la fortune du célèbre musicien italien. Lulli était d'ailleurs d'une activité débordante : auteur, directeur, administrateur, metteur en scène, il montait ses nouveaux ouvrages avec un goût et un luxe absolument remarquables. L'Opéra ne resta que peu de temps rue de

Vaugirard. Lulli vint, en effet, s'établir dans la salle du Palais-Royal que Molière avait longtemps occupée.



La tour qui se voit au premier plan de notre gravure, faisait partie de l'enceinte de Paris de Philippe-Auguste. C'est dans cette tour, dont l'entrée se trouvait dans la cour du collège d'Harcourt, que, d'après une tradition rapportée par Ramond du Poujet, Pascal aurait composé ses *Lettres Provinciales* (1).

F. Hoffbauer.

(1) Édition de 1826 (p. 27).

DOCUMENTS

PRÉAMBULE DES LETTRES PATENTES POUR LA CONSTRUCTION DES BATIMENTS DEVANT SERVIR A LA COMÉDIE FRANÇAISE (24 août 1773).

L'hôtel dans lequel nos comédiens françois donnoient leurs représentations étoit devenu dans un tel état de caducité, qu'il n'était plus possible de les y continuer : pour ne point laisser interrompre un spectacle, devenu célèbre par les acteurs, encore plus par les drames qu'ils représentent, et dont le but est de contribuer autant à la correction des mœurs et à la conservation des lettres, qu'à l'amusement de nos sujets, nous avons bien voulu permettre à nos comédiens françois l'usage du théâtre de notre palais des Tuilleries; mais nous reconnûmes dès lors l'impossibilité d'y laisser subsister un spectacle public s'il nous plaisoit de séjourner dans la capitale de notre royaume; d'ailleurs l'étendue et la disposition primitive de ce théâtre, pour un autre genre de spectacle, ont fait connaître qu'il étoit *imcommode aux acteurs de la comédie* par la nécessité de forcer continuellement leurs voix pour se faire entendre, inconvénient qui, en rendant la déclamation pénible et désavantageuse, préjudicie également à *la santé des acteurs*, et à la satisfaction des spectateurs : ces considérations, que nous avons envisagées, et que les comédiens françois nous ont fait exposer, nous avoient déterminé à leur permettre de reconstruire leur salle sur le même emplacement que l'ancienne; nous avions même pris des mesures pour les aider; et notre bonne ville de Paris leur avait déjà avancé la somme nécessaire pour acquérir quelques maisons contiguës à cette ancienne salle, afin d'en rendre les dispositions plus commodes et les issues moins difficiles; mais sur

ce qui nous a été observé par les officiers de police que les abords en étaient incommodes et ne suffisaient pas à l'affluence des spectateurs et au nombre des carosses, en sorte qu'il en résultoit souvent des accidents et toujours des embarras qui empêchoient le passage des voitures nécessaires au service et au commerce de notre bonne ville de Paris, il nous a paru que, pour l'utilité et la commodité publique, il convenoit de choisir un autre emplacement. Parmi les divers plans et projets qui nous ont été proposés, nous n'en avons point trouvé de plus propre à remplir en même temps les différents objets d'agrément et de commodité auxquels il convenoit de pourvoir, que celui d'une nouvelle construction sur une partie des emplacemens de l'ancien hôtel de Condé, en suivant en cela les dispositions par nous primitivement indiquées, puisqu'en acquérant ledit hôtel et un très petit nombre de maisons qui y sont contigües, ladite salle de comédie se trouvera isolée au milieu d'un vaste emplacement, et que sur le surplus du terrain l'on pourra construire avec avantage nombre d'hôtels et de maisons qui contribueront à embellir de plus en plus un quartier déjà orné par notre palais du Luxembourg et principalement fréquenté par les étrangers (*Mémoires de Bachaumont*, t. XXIV, p. 333).

(Communiqué par M. L. Sudre.)

Lettre du peintre Français à Philippe Burty, relative à la 7e compagnie du 19e bataillon de la Garde nationale
(1870-71)

Dimanche.

Mon cher Burty,

Je m'empresse, au reçu de votre petit mot, de vous envoyer ce que ma mémoire me suggérera au sujet de la célèbre 7[e] du 19[e].

Cette compagnie, formée dans les environs de la rue N.-D.-des-Champs, était composée de savants et artistes.

Voici pour les derniers ce qui surnage dans mes souvenirs

et par rang de taille pour plus de facilité : (la mémoire des yeux).

Lenepveu, musicien, Lansyer, Français, Sirouy, Matout, Chenavard, Ranvier, Yguel, sculpteur, Philippoteaux père et fils, Mouchot, Lambert, Brion, Toulmouche, Falguières, Moulin, Hirsch et Chapu que j'oubliais ! et Villain, sculpteur et surtout Laplanche et Chazal, mort depuis, qui avait eu l'initiative des fonctions de dessinateur dans les forts, fonctions que j'ai exercées au Mont-Valérien et au fort d'Issy.

Je dois en oublier et le contraire aurait lieu d'étonner, par exemple Becker me revient en mémoire.

Mais, je m'arrête, vous avez la plus grande partie.

Je vous serre la main.

Français.

P.-S. Oudinot, Le Verrier ! donc je rouvre ma lettre et Carolus ! c'est trop fort !

(Communiquée par M. Noël Charavay.)

Archives de la Seine, série H, 11e *Arrondissement* (6e *nouveau*). *Dossier Habensteck.*

Je certifie que le sieur Christian Habensteck est attaché depuis 1815 en qualité de suisse à la paroisse de Saint-Sulpice qu'il est de bonne vie et mœurs et que sa moralité et sa conduite sont à l'abri de tout reproche. En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat.

Depierre, curé de Saint-Sulpice.

Paris, 29 mai 1821.

Note du commissaire de police du quartier du Luxembourg au sujet de sa naturalisation :

M. Habensteck Christian, tailleur, et suisse de la paroisse Saint-Sulpice, né à Remhein, principauté de Bade, le 13 juillet 1783, est venu en France en 1808 et s'est fixé à Paris

au mois de mars 1812 où il a toujours résidé depuis et où il a épousé une Française le 20 août 1814 à la 10e Mairie; il est père d'une demoiselle de 4 ans 1/2, attaché à la paroisse de St-Sulpice depuis le mois de septembre 1815 et antérieurement, l'espace de 10 mois, à celle de St-Jacques-du-Haut-Pas; traitement fixé à 500 fr. par an plus du produit de 8 à 900 fr.

(Communiqué par M. Laschett.)

NOTULES

LE PLAFOND DE L'IMMEUBLE BOUDREAUX.

Le jeudi 7 mars 1901, MM. Herbet, Henri Baillière, Fromageot, Sudre, Maillart, St-Père, G. de Nouvion, Saunier, Georges Baillière, se sont rendus rue Hautefeuille, 8, chez M. Boudreaux, qui s'était obligeamment mis à leur disposition pour leur montrer une intéressante décoration de plafond du XVIIe siècle, dont la partie principale consiste en une peinture attribuée à Lebrun et représentant une allégorie dans laquelle M. Henry Jouin a cru voir un symbole de la Justice consulaire.

Cette visite a vivement intéressé les membres de la société auxquels l'ensemble de la décoration a paru très remarquable et dont les fragments seront reproduits pour illustrer la communication de M. Baillière sur la rue Hautefeuille. Ils ont constaté que le tableau central, entouré d'un cadre en relief, était placé sur châssis et non marouflé. M. Maillart, après un examen attentif a fait connaître que ce tableau était en trois morceaux et avait subi des retouches, dont certaines ont été faites par un artiste de second ordre. Quant aux parties principales, sans qu'on puisse avec certitude les attribuer à Lebrun, elles sont d'une belle facture et tout à fait dans la manière de Lebrun et de ses meilleurs élèves. En ce qui touche la symbolisation de la Justice consulaire, elle a généralement paru assez hasardeuse; il est en tout cas assez difficile d'identifier l'objet dans lequel M. Jouin a cru voir un miroir et il semble que le caducée a été rapporté après coup.

La visite a pris fin vers trois heures. Des remerciements ont été adressés à M. Boudreaux par les visiteurs.

G. de N.

HOMMAGE A M. EUGÈNE MANUEL.

Le dimanche 27 octobre dernier, la Société historique d'Auteuil et de Passy a érigé une plaque commémorative, 11, rue Mignard, à la mémoire de son ancien président, M. Eugène Manuel.

UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ.

M. G. Callet vient de fonder dans le IVe arrondissement, une Société d'études historiques. Son siège est à la mairie du IVe arrondissement, 2, place Baudoyer.

COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Jeudi, 28 mars 1901. — M. Formigé signale de nouveaux vestiges de la chapelle de la Vierge de Saint-Germain des Prés, récemment découverts au coin des rues de l'Abbaye et Furstemberg. Il en a demandé la cession à leur propriétaire.

M. Laugier ayant signalé la démolition prochaine des anciennes maisons sises rue de l'École-de-Médecine, nos 23, 25, 27, 29, M. Lambeau annonce que la direction des services d'Architecture est tenue d'en faire prendre des reproductions photographiques.

Jeudi, 25 avril. — M. Sellier annonce que de nouvelles fouilles seront exécutées sous le lycée Saint-Louis et rue Racine, afin de retrouver le théâtre gallo-romain signalé.

Jeudi, 30 mai. — M. Formigé propose de rassembler dans le square nord tous les fragments provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés.

M. Donop de Mouchy offre le fragment de colonne provenant de la chapelle de la Vierge de Saint-Germain des Prés, signalé par M. Formigé dans la séance du 28 mars.

CH. S.

Le gérant : Charles SAUNIER.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure)

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

LISTE DES MEMBRES NOUVELLEMENT ADMIS

MM.

ALPY (Henry), *conseiller municipal*, rue Bonaparte, 68, présenté par MM. Camus de la Guibourgère et Letourneau.

BETHMANN (Baron Hugo de), rue Pauquet, 31, présenté par MM. Henri Masson et Félix Herbet.

CLACQUESIN (Paul-Victor), rue du Dragon, 3, *membre perpétuel*, présenté par MM. Félix Herbet et Charles Saunier.

DUREL (Adolphe), *libraire expert*, rue de l'Ancienne-Comédie, 21, présenté par MM. Félix Herbet et Charles Saunier.

DUVAL-ARNOULD (Léon), *conseiller municipal*, rue de Rennes, 95, présenté par MM. Camus de la Guibourgère et Félix Herbet.

HURÉ (Henri), rue de la Folie-Méricourt, 10, présenté par MM. Caussinus et Le Senne.

JORET (Charles), *membre de l'Institut*, rue Madame, 59, présenté par MM. Charles Benoist et Félix Herbet.

LAGRÉSILLE, *avocat à la Cour*, boul. St-Germain, 29, présenté par MM. Fromageot et Félix Herbet.

MALOT (Charles), rue de l'Éperon, 10, présenté par MM. Demombynes et Félix Herbet.

MOREAU (Georges), *directeur de la Revue Universelle*, rue de Cicé, 4, présenté par MM. Charles Saunier et Félix Herbet.

PICARD (Auguste), *libraire éditeur*, rue Bonaparte, 82, présenté par MM. Charles Benoist et Félix Herbet.

ROTON (Gabriel de), *homme de lettres*, rue Honoré-Chevalier, 4, présenté par MM. Félix Herbet et Charles Saunier.

ROUSSEL (Félix) *conseiller municipal du quartier de la Monnaie*, rue des Sts-Pères, 11, présenté par MM. Félix Herbet et Charles Saunier.

VARIN (Gustave), *architecte*, rue de Sèvres, 11, présenté par MM. Félix Herbet et A. Dureau.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1901

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, ANCIENS HOTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. HENRI BAILLIÈRE.
Vice-Président : M. PAUL FROMAGEOT.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 4 octobre, 9 heures du soir.

Membres présents : Henri Baillière, G. de Nouvion, J. de Nouvion, Saunier, Sudre et E. Toulouze.

M. G. de Nouvion a recherché pour quelles raisons l'acte de naissance de Charles Baudelaire avait été déposé à la Banque de France. Ce n'est pas, comme il l'avait pensé tout d'abord, parce que Baudelaire avait été candidat à un emploi administratif, mais parce qu'il avait hérité de son père quelques actions de la Banque.

Comme complément à son travail sur la rue Hautefeuille, M. Baillière fait connaître que le mariage de Jeanne d'Alègre, dont l'hôtel se trouvait dans cette rue, avec Georges de Clermont, a eu pour conséquence l'*Édit des secondes noces,* dont l'auteur est Michel de l'Hôpital.

La prochaine séance est remise au 6 décembre. Ordre du jour :

M. Advielle : Rachel à Arras.

M. G. de Nouvion : la famille de Charles Baudelaire.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 6 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Herbet, Lauras, P. Marin, Saunier et Sudre.

M. Baillière a entrepris, au cours de ses promenades, de relever les enseignes actuelles des magasins de l'arrondissement. Il signale la maison du « Petit Dunkerque », au coin du quai Conti et de la rue de Nevers qui serait ornée de sculptures et de mascarons cachés par des tableaux enseignes. M. Lauras, l'un des propriétaires, se propose de vérifier le fait.

Prochain ordre du jour :

M. G. de Nouvion : la famille de Charles Baudelaire.

M. Henri Baillière : les Enseignes du VI[e] arrondissement.

La séance est levée à 10 heures et demie.

COMITÉ B. — Arts religieux, églises et couvents.

Président : M. l'abbé Letourneau.
Vice-Président : M. l'abbé Motet.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 11 *octobre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Letourneau, Motet, Le Cholleux, Dureau, Lauras, Laschett, P. Marin, Roussel, Saunier, Sudre et Théo de Bellefonds.

M. l'abbé Motet continue sa communication sur « les Grands-Augustins et les Assemblées générales du clergé de France ». Il rappelle les grands faits qui ont eu pour témoin le célèbre couvent : l'institution de l'ordre royal du Saint-Esprit, par Henri III, la reconnaissance de Louis XIII comme roi de France et de Marie de Médicis comme régente ; les séances tenues par le Parlement, la chambre des Vacations, le Châtelet ; enfin les assemblées du clergé qui s'y tinrent à peu près régulièrement à partir de 1605.

M. l'abbé Motet rappelle que les assemblées de 1734, 1748, 1755 furent consacrées à l'examen des moyens propres à arrêter l'incrédulité envahissante. Celle de 1762 s'occupa de l'affaire des jésuites et celle de 1772 de l'enseignement. Il rappelle enfin que l'assemblée de 1752 accorda huit millions au roi pour la guerre de Sept ans.

Prochain ordre dù jour :

M. Advielle : Nivers, organiste de Saint-Sulpice en 1640;

M. Saunier : Pièce de vers de M. l'abbé Brugère, sulpicien,

Les portraits peints, sculptés et gravés de M. Languet de Gergy;

M. Théo de Bellefonds : Les Vierges de Saint-Sulpice.

La séance est levée à 10 heures 5.

Vendredi, 8 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Letourneau, Motet, Fromageot, Herbet, Lauras, Marin, Sudre et Théo de Bellefonds.

Excusés : M. Saunier et M. Le Cholleux. M. Marin remplit les fonctions de secrétaire.

M. Théo de Bellefonds signale certaines publications qui ont mentionné la présence, à Saint-Sulpice, de deux Vierges : l'une de Michel-Ange; l'autre de Michel-Ange Slodtz.

Il parle ensuite de la Vierge de Pradon, en argent, dite « Notre-Dame de la Vieille Vaisselle » qui fut fondue sous la Révolution, sans qu'on ait eu la précaution d'en prendre un moulage.

M. Letourneau estime qu'il n'est pas invraisemblable que la légende controuvée relative à la Vierge de Michel-Ange ait son origine dans la confusion des prénoms de Slodtz dont il existe réellement une Vierge à Saint-Sulpice.

Prochain ordre du jour :

M. Saunier : Pièce en vers de l'abbé Brugère;

« : Les portraits sculptés, peints et gravés de M. Languet de Gergy.

M. Motet : Notice sur Claude Bernard, dit le « pauvre prêtre ».

La séance est levée à 10 heures 10.

Vendredi, 13 *décembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Motet, Le Cholleux, Fromageot, Herbet, Lauras, Marin, Saunier et Sudre.

M. Ch. Saunier lit des vers de M. l'abbé Brugère, ancien

sulpicien, placés en tête d'une bible et adressés à un artiste, qui est le père de M. Saunier.

Il fait ensuite une communication sur les portraits peints, sculptés et gravés de M. Languet de Gergy. Parmi ces portraits, exécutés du vivant du célèbre curé de Saint-Sulpice, il y a des œuvres de Jouvenet et de Caffiéri.

M. Motet lit une notice biographique sur Claude Bernard, dit le « pauvre prêtre » qui, après avoir été conseiller au Parlement de Dijon et avoir mené une vie assez agitée, se convertit et se dévoua au service des pauvres et des déshérités.

M. Fromageot communique une pièce relative aux obsèques de Mgr Barberini, prince de Palestine, préfet de Rome, qui furent célébrées aux Carmes, en 1647.

M. Fromageot communique également les procès-verbaux d'un commissaire de police, datés des 14 et 15 octobre 1789, au sujet d'un incident qui eut lieu à l'église Saint-Sulpice : le suisse avait dû expulser un soldat ivre qui faisait scandale.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : Nivers, organiste de Saint-Sulpice en 1640.

M. Saunier : Opinion de Fr. Millet sur les sculptures du portail de Saint-Sulpice.

La séance est levée à 10 heures 10.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés), théatres.

Président : M. Alexandre de Haye.
Vice-Président : M. Gillet.
Secrétaire : M. Bonnet.

Vendredi, 18 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Advielle, Demombynes, Herbet, Laschett, Lauras, Marin, Monval, Ed. Rouveyre, Saunier, Sudre et Theo de Bellefond.

M. Bonnet s'étant fait excuser, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Sudre cite des extraits de Bachaumont concernant les

divers projets de reconstitution de la salle des Comédiens-Français depuis leur départ du théâtre de la rue des Fossés jusqu'à leur installations à l'Odéon actuel (1782).

M. Monval, prié par M. Demombynes de fixer certains points concernant l'histoire des divers établissements des Comédiens du Roi, donne de nombreux et curieux détails sur leur origine et les diverses salles qu'ils ont occupées. Celle de la rue des Fossés était en tout point parfaite et Le Kain mourant la regrettait, disant que jamais on ne retrouverait semblable acoustique et que les salles immenses en faveur étaient la fin de l'art dramatique.

M. Advielle qui, dans les précédentes séances, a fait connaître, à l'aide de documents inédits, la personnalité du fondateur du café Procope et de sa famille, montre aujourd'hui Procope Couteaux, juré de sa corporation, présentant aux commissaires généraux du conseil, les comptes de liquidation des Maîtres distillateurs, Marchands d'eau-de-vie et autres liqueurs pour l'exercice 1694-1695, ce qui indique que Procope était très considéré.

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : Quelques faits concernant la 11e légion.

La séance est levée à 10 heures 25.

Vendredi, 15 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Advielle, Bonnet, Fromageot, Lauras, Mangin, Marin, Monval, Saunier et Sudre.

M. Advielle signale la transformation du café Procope en restaurant Procope. Il ajoute que le propriétaire a créé les « pommes Procope » qui sont des pommes de terre au lait.

M. Fromageot communique quelques notes sur la présence à la foire Saint-Germain de membres de la famille Couteau-Procope.

M. Monval donne quelques indications sur la concession des boutiques placées sous les galeries de la salle des Comédiens-Français (Odéon). Il parle des maisons qui l'entourent et des passerelles, aujourd'hui démolies, qui reliaient l'édifice aux maisons d'angle de la place.

Prochain ordre du jour :

M. Laschett : Quelques faits concernant la 11e légion;

M. Fromageot : Les théâtres du VIe arrondissement.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 20 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. A. de Haye, Bonnet, Demombynes, Fromageot, Herbet, Lauras, Nocq, Marin, Mimerel, Saunier et Sudre.

M. Herbet communique une lettre en date du 20 septembre 1867, adressée par M. Pingard, chef du secrétariat de l'Institut, à M. le général commandant la place de Paris. Il s'agissait d'obtenir une modification à la consigne du factionnaire de l'Institut. Les ordres donnés empêchaient, à certains jours, les membres de l'Institut de rentrer chez eux.

A l'occasion du rapport de M. Couyba qui propose de transporter au Champ de Mars le musée du Luxembourg, le comité proteste contre tout projet de déplacement qui aurait pour effet d'éloigner du VIe arrondissement ledit musée; il proteste en même temps contre tout projet qui prendrait une part, si minime soit-elle, du jardin du Luxembourg.

M. Fromageot énumère les théâtres qui ont pris naissance dans le VIe arrondissement. Il parle du théâtre gallo-romain de l'Hôtel de Cluny; de ceux de la Foire Saint-Germain; de la troupe de Molière qui a joué pour la première fois en 1646, rue de Bucy, au n° 11 ou au n° 12 actuel; du théâtre de l'Opéra qui est né rue de Vaugirard; de l'Opéra-Comique qui a fait son apparition en 1715 à la Foire Saint-Germain, puis s'est transporté rue de Bucy de 1726 à 1729, au jeu de Paume de l'Étoile. Il établit que l'Ambigu Comique et les Variétés amusantes ont pris naissance sur le territoire du VIe arrondissement, vers 1775.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : Suite de sa communication sur les théâtres du VIe arrondissement.

La séance est levée à 10 heures quarante.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographies, bibliographie, iconographie.

Président : M. Ed. Rouveyre.
Vice-Président : M. Fernand Gerbaux.
Secrétaire : M. Masson.

Membres présents : MM. Ed. Rouveyre, Dureau, Fromageot, Herbet, Larcher, Laschett, Lauras, A. Prieur, Saunier, Sudre et Theo de Bellefonds.

M. Gerbaux se fait excuser et M. Pottet, ne pouvant assister régulièrement aux sciences, donne par lettre sa démission de secrétaire. M. Saunier le remplace provisoirement.

M. Lauras fait une intéressante communication sur le transport des restes de Descartes, du musée des Petits-Augustins à l'église Saint-Germain des Prés.

M. Rouveyre annonce que M. Pottet lui a fait parvenir, pour la société, un intéressant rapport de M. Veber sur la Préfecture de Police à l'Exposition Universelle de 1900.

Nombre de documents et portraits exposés sont ici reproduits.

M. Pottet avait joint à son envoi une liste de cinq officiers municipaux qui habitaient le VIe arrondissement en 1794. Savoir :

Godard (Jean-François), entrepreneur de bâtiments, rue Guisarde, 122, section de Mutius Scevola.

Masse (Jean-François), menuisier, rue du Four, 303 ou 203, section de l'Unité.

Pigeon, adjudant de la 3e Légion de la Garde Nationale, rue des Ciseaux, 464.

Lecomte, commandant en second de la 3e Légion, rue de Seine, 944.

Lebrun, adjudant, rue Férou, 1008.

M. Laschett offre : *Essais et monologues dramatiques* d'Adolphe Joly. La pièce : *Café des Variétés* a pour refrain : « Procope vit encor ».

Des remerciements sont adressés par le président à ces deux collègues.

Prochain ordre du jour :

M. Dureau : Quelques médecins et naturalistes ayant habité le VIe arrondissement;

M. Saunier : Notes biographiques sur Vatinelle, graveur en médaille.

M. Rouveyre : Doit-on dire la rue Mazarine ou la rue Mazarin.

La séance est levée à 10 heures.

Vendredi, 22 *novembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Rouveyre, Demombynes, Fromageot, Herbet, Marin, Masson, Saunier et Sudre.

M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire, M. le Président lit deux lettres d'excuses de MM. Advielle et Dureau retenus par une indisposition.

M. Rouveyre recherche si l'on doit dire rue Mazarine ou rue Mazarin. En s'appuyant sur l'orthographe italienne M. Rouveyre conclut que l'on doit dire : rue Mazarine de même qu'en Italie on dit voie Appia, Claudia, etc. et non pas voie Appius ou Appio, Claudius ou Claudio. M. Rouveyre rappelle qu'au moyen âge les noms patronymiques étaient susceptibles de prendre une désinence féminine en s'appliquant à une femme. Cet usage s'est conservé parmi les paysans de plusieurs contrées de langue d'oïl et, sans remonter à plus d'un siècle et demi, on trouve le nom de famille des grands dames apposé par elles sur des contrats avec une désinence féminine.

M. Rouveyre lit aussi quelques notes sur l'histoire de la rue Dauphine.

La conversation s'engage ensuite sur diverses questions intéressant l'arrondissement.

Prochain ordre du jour :

M. Dureau : Quelques médecins et naturalistes du VIe arrondissement.

M. Saunier : Notes biographiques sur Vatinelle.

M. Rouveyre : Réparation publique faite à l'Université et aux religieux Augustins par trois huissiers (XVe siècle).

M. Baillière : le Krach des livres.

La séance est levée à 10 heures 20.

Vendredi, 27 *décembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Édouard Rouveyre, Advielle, H. Baillière, Bruel, Dureau, Fromageot, Herbet, Lauras, Paul Marin, Henri Masson, A. Prieur, Saunier et Sudre.

Sur la proposition de M. Herbet, M. Henri Masson est nommé secrétaire en remplacement de M. E. Pottet, démissionnaire.

M. Saunier lit une notice sur Ursin-Jules Vatinelle, prix de Rome en gravure en médaille, mort en 1882, 9 *ter,* (aujourd'hui, 9 *bis*) boulevard Montparnasse.

M. Rouveyre signale l'existence, dans la Cour semi-circulaire de l'École des Beaux-Arts, d'un monument expiatoire érigé au XVe siècle à l'angle du quai de la rue des Grands-Augustins en mémoire d'un meurtre commis en 1440, par trois sergents du Châtelet sur un religieux du couvent voisin.

M. Rouveyre exprime le vœu que des mesures de préservation soient prises afin d'assurer la conservation de ce curieux monument actuellement exposé aux intempéries.

M. H. Baillière fait une étude très complète, très documentée sur les causes du Krach des livres.

M. Dureau cite plusieurs traits de la vie et du caractère de Souberbielle, chirurgien célèbre et juré au tribunal révolutionnaire.

Prochain ordre du jour :

M. Dureau : Médecins et naturalistes ayant habité le VIe arrondissement.

M. Cabanès : Mme Chambon de Montaux, écrivain, femme du maire de Paris.

M. Cabanès : Démêlés de Talma avec le curé de Saint-Sulpice.

La séance est levée à 10 heures et demie.

LA FAMILLE DE CHARLES BAUDELAIRE

On a beaucoup écrit sur Charles Baudelaire et les biographes ont soulevé bien des coins mystérieux du voile dont il avait entouré sa vie. La curiosité s'était, en ces derniers temps, portée vers d'autres sujets. Le projet d'élever un monument à l'auteur des *Fleurs du mal* l'a ramenée vers lui et il a semblé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à compléter par certains détails ce que l'on sait et à faire connaître sa famille.

I

Le point de départ des recherches dont la présente étude est le résultat a été la communication faite par M. Henri Baillière à la *Société historique du VIe arrondissement* (1) de l'acte de naissance de Baudelaire, qu'il avait trouvé dans un dossier aux archives de la Seine.

Cet acte, qui n'a pas été reconstitué, est ainsi libellé :

L'an 1821, le 11e jour du mois d'avril, onze heures du matin, par devant nous, Antoine-Marie Fieffé, adjoint à M. le Maire du XIe arrondissement (2), faisant les fonctions d'officier de

(1) *Bulletin*, 3e année, n°s 3 et 4, juillet-décembre 1900.

(2) Avant l'annexion des communes suburbaines en 1860, le VIe arrondissement actuel était le XIe. Les limites en ont cependant été assez sensiblement modifiées à la suite des grands travaux de Paris, comme le montre le plan de l'ancien XIe arrondissement qui se trouve dans l'escalier de la mairie de la place Saint-Sulpice.

l'état-civil, est comparu M. Jacques-François Baudelaire, ancien chef de bureau de la Chambre des Pairs, âgé de 61 ans, demeurant à Paris, rue Hautefeuille, 13, quartier de l'École de médecine, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né avant-hier, neuf, à trois heures de relevée, en dite demeure, de lui déclarant et de dame Caroline Dufays, son épouse, mariés à Paris, au XI[e] arrondissement, le 9 septembre 1819, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Charles-Pierre; lesdites déclaration et présentation faites en présence de M. Claude Ramey, statuaire, membre de l'Institut, âgé de 65 ans, demeurant rue des Maisons de Sorbonne, n° 11, premier témoin, et de M. Jean Naigeon, peintre, conservateur du musée royal du Luxembourg, âgé de 62 ans, demeurant rue de Vaugirard, n° 7, second témoin.

Et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance après lecture.

Signé : BAUDELAIRE, RAMEY, NAIGEON, FIEFFÉ.

Baudelaire fut baptisé à Saint-Sulpice et nous avons relevé sur les registres de cette église la copie de cet acte :

Le jeudi 7 juin (1821) a été baptisé Charles-Pierre, né le 9 avril dernier, fils de Joseph-François Baudelaire, peintre, et de Caroline Dufays, son épouse, demeurant rue Hautefeuille, n° 13. Le parrain, Pierre Pérignon, rue St-Augustin, 8, la marraine, Louise Coredougnan, femme Pérignon, épouse du parrain, lesquels ont signé avec nous, le père présent.

Signé : PÉRIGNON, COREDOUGNAN, COUTURIER prêtre.

II

Joseph-François Baudelaire, le père du poète, était né à Lavieuville-au-Pont (Marne.) Dans une lettre du 24 mars

1868 à Charles Asselineau, sa veuve, veuve en secondes noces du général Aupick, donne sur lui des détails assez circonstanciés.

« M. Baudelaire, dit-elle, n'a pas été secrétaire de Condorcet, mais son ami... Puisque me voilà en train de vous parler de M. Baudelaire, dont j'ai conservé un très doux souvenir, malgré la vie dorée que m'a apportée après lui le général, avec une affection bien vive qui ne s'est jamais démentie pendant les trente années que nous avons passées ensemble, je ne puis résister au plaisir de vous donner quelques détails.

« M. Baudelaire était un homme très distingué sous tous les rapports, avec des manières exquises, tout à fait aristocratiques. Est-ce étonnant, ayant vécu dans l'intimité des Choiseul, des Condorcet, des Cabanis, des Mme Helvétius ? Il avait connu tout ce monde d'élite chez le duc de Praslin quand il était précepteur de ses enfants (1)... Quand la Révolution a éclaté, M. Baudelaire a déployé un bien beau caractère. Il a été héroïque... Il a risqué vingt fois sa vie pour le duc et la duchesse, qui, dans ces malheureux temps de proscription, ont dû se sauver en laissant leurs enfants à M. Baudelaire. Je ne sais s'ils étaient condamnés à mort; mais leurs biens étaient confisqués ainsi que ceux de Condorcet. Celui-ci était en prison.

« M. Baudelaire ayant retrouvé quelques amis de collège dans le parti révolutionnaire et qui y étaient influents, de ces vieilles amitiés qui survivent au temps, aux événements, aux opinions, il s'est servi d'eux dans l'intérêt de ses amis. Malgré tous ses efforts, il n'a pu sauver Condorcet de la mort, mais seulement de l'échafaud, comme vous savez. Il s'est occupé vaillamment de la veuve et, par son zèle et ses efforts

(1) L'un de ceux-ci était Charles-Raynard-Laure-Félix, duc de Choiseul-Praslin, né en 1778. Sorti de l'École Polytechnique en 1799, chambellan de Napoléon en 1805, pair de France en 1814, il se rallia à la monarchie de Juillet et mourut en 1841. Il était le père du duc de Choiseul Praslin au souvenir duquel s'attache une triste célébrité par l'assassinat de sa femme, fille du général Sébastiani. Déféré à la cour des Pairs, il se tua dans sa prison (18 août 1847).

continus, il est parvenu à la longue à la faire rentrer dans ses biens. Il en a fait de même et avec le même succès pour les Praslin. Ceux-ci, pénétrés de reconnaissance, comme ils devaient l'être, pour tant de dévouement, après que les choses ont été pacifiées et sont rentrées dans l'ordre, ils ont fait avoir une place à M. Baudelaire qui a été nommé secrétaire à la Chambre des Pairs. Ce n'était pas alors comme le secrétaire maintenant du Sénat qui est un haut personnage, sénateur lui-même, avec quarante mille francs de traitement. N'importe; la place était bonne pour M. Baudelaire qui n'avait rien que sa pension viagère, comme il avait été stipulé par contrat, dont il devait jouir après l'éducation terminée. »

Mme Aupick ajoute qu'elle ne sait pas en quoi consistaient ces fonctions et cela s'explique, puisque François Baudelaire était à la retraite quand elle l'épousa. Elle sait seulement qu'il avait deux secrétaires sous ses ordres.

« Il avait, continue-t-elle, un traitement de douze mille francs avec le logement. Ce logement était une charmante maison avec jardin à l'angle d'une des grilles du Luxembourg et de la rue Vaugirard... Il a vécu là heureux dans cette position, marié à une femme intelligente, à sa portée, qui lui avait apporté de la fortune.

« Lorsque les Bourbons sont revenus, ils ont amené avec eux le gaspillage dans toutes les administrations. M. Baudelaire, d'une probité si sévère, si ménager de l'argent de l'État, ne voulait pas se prêter à toutes les exigences de toutes les nouvelles créatures dont il était entouré. Tout le personnel avait été renouvelé; lui seul était resté. Chacun tirait à soi. Qui voulait être chauffé, qui voulait être éclairé pour rien. M. de S... (1) lui-même donnait l'exemple. M. Baudelaire le gênait. Il lui a fait souffler dans l'oreille qu'il n'était pas bien vu, qu'il était soupçonné de regretter l'ancien ordre de choses et enfin qu'il était bonapartiste et que ce qu'il aurait de mieux à faire, ce serait de prendre sa retraite, qui certaine-

(1) Le comte de Semonville, grand référendaire.

ment serait belle. Il a cru devoir agir ainsi, et effectivement il a eu une belle retraite. »

Il y a dans ce récit, fait après beaucoup de temps écoulé, des inexactitudes et des erreurs matérielles, comme de donner le nom de Chambre des Pairs au Sénat impérial. Est-il exact que François Baudelaire ait eu une part dans la mort de Condorcet? On sait que, renvoyé avec quarante de ses collègues du parti girondin devant le tribunal révolutionnaire par le décret du 3 octobre 1793, Condorcet se réfugia rue Servandoni, 21, chez la veuve du sculpteur Vernet et que, avec la connivence du montagnard Marcoz, qui habitait la même maison, il vécut dans cette retraite pendant six mois, tandis que, déclaré contumace, il était mis hors la loi et que ses biens étaient confisqués. Informé qu'une perquisition devait être faite dans la maison où il avait trouvé un refuge et voulant soustraire Mme Vernet, sa recéleuse, et lui-même à l'échafaud, il quitta sa retraite le 5 germinal an II (25 mars 1794) sous des habits d'ouvrier et put sortir de Paris. Il pensait trouver asile à Fontenay-aux-Roses chez l'académicien Suard. Il fut vraisemblablement obligé de se cacher en route, car il se réfugia dans les carrières de la région où il passa deux nuits. Il arrivait à Fontenay le 27 mars. L'hospitalité qu'il espérait chez Suard lui fut-elle refusée ou ne parvint-il pas au terme de son voyage? Il est difficile de l'établir. Quoi qu'il en soit, ses allures parurent suspectes. Les autorités locales l'arrêtèrent et le firent enfermer à la prison de Bourg-la-Reine, sous le nom qu'il avait pris de Pierre Simon et, le 29 mars au matin, on le trouvait mort dans sa cellule. L'officier de santé Labrousse, chargé de constater le décès, l'attribua à une attaque d'apoplexie.

La tradition prétend que Condorcet avait absorbé du poison que son beau-frère et médecin Cabanis lui avait remis depuis quelque temps et qui était renfermé dans une bague.

Quel a pu être, dans ce drame, le rôle de François Baudelaire? Il ne semble pas qu'aucune intervention ait pu se produire entre le moment du départ de Condorcet et celui de sa mort. Tout ce que l'on peut supposer, c'est que Fr. Baudelaire aura été informé que des perquisitions allaient être faites rue Servandoni et qu'il en aura prévenu Condorcet, qu'il lui aura procuré le déguisement et le laissez-passer à la faveur desquels il parvint à sortir de Paris ou qu'il se sera employé à lui préparer un asile chez Suard. Seul le procès-verbal des déclarations faites pour la rectification de l'acte de décès de Pierre Simon, le 21 pluviôse an III (9 février 1795) par-devant Jean Libert, juge de paix du canton de Passy-lez-Paris, district de Franciade, département de Paris, mêle François Baudelaire à cet événement. Il est, en effet, un des amis de Condorcet qui, à la requête de sa veuve, viennent témoigner que Pierre Simon s'appelle de son vrai nom Condorcet et qui fondent, en partie, leur reconnaissance sur ce fait qu'un exemplaire des œuvres d'Horace, trouvé dans la poche du mort, a été donné à Condorcet « par le citoyen Suard, homme de lettres, son ami ».

Mme Aupick attribue une grande importance au rôle de son premier mari. Elle en parle, en 1868, comme d'un fait dont on s'est bien souvent entretenu. Elle s'adresse à un homme de lettres. Il est étonnant que celui-ci n'ait pas profité des récits qui lui avaient été faits pour ajouter quelques détails à ce que l'on connaît de la mort de Condorcet. Ce qui est plus étonnant encore, c'est que la bru

de François Baudelaire, encore vivante aujourd'hui (1), n'a aucun souvenir de cet épisode de la vie de son beau-père qu'elle a connu, avec lequel sa famille était en relations. Comment expliquer que son mari ne lui en ait jamais parlé en trente-cinq ans de vie commune ou faut-il croire que l'extrême vieillesse a effacé ce souvenir?

III

L'éditeur des œuvres posthumes (2) de Charles Baudelaire, M. Eugène Crépet, qui a publié, en tête du volume, une étude biographique très étendue sur le poète et sur sa famille, a voulu compléter les renseignements assez confus donnés par Mme Aupick sur les fonctions administratives de son premier mari. Dans ce but, il s'est adressé à M. Louis Favre, récemment encore archiviste du Sénat, qui lui a répondu en ces termes : « François Baudelaire n'était ni conservateur du palais et des jardins, ni contrôleur, ni vérificateur et n'avait pas à faire de commandes aux artistes. Je le trouve sur tous les états : *Administration et police intérieure.* — Beaudelaire (*sic*), chef de bureau, 10.000 francs. A partir de 1814, il disparaît et ses fonctions elles-mêmes ne sont plus mentionnées. Elles étaient un rouage de l'administration impériale. »

Cette note n'est elle-même pas d'une exactitude absolue. Il ne faut pas se fier sans réserve aux états et aux pièces administratives du Sénat impérial et de la Chambre des Pairs qui sont établis d'une façon beaucoup moins rigou-

(1) Mme Alphonse Baudelaire est décédée à Fontainebleau le 24 avril 1902, à l'âge de 90 ans.

(2) *Œuvres posthumes et correspondance de Charles Baudelaire avec une étude biographique*, par Eugène Crépet. In-8°, Paris, 1887. A. Quantin, éditeur.

reuse que les documents actuels. Les mentions de l'*Almanach national, impérial* ou *royal* sont plus fidèles. Or, celui de l'an IX (1801) où le nom de Baudelaire apparaît pour la première fois, le fait suivre de la qualité de « secrétaire de la commission administrative et contrôleur des dépenses du Sénat ». Il avait été pourvu de ce poste grâce à l'influence de la famille de Choiseul-Praslin. Celle-ci lui était restée reconnaissante du dévoument qu'il lui avait témoigné pendant la tourmente révolutionnaire. A cette époque, elle était complètement dépouillée et privée de toutes ressources. François Baudelaire qui, pour vivre, donnait des leçons de dessin, partageait son gain avec elle. Parmi ses élèves, il avait la fille d'un boulanger de son quartier, lequel le payait en petits pains et cette rétribution était, comme les autres, mise en commun. Nommé membre du Sénat lors de sa création en 1799, le duc de Praslin n'eut garde d'oublier l'ancien précepteur de ses enfants, devenu l'ami des heures douloureuses et il lui fit donner un des principaux emplois dans la nouvelle administration. A partir de 1805, ses fonctions deviennent mieux définies. Il est « chef des bureaux de la préture ». Le chiffre de son traitement, l'attribution, comme logement, d'une maison particulière avec jardin pris sur le Luxembourg, montrent bien qu'il est un fonctionnaire important du Sénat. Ce qui le prouve encore, ce sont les relations amicales qu'il entretenait, d'après Mme Aupick, avec un grand nombre de sénateurs et notamment avec les préteurs, lesquels avaient, au moins au point de vue du contrôle sur l'administration intérieure, des attributions assez analogues à celles des questeurs actuels.

Les fonctions de Fr. Baudelaire étaient elles-mêmes sensiblement pareilles à celles qui sont maintenant dévo-

lues au « secrétaire général de la questure ». La principale différence semble résider dans le titre qui est aujourd'hui plus sonore. Désormais assuré d'une existence exempte de soucis matériels, François Baudelaire se maria, en 1803, avec Jeanne-Justine-Rosalie Janin. Il avait alors quarante-trois ans. Sa femme en avait trente-huit. Elle lui apportait une fortune assez importante, représentée pour une grande partie par des terrains et des immeubles à Neuilly et par une ferme dans l'Aisne. Elle se livrait à la peinture.

Un fils naissait le 18 janvier 1805 (1).

La vie s'écoulait paisible dans la petite maison de la rue de Vaugirard. Les goûts artistiques de M. et Mme Baudelaire avaient sans doute été l'origine des relations amicales qui s'étaient vite établies entre eux et les frères Naigeon, conservateurs du musée du Luxembourg et ayant, par conséquent, quelques rapports de service avec les fonctionnaires du Sénat. Par eux, on s'était lié avec le sculpteur Ramey, qui habitait dans le voisinage, 15, rue de Vaugirard, et dont le fils était le camarade du jeune Baudelaire. Il y avait encore l'avocat Pérignon qui venait souvent passer la soirée avec sa femme, leurs filles et leur pupille, Caroline Archimbaut-Dufays, orpheline de Charles Dufays, ancien officier

(1) Extrait des registres de baptême de la paroisse Saint-Sulpice (1805). Le 19 janvier, 29 nivôse, a été baptisé Claude-Alphonse, né hier, fils de Joseph-François Baudelaire, employé au Sénat, et de Jeanne-Justine-Rosalie Janin, son épouse, demeurant rue de Vaugirard, 31; le parein Claude Ramey, la mareine Marie-Anne-Geneviève Martin, ayeule de l'enfant, représentée par Marie-Madeleine Join.

Signé : VERKAVEN, prêtre.

Un acte dont nous avons eu communication nous apprend que Marie-Anne-Geneviève était, lors du mariage de sa fille avec Fr. Baudelaire, veuve en premières noces de Pierre Janin et, en secondes noces, de Jean-Baptiste Martin; mais il ne donne pas son nom de famille.

militaire et de Louise-Julie Foyot-Lacombe. Tous les jeudis on dînait ensemble chez Baudelaire et les enfants prenaient leurs ébats soit dans le jardin réservé du chef de bureau, soit dans le Luxembourg même, dont les habitants du palais avaient, comme aujourd'hui, la jouissance après la fermeture des grilles au public.

François Baudelaire devint veuf, non pas en 1817, comme l'a dit M. Crépet, mais en 1814 (1). L'acte de décès de Mme Baudelaire montre que, bien que le nom de Baudelaire ait disparu de l'*Almanach royal* de 1814 où il est remplacé par celui de Longuemare, désigné comme « chef du bureau d'administration de la Chambre des Pairs », il était encore en fonctions à la fin de cette année et qu'il occupait toujours l'habitation réservée au chef de service en activité. Si le récit de Mlle Aupick est exact, il dut, bien que rayé de l'*Almanach royal*, continuer ses fonctions quelque temps encore, car les petites intrigues de M. de Semonville n'ont pu ni se nouer tout de suite, ni avoir des résultats immédiats. Mais on ne peut avoir aucune certitude sur ce point, car la comptabilité de la Chambre des Pairs ne donne qu'un chiffre global pour les traitements du personnel administratif. Les recherches auxquelles s'est livré obligeamment l'archiviste actuel du Sénat, M. Lantenois de Boiviers, ont abouti seulement à établir qu'en février 1817, Fr. Baudelaire touche pour la première fois

(1) Extrait des registres de décès de la paroisse Saint-Sulpice pour l'année 1814:

Le vendredi 23 décembre, a été présenté en cette église le corps de Jeanne-Justine-Rosalie Janin, épouse de Joseph-François Baudelaire, chef de bureau de l'administration intérieure de la Chambre des Pairs, décédée hier, âgée de 49 ans, demeurant rue de Vaugirard, 31. Présents Claude Ramey et Louis Lafitte, lesquels ont signé.

Signés : RAMEY, LAFITTE. — VERKAVEN, prêtre.

333 fr. 33 cent. pour un mois de pension. A partir de 1818, il reçoit, par trimestre, une pension annuelle de 4.000 fr. dont le dernier terme est payé le 26 décembre 1826.

Comme le dit Mme Aupick, la retraite était belle. Fr. Baudelaire avait en outre l'usufruit d'une partie de la fortune laissée par sa femme et l'administration des biens de son fils mineur dont le subrogé tuteur était Claude Ramey. Il s'était pris d'affection pour la pupille de son ami l'avocat Pérignon, Caroline Dufays. Il lui avait souvent promis de la marier. Mais elle n'avait aucune fortune, ce qui rendait la réalisation de cette promesse difficile. Devenu veuf, Baudelaire se proposa lui-même, d'abord en plaisantant, puis sérieusement et le mariage fut décidé. Par contrat passé par-devant Me Guibert, notaire à Neuilly, le 6 septembre 1819, Joseph-François Baudelaire, « propriétaire, rue Hautefeuille, 13 » faisait « donation entre vifs à Caroline Dufays, de l'usufruit et jouissance pendant sa vie et jusqu'au jour de son décès de : 1° 3 inscriptions au grand livre de la dette publique 5 % consolidée qui font partie de la dot de M. Baudelaire, formant ensemble 1.775 fr. ; 2° de la somme nécessaire pour acquérir 225 fr. de pareille rente en inscription au grand livre pour compléter 2.000 fr. de rente sur la tête et au profit de ladite demoiselle future épouse ». Mlle Dufays apportait un trousseau évalué un millier de francs. François Baudelaire possédait des valeurs mobilières, achetées sur ses économies, parmi lesquelles neuf actions de la Banque de France. Les époux se mariaient sous le régime de la communauté. Le mariage eut lieu le 9 septembre 1819. François Baudelaire avait cinquante-neuf ans ; sa femme, née à Londres, paroisse Saint-Pancrace, le 27 septembre 1793, en avait vingt-six.

IV

Le nouveau ménage s'établit rue Hautefeuille 13, dans l'appartement où François Baudelaire s'était installé avec son fils lorsque, après sa mise à la retraite, il avait dû quitter l'habitation du Luxembourg. C'est dans cette maison, démolie lors du percement du boulevard St-Germain que naquit, le 9 avril 1821, Charles-Pierre Baudelaire.

Nous avons vu que, sur l'acte de naissance, François Baudelaire est désigné comme « ancien chef de bureau de la Chambre des Pairs. » Sur l'acte de baptême dressé à St-Sulpice, il prend la qualité de « peintre », à laquelle les biographes de son fils ont ajouté celle d'amateur, exacte du reste, puisque la peinture n'était pour lui qu'un passe-temps.

Après avoir reproduit l'acte de baptême de Baudelaire, M. Crépet ajoute : « Le poète se trompait donc quand il donnait à Poulet-Malassis le renseignement que celui-ci a consigné sur une feuille de son exemplaire des *Fleurs du mal* (1re édition) : « Baudelaire nous a appris l'autre jour en conversant, qu'il avait été tenu sur les fonts baptismaux par Naigeon (l'athée Naigeon !) et Mme Ramey, la femme du sculpteur. Du reste l'erreur de Baudelaire s'explique. Il savait que les deux frères Naigeon, le conservateur et le conservateur-adjoint de la galerie du Luxembourg, avaient été, comme Ramey, au nombre des amis de son père. Ils figurent même parmi les membres du conseil de famille convoqué après la mort de François Baudelaire pour nommer à Charles un premier subrogé-tuteur qui fut M. Pérignon. »

L'erreur de Baudelaire s'explique dans une certaine mesure par une confusion avec l'acte de naissance dont les témoins ont été Naigeon et Ramey. Il est néanmoins surprenant qu'il ait oublié à ce point Pérignon, à cause duquel il portait le prénom de Pierre et dont sa mère n'avait pu manquer de lui parler bien souvent.

C'est dans ce logis de la rue Hautefeuille que s'écoulèrent les premières années de Charles Baudelaire. Une note prise par lui en vue d'une autobiographie et publiée par MM. de la Fizelière et Decaux (1) résume ainsi les impressions que cette époque lui avait laissées :

« Enfance : vieux mobilier Louis XVI, antiques, consulat, pastels, société XVIII[e] siècle.

« Goût permanent depuis l'enfance de toutes les représentations plastiques. »

On serait tenté de croire, d'après cette indication, que la demeure paternelle était meublée d'un de ces somptueux mobiliers du dix-huitième siècle que se disputent aujourd'hui les amateurs et embellie de bronzes et de marbres antiques dont la vue aurait frappé son imagination enfantine. L'erreur serait grande. L'appartement, tel que nous le fait connaître l'inventaire dressé après le décès de François Baudelaire, est assez vaste. Il prend vue en partie sur la cour, en partie sur un jardin et comprend au moins trois chambres à coucher, une salle à manger, un salon et une pièce servant de bibliothèque et de cabinet de travail. Le mobilier, assez important comme quantité, n'a rien de luxueux. Il semble avoir cet aspect roide et froid que nous ont conservé les représentations de scènes d'intérieur de cette époque et que gardent encore quelques logis de pro-

(1) R. de la Fizelière et Georges Decaux, *Études bibliographiques.* I, Baudelaire.

vince. Le principal objet de luxe est un petit piano à cinq octaves. Quantité de piédestaux supportent des statues en plâtre, vraisemblablement d'après l'antique. On trouve encore quatre statuettes, *Vénus* et *Apollon*, *Cléopâtre* et *Hermaphrodite*, un certain nombre de bosses en plâtre et quatre portraits de famille. Les murs disparaissent sous les cadres. Certains renferment des gravures, parmi lesquelles *Charles Ier*, *Agar renvoyée par Abraham*, *la Femme adultère*. D'autres contiennent des tableaux dont nous ne connaissons ni les sujets ni les auteurs et auxquels l'inventaire n'accorde qu'une bien faible valeur. Le reste des cadres est occupé par les œuvres de Fr. Baudelaire et de sa première femme. Parmi les tableaux à l'huile de celle-ci se trouvent une tête, deux marines, *Samuel*, *Mme de la Vallière*, une bacchante, trois têtes de vieillard. François Baudelaire n'exécute guère que des gouaches, mais sa production est abondante. Dans le salon seul, il y en a dix-sept ; on en trouve encore dans la chambre de son fils et un peu dans toutes les pièces.

La bibliothèque est d'un lettré, ami des philosophes du dix-huitième siècle. Elle comprend notamment l'*Encyclopédie*, les œuvres de Lavater, les *Antiquités d'Herculanum*, Voltaire (en 92 volumes) Molière, Rabelais, Plutarque (traduit par Mme Dacier), La Bruyère, Montesquieu, le *Contrat social*. Un souvenir pieux s'attache aux *Antiquités d'Herculanum*. M. Albert Ancelle a bien voulu me communiquer l'extrait suivant du testament de Mme de Choiseul-Praslin en date du 23 prairial an XIII : « Je prie M. Baudelaire, ancien instituteur de mes fils Félix et Alphonse, d'agréer un exemplaire des *Antiquités d'Herculanum*. Je le remercie encore ici des soins qu'il a donnés à mes enfants et des marques de dévouement que mon

mari et moi avons reçues de lui pendant notre détention. »

L'inventaire signale l'existence de cahiers de musique, mais ne désigne par son titre que la partition d'*Iphigénie en Tauride* de Gluck et Piccini. Quelques bijoux, une garde-robe assez bien montée d'homme et de femme, une lingerie assez abondante complètent cette installation d'une famille de bonne bourgeoisie qui vit dans l'aisance, mais sans ostentation.

Tel est le cadre dans lequel se passèrent les années d'enfance de Charles Baudelaire, entre son père, sa mère et son frère aîné. C'est dans cet appartement de la rue Hautefeuille que François Baudelaire mourut le 10 février 1827 (1). Le surlendemain 12, après les obsèques, un conseil de famille se réunissait à la justice de paix du XIe arrondissement pour aviser aux mesures à prendre dans l'intérêt de Charles Baudelaire. Il était ainsi composé :

(1) Je dois à l'obligeance de M. Albert Ancelle la communication de l'acte de décès de François Baudelaire :

L'an mil huit cent vingt-sept, le douzième jour du mois de février, neuf heures et demie du matin, par devant nous, Marie-Guillaume de Bure, adjoint à M. le maire du onzième arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil, sont comparus Messieurs Lambert-Joseph Elie, propriétaire, âgé de soixante ans, demeurant à Paris rue d'Enfer, n° 19, ami du défunt, et Louis-Théodore Ducessois, avocat, âgé de vingt-trois ans, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, n° 67, ami;

Lesquels nous ont déclaré que le dix de ce mois, trois heures de relevée, M. Joseph-François Baudelaire, ancien employé à la Chambre des Pairs, âgé de soixante-huit ans, natif de Lavieuville-au-Pont, département de la Marne, demeurant à Paris, rue Hautefeuille, n° 13, quartier de l'École-de-médecine, est décédé en ladite demeure, veuf en premières noces de Mme Jeanne-Justine-Rosalie Janin et remarié en secondes noces à Mme Caroline Dufay, sa veuve. Et ont les déclarants signé avec nous le présent acte de décès après qu'il leur en a été fait lecture, le décès ayant été dûment constaté.

Signé : ELIE, DUCESSOIS et DE BURE, officier public.

1° Pierre-Paul-François-Désiré Pérignon, avocat, 8, rue Neuve-Saint-Augustin ;

2° Étienne-Paul Duval, propriétaire, 21, quai Voltaire;

3° Claude Ramey, statuaire, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, 15, rue de Vaugirard;

4° Jean Naigeon, peintre, conservateur du musée royal du Luxembourg, 7, rue de Vaugirard ;

5° Jean-Baptiste Julliot, propriétaire, 70, rue Neuve-des-Petits-Champs ;

6° Charles-Raynard-Laure-Félix, duc de Choiseul-Praslin, pair de France, officier de la Légion d'honneur, 105, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Le subrogé tuteur donné à Charles Baudelaire fut, non pas Pérignon, comme le dit M. Crépet, mais Jean-Baptiste Julliot.

Le 22 février 1827, Me Gilbert, notaire à Paris, procédait à l'inventaire des biens de François Baudelaire. Le mobilier était estimé 6.500 francs environ. Il y avait 8.000 francs espèces et des valeurs mobilières parmi lesquelles figuraient toujours les neuf actions de la Banque de France.

V

La famille ne tarda pas à quitter l'appartement de la rue Hautefeuille. Alphonse Baudelaire, inscrit au tableau des avocats en 1825, est indiqué à l'*Almanach royal* de 1828 comme demeurant rue Saint-André-des-Arts, 58, et l'année suivante, place Saint-André-des-Arts, n° 30. Il avait continué d'habiter avec sa belle-mère et son frère. La vie com-

mune dura peu cependant. Le 30 avril 1829, Alphonse Baudelaire épousait Anne-Félicité Ducessois, sœur de son camarade Théodore Ducessois qui avait signé comme témoin l'acte de décès de son père (1). Le mari avait vingt-quatre ans, la femme dix-sept.

Mme Baudelaire et son fils Charles avaient, dès le courant de l'année 1828, quitté la place Saint-André-des-Arts pour aller s'établir rue du Bac, 17. Ce déplacement fut vraisemblablement motivé par la résolution qu'avait prise Mme Baudelaire de se remarier avec le commandant Aupick. Le mariage fut célébré le 8 novembre 1828 à l'église Saint-Thomas d'Aquin où nous avons relevé l'acte ci-dessous :

Extrait des registres de mariage de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin :

« Jacques Aupick, chef de bataillon, fils majeur de Jacques et Amélie Talbot, rue de Bourbon, 45,

« Caroline Archambault Du Fays, veuve de Joseph François Baudelaire, demeurant ci-devant rue (*sic*) Saint-André-des-Arts, 30, paroisse Saint-Severin, actuellement rue du Bac, 17;

« En présence de MM. Arcis-Antoine-Bernard Jaquetot, avoué à la cour royale, rue du Mail, 7;

« Marc-Antoine Dufour, officier de la Légion d'honneur, rue du Four, 46 (2);

« Amédée Zédé, ingénieur de la marine, conservateur du

(1) Théodore Ducessois, qualifié avocat dans l'acte de décès de Fr. Baudelaire, s'établit imprimeur. En 1847, il céda son brevet à Bonaventure, dont il resta néanmoins l'associé. L'imprimerie était située quai des Grands-Augustins, n° 55. Elle fut vendue le 21 juillet 1866 à M. Gauthier-Villars qui la réunit en 1871 à l'imprimerie Mallet-Bachelier, dont le siège était précédemment rue de Seine.

(2) Ce témoin signe Dufour, chef de bataillon.

Musée Dauphin et chevalier de la Légion d'honneur, rue des Petits-Augustins, 11 (1);

« Jean Labie, notaire royal, demeurant à Neuilly (2). »

(1) Le nom de « Musée Dauphin » désignait sous la Restauration le musée de marine. Une décision royale du 27 décembre 1827, rendue sur la proposition du baron de la Bouillerie, intendant général de la liste civile du roi Charles X, ordonnait la création de ce Musée et son installation dans les galeries du Louvre sous la direction spéciale du directeur général des musées royaux. Il fut appelé musée Dauphin en l'honneur du duc d'Angoulême, Dauphin de France et grand amiral. On l'installa dans les galeries du Nord au 1er étage, sur la cour du Louvre. Pour exposer les objets dont il se composait, on disposa des armoires et des consoles d'acajou vitrées qui forment encore pour une partie le mobilier actuel du musée de marine. La fermeture des panneaux se compose de tiges métalliques terminées par une sorte de fer de lance arrondi. Les angles des consoles, en pan coupé saillant, sont ornés d'une corniche en bronze doré et d'un trident autour duquel s'enroule un dauphin; le pied des meubles est formé d'une griffe de lion également en bronze doré. Une large bande de métal encadre la tablette supérieure des consoles. Trident, dauphin et griffe de lion décorent aussi les angles des armoires. Treize consoles et treize grands meubles sont ornés de ces motifs.

Amédée Zédé qui avait conçu le projet du musée de marine et qui en fut le fondateur et le premier conservateur, était sorti de l'École polytechnique en 1811 dans le génie maritime. Il passa en 1813 dans le génie militaire; il fut décoré et nommé capitaine après la bataille de Bautzen. A la Restauration, il rentra dans le génie maritime. Après la Révolution de 1830, il devint maître des requêtes au Conseil d'État, puis préfet de l'Eure, de l'Aube et de la Loire. Rentré en 1847 dans la marine comme directeur du matériel, il était, au moment de sa retraite, directeur des constructions navales, membre du conseil d'amirauté, commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Il est mort à Paris en 1863. Son fils aîné, Gustave Zédé, qui fut aussi directeur des constructions navales, est l'inventeur du premier bateau sous-marin. Son second fils, le général Zédé, a passé récemment dans le cadre de réserve de l'état-major général après une carrière brillante dont la dernière étape a été le gouvernement militaire de Lyon et le commandement du 14e corps d'armée.

(2) L'étude de notaire de Neuilly dont les titulaires ont été intimement mêlés à la vie de Baudelaire et de sa famille a été gérée du 30 floréal an II (19 mai 1794) au 24 nivôse an X (14 janvier 1802) par Alexandre-François Petit. Ses successeurs ont été François Guibert (14 nivôse an X-7 mars 1822); Jean Labie (7 mars 1822-27 avril 1832); Narcisse-Désiré Ancelle (28 avril 1832-30 avril 1851); Vincent Blanché, qui lors de

VI

M. Crépet n'a donné sur Alphonse Baudelaire que des indications très vagues et assez inexactes. Nous pouvons donner des renseignements précis sur le frère du poète.

Il quitta le barreau pour la magistrature. Nommé juge suppléant à Fontainebleau par ordonnance du 11 septembre 1832, il entra en exercice le 26 du même mois. Substitut au même siège le 23 juin 1837, il fut nommé juge d'instruction, toujours à Fontainebleau, le 2 janvier 1846, puis juge au même siège le 11 novembre 1851. Il fut admis à la retraite « pour cause d'infirmités paraissant dériver notamment de l'exercice de ses fonctions » le 18 mars 1862. Il était atteint de diabète avec hémorragie cérébrale et hémiplégie du côté gauche, et il mourut à Fontainebleau le 14 avril 1862.

Dans un rapport rédigé au sujet de sa demande de mise à la retraite, le procureur impérial à Fontainebleau, Gerbé de Thoré, écrivait, le 25 janvier 1862 :

M. Baudelaire a toujours rempli ses fonctions avec zèle et même avec une ardeur peu ordinaire. L'accomplissement de son devoir était sa principale préoccupation. Non content d'achever le travail qui lui était régulièrement réparti, il mettait toujours son temps et sa peine au service de ses collègues que des absences ou maladies éloignaient du tribunal.

Pendant les dix années qu'il fut juge d'instruction, on le

l'annexion des communes suburbaines devint notaire à Paris. Le titulaire actuel de cette étude est Me Michelez.

M. Ancelle fut le conseil judiciaire de Charles Baudelaire. Il fut maire de Neuilly de 1849 à 1851. Il est mort en 1888. Son fils, M. Albert Ancelle, était récemment encore président du tribunal de Fontainebleau. Il est actuellement juge au tribunal de la Seine.

vit laborieusement et continuellement retenu à son cabinet d'instruction.

Redevenu simple juge, ce fut lui qui fut chargé des taxes et des enquêtes, M. le juge d'instruction étant trop occupé pour retenir même une partie de ce service.

Enfin c'est lui seul qui, presque toujours, restait à son poste pendant les vacances, répondant à toutes les exigences du service.

M. Baudelaire est marié. Il possédait une belle fortune (300.000 fr. environ) avant 1848. Au moment de la révolution un frère de sa femme, industriel malheureux, subit le contre-coup de la gêne publique. M. Baudelaire n'hésita pas à lui venir en aide, espérant tout sauver. L'honneur de son beau-frère fut sauf; mais M. Baudelaire vit disparaître ses 300.000 francs. Il ne lui reste plus aujourd'hui pour toute fortune personnelle que 800 fr. de revenu environ.

Enfin, il perdit, il y a sept ans, un fils unique âgé de 20 ans (1).

Aimé et estimé de tous, M. Baudelaire, d'un esprit conciliant, est même populaire à Fontainebleau. Lors des élections municipales, sans jamais rien solliciter, il est toujours nommé membre du conseil à une forte majorité.

Alphonse Baudelaire a été, en effet, conseiller municipal de Fontainebleau, sans interruption, du 28 mai 1840 jusqu'à sa mort.

Dans sa séance du 22 avril 1862, le conseil municipal de Fontainebleau prenait la délibération suivante :

« Le conseil, sur la proposition du maire, considérant que M. Baudelaire a exprimé le désir que ses restes fussent réunis à ceux de son fils, inhumé dans le cimetière de la ville (concessions temporaires);

« Considérant que pendant plus de trente ans M. Baude-

(1) Edmond Baudelaire né à Fontainebleau le 6 novembre 1833; mort à Fontainebleau le 26 décembre 1854.

laire a résidé dans cette ville où il a été investi de plusieurs fonctions publiques soit par la nomination directe du gouvernement, soit par la confiance spontanée de ses concitoyens;

« Qu'il a constamment été porté par le suffrage presque unanime des habitants au premier rang de la liste des conseillers municipaux;

« Qu'en toute occasion, il a fait preuve d'une bienveillance comme d'un dévouement aux intérêts communaux dont le conseil, organe de la ville entière, s'empresse de témoigner sa reconnaissance,

« Décide à l'unanimité qu'une concession à perpétuité de deux mètres superficiels de terrain sera offerte gratuitement à Mme veuve Baudelaire et qu'il pourra y être placé trois tombes par superposition. »

VII

Le commandant Aupick qui a eu une brillante carrière était le fils de Jacques-Joseph Aupick, porte-drapeau dans le régiment de Berwick, dont les états de service se résument ainsi : Né le 1er octobre 1735; sergent-major au régiment de Berwick; porte-drapeau le 16 février 1782; chevalier de St-Louis le 12 novembre 1789. Lors de la réorganisation de l'armée, le régiment de Berwick devient le 88e de ligne; J. Aupick y est nommé lieutenant le 1er avril 1791, capitaine le 15 septembre 1791 et il meurt le 24 pluviose an II. Sa femme, Amélie Talbot, paraît s'être réclamée d'une illustre origine. Elle était anglaise et descendait, dit-on, du général fameux de la guerre de Cent Ans.

Néanmoins les origines du commandant Aupick restent assez confuses. Il n'est pas impossible qu'il ait été recueilli sur la grande route; il n'a pas d'acte de naissance et un acte de notoriété dressé le 10 juillet 1808 par devant le suppléant du juge de paix de Gravelines (Nord) énonce que les témoins ont vu le jeune Aupick à Gravelines « vers le milieu de l'année 1790, alors que le ci-devant régiment de Berwick irlandais y était en garnison, que Jacques Aupick et Amélie Talbot étaient considérés comme époux légitimes, ledit jeune Aupick comme leur légitime enfant et par eux traité comme tel ». Ils estiment que le jeune Aupick est « âgé de dix-huit ans et demi environ ». Son dossier au ministère de la guerre l'indique comme né à Gravelines (Nord) le 28 février 1789.

Élève de l'école militaire de la Flèche le 1er janvier 1807, élève de St-Cyr le 17 octobre 1808, Aupick fut nommé sous-lieutenant au 105e de ligne le 24 mars 1809 et fit la campagne d'Autriche. Lieutenant au même régiment le 2 mars 1811, il est, en 1812 et 1813, à l'armée d'Espagne. Capitaine adjudant-major au 141e, le 12 avril 1813, il fait avec la Grande Armée la campagne d'Allemagne, puis celle de France en 1814. Du 11e voltigeurs de la garde où il avait passé comme adjudant-major le 3 janvier 1814, il va, avec le même grade, le 24 septembre 1814 au 50e de ligne, devenu le 46e par suite de réorganisation. La Restauration le nomme chevalier de la Légion d'honneur le 17 mars 1815. Le 16 juin, il est blessé d'un coup de feu au genou gauche à Fleurus et il est licencié en septembre. Le 5 août 1817, il est nommé au 3e bataillon de la légion du Gers. Aide de camp provisoire du général Durrieu le 3 octobre 1818, admis au corps royal d'état-major le 12 décembre 1818, il devient successivement aide de camp du général Barbanègre le

28 juin 1819, du général Frerion le 24 juin 1820, du général Meynadier le 21 juillet 1821 et du général prince de Hohenlohe-Bartenstein le 17 juin 1823. Nommé chef de bataillon le 24 septembre 1823 et officier de la Légion d'honneur le 23 mai 1825, chevalier de St-Louis le 29 octobre 1828, il était toujours aide de camp du prince de Hohenlohe devenu maréchal de France au moment de son mariage.

Mis en disponibilité le 1er juin 1829, il était appelé le 23 mars 1830 à l'état-major de la 2e division de l'expédition d'Afrique, nommé lieutenant-colonel le 2 octobre 1830 et remis en disponibilité le 1er juillet 1831. Il n'y resta pas longtemps. Une question de tarifs avait provoqué à Lyon, le 20 novembre, une cessation du travail des canuts, et, le 22, des émeutes sanglantes s'étaient produites. Le 25 novembre, le lieutenant-colonel Aupick recevait l'ordre de « partir en poste pour Lyon pour être à la disposition du ministre ». Celui-ci était alors le maréchal Soult, duc de Dalmatie, qui, le même jour, quittait Paris avec le duc d'Orléans pour se rendre sur le théâtre de l'insurrection. Quand ils arrivèrent, l'ordre était déjà rétabli. Le prince et le maréchal s'arrêtèrent quelques jours à Trévoux d'où ils ordonnèrent la dissolution de la garde nationale et le désarmement général de la population lyonnaise. Ces mesures exécutées sans résistance, ils firent leur entrée dans la ville le 3 décembre. C'est pendant cette période que s'établirent sans doute entre le prince royal et le lieutenant-colonel Aupick les premières relations, qui devaient, par la suite, devenir assez étroites. Nommé chef d'état-major de la 7e division militaire à Lyon le 7 décembre 1831, il fit venir dans sa nouvelle résidence sa femme et son beau-fils qui étaient restés

jusqu'alors dans l'appartement de la rue du Bac et la famille s'installa, 4, rue d'Auvergne.

VIII

Charles Baudelaire avait alors dix ans et le temps était venu de songer sérieusement à son éducation. Il fut placé à la pension Delorme et suivit, comme externe, la classe du sixième du Collège royal dont le proviseur était A. Bedel. A la rentrée suivante, le 16 octobre 1832, il entrait comme pensionnaire au Collège royal où il resta jusqu'à la fin de l'année scolaire 1834-1835.

M. Eug. Crépet dit qu'à Lyon « Baudelaire fut un élève médiocre. A peine s'il obtint en sixième un modeste accessit ». Dans sa note autobiographique, Baudelaire écrit :

« Après 1830, le collège de Lyon; coups, batailles avec les professeurs et les camarades, lourdes mélancolies. »

Enfin, Mme Aupick, dans sa lettre du 24 mars 1868 à Charles Asselineau, dit, au sujet de la jeunesse de son fils :

« Ce qui est bien positif, c'est qu'il a laissé dans l'esprit de ses camarades et de ses professeurs le souvenir d'une grande capacité. C'est peut- être Charles lui-même qui aura dit qu'il n'avait pas été un bon écolier, car je ne l'ai jamais vu tirer vanité de ses succès de collège, auxquels il n'attachait, avec raison, aucune importance. »

Entre ces contradictions, il semblait d'autant plus difficile de dégager la vérité que M. Crépet ayant demandé des renseignements au lycée de Lyon, avait reçu cette réponse qu'on ne pouvait lui en donner aucun, les archives

du lycée étant loin de remonter à l'époque où Baudelaire y était élève. Plus heureux que M. Crépet, je dois à l'obligeance de M. Richard, censeur du lycée de Lyon, les indications qui précèdent, ainsi que les extraits suivants des palmarès du Collège royal :

Distribution des prix du 23 août 1832. Classe de 6e. Professeur M. Bobet. Thème : 4e accessit, Baudelaire (Charles), élève externe. Pension Delorme.

Distribution des prix du 31 août 1833. Classe de 5e. Professeur M. Brun. Excellence : 4e accessit. Thème : 6e accessit, Baudelaire (Charles), interne.

Distribution des prix du 1er septembre 1834. Classe de 4e. Professeur M. Lecomte. Excellence : 5e accessit. Version latine : 5e accessit. Version grecque : 1er accessit. Vers latins : 3e accessit. Histoire naturelle : 1er accessit.

Distribution des prix du 28 août 1835. Classe de 3e. Professeur M. Carrol. Thème : 4e accessit. Version latine : 2e accessit. Vers latins : 4e accessit. Version grecque : 1er accessit. Arithmétique : 1er accessit. Dessin, figures : 2e prix.

Nommé colonel le 29 avril 1834, commandeur de la Légion d'honneur le 14 septembre 1835 et chargé des fonctions de chef d'état-major de la 1re division militaire à Paris, sous les ordres du général comte Pajol, le 9 janvier 1836, Aupick plaça son beau-fils à Louis-le-Grand. Ses succès scolaires avaient sans doute fait sur l'esprit du colonel une profonde impression, car Mme Aupick raconte qu'en présentant au proviseur de Louis-le-Grand son nouvel élève il lui tint ce discours quelque peu insolite : « Monsieur, voici un cadeau que je viens vous faire, voici un élève qui fera honneur à votre collège. » Sur cette nouvelle période, l'autobiographie est très sommaire : « Retour à Paris; collège et éducation

par mon beau-père. Jeunesse; expulsion de Louis-le-Grand; histoire du baccalauréat. »

Baudelaire dut commencer par redoubler à Paris la 3e déjà faite à Lyon. Les palmarès de Louis-le-Grand donnent sur la fin de ses études les renseignements suivants :

Distribution des prix du 17 août 1836. Classe de 3e, 2e division. Professeur M. Roberge. Thème latin : 3e accessit. Vers latins : 1er prix. Thème grec : 3e accessit. Version grecque : 2e prix.

Concours général. Vers latins : 1er accessit.

Distribution des prix du 17 août 1837. Classe de seconde, 2e division. Professeur M. Chardin. Thème latin : 2e prix. Version latine : 1er accessit. Vers latins : 1er prix. Version grecque : 1er accessit.

Concours général. Version latine : 8e accessit. Vers latins : 2e prix.

Distribution des prix du 21 août 1838. Classe de rhétorique. Professeurs MM. Baudon-Desforges et Rinn.

Discours latin : 5e accessit des nouveaux. Discours français : 1er prix des nouveaux. Vers latins : 1er prix des nouveaux. Version latine : 2e accessit des nouveaux.

En discours français et en vers latins, Baudelaire venait immédiatement après l'élève Martin Deschanel (Émile-Auguste-Etienne) qui avait obtenu le second prix des vétérans. Le condisciple de Baudelaire est le sénateur et professeur de littérature française au Collège de France Émile Deschanel.

Baudelaire était donc un élève brillant et ceci rend assez inexplicable son expulsion du lycée. Il a fallu qu'il eût commis une faute assez grave. M. Crépet a demandé des renseignements à l'ancien proviseur du lycée, M. Gidel,

qui n'a pu lui en fournir, et il n'y a pas à s'en étonner, car une faute d'écolier ne saurait peser sur la vie et la mémoire d'un homme comme un crime. Quelque déception qu'éprouve la curiosité anecdotique, on doit se féliciter d'une réserve dont les motifs sont tout à fait justifiés.

Ce fut en avril 1839, au milieu de son année de philosophie, que Baudelaire quitta Louis-le-Grand. Quant à « l'histoire du baccalauréat » l'explication qu'en donne discrètement M. Crépet paraît bien n'être qu'une fantaisie imaginée par Baudelaire qui avait beaucoup de goût pour la mystification.

Bien que cette fin d'études ne répondît pas précisément aux pronostics d'Aupick, celui-ci ne semble pas avoir tenu rigueur à son beau-fils. Il venait précisément d'être nommé maréchal de camp, grade correspondant à celui de général de brigade et mis en disponibilité (12 août 1839). Il profita de cette période de loisirs pour faire avec Baudelaire un voyage dans les Pyrénées. Au retour, commença pour le jeune homme une période que l'autobiographie résume ainsi : « Vie libre à Paris; premières liaisons littéraires : Ourliac, Gérard, Balzac, Levavasseur, Delatouche. » Cette vie libre ne pouvait être du goût du général Aupick dont l'esprit hiérarchique n'admettait évidemment que les carrières administratives et qui, par ses relations avec les personnages les plus importants, par la bienveillance que lui témoignait le duc d'Orléans, était bien placé pour faciliter ses débuts et pour le pousser. Il paraît avoir songé à la diplomatie, « à une haute position sociale, ce qui n'était pas irréalisable », écrit Mme Aupick. Sachant moi-même que l'expédition de l'acte de naissance de Baudelaire versée aux archives de la Seine, provenait de la

Banque de France et qu'elle avait été délivrée le 11 juillet 1842, c'est-à-dire au moment où Baudelaire venait d'atteindre sa majorité, j'avais pensé que peut-être il avait postulé un poste dans cet établissement dont le gouverneur était alors le comte d'Argout, pair de France. Le gouverneur actuel, M. Georges Pallain, a obligeamment fait des recherches desquelles il résulte que cet acte de naissance a été fourni uniquement pour établir que Baudelaire étant devenu majeur avait la pleine disposition de la petite fortune que son père lui avait léguée et dont une partie était représentée par des actions de la Banque.

Aux questions de son beau-père l'interrogeant sur ses intentions d'avenir, Baudelaire répondit qu'il n'entendait rien faire autre que d'écrire. Ce projet ne rencontra peut-être pas chez sa mère une bien vive opposition. Dans sa lettre déjà citée du 24 mars 1868 à Charles Asselineau, elle écrivait : « Si le père Baudelaire avait vu grandir son fils, il ne se serait certes pas opposé à sa vocation d'homme de lettres, lui qui était passionné pour la littérature et qui avait le goût si pur. » Le général était évidemment dépourvu de ces qualités, car il prit fort mal la chose. L'attachement qu'il avait conçu pour son beau-fils enfant fit place à des sentiments beaucoup moins affectueux. Quant à Baudelaire, il avait toujours vu avec une sorte de jalousie le partage d'affection que sa mère faisait entre son mari et lui-même. L'hostilité entre le beau-père et le beau-fils prit bientôt un caractère violent.

Maxime du Camp, dans ses *Souvenirs littéraires,* rapporte que, très peu de temps avant sa majorité, Baudelaire aurait eu, dans un grand dîner officiel, une scène terrible avec son beau-père, qu'il l'aurait menacé de l'étrangler, qu'il l'aurait même saisi à la gorge et que le général aurait

riposté par une paire de soufflets. Pris d'un spasme nerveux, Baudelaire fut emporté par les domestiques et enfermé dans sa chambre, d'où, quinze jours plus tard, il était expédié à Bordeaux sous la conduite d'un officier qui l'embarquait pour les Indes.

Cette période de la vie de Baudelaire est très peu connue. L'autobiographie la résume en ces quelques lignes :

« Voyage dans l'Inde; première aventure; navire démâté, Maurice; île Bourbon; Malabar; Ceylan, Indoustan; Cap; promenades heureuses.

Deuxième aventure, retour sur un navire sans vivres et coulant bas...

Les voyages et les aventures probablement très amplifiées par son imagination ne l'avaient guère assagi car en 1845 — il avait vingt-quatre ans — il écrivait à l'un de ses amis pour le prévenir qu'il allait mettre fin à ses jours pour une foule de raisons qu'il exposait avec une complète incohérence et au nombre desquelles figure une allusion aux affections que sa mère s'est faites en dehors de lui en se remariant. C'est encore cette même pensée qui le hantait lorsqu'il répétait : « Quand on a un fils, on ne se remarie pas. » M. Crépet, qui rapporte ce propos, l'emprunte à des « notes de M. Buisson » auxquelles il paraît attacher une grande importance, mais il a omis de dire et je n'ai pu découvrir ni quelle était cette personne, ni quel degré de confiance méritait son témoignage.

C'est encore aux « Notes de M. Buisson » qu'est emprunté l'épisode suivant : « En 1848, le 24 février au soir, je rencontrai Baudelaire au carrefour de Buci, au milieu d'une foule qui venait de piller une boutique d'armurier. Il portait un beau fusil à deux coups luisant et vierge et une superbe cartouchière de cuir jaune tout aussi immacu-

lée; je le hélai, il vint à moi, simulant une grande animation : « Je viens de faire le coup de fusil, » me dit-il. Et comme je souriais, regardant son artillerie tout battant neuve : « Pas pour la République, par exemple! » Il ne me répondait pas, criait beaucoup et toujours son refrain : « Il faut aller fusiller le général Aupick! » Jamais je n'avais été aussi péniblement frappé de ce qui manquait de caractère à cette nature si fine et si originale. »

Tout rapport avait naturellement cessé entre le général Aupick et Baudelaire. Ils ne s'étaient pas revus depuis le retour de celui-ci à Paris. Malgré la grande affection réciproque qui unissait la mère et le fils, leurs relations n'étaient sans doute guère fréquentes et ils avaient surtout des nouvelles l'un de l'autre par le notaire de Neuilly, M. Ancelle, qui était le conseil judiciaire de Baudelaire. Celui-ci était dans la phase de ce que l'autobiographie appelle les « secondes liaisons littéraires, Sainte-Beuve, Hugo, Gautier, Esquiros ». Il s'était principalement dirigé vers la critique d'art; il y apportait son « goût permanent depuis l'enfance de toutes les représentations plastiques » et ses « préoccupations simultanées de la philosophie et de la beauté, du rapport perpétuel, simultané, de l'idéal avec la vie ». Sous la signature Baudelaire-Dufay, il donna, en 1845, un *Salon*, en 1846, le *Musée classique du Bazar Bonne-Nouvelle*, une *Étude sur le Prométhée délivré*, le *Jeune Enchanteur*, un choix de *Maximes consolantes sur l'amour*, des *Conseils aux jeunes littérateurs*, un *Salon;* il signe « Pierre du Fayis » une pièce intitulée : « A une Indienne. » En 1847, il publie dans le Bulletin de la Société des gens de lettres la *Fanfarlo*, à la fin de laquelle se lit cette note : « MM. les membres de la Société des gens de lettres et les directeurs de journaux sont avertis que

M. Charles Defayis dont la signature précède est le même que celui qui a jusqu'ici fait partie de cette Société sous le nom de Charles Baudelaire du Fayis et qu'il signera désormais Charles Defayis par abréviation. »

IX

Le général Aupick avait, pendant ce temps, poursuivi sa brillante carrière. Il avait été pourvu le 18 janvier 1840 du commandement de la 2e brigade d'infanterie, en garnison à Paris et appelé, le 1er mars 1841, au commandement de l'École d'application d'état-major. La mort du duc d'Orléans qui lui portait une vive amitié ne ralentit pas ses succès. Le 11 novembre 1842, il était nommé commandant le département de la Seine et la place de Paris; le 26 janvier 1845 il était membre du comité d'état-major et, le 7 novembre 1845, il était promu grand-officier de la Légion d'honneur. Lieutenant-général du 22 avril 1846, il était appelé le 28 mars 1847 au commandement de l'École polytechnique, dans lequel le gouvernement provisoire le maintint par décision du 3 mars 1848. Le 15 avril de la même année, il était mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour remplir les fonctions d'envoyé extraordinaire de la République française et ministre plénipotentiaire à Constantinople. Le gouvernement du prince Louis-Napoléon Bonaparte le maintint dans ce poste et, le 20 février 1851, le nommait ambassadeur à Londres en même temps que le comte Colonna Walewski était nommé ambassadeur à Madrid. Ils ne prirent ni l'un ni l'autre possession de leur poste; le 14 juin 1851, le comte Walewski était nommé à Londres et le général Au-

pick à Madrid. Survint le 2 décembre, puis la proclamation de l'Empire. Le général Aupick continua aux gouvernements qui se succédaient la fidélité qu'il avait témoignée aux gouvernements antérieurs. L'Empire l'en récompensa en le rappelant de Madrid pour le faire entrer, le 8 mars 1853, au Sénat. Placé dans la 2e section, réserve, du cadre d'état-major général le 1er mars 1854, il fixa son principal établissement à Honfleur, dans une petite propriété qu'il affectionnait, tout en conservant à Paris un pied-à-terre où il résidait pendant les sessions du Sénat. C'est dans ce logis, 91, rue du Cherche-Midi, qu'il mourait le 28 avril 1857.

X

En cette même année 1857, Charles Baudelaire publiait chez l'éditeur Poulet-Malassis celle de ses œuvres à laquelle il doit la principale part de sa notoriété, les *Fleurs du mal.* Elle est mentionnée au *Journal de la Librairie* du 11 juillet 1857. Presque immédiatement, Poulet-Malassis, son beau-frère et associé de Broise et Charles Baudelaire étaient poursuivis sous la double inculpation d'offense à la morale religieuse et d'offense à la morale publique et aux bonnes mœurs.

M. Crépet a recueilli, dans le volume des *Œuvres posthumes,* les notes remises par Sainte-Beuve pour servir de canevas à la défense. Elle fut présentée par Chaix d'Est-Ange fils devant la 6e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, présidée par M. Dupaty. L'avocat impérial était M. Pinard, le même qui était ministre de l'intérieur en 1868, lors de la manifestation en l'honneur de Baudin.

Le jugement, inséré dans la *Gazette des Tribunaux* du 21 août 1857,

« En ce qui touche le délit d'offense à la morale religieuse,

« Attendu que la prévention n'est pas établie, renvoie les prévenus des fins des poursuites;

« En ce qui concerne les préventions d'offenses à la morale publique et aux bonnes mœurs,

« Attendu que l'intention du poète, dans le but qu'il voulait atteindre et dans la route qu'il a suivie, quelque effort de style qu'il ait pu faire, quel que soit le blâme qui précède ou qui suit sa peinture, ne saurait détruire l'effet funeste des tableaux qu'il présente au lecteur, et qui, dans les pièces incriminées, conduisent nécessairement à l'excitation des sens par un réalisme grossier et offensant pour la pudeur;

« Attendu que Baudelaire, Poulet-Malassis et de Broise ont commis le délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, savoir : Baudelaire en publiant, Poulet-Malassis et de Broise en publiant, vendant et mettant en vente, à Paris et à Alençon, l'ouvrage intitulé *les Fleurs du mal,* lequel contient des passages et expressions obscènes et immorales;

« Que lesdits passages sont contenus dans les pièces portant les numéros 20, 30, 39, 80, 81 et 87 du recueil;

« Vu l'art 8 de la loi du 17 mai 1819, l'art. 26 de la loi du 26 mai 1819;

« Vu également l'art. 463 du Code pénal;

« Condamne Baudelaire à 300 francs d'amende, Poulet-Malassis et de Broise chacun à 100 fr. d'amende,

Ordonne la suppression des pièces portant les numéros 20, 30, 39, 80, 81 et 87 du recueil,

« Condamne les prévenus solidairement aux frais. »

Bien que légère, cette condamnation souleva alors de vives protestations et elle semble avoir été pour Baudelaire un coup de foudre. Il serait exagéré de soutenir que les pièces supprimées sont un modèle de chasteté. Elles sont néanmoins bien anodines si on les compare à tant d'œuvres

qui se publient chaque jour, où s'étalent des descriptions qui n'omettent aucun détail des scènes les plus brutales et qui n'ont guère, pour se signaler à l'attention publique, d'autre mérite qu'un « réalisme grossier et offensant pour la pudeur ». Nous avons fait du chemin depuis Baudelaire! L'immunité dont jouissent ces publications a virtuellement annulé le jugement de 1857. La magistrature elle-même l'a effacé, car les pièces supprimées ont été rééditées à Paris par la revue *La Plume* en 1890 (1) et le parquet n'a pas poursuivi.

XI

Malgré les hautes situations qu'il avait occupées, le général Aupick ne laissait, en mourant, aucune fortune, s'étant fait un scrupule de ne pas faire d'économies sur les traitements qu'il recevait. La représentation extérieure lui apparaissait comme un devoir dans l'accomplissement duquel il appréciait vivement les qualités d'esprit, de grâce, d'élégance et d'usage mondain de sa femme. Par décret du 25 mai 1857, celle-ci, devenue veuve, était pourvue d'une pension de 6.000 francs, avec laquelle se confondait la pension à laquelle elle aurait eu droit comme veuve de géné-

(1) 15 mars 1890 : « *A celle qui est trop gaie. Le Léthé. Les métamorphoses du Vampire.* — 15 avril 1890 : *Les bijoux. Lesbos. Femmes damnées.*

Ces pièces avaient été rééditées par Poulet-Malassis à Bruxelles, dans le volume des *Épaves* publié avec un frontispice de Félicien Rops.

Une particularité est à signaler. L'exemplaire de *La Plume* entré à la Bibliothèque nationale par la voie du dépôt légal ne commence qu'avec le n° de mai 1890. La publication des pièces reproduites aurait pu ainsi échapper à l'attention du parquet. La question de la caducité du jugement de 1857 reste donc litigieuse.

ral. C'était avec la rente de 2.000 francs qu'elle tenait de la libéralité de son premier mari, à peu près tout ce qui lui restait de « l'existence dorée » qu'elle avait connue. Elle se retira dans la maison de Honfleur, où elle se flattait d'attirer et de garder son fils. Mais celui-ci n'y fit que de rares et courts séjours. De Bruxelles, où il passait alors la plus grande partie de son temps, il écrivait à sa mère des lettres pleines des plus beaux projets, des plus sages résolutions, et la pauvre femme, toute joyeuse à la pensée qu'il amenderait enfin un genre de vie dont elle souffrait cruellement, s'imposait sur ses maigres ressources de lourds sacrifices pour le tirer de ses embarras sans cesse renaissants.

Au lieu de la réalisation de ces espérances, ce fut la mort qui vint. Le 31 août 1867, Charles Baudelaire succombait après une longue maladie qui avait aboli ses facultés. Affaiblie par l'âge, malade, Mme Aupick se renferma dans son deuil, troublée encore par les réclamations d'héritiers de Baudelaire qu'elle ne connaissait pas, qu'une agence avait découverts et auxquels il fallut restituer une partie de la succession. A la chute de l'Empire, sa pension fut suppprimée. Elle vécut assez encore pour voir l'invasion étrangère. Enfin, elle mourut le 16 août 1871.

Après tant d'orages, l'apaisement final s'est fait. Au cimetière Montparnasse une tombe ornée d'une modeste pyramide s'élève.

Dans la pierre cette inscription a été gravée :

Jacques Aupick, général de division, sénateur, ancien ambassadeur à Constantinople et à Madrid, membre du conseil général du département du Nord, grand-officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, décoré de

plusieurs ordres étrangers, décédé le 27 avril 1857 à l'âge de 68 ans.

Charles Baudelaire, son beau-fils, décédé à Paris à l'âge de 46 ans, le 31 août 1867.

Caroline Archenbaut-Defayes, veuve en premières noces de M. Joseph-François Baudelaire, en deuxièmes noces de M. le général Aupick et mère de Charles Baudelaire, décédée à Honfleur (Calvados) le 16 août 1871 à l'âge de 77 ans.

Priez pour eux.

Georges de Nouvion.

MÉDAILLES
CONCERNANT LE VIe ARRONDISSEMENT

I. — Médailles rappelant des événements qui se sont passés dans le VIe arrondissement.

1579. *Fondation de l'ordre du Saint-Esprit.*

a) HENRICVS. III. D. G. FRANCORVM. ET. POL. REX (Henri III, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne). Buste de Henri III, couronné de lauriers, revêtu de son armure, avec collerette.

r) IN TE VERE CHRISTVS (Le Christ est véritablement en toi). — Cette légende est l'anagramme de HENRICVS TERTIVS. — Exergue : 1579. — Le roi, assis de face sur son trône, la couronne royale en tête, revêtu du manteau de grand maître, avec le collier de l'ordre au col, reçoit le serment d'un chevalier, lequel, agenouillé aux pieds du roi, pose la main sur l'Évangile que lui présente le maître des cérémonies pendant que le grand prévôt, debout derrière lui, lit les statuts de l'ordre.

Module : 41 millim.

Variante :

a). Revers de la médaille précédente.

r). HENRI. III. DE. CE NOM. ROY. DE FRAN. ET. DE POL. AVTHEVR. ET. SOVVERAIN. DE. L'ORDRE. DES. CHEVALIERS. DV. S. ESPRIT. 1579.

Inscription au centre d'une couronne formée de deux branches de laurier.

Module : 41 millim.

1719. *Construction de Saint-Sulpice.*

a). PHILIPPUS AURELIANENSIUM DUX REGENS LE BLANC (Philippe duc d'Orléans régent).

Au bas : I. LE BLANC. F.

Buste du régent, tête et col nus, en costume romain.

r). CIVIBUS OPES REGI TROPHAEA DEO ARAS (Aux citoyens, des richesses, au roi, des trophées, à dieu, des autels).

Inscription en 3 lignes sur champ uni.

Exergue : D. SULPITII BASILICAE HUNC LAPIDEM POSUIT M. DCC. XIX (Il a posé la première pierre de l'église Saint-Sulpice en...).

Inscription en trois lignes.

Module : 41 millim.

1754. *Construction de la place Saint-Sulpice.*

a). LUD. XV. REX. CHRISTIANISS. (Louis XV, roi très chrétien).

Sur la section du col : S. DU VIVIER. F.

Buste du roi couronné de laurier.

r). BASILICÆ ET URBI ADDITUM DECUS (Nouvel ornement pour l'église et pour la ville). Exergue : S. SULPITII AREA M. DCCLIV (place Saint-Sulpice).

Au-dessus de la plinthe : ROETTIERS FILIUS.

Vue de la place Saint-Sulpice prise en face de l'église, avec les constructions élevées de chaque côté ; au milieu deux fontaines.

Module : 41 millim.

1770. *Construction de l'Hôtel des Monnaies de Paris.*

a). LUDOVICVS XV. REX CHRISTIANISSIMVS.

Au bas : C. N. ROETTIERS FILIVS F.

Buste de Louis XV, tête et col nus, couronné de lauriers.

r). AURO ARGENTO ÆRI FLANDO FERIUNDO (Pour fondre et frapper l'or, l'argent et le bronze). Exergue : ÆDES ÆDIFICATÆ. M. DCC. LXX. (Édifice construit en 1770).

Sur la plinthe à gauche. C. N. ROETTIERS FILIUS F.

Vue de l'hôtel des Monnaies, du côté de la rivière, sur laquelle on voit quelques barques et différents groupes de personnages sur la berge.

Module : 63 millim.

Variante :

a). LUD. XV. REX CHRISTIANISS.

Au-dessous : B. DUVIVIER F.

Buste de Louis XV, col et tête nus, couronné de laurier.

r). Semblable au précédent. Mêmes légende et exergue.

Sur la plinthe à gauche : L. LEONARD F.

Module : 41 millim.

1774. *Académie et École de chirurgie.*

a). LUDOVICUS. XVI. REX. CHRISTIANISS. Au bas : B. DUVIVIER F.

Buste de Louis XVI, tête et col nus.

r). ÆDES ACADEMI. ET SCHO. CHIRURGO (Palais de l'Académie et École de chirurgie).

Exergue : REGIA MUNIFICENTIA INCHOAT MDCCLXX ABSOL : MDCCLXXIV (Commencé par la munificence royale en 1770, terminé en 1774).

Sur la plinthe, à droite : N. GATTEAUX F.

Vue de la façade intérieure du Palais de l'École de Médecine de Paris.

Modules : 59 et 41 millim.

1774. *Prix de l'Académie de Chirurgie.*

a). Revers de la médaille précédente. (Vue de l'École de Médecine).

r). REG. ACADEM. CHIRURG. PARIS. PRÆMIVM D. LA PEYRONIE. MUNIFICENTIA (Prix fondé par la munificence de D. La Peyronie à l'Académie royale de chirurgie de Paris).

Inscription en 6 lignes sur champ uni.

Module : 41 millim.

1774. *Prix de la Société de Médecine de Paris.*

a). L'École de Médecine (revers des deux médailles précédentes).

r). PRIX DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS.

Inscription en 5 lignes sur champ uni.

Module : 41 millim.

1774. *Prix d'Accouchement.*

a). MARIA ANT. AVSTR. FR. ET. NAV. REGINA MDCCLXXIV (Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France et de Navarre en 1774).

Au bas : DUVIVIER.

Buste de Marie-Ant., tête et col nus, en grande toilette de cour.

r). ARTIS OBSTETRICÆ INCREMENTO FAVENTE REGINA C. T. VERMONT INSTITUT MDCCLXXXIV (Prix institué par C. T. Vermont, sous les auspices de la reine, pour encourager l'art des accouchements en 1784).

Inscription en 7 lignes au centre d'une couronne de feuillage.

Module : 41 millim.

1820. *Fondation du Séminaire de Saint-Sulpice.*

a). PIUS VII PONT. MAX (Pie VII, souverain pontife).

Au bas : DE PUYMAURIN D.

Sur le bord inférieur du buste : DROZ F.

Buste de profil à droite, coiffé de la tiare, revêtu d'habits pontificaux.

r). FONDATION DU SÉMINAIRE DE S. SULPICE ; inscription en trois lignes entre une couronne royale avec bandelettes flottantes dans le haut et dans le bas, une croix latine.

Exergue : 21 NOVEMBRE 1820.

Module : 41 millim.

Cette médaille a été également frappée avec l'avers LVDOVICV' XVIII REX CHRISTIANISSIMVS.

Buste à droite, tête et col nus, cheveux longs, légers favoris.

Sur le bord inférieur du buste : ANDRIEV. F.

1820. *Fondation du Séminaire Saint-Sulpice.*

a). S. SVLP. SEMINARII ANGUL. LAPIS POS. ANN. PRAESENT. B. M. V. 21 NOV. 1820 (La pierre angulaire du séminaire de Saint-Sulpice a été posée le jour de la présentation de la bienheureuse Vierge-Marie, le 21 novembre 1820).

La Vierge, debout sur un nuage, la tête nimbée, tenant une tige de lys, contemple l'enfant Jésus, la tête rayonnante, un globe surmonté de la croix à la main qu'elle porte sur son bras gauche.

r). M PER IPSAM CVM IPSA ET IN IPSA OMN. AEDIFICATIO CONST. CRESCIT IN TEMPL. SANCT. DOMINO ✠, (par elle, avec elle et en elle, toute édification croît constamment dans le temple consacré au Seigneur.)

Inscription en 6 lignes entre le monogramme et la croix latine sur champ uni.

Module : 41 millim.

1824. *Pose de la première pierre de la barrière de Sèvres.*

a). LUDOVICVS. XVIII. FRANC. ET. NAV. REX (Louis XVIII, roi de France et de Navarre).

Au bas : DE PUYMAURIN DIREXIT.

Sur le bord inférieur du buste : ANDRIEU F.

Buste de profil à droite, tête et col nus, cheveux longs relevés sur le front et les tempes, noués derrière la tête et retombant en queue sur la nuque, favoris courts.

r). LE 3 MAI MDCCCXXIV POSE DE LA 1e PIERRE DE LA BARR^{re} DE SÈVRES PAR M^{r} LE Cte CHABROL DE VOLVIC CONS^{r} D'ÉTAT PRÉFET DE LA SEINE.

Exergue : ASSISTÉ DE Mr PIAULT MAIRE DU Xe ARR^{t} (1), DE M^{r} LE VIC^{te} D'AUDIFFRET DIRECT^{r} DE L'OCTROI, DE MM^{s} LEFEBVRE LA BOULAIE. St PIERRE LESPERRET, ET BOUTELLEAU RÉGISSEURS.

A gauche du monument : M^{r} LE VIC^{te} HERICART DE THURY M^{e} DES REQ^{tes} DIRECT^{r} DES TRAV^{x} DE PARIS ; à droite du monument : Mr JACQUES MOLINOS ARCH^{e} DE LA VILLE.

Vue de la façade de la barrière de Sèvres.

Module : 50 millim.

(1) Une partie de l'ancien X^{e} fait partie du VIe arrondissement actuel.

1836. *Agrandissement du Palais de la chambre des Pairs.*

a). Médaillon de Louis-Philippe soutenu par la Force (Hercule) et la Sagesse (Minerve). Au-dessous deux génies affrontés séparés par une urne sur laquelle est écrit : SCRUTIN. Cette urne surmonte un cartouche dans lequel on lit :

LOI DU 15 JUIN 1836
AGRANDISSEMENT DU PALAIS
DE LA CHAMBRE DES PAIRS
LOUIS-PHILIPPE Ier RÉGNANT
M^r^ DE MONTALIVET MINISTRE
DE L'INTÉRIEUR
M^r^ DE GISORS ARCHITECTE

r). Médaillon de Marie de Médicis surmontant un encadrement circulaire orné de deux figures et d'attributs relatifs aux arts, à la loi, et à la guerre. Au centre on lit :

PALAIS
DE MARIE DE MÉDICIS
CONSTRUIT EN 1615
SUR LE TERRAIN DE L'HOTEL DE LUXEMBOURG
PAR
JACQUES DEBROSSE

Composition de G. KLAGMANN, gravée par A. BOVY.

Module : 68 millim.

7-71. *A la mémoire des élèves de l'École des Beaux-Arts morts pour la Patrie.*

a) Femme drapée, endeuillée, déposant une palme et une couronne sur le corps d'un jeune homme étendu mort sur les marches de l'autel de la patrie.

A droite : A LA MÉMOIRE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS MORTS POUR LA DÉFENSE DE LA PATRIE.

Exergue : 1870-1871.

Sur le côté gauche : C. DEGEORGE, 1887.

r). Sur le seuil d'un petit temple dont l'architrave porte la date M.D.CCC.LXX-M.D.CCC.LXXI et le fronton le mot PATRIE, la Jeunesse (de Chapu) se hausse pour offrir une branche de laurier au buste de Henri Regnault, érigé dans l'encadrement du temple. Sur le piédestal on lit : HENRI REGNAULT BUZENVAL. De chaque côté du temple sont inscrits les noms des autres élèves de l'École des Beaux-Arts, morts pour la patrie :

A gauche :	STAMM	ARCHITECTE	TUÉ A STRASBOURG
	SEILHADE	SCULPTEUR	TUÉ A CHATEAUDUN
	MALHERBE	ARCHITECTE	TUÉ A RUEIL
	REBOURSIER	SCULPTEUR	TUÉ A VILLORCEAU
	ANCEAUX	SCULPTEUR	TUÉ A MORÉE
	FRIESE	ARCHITECTE	TUÉ A CACHAN
A droite :	BRETON	ARCHITECTE	TUÉ A MONTRETOUT
	CHAUVET	PEINTRE	TUÉ A MONTRETOUT
	COINCHON	PEINTRE	TUÉ A BUZENVAL
	JACQUEMIN	ARCHITECTE	TUÉ A MONTRETOUT
	REGNAULT	PEINTRE	TUÉ A BUZENVAL
	PANZA	ARCHITECTE	TUÉ A MESSIGNY

Exergue :

E. COQUART ET J. L. PASCAL ARCH^tes
CHAPU ET DEGEORGE SCULP^rs

Module : 81 millim.

II. — MÉDAILLES RAPPELANT DES ÉVÉNEMENTS QUI ONT EU L'HOTEL DES MONNAIES POUR THÉATRE.

1804. *Rétablissement de la Monnaie des médailles.*

a) NAPOLÉON, EMPEREUR. — Buste de profil à droite, tête et col nus, couronné de lauriers. — Au bas : DENON DIR. ANDRIEU F.

r) La Monnaie, personnifiée par une femme vêtue à l'antique, debout, appuyée sur la barre d'un balancier, ayant à ses pieds un coin et des outils de monnayeurs, présente une médaille à Clio, qui l'inscrit sur ses tablettes. Sur la base du balancier on lit : FACTIS PROROGAT AEVUM. (Par ses travaux elle transmet à la postérité). — Exergue, sans légende : MDCCCIV. Sur le bord de la médaille, à gauche : ANDRIEU F.; à droite : DENON D.

Module : 41 millim.

1833. *Essai de la presse monétaire de Thonnelier.*

a) LOUIS PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS. — Au bas : N. THIOLIER. — Buste de profil à droite, tête et col nus.

r) ESSAI DE LA PRESSE MONÉTAIRE DE THONNELIER, INGÉNIEUR, 1833. Inscription en six lignes au centre d'une couronne de chêne.

Variante du r) AU ROI. — THONNELIER, AUTEUR DE LA PRESSE MONÉTAIRE, 1833. Inscription en six lignes au centre de la même couronne.

Module : 37 millim.

1833. *Inauguration du musée monétaire.*

a) MARIE-AMÉLIE LOUIS-PHILIPPE I. — Au bas : PETIT F. — Bustes superposés du roi et de la reine, de profil à gauche, le roi couronné de chêne, la reine la tête couverte d'un voile avec diadème sur le front.

r) INAUGURATION DU MUSÉE DES MONles ET MÉDles, à l'exergue, sans légende. — Au-dessous : Cte DE SUSSY, pair de FRce, PRÉSIDENT. — Sur le bord de la médaille à droite, au-dessus de la plinthe : PETIT F. La Monnaie, sous les traits d'une femme drapée à l'antique, debout devant un balancier, ayant à ses pieds une corne d'abondance déversant des médailles, présente une médaille qui vient d'être frappée à Clio, Muse de l'Histoire qui, assise devant elle, l'inscrit sur ses tablettes. Au fond est un médaillier orné d'une guirlande enrubanée et surmonté du buste de Louis-Philippe, posé de face.

Module : 50 millim.

1852. *Refonte des monnaies de cuivre.*

a) NAPOLÉON III, EMPEREUR. — Au bas : DANTZELL F. Buste de profil à gauche, tête et col nus, moustache et longue barbiche.

r) REFONTE DES MONNAIES DE BRONZE, M. D. CCCLII. — Exergue : M. BINEAU, MINtre DES FINANCES, M. PELOUZE PRÉSt DE LA COMon DES MONNAIES. Sur le bord inférieur de la médaille à droite :

DANTZELL. — Le génie des arts, ayant derrière lui le torse antique, un tampon de graveur, un maillet et une selle de sculpteur avec un dessin déroulé, présente une pièce de monnaie à la Science figurée par une femme drapée à l'antique, assise de face, dans l'attitude de la méditation, devant une presse monétaire, et ayant à ses pieds les attributs de la fabrication des monnaies, une manne avec des balances, un creuset, des lingots, un fourneau de laboratoire et un registre.

Module : 68 millim.

1880. *Régie des monnaies.*

a) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Buste de femme couronnée de chêne et d'olivier. Dans le champ, à droite : DANIEL DUPUIS.

r) LOI DU 31 JUILLET ET DÉCRETS DES 31 8bre ET 20 9bre 1879. LA FABRICATION DES MONNAIES EST EXÉCUTÉE PAR VOIE DE RÉGIE ADMINISTRATIVE A PARTIR DU 1er JANVIER 1880. J. GRÉVY, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE; LÉON SAY, MINISTRE DES FINANCES; L. RUAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES MONNAIES, inscription en seize lignes au centre d'une couronne formée d'une branche de chêne et d'une branche d'olivier. Au bas : H. DUBOIS.

Module : 68 millim.

1889. *Progrès dans la fabrication des monnaies.*

a) UNITÉ, PRÉCISION, RÉGULARITÉ. Le génie du progrès élève une branche de laurier vers une figure de jeune femme symbolisant l'Industrie monétaire, qui, debout de face, élevant d'une main la balance en équilibre et tenant de l'autre une petite corne d'abondance qui contient des flans, les verse sur la table d'une presse monétaire qui les convertit en monnaies. Signé : LOVIS BOTTÉE.

r) MINISTÈRE DES FINANCES. Exergue : ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES. Vue de l'Exposition Universelle de 1900. Dans le ciel, une palme dans une banderole flottante où on lit : CENTENAIRE DE 1789.

Module : 50 millim.

1889. *Régie des monnaies.*

a) RÉGIE DES MONNAIES. Exergue : LOI DU 31 juillet 1879. Signé : A. BORREL. Allégorie presque semblable à celle de la médaille précédente, mais le génie est remplacé par la République.

r) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. EXPOSITION UNIVERSELLE. Dans une couronne de chêne et d'olivier : CENTENAIRE DE 1789.

Module : 33 millim.

En dehors de cette seconde catégorie de médailles commémoratives, il y a toute une série de médailles consacrées à la visite de la Monnaie de Paris par les souverains et les hauts personnages.

Chose piquante, au temps du pouvoir absolu où l'argent de tous était celui du monarque lorsque tel était son bon plaisir, les maîtres du monde visitèrent rarement les hôtels des monnaies.

Mais, depuis que le suffrage universel va au-devant du désir de ses maîtres en leur assurant une cassette bien garnie, ceux-ci ont considéré comme un devoir de visiter avec une superstitieuse ponctualité l'usine où se renouvelle la fortune du pays dont ils manipulent les finances.

Napoléon Ier a montré l'exemple. Louis XVIII, Charles X ont suivi. Louis-Philippe y est venu en famille (1) et rien n'est typique comme la médaille frappée à cette occasion. Napoléon III, les ministres de la République, enfin le Czar, se sont bien gardé de déroger aux usages et, ponctuellement, ils ont visité la Monnaie sans jamais oublier d'emporter, souvenir précieux autant que « cher », l'exemplaire d'or qui est frappé en leur honneur.

Il a été frappé depuis un siècle plus de cent médailles commémoratives de visites de souverains et de personnages. Nous pensons qu'il serait oiseux de les décrire. On en trouvera la liste, au reste, dans le *Catalogue des Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée monétaire* publiée par l'Administration des monnaies en 1892. — Charles SAUNIER.

(1) Le 8 novembre 1833.

LA FOIRE SAINT-GERMAIN DES PRÉS

C'était une des vieilles institutions chères aux Parisiens de l'ancien temps. La Foire Saint-Germain fut, pendant plusieurs siècles, le rendez-vous des élégances mondaines; les rois, les grands seigneurs et les riches bourgeois y achetèrent des pierreries, des tableaux, des objets d'art, des étoffes précieuses; on y vit naître l'Opéra-Comique, l'Ambigu, les Variétés, le Vauxhall, les théâtres de marionnettes, — aujourd'hui elle est remplacée par un simple marché de victuailles qui ne reçoit guère la visite que des bonnes ménagères et des cuisinières du quartier!

Si l'on voulait en écrire une histoire complète, on en ferait un gros volume. Nous ne pourrons en donner qu'un aperçu sommaire en relatant, soit d'après les nombreux ouvrages anciens et modernes qui en ont parlé (1), soit

(1) *Recueil des titres de propriété, franchises, etc., de la Foire Saint-Germain.* — *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la foire*, par les frères Parfaict. — *Le théâtre de la foire*, par Lesage et d'Orneval. — *Histoire du théâtre de l'Opéra-Comique*, par Desboulmiers. — *Journal de P. de l'Estoile.* — *Journal de Jean Hézoard.* — *Journal de Mathieu Marais.* — *Journal de Barbier.* — *Journal de la Régence*, par Buvat. — *L'espion anglais.* — *Tableau de Paris*, par Mercier. — *Théâtre de Piron.* — *Théâtre de Favart.* — *Topographie historique du vieux Paris*, par Berty et Tisserand. — Campardon, *les Spectacles de la foire.* — Heulhard, *la foire Saint-Laurent.* — Magnin, *Histoire des marionnettes.* — Bonnassies, *les Spectacles forains et la Comédie-Française.* — Franklin, *La vie privée d'autrefois.* — Maurice Albert, *Les théâtres de la foire*... etc...

d'après quelques documents inédits ou peu connus (1), ses principales transformations, les vicissitudes singulières et les faits mémorables de sa longue existence.

I

DE 1176 A 1595.

Dès le XIIe siècle, pour le moins, une foire était ouverte, chaque année, pendant trois semaines après Pâques, aux abords de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés. Elle servait aux approvisionnements du village qui s'était créé, à côté et sous la protection du monastère. De nombreux marchands y venaient de Paris et de la province ouvrir boutique moyennant une légère redevance payée à l'Abbaye. On voit sur une charte de 1176, citée par Jaillot, que les Religieux de Saint-Germain cèdent au roi Louis VII, père de Philippe-Auguste, la moitié des revenus que leur procure cette foire, en échange d'un terrain aux environs.

Cent ans après, ce grand marché annuel est devenu un lieu de plaisirs et de débauches, où des rixes sanglantes éclatent entre les écoliers de l'Université qui viennent s'y divertir et les serviteurs de l'Abbaye. En 1278, sur les plaintes réciproques des deux puissances adverses, le roi Philippe le Hardi, pour les mettre d'accord, ordonne la suppression de la foire Saint-Germain.

Deux siècles se passent alors, sans que nous en trouvions trace certaine.

(1) Arch. nat., St-Germain des Prés. — Arch. du dép. de la Seine, Registres d'insinuation. — Biblioth. de la Ville. — Bibl. de l'Arsenal, *Archives de la Bastille.*

Le 22 mars 1482, apparaissent des lettres patentes signées par Louis XI en son château du Plessis-lez-Tours accordant aux Abbés de Saint-Germain l'établissement d'une *foire franche* qui devra se tenir chaque année pendant huit jours à partir du 1er octobre, dans les mêmes conditions que celle de Saint-Denis. Voici les termes de cet acte de fondation :

Et voulons et nous plaît, que dorénavant, perpétuellement et à toujours, ladite Foire franche soit, par chacun an, tenue en la terre et lieu de Saint-Germain-des-Prés, et où lesdits suppliants verront être à faire pour le mieux, durant lesdits huit jours, et que iceux Religieux, Abbé et couvent du dit Saint-Germain, en jouissent, ensemble des droits, profits et émoluments qui y appartiennent, tout ainsi que font et ont accoutumé faire lesdits Religieux, Abbé et couvent de Saint-Denys-en-France, d'icelle leur Foire : Et que tous Marchands et autres gens quelconques, qui en icelle Foire afflueront et fréquenteront *soient francs, quittes et exempts de toutes aides, péages et tributs quelconques*, et y puissent vendre à d'autres, revendre et échanger toutes denrées et marchandises licites, et jouir et user de tous, tels et semblables droits, franchises et libertés dont ils jouissent, et ont accoutumé jouir et user, en allant, venant, et séjournant et fréquentant, marchandant à ladite Foire établie en la ville et abbaye Mgr Saint-Denys-en-France.

... Et voulons et nous plaît, que pour tenir ladite Foire, les Religieux, Abbé et couvent de ladite abbaye, puissent faire mettre sus, dresser, construire et édifier halles, étaux et loges à l'enclos de ladite abbaye, ou autre lieu où sera tenue ladite Foire, et où bon semblera auxdits Religieux, Abbé et couvent dudit Saint-Germain, comme dit est : Car tel est notre plaisir.

Ces lettres patentes furent confirmées par les successeurs de Louis XI, avec les privilèges, franchises, exemptions

de droits qu'elles avaient assurés à la foire Saint-Germain.

Grâce à ces faveurs, les marchands s'empressèrent d'accourir en grand nombre, non seulement de Paris, mais de toutes les parties de la France et même de l'étranger. Pour les protéger contre les intempéries, Guillaume Briçonnet, abbé de Saint-Germain, fit construire ou compléter en 1511 une grande halle en pierre, entièrement couverte, contenant 340 loges ou boutiques. Les dimensions et la hardiesse de cette immense toiture, divisée en deux combles à pignons très élevés, furent l'objet de l'admiration générale; ce devint une des curiosités de Paris.

L'emplacement de la foire, après avoir quelque peu varié, se trouva ainsi définitivement fixé un peu au-dessus du chemin allant de la porte Saint-Germain à l'Abbaye, dans un grand terrain en forme de carré irrégulier confinant par derrière à l'enclos du cimetière de la vieille église Saint-Sulpice. On y accédait par devant près du carrefour où se voyaient le Pilori et la porte principale de l'Abbaye, d'autre côté par la rue de Tournon et la rue des Quatre-Vents. Tous les vieux plans de Paris en portent l'indication, depuis le célèbre Plan de Tapisserie remontant à 1540, et le Plan de Truschet datant de 1550 retrouvé à Bâle. C'était d'ailleurs l'emplacement du marché actuel en le supposant un peu agrandi sur les quatre côtés.

Le sol était de trois mètres environ inférieur à celui des rues voisines et au sol actuel du marché; on en voit encore un reste dans les petites cours basses des maisons portant les n°s 8 et 10 de la rue Mabillon, et l'on a découvert en 1899 des vestiges de pavage en creusant une tranchée pour l'établissement d'un égout. Cette différence de niveau entre l'emplacement de la Foire et son entourage semble



EXTRAIT DU PLAN TRUSCHET DE 1550 — d'après la reproduction faite par M. Hoffbaüer en 1877

avoir existé de tout temps ou être au moins fort ancienne, car le voyageur anglais Lister visitant en 1698 la foire Saint-Germain observait qu'elle était installée dans une sorte de trou au milieu du faubourg, et qu'on descendait douze marches pour y entrer.

Les loges construites sous la halle comprenaient chacune une boutique et une chambre au-dessus. Elles formaient des groupes, séparés par des allées parallèles qu'on appelait *rue de Normandie*, *rue de Picardie, rue Chauldronnière, rue Mercière, rue de la Lingerie,* etc... A l'origine, les marchands de Paris devaient se réunir chaque année, en janvier, au Palais abbatial, pour l'adjudication aux enchères de chacune des loges. Mais nous verrons bientôt que l'Abbaye ayant peu à peu cédé aux particuliers la propriété du terrain et des constructions, les acquéreurs furent libres d'occuper eux-mêmes ou de louer leurs loges à leur guise.

Une ordonnance sur la police de la Foire, remontant à 1528, enjoignait aux marchands d'inscrire en grosses lettres sur leurs boutiques la nature et la provenance de leurs marchandises. Chaque rue était d'ailleurs, comme son nom l'indiquait, affectée à un genre de commerce particulier.

Enfin, les halles couvertes devenant insuffisantes, de nombreuses loges furent construites sur le terrain découvert appelé le Préau de la Foire situé du côté de la rue du Four. On y compta jusqu'à 400 loges formant aussi des rues nommées *rue Ferronière, rue de Mercerie, rue de la Vannerie, rue Gaufrière, rue de Beauvais, rue du Milieu-Pottière,* etc...

En 1570, l'importance des convois de marchandises dirigés sur la foire Saint-Germain excita les convoitises de

la Régie des droits d'entrée de la ville qui prétendit percevoir une redevance sur ce qui traversait Paris venant des provinces ou de l'étranger. Des poursuites, des saisies furent pratiquées. Mais les marchands se syndiquèrent pour résister, et, avec l'appui de l'Abbaye intéressée à maintenir les franchises de sa foire, un arrêt du Parlement du 7 février 1571 proclama le privilège du libre exercice du commerce accordé par les anciens édits royaux, et prononça la nullité et la main-levée des saisies indûment faites par la Régie.

Déjà la foire Saint-Germain n'était pas seulement le lieu et l'occasion d'un important négoce; c'était une promenade à la mode, le monde galant s'y empressait, et d'amoureux rendez-vous s'y donnaient. Voici, en effet, ce qu'écrivait Ronsard en 1574 :

En ce pendant la foire fut ouverte
De Saint-Germain, où ceux qui ont le cœur
Adoloré d'amoureuse langueur
Où ceux qui ont une ardeur véhémente
D'être butin d'une nouvelle amante,
Où ceux qui ont une ardeur de parler
A leur maîtresse où ils n'osent aller,
Où ceux qu'Amour à son conseil demande
Vont amoureux d'une gaillarde bande.
Là, par bonheur, ma déesse arriva :
Mon cœur devant avec elle s'en va,
Et puis mon pied me conduit par la presse
Où je trouvai ma mortelle déesse.
Là, je n'avais mon regard attaché
Ou sur la foule ou dessus le marché,
Ou sur le bien qui pendait aux boutiques,
Mais, contemplant tant de grâces pudiques
Qui reluisaient sur le front de mon tout,
Je ne trouvais commencement ni bout
En sa beauté.

A côté de ces aimables rencontres, les dames et demoiselles étaient parfois exposées à la foire à de fâcheuses aventures. En 1565, les écoliers de l'Université se firent un jeu de leur enlever leurs chaperons ou coiffures. Le bailli de Saint-Germain fut forcé de s'en plaindre au Parlement qui rendit le 9 février 1565, un arrêt enjoignant à toutes personnes de se tenir honnêtement et modestement à la foire, et faisant défenses « de faire esmeute, insolence ou querelle quelconque, oster, arracher, ou faire arracher chapperons, couvre-chefz, ou aultres ornements de testes, aux femmes ou filles quelles qu'elles soient, *le tout sur peyne d'être pendu et estranglé.* » Il y a lieu de supposer que les écoliers ne persistèrent pas.

En 1575 et 1578, des règlements de police prescrivirent des mesures non moins rigoureuses contre les auteurs des troubles et désordres dont la foire était constamment le théâtre. Néanmoins, le 4 février 1579, le roi Henri III se promenant à la foire, est hué et injurié; les sergents de garde accourent, une bataille s'engage, et pendant trois jours le calme ne peut se rétablir.

La foire fut fermée en 1581 à cause de la peste qui sévissait à Paris. Elle se réouvrit en 1583 et donna lieu jusqu'en 1588 aux scènes les plus tumultueuses, malgré les précautions de la police aidée de renforts d'archers et de Suisses de la garde du roi. Il est vrai qu'Henri III et ses favoris en étaient souvent les provocateurs par les vilenies qu'ils commettaient sous prétexte de mascarades. La foire était le lieu habituel de leurs ébats, si bien qu'en 1587, le duc de Guyenne projeta d'y faire enlever le roi. Henri III, prévenu à temps, envoya à sa

place le duc d'Épernon qui, accablé d'insultes, n'eut que le temps de s'enfuir.

Enfin, en 1589, Ligueurs et Huguenots se battant sous les murs de Paris, la foire Saint-Germain ne put s'ouvrir; elle resta fermée pendant six ans.

II

DE 1595 A 1672.

En 1595, Henri IV avait rétabli l'ordre; il ordonna la réouverture annuelle de la foire Saint Germain pendant quinze jours à partir du 3 février, et le journal de Pierre de L'Estoile nous apprend que le roi vint souvent la visiter. Les marchands y affluèrent; il fut de mode parmi les grands seigneurs d'y acheter de riches cadeaux pour les dames qui les y accompagnaient, de jouer et de faire mille folies. Le roi, au dire de L'Estoile, marchandait beaucoup mais achetait peu.

En 1597, le 10 février, « le duc de Nemoux et le comte d'Auvergne furent à la foire où ils commirent dix mille insolences. Un avocat de Paris y perdit son chapeau, et si fut bien battu par un des gens du comte d'Auvergne ». Néanmoins, le surlendemain, le roi, rentrant à Paris, fit prolonger la durée de la foire pour y aller lui-même; il y acheta pour « le petit César » (futur duc de Vendôme), un drageoir d'argent « où étaient gravés les douze signes du ciel »; il voulait aussi faire cadeau à la belle Gabrielle d'une bague dont le marchand lui demanda 800 écus; mais il recula devant ce prix, marchanda et n'acheta pas.

Enfin, « il marchanda tout plein d'autres besongues à la foire. Mais, de ce qu'on lui faisait vingt écus, il en offrait six; et ne gagnèrent guère les marchands à sa vue ».

Henri IV n'était pas toujours aussi économe; il aimait le jeu et s'y laissait entraîner. On se mit à jouer avec fureur dans la plupart des boutiques de la foire; tantôt à la blanque (espèce de loterie), tantôt aux dés, tantôt à la rafle. Un jour, le roi y perd 700 écus à trois dés contre M. de Villars. Il s'y fait installer pour la reine et lui « une loge, dans laquelle étaient dressés la table et le tapis pour jouer, en forme de brelan; et y passaient le temps d'ordinaire. Leurs majestés y allant trois semaines durant que le roi la fit durer. A l'exemple duquel, beaucoup se conformant, y laissaient des pièces dont ils avaient après bien affaire; et voyait-on autre chose aux coins des rues que joueurs et brelandiers. Je m'y fus promener trois ou quatre fois, ajoute le prudent L'Estoile, d'où je rapportai toujours ce que j'y avais porté ».

La foire, ainsi achalandée, attirait beaucoup de monde, la nuit aussi bien que le jour, et se prolongeait, avec l'autorisation royale, non seulement durant tout le mois de février, mais en mars jusqu'à la semaine sainte et souvent au delà. Les gros marchands de Paris y avaient presque tous une boutique, et la plupart fermaient leurs maisons de la ville pendant la durée de la foire. Un acte de vente du 26 février 1601 nous montre que le grand-père de Molière, Jean Poquelin tapissier, était, à cette époque, propriétaire sous la halle couverte, rue de la Lingerie, à la foire Saint Germain, d'une loge et demie qu'il vendait à un épicier Claude Bourdonne, lequel revendait en 1608 à un bourgeois nommé Pierre Racyne moyennant 700 livres payées comptant. Le 22 mars 1608, une autre loge d'une superficie de

16 à 18 pieds était achetée par un *passementier d'émail,* moyennant 570 livres.

Dans la journée, les bourgeois tranquilles venaient faire leurs acquisitions; on trouvait là de tout, des étoffes, des bijoux, des chaussures, des chapeaux, et aussi des gâteaux et confiseries. Le soir, les boutiques s'illuminaient; le public devenait mélangé, plus nombreux, bruyant et turbulent; les grands seigneurs, les débauchés, les écoliers de l'Université y coudoyaient de vraies grandes dames et des filles galantes; de nombreux filous se glissaient dans cette foule. On jouait, on se battait et le sang coulait souvent. En 1605, le journal de l'Estoile raconte ceci :

Pendant la foire Saint-Germain de cette année, où le roi allait ordinairement se promener, se commirent à Paris des meurtres et excès infinis procédant des débauches de la foire, dans laquelle les pages, laquais, écoliers et soldats des gardes, firent des insolences non accoutumées, se battant dedans et dehors, comme en petites batailles rangées, sans qu'on y pût ou voulût donner autrement ordre : un laquais coupa les deux oreilles à un écolier et les lui mit dans sa pochette, dont les écoliers mutinés, se ruant sur tous les laquais en tuèrent et blessèrent beaucoup. Un soldat des gardes ayant été attaqué desdits laquais au sortir de la foire, et atterré par eux de coups de bâton sur les fossés de Saint-Germain, s'étant enfin relevé, en tua deux et les jeta tout morts dans les fossés, puis s'en alla et se sauva. Voilà comme les débauches, qui sont assez communes en matière de foire, furent extraordinaires en icelle, laquelle néanmoins on prolongea jusqu'à carême-prenant.

Malgré ces graves excès, malgré les sages réflexions des gens sérieux comme Pierre de L'Estoile, les Parisiens aimaient beaucoup leur foire Saint-Germain, le bon roi Henri s'y plaisait et elle ne cessa pas d'être brillante et

très fréquentée. En 1609 la reine Marguerite y conduit le jeune dauphin, le fait jouer à la rafle, lui achète un cordon de pierreries de 3.000 écus pour mettre à son chapeau. De son côté, le roi veut que les demoiselles d'honneur de la reine et leurs gouvernantes s'amusent aussi à la foire et il donne l'ordre au trésorier de son Epargne, Messire Raymon Phelypeaux, de leur remettre à chacune 300 livres, soit 2.400 livres au total « dont Sa Majesté leur fait don tant pour leurs étrennes que pour leur foire Saint-Germain de la présente année ». Messire Phelypeaux se fait donner quittance régulière par devant notaire le 28 février 1609 des 2.400 livres par mesdemoiselles Faustine Ricasoli, Gabrielle Du Plessis, Charlotte de Rouxel, Antoinette de Mornay, Charlotte de Fontlebon, Marie de Béthune, filles d'honneur, et Mesdames Magdelaine Delamanny et Jehanne de Courtenay leurs gouvernante et sous-gouvernante. On doit penser que les susdites demoiselles coururent à la foire Saint-Germain pour y dépenser leurs 300 livres, chacune à sa guise.

En cette même année 1609, une grosse contestation s'éleva pour la première fois entre les religieux de Saint-Germain et les marchands qui avaient fait construire des loges sur des terrains à eux concédés par l'Abbaye. A l'occasion de réparations faites ou à faire à la halle, les religieux prétendirent faire contribuer à la dépense tous ceux qui occupaient des boutiques soit dans la halle soit en dehors sur le préau de la foire, — et en même temps, ils revendiquèrent la propriété exclusive du sol et de toutes les constructions en soutenant que les détenteurs n'étaient que de simples locataires. Il s'en suivit un procès long et difficile, hérissé des péripéties inévitables de décisions préparatoires, de requêtes et d'appels,

alors en usage, et bien plus compliquées que nos modernes procédures. Ce débat se termina au bout de cinq ans par un arrêt du Parlement du 16 décembre 1614 qui donna tort à la puissante Abbaye sur la question de propriété, déclara que les terrains avaient été réellement vendus par elle et que les possesseurs en étaient devenus légitimement propriétaires, à charge seulement de payer annuellement un droit de deux sols six deniers et, pour le temps de la foire, trois livres tournois par chaque loge. En revanche, l'arrêt décida, comme conséquence du même principe, que les propriétaires des loges seraient tenus de toutes les réparations à y faire, et les condamna à payer une somme de 30.000 livres jugée nécessaire pour les travaux urgents.

Ainsi se trouvait tranchée, non pour la dernière fois, cette question de propriété sur laquelle, à plusieurs reprises, l'Abbaye devait tenter de revenir, et qui devait être soulevée encore après la Révolution, par la ville de Paris.

Dans l'intervalle de ce gros procès, le 14 mai 1610, Henri IV avait été assassiné, et le deuil de la France avait été tel qu'en février 1611 la foire ne fut pas ouverte. Les marchands venus de l'étranger eurent seulement la permission d'étaler quelques bijoux et tableaux dans une salle des Tuileries où la reine leur fit visite.

Mais en 1612 et les années suivantes la foire reprend régulièrement. Le journal de Jean Héroard, le fidèle médecin de Louis XIII, nous rend compte des nombreuses visites que le prince y va faire. Il remarque le 4 février 1615 que le jeune roi y achète quatre arquebuses et dédaigne toutes les autres marchandises. On voit par là qu'il s'y vendait des armes, tandis que nous verrons plus tard

divers chroniqueurs affirmer qu'on n'y trouvait ni des armes ni des livres.

Le 10 février 1618 un curieux scandale se produisit à la foire et eut un vif retentissement jusqu'à la Cour de Rome (1). Un galant prélat romain, M[gr] Ruccellai, promenait à son bras la marquise d'Alluye qui le comblait, disait-on, de ses faveurs. Le marquis de Rouillac, autre adorateur évincé de la même dame, emporté par la jalousie, heurta volontairement le Monsignor arrêté devant une boutique d'orfèvrerie, et, simulant une querelle, lui brisa sa canne sur la tête. Plusieurs autres seigneurs, et une foule nombreuse les entouraient. Ruccellai commença un procès. Le nonce du pape intervint, tout en s'appliquant à éviter de compromettre le Souverain Pontife dans une semblable affaire. Le scandale était grand à la cour et à la ville, et se compliquait de l'ignorance du marquis d'Alluye qui se confondait en offres de services auprès du prélat bâtonné. Enfin l'on obtint du marquis de Rouillac qu'il fît des excuses à Monsignor Ruccellai, et tout fut arrangé.

A cette époque, le terrain de la foire autour de la grande halle n'était pas entièrement clos; il attenait à des terrains vagues sur lesquels s'accumulaient les immondices des environs. En 1638, M[gr] de Bourbon, abbé de Saint-Germain, se préoccupait de cet état de choses, et, dans un acte de vente du 1[er] mai, on le voit imposer à l'acquéreur, Messire Guilbaut, trésorier de Bretagne, d'enclore d'un mur le terrain vendu attenant au préau de la foire, en constatant que les ordures amoncelées s'élevaient à 7 ou 8 pieds de hauteur, et que ce lieu « était

(1) *Épisode historique de la foire Saint-Germain,* par Félix Rabbe. (*Bulletin de la Société hist. du VI[e] arrondissement,* 1898, p. 70.)

« si puant et infect qu'il était impossible d'en approcher à « cause des vapeurs et exhalaisons desquelles l'air enfin « pourrait s'infecter et produire une contagion univer- « selle, à quoi il est important de pourvoir pour éviter ce « malheur. »

Sur le préau même de la foire, il n'y avait d'ailleurs encore ni dallage, ni aucun travail de viabilité; au mois de février, par un temps pluvieux, lorsque la foule piétinait depuis plusieurs jours sur ce sol bas et détrempé, on peut imaginer quel cloaque ce devait être. Aussi Scarron écrivait-il, en commençant sa promenade à la foire Saint-Germain en 1643 (1) :

Que l'on achève ici de bottes !
Que de gens de toutes façons,
Hommes, femmes, filles, garçons !
Et que les c.., à travers cottes
Amasseront ici de crottes
S'ils ne portent des caleçons.

Scarron décrit ensuite en plus de vingt pages, la foule qui se presse, les gens qui se heurtent, les rencontres des galants avec les donzelles, et s'écrie à la fin :

Foire, l'élément des coquets,
Des filoux et des tire-laines,
Foire ou l'on vend moins d'affiquets
Que l'on ne vend de chair humaine ;
Sous le prétexte des bijoux,
Que l'on fait de marchés chez vous,
Qui ne se font bien qu'à la brune !
Que chez vous de gens sont déçus !
Que chez vous se perdent d'écus !
Que chez vous c'est chose commune

(1) *La Foire Saint-Germain*, par Scarron, 1643. (*Paris ridicule et burlesque au XVIIe siècle*, par P. L. Jacob-Delahaye, 1859.)

De voir converser sans rancune
Les galans avec les c...

. . . .

Tout ce qui reluit n'est pas or
En ce pays de piperie,
Mais ici la foule est encor
Sans respect de la pierrerie.
Menez-moi chez les Portugais?
Nous y verrons à peu de frais
Des marchandises de la Chine :
Nous y verrons de l'ambre gris,
De beaux ouvrages de vernis,
Et de la porcelaine fine
De cette contrée divine,
Ou plutôt de ce Paradis.
Nous achèterons des bijoux,
Nous boirons de l'aigre de cèdre...

Le *Portugais* chez qui l'on achetait ainsi des bijoux et des porcelaines de Chine tout en buvant une citronnade à la mode appelée *de l'aigre de cèdre,* avait une grande loge luxueusement décorée où il était de mode de faire de longues stations. Déjà, au temps de Henri IV, la boutique du Portugais était célèbre, et le roi y marchandait des pierreries; elle était encore plus achalandée sous Louis XIII, et des serviteurs portugais, habillés d'un costume spécial avec de petits collets et des rabats comme des clercs de procureurs, s'empressaient à répondre aux clients dans un baragouin pittoresque.

La foire Saint-Germain offrait encore d'autres attraits que les marchandises les plus variées à choisir, et toutes les occasions imaginables de dépenser son argent. Des bateleurs, des saltimbanques, faiseurs de tours, montreurs de bêtes féroces, d'animaux extraordinaires et de curiosités de tous genres, ne manquaient pas de s'y installer, et la foule se pressait autour d'eux. On y vit, paraît-il, des rats qui

dansaient en cadence sur la corde, au son de la musique, debout sur leurs pattes de derrière, et tenant un balancier. Une autre troupe de huit rats dansaient un ballet sur une grande table avec autant d'élégance que des danseurs de profession. Enfin un rat blanc de Laponie exécutait une sarabande, racontent les frères Parfaict, avec autant de gravité qu'aurait pu faire un Espagnol. Des chats, des singes, des oiseaux savants émerveillaient les badauds par leurs tours.

En 1649, le cardinal Mazarin eut la fâcheuse idée d'interdire la foire Saint-Germain. Ce fut l'occasion d'une bordée d'injures qu'on lui adressa dans une pièce de vers publiée en huit grandes pages imprimées chez Claude Huot, rue Saint-Jacques, sous ce titre : *Plaintes du Carnaval et de la foire Saint-Germain en vers burlesques*. En voici seulement quelques vers, les plus anodins, nous faisant entrevoir les curiosités de la foire :

Sera-t-il dit que ce vilain
Pour être dans un Saint-Germain
De l'autre ait empêché la Foire,
Où j'avais mis toute ma gloire,
Où l'on voyait tous les hivers
Les raretés que l'univers
Produit dedans chaque contrée,
Où l'on rencontrait dès l'entrée
Des sauteurs, des faiseurs de tours,
Des hommes qui montrent des ours,
Des singes, des marionnettes,
Et mille conteurs de sornettes.
Et lors que l'on était dedans
L'on y voyait autant de gens
Que de sortes de marchandises,
De meubles, et de friandises :
C'est là qu'on voyait des tableaux
D'hommes, de bêtes, et d'oiseaux,
Et que l'on voyait en nature

Ce que l'on voyait en peinture,
Et ce qu'ailleurs on ne voit pas.
C'est là qu'on a vu de gros chats
Enfermés dans de belles cages,
Oublier leurs humeurs sauvages.
C'est là qu'avec certains jetons
Qui valent souvent dix testons
On jouait vaisselle et monnoye,
L'un étant triste et l'autre en joie.
Ce détestable Cardinal
Outre le festin et le bal,
Prive Paris de ses délices,
Lui qui n'aime rien que les vices,
Si c'était un grave Caton,
N'eût-il pas de barbe au menton,
Même s'il était un peu sage,
S'il était savant personnage,
Je souffrirais sans murmurer
L'affront qu'il me fait endurer,
Mais n'étant qu'un sot, qu'un pagnot,
N'ayant dans sa tête à calotte
Que de la fumée et du vent,
Je le trouve trop insolent.

On voit ce que devait être la foire Saint-Germain pour les Parisiens du XVII[e] siècle, et l'affection qu'ils portaient à cette institution devenue l'annexe indispensable du carnaval.

Plusieurs écrits contemporains nous ont conservé le souvenir de quelques-unes des curiosités qui eurent le plus de succès à la foire. Une des plus amusantes, surtout par les savantes controverses médicales auxquelles elle donna lieu, se produisit en février 1651. C'était un *Buveur d'eau* qui se faisait fort d'avaler cent pintes d'eau et de rejeter cette eau transformée en vins, liqueurs, eau-de-vie et fleur d'oranger. Ce spectacle stupéfiant attira une telle foule que le corps médical s'en émut et que plusieurs savants doc-

teurs allèrent voir ce prodige. Le docteur Eusèbe Renaudot médecin du roi avait institué des conférences où plusieurs de ses plus éminents confrères venaient discuter des problèmes de science ou de philosophie. La 229e conférence fut consacrée à l'examen du cas de ce Buveur d'eau que tout Paris avait contemplé. Après une copieuse description, faite par le premier orateur, du phénomène en question, sept autres docteurs prirent successivement la parole pour disserter savamment sur ce sujet, et c'est à peine si l'un d'entre eux parut émettre quelques doutes timides sur la sincérité du fait. Le dernier orateur termina la discussion en expliquant que le personnage dont il s'agissait devait posséder plusieurs estomacs, ainsi qu'il en avait déjà vu des exemples, et que c'est ainsi que le phénomène pouvait être produit à l'aide de provisions de liquides divers emmagasinés dans ces récipients stomacaux distincts.

Il faut rapprocher de cette étonnante et naïve discussion académique la confidence du voyageur anglais Evelyn qui raconte à la date du 24 février 1651 sa visite au Buveur d'eau de la foire, en disant : « c'était le spectacle le plus surprenant *pour ceux qui n'étaient pas dans le secret* », — et ajoute en terminant : « Pour une pièce de monnaie, il me montra le tour. »

Un autre prodige du même genre eut un succès non moins grand en 1662. C'était une *épinette obéissante,* jouant d'elle-même, au commandement, les airs qu'on lui demandait. Elle était exhibée par un sieur Raisin, organiste. Elle avait la forme d'un grand clavecin carré, et portait deux claviers, sur lesquels jouaient deux enfants. A un moment donné, les enfants se retirant, Raisin commandait à l'épinette de jouer tel ou tel air connu, puis lui ordonnait de s'arrêter, de reprendre, de recommencer un passage,

et l'instrument, absolument isolé, obéissait. Le public criait au miracle et la foule accourait. On en parla tant que Louis XIV voulut en procurer le spectacle à la Cour. Raisin vint donner une représentation devant Leurs Majestés, et son épinette fut, comme toujours, admirablement docile, jouant et s'arrêtant sur un simple commandement donné à distance. L'effet en fut si magique que la reine crut à quelque sortilège et en fut effrayée; le roi ordonna à Raisin d'ouvrir la caisse de son instrument : on en vit sortir un jeune et joli enfant de cinq ans environ, très rouge et fort incommodé, dit Grimarest, de son emprisonnement de cinq ou six heures dans cette boîte. On vit alors qu'un troisième clavier existait à l'intérieur de l'épinette, et permettait à l'enfant, bon musicien, malgré son jeune âge, de jouer, sans être vu, les airs que son père lui demandait. Tel était le mystère du prodige qui rapporta, dit-on, 20.000 livres à Raisin, son inventeur.

En février 1664, la Muse historique de Loret, ce premier essai de chronique mondaine, donne une description sommaire de ce qu'on voyait cette année à la foire Saint-Germain. A la différence de nos foires modernes où l'on vend peu d'objets de luxe de grande valeur, on y remarque les riches pierreries, les porcelaines.

Les tableaux et les antiquailles
Qui ne sont pas pour des canailles.

(On voit que les *antiquailles* étaient déjà recherchées et se vendaient cher.) Puis le poète chroniqueur recommande à l'admiration une curiosité que l'on visite *à juste prix*, c'est une reproduction du Colosse de Rhodes, des Jardins de Sémiramis, et des autres merveilles du monde.

Deux ans après, un continuateur de Loret, La Gravette

de Mayolas, relate longuement et avec détails, une visite à la foire, faite le 14 février 1666. Il décrit spécialement l'étalage d'orfèvrerie et bijouterie de *Périgon,* le marchand à la mode, beau vendeur, autour duquel s'empressent les clientes en lui adressant leurs plus gracieux sourires. Puis vient la loge de *Forest,* le marchand de tableaux, chez qui l'on admire particulièrement, au milieu de beaucoup d'autres, quatre toiles remarquables de l'Albane, du Poussin, du Maltois et du Guerchin. L'école italienne paraît surtout appréciée. De là, on entre chez un grand miroitier ayant pour enseigne *A la ville de Londres,* où l'on trouve notamment des miroirs de Venise richement encadrés.

Ensuite, prenant le chemin
Devers la damoiselle *Hutin*,
J'eus encore quelques alarmes
A l'aspect des éclatants charmes
Que fait voir son étain royal
Qui, sans mentir, n'a point d'égal,
Pots, plats, assiettes, écuelles,
Chenets, bassins, croix et chapelles,
Passent pour vaisselle d'argent...

On traverse les merveilleux étalages des soieries, velours, brocards, taffetas, toutes étoffes de luxe et de grand prix, et le visiteur s'arrête devant l'étincelante boutique de cristaux de *François Le Maître* dont la maison de vente ordinaire est à Paris, rue Beaubourg. Enfin le chroniqueur donne cette énumération assez réjouissante des marchandises variées offertes aux amateurs :

Tambours, cornemuses, sifflets,
Pièces d'Allemagne et soufflets,
Éventails, manchons, évergètes,
Busques, écritoires, pincettes,
Calottes, chapeaux de castor,
Cordons d'argent et de fin or,

Cabinets, tables et tablettes,
Flambeaux, guéridons et mouchettes,
Des peignes, dentelles et glands,
Des rubans, des coiffes, des gants,
Des ciseaux, des couteaux, des gaines,
Des bonnets, des bas, des mitaines,
Des pantoufles et des souliers,
Des bracelets et des colliers,
Des ratons et du pain d'épice,
Toute sorte de fine épice,
Du poivre, muscade, et des clous,
Des oranges et citrons doux.
Je cherchai partout des libraires,
Mais certes je n'en trouvai guère,
Et c'est signe que les auteurs
Sont mal payés de leurs labeurs...

Ici, le poète essoufflé fait une série de stations, d'abord chez un parfumeur où il achète poudre et pommade, puis chez un limonadier où il boit vin d'Espagne et limonade, enfin

Chez les confituriers
Qui reçurent de mes deniers,
Où la confiture et dragée
Dans des boîtes arrangée,
Ou, si vous voulez, en des sacs,
En sortant ne m'échappe pas...

Le visiteur est étourdi par la vue de tant de choses; pressé par la foule, épuisé de fatigue, il entre pour se reposer et se divertir chez *Fagotin* où il admire surtout un âne savant

Qui saute d'importance
Et surtout pour le roi de France,

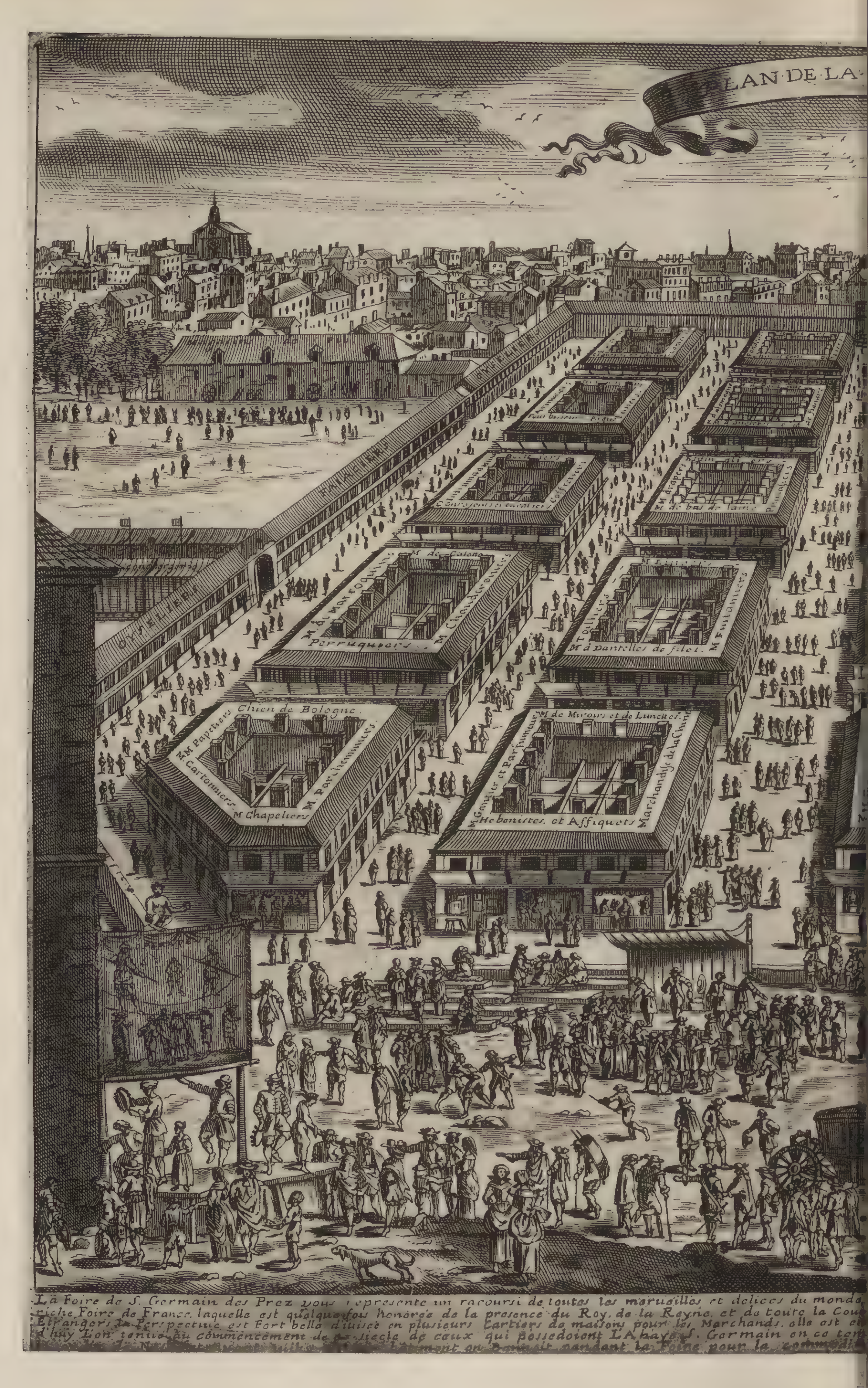
et un danseur de corde,

De qui le corps est si léger
Qu'il danse aussi bien que le singe,
Fort propre, en justaucorps et linge...

Fagotin était le nom du singe du célèbre Brioché, montreur de marionnettes en temps habituel sur le Pont-Neuf et se transportant à la foire Saint-Germain pendant sa durée. On sait que Fagotin, vêtu d'un pourpoint et d'une culotte, coiffé d'un chapeau à plume, portant une rapière dont il était dressé à s'escrimer, faisait le bonheur des badauds, et la fortune de son maître. On connaît sa fin tragique qui a fait le sujet d'un petit écrit burlesque. Un jour, Cyrano de Bergerac passait au milieu d'un attroupement formé devant la baraque de Fagotin. Des écoliers, dérangés dans leur amusement, protestèrent et se moquèrent de l'énorme nez légendaire de Cyrano; celui-ci, dont l'humeur était peu endurante, tira son épée et se mit en devoir de châtier les insolents. Là-dessus, Fagotin en singe bien dressé, en fait autant et se dresse devant Cyrano qui, se croyant attaqué et n'y voyant goutte, embroche le malheureux animal.

Brioché accourt, mais trop tard. Il assigna en dommages-intérêts l'auteur de ce meurtre. Cyrano avait la parole non moins alerte que l'épée; il plaida lui-même sa cause en soutenant qu'il s'était trouvé en état de légitime défense, offrit de payer le prix de la victime *en monnaie de singe,* et Brioché fut débouté de sa plainte.

Depuis cette mémorable aventure, tous les singes habillés servant aux baladins, s'appelaient Fagotins, et c'est ainsi qu'en 1666, onze ans après la mort de Cyrano de Bergerac, on allait encore se divertir chez Fagotin à la foire Saint-Germain.



LA FOIRE SAINT-GERM

d'après une gravure ancienne



AU XVIIme SIÉCLE

Bibliothèque Nationale.

III

DE 1672 A 1714.

En 1672, pour la première fois à Paris, fut offert au public un breuvage oriental introduit depuis quelques années en France, mais encore peu connu, le *café*. C'est à la foire Saint-Germain qu'un Arménien, nommé Pascal, eut l'idée d'ouvrir la première *maison de café* qui attira la foule.

En 1678, une autre nouveauté d'un genre différent prit naissance à la foire. Jusqu'alors, on n'y avait vu que des marionnettes, des faiseurs de tours, montreurs de curiosités ou d'animaux extraordinaires, jongleurs et danseurs de corde. En février 1678, les frères Alard entreprirent de substituer à leurs marionnettes de vrais acteurs vivants. Ils montèrent un petit théâtre, et y représentèrent une pièce tenant plus de la féerie que de la comédie, intitulée : *Les Forces de l'Amour et de la Magie*. Les deux principaux personnages sont les enchanteurs Zoroastre et Merlin. Tous deux sont amoureux de l'innocente bergère Grésinde, et chacun emploie tour à tour des sortilèges pour écarter son rival et obtenir les faveurs de la belle. C'est un prétexte perpétuel à apparitions de démons qui se livrent à des gambades et des culbutes. Ainsi, à un moment, Zoroastre, croyant l'emporter, s'avance pour embrasser Grésinde, lorsqu'un diable, aux ordres de Merlin, tombe du ciel en faisant un saut périlleux et prend la place de la bergère.

Ce divertissement un peu enfantin fut cependant telle-

ment goûté par le public, que Louis XIV le fit jouer sur le théâtre de la Cour, et autorisa les frères Alard à continuer leurs représentations en 1679, à la condition de ne pas faire concurrence à l'Opéra par des chants ou des danses.

L'exemple des Alard entraîna d'autres entrepreneurs de spectacles forains à faire de même. Un ancien maître doreur, nommé Bertrand qui fabriquait lui-même et montrait des marionnettes, les remplaça aussi par des acteurs vivants qui jouèrent à la foire Saint-Germain, à partir de 1684. Mais, en 1690, la Comédie-Française prit ombrage de cette concurrence naissante; armée de son privilège, elle requit le lieutenant de police de le faire respecter, et le théâtre du pauvre Bertrand fut démoli par autorité de justice avec défense de recommencer. Depuis ce moment, jusque vers 1697, il ne fut plus question, à la foire, de pièces jouées par de vrais acteurs, et les Alard comme Bertrand, reprirent leurs marionnettes.

En cette même année 1690 recommença devant le Conseil d'État l'interminable et grave procès soutenu déjà avec persistance à plusieurs reprises par les abbés de Saint-Germain contre les possesseurs des loges de la foire. On se rappelle qu'en 1614 le Parlement avait reconnu le droit de propriété de ces derniers, en les astreignant seulement au payement d'une petite redevance annuelle à titre de cens, et d'une somme de 30.000 livres pour la dépense de réparations jugées indispensables. Des deux côtés, comme cela arrive souvent, on avait cherché à éluder les dispositions de cet arrêt. Les détenteurs des loges n'avaient pas payé les 30.000 livres, et les représentants de l'abbaye avaient continué d'affirmer qu'elle seule était légitime propriétaire. En 1647, Henri de Bourbon alors abbé de Saint-Germain, introduisit de nouveau devant le

Parlement, sans s'inquiéter de l'arrêt de 1614, une instance en revendication du sol et des constructions de la foire, et en restitution des revenus que les possesseurs en avaient tiré. Les propriétaires ainsi menacés formèrent un syndicat (comme on le voit, l'idée n'est pas nouvelle!) et obtinrent, en 1658, du Parlement, un arrêt, confirmatif de celui de 1614, qui reconnaissait la légitimité de leurs droits. Néanmoins, en 1690, le cardinal de Furstemberg, à son tour, crut pouvoir reprendre encore ce procès; il se pourvut en cassation des décisions précédentes, et assigna les syndics de la foire, d'une part en payement des 30.000 livres toujours dues, d'autre part en abandon de toutes les loges dont il demandait la réintégration dans le domaine de l'abbaye, avec une indemnité de 3.000 livres par an. Après échange d'innombrables mémoires, factums et conclusions, le 12 septembre 1696, le Conseil d'État du roi maintint l'arrêt de 1614, et reconnut les droits de pleine propriété des possesseurs des loges et places, mais les condamna à nouveau à rembourser les 30.000 livres dépensées par l'abbaye en réparations des halles, et à payer annuellement la redevance fixée, faute de quoi ils seraient expulsés, et leurs immeubles seraient réincorporés au domaine de l'abbaye.

Pendant deux années encore, en 1697 et 1698, les syndics et le Cardinal bataillèrent à coups d'expertises et de sentences en référé, au sujet des constructions légères élevées dans le préau de la foire, au sujet du pavage, de la largeur des voies réservées pour le passage, et de la fermeture des quatre grandes portes donnant rue du Four, rue Guisarde, passage de la Treille et rue de Tournon. Enfin tout fut à peu près réglé équitablement. Le pavage si défectueux jusqu'alors fut établi partout; les clôtures furent complétées;

des gardiens furent installés à chaque porte, et la police mieux assurée.

Pendant le cours de ces luttes judiciaires, la foire n'avait pas cessé d'être très fréquentée, mais toujours bruyante, tapageuse, et particulièrement garnie de vilain monde, filles galantes, filous et voleurs à la tire. En 1678, 1681, 1682, le curé de Saint-Sulpice dût recourir au lieutenant de police, M. de la Reynie, pour faire cesser les scandaleux désordres que provoquaient aux abords de l'église, les baladins installés aux portes de la foire. En 1692, le sicilien Marana écrivait au sujet de la foire Saint-Germain :

Toute la ville y va, mais bien plutôt pour se divertir que pour acheter. Les amans les plus rusés, les filles les plus jolies et les filoux les plus adroits y font une foule continuelle; il n'y a larcin de cœur ni larcin de bourse qu'on n'y fasse; et comme l'affluence est toujours grande et continuelle, il y arrive des aventures assez singulières pour le vol et la galanterie. Les bourses ont le même sort que les âmes de Pythagore; elles passent de l'un à l'autre par une transmigration invisible. Autrefois le Roi y venait, mais présentement il n'y vient plus.

Les maisons de jeu, appelées *brelans,* étaient devenues de tels tripots que Louis XIV en ordonna la fermeture et fit même exercer des poursuites contre ceux qui les tenaient. Cependant la passion du jeu était plus forte que les règlements de police; on jouait clandestinement dans la plupart des boutiques de la foire, et les princes ne dédaignaient pas d'y prendre part. En 1698, l'anglais Lister visite la foire Saint-Germain, raconte qu'on y vend de tout, tableaux, fayences, rubans et confiseries, mais que « le moment d'y venir, c'est le soir après la Comédie et l'Opéra, et le grand divertissement est de tirer à la loterie tout ce qui est en vente, car il n'y a pas de boutique où il n'y ait

deux ou trois loteries ». Puis il décrit les cafés « où l'on débite toutes sortes de liqueurs », les baraques où l'on montre des bêtes sauvages, notamment un éléphant bien maigre et mal tenu, mais très docile, qui fléchit les genoux et fait des révérences.

Une petite comédie de Regnard, *la Foire Saint-Germain,* jouée pour la première fois à la fin de décembre 1695 à la Comédie italienne, dépeint aussi le tumulte, le tapage, les cris discordants des marchands appelant les acheteurs, l'ahurissement du provincial volé, dupé, dépouillé. Colombine s'y vante de faire à la foire une foule de petits négoces suspects, et déclare à Angélique qui parle de sa sagesse, que cette marchandise-là ne se voit guère à la foire, bien qu'on ne laisse pas que d'y en vendre.

Peu de temps après, des attractions nouvelles allaient être offertes au public.

En 1697, les comédiens italiens ayant été supprimés les frères Alard crurent pouvoir prendre leur succession; ils rétablirent un théâtre à la foire Saint-Germain et y jouèrent des parades et des pièces imitées de la Comédie italienne. Bertrand s'enhardit à en faire autant. Un danseur de corde très habile, nommé Maurice, qui avait eu du succès en 1678 dans *les Forces de l'Amour et de la Magie,* se mit aussi à la tête d'une troupe foraine; après sa mort, sa veuve, très entreprenante, ouvrit un théâtre à la foire, puis s'associa avec les Alard. Un acteur, nommé Selles, des montreurs de marionnettes, Delaplace, Dolet, Tiquet, Rochefort, Restier, se mirent tous à représenter sur leurs théâtres forains, des pièces comiques où les Arlequins et Scaramouches tenaient la plus grande place. La foule prit plaisir à leurs grosses plaisanteries et accourut à leurs appels.

Les comédiens du roi voulurent, comme en 1690, empêcher cette concurrence et entamèrent contre les entrepreneurs des spectacles de la foire des poursuites qui eurent les péripéties les plus curieuses. Ils étaient armés du brevet royal de 1680, portant réunion des deux troupes de l'Hôtel de Bourgogne et de la rue Guénégaud, avec défense à tous autres comédiens de s'établir dans la ville et faubourgs de Paris, et injonction au lieutenant de police d'y tenir la main. Les forains invoquaient les franchises accordées à la foire par Louis XI et maintes fois consacrées par des édits royaux et des arrêts du Parlement. On va voir ce qu'il en advint.

En 1698, les comédiens, forts de l'appui du roi, adressent une plainte au lieutenant de police M. d'Argenson, contre Alard, Bertrand et autres. Ils obtiennent de suite, en pleine foire Saint-Germain, les 20 et 27 février 1699, deux sentences qui font « défenses à tous particuliers de représenter *aucune comédie ni farce* » et condamnent les contrevenants à 1.500 livres de dommages-intérêts. Mais les forains, ligués contre l'ennemi commun, ne se laissent pas intimider comme en 1690; ils font appel devant le Parlement, suspendent ainsi l'exécution des sentences, et continuent bravement leurs représentations en 1700 et 1701. En 1702, nouvelles plaintes des comédiens, mêmes sentences du lieutenant de police, même moyen employé pour arrêter l'exécution.

Cependant, en 1703, on a épuisé tous les délais et incidents de procédure; le Parlement veut en finir. Par arrêt du 26 juin 1703, les quatre sentences du lieutenant de police sont confirmées et rendues exécutoires. Il est donc interdit de jouer aucunes *comédies* sur les théâtres de la foire. Les forains qui s'y attendaient, s'en

tirent immédiatement en cessant de jouer des comédies entières, mais en les remplaçant par des fragments de scènes détachées de différentes pièces habilement rapprochées les unes des autres. Le public applaudit.

Les comédiens français, en 1704, signalent cette fraude au lieutenant de police qui, par une nouvelle sentence, interdit de jouer sur les théâtres de la foire, même des fragments de comédies. Les forains s'empressent d'en appeler devant le Parlement, et, sûrs d'une impunité provisoire de deux ou trois ans, ils montent des représentations complètes dans de grandes salles de spectacle. Bertrand, en 1705 et 1706, fait de belles recettes avec une pièce de Fuzelier, intitulée *le Ravissement d'Hélène, le Siège et l'Embrasement de Troie* en trois actes et trois intermèdes. La veuve Maurice, qui a succédé aux Alard, débute brillamment par *Sancho Pança* en trois actes, de Bellavaine. Dolet et Delaplace jouent de leur côté, *Arlequin écolier ignorant, et Scaramouche pédant scrupuleux.* La Comédie-Française, installée en son nouveau local, rue des Fossés Saint-Germain, à quelques pas de la foire, se voit délaissée pour les parodies et les Arlequinades.

En février 1706, les comédiens, furieux de l'audace de leurs concurrents, requièrent le lieutenant de police de faire constater les nouvelles contraventions. Le 19 février, le commissaire se transporte successivement dans tous les théâtres de la foire, chez la veuve Maurice, Bertrand, Selles, Restier et autres. Il constate que dans de grandes salles garnies de loges, remplies de spectateurs, on représente tantôt des farces où Arlequin joue presque toujours le principal rôle, tantôt des fragments tirés de plusieurs comédies italiennes et cousus ensemble de façon à former une pièce, le tout entremêlé de chansons et danses. Sur

les procès-verbaux ainsi dressés, le lieutenant de police condamne les contrevenants à l'amende et, en cas de récidive, ordonne la démolition de leurs théâtres.

Les forains font, comme toujours, appel au Parlement; mais la situation est plus tendue à cause de l'arrêt déjà prononcé en 1703. Ils mettent en cause alors le Cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Germain, qui intervient en leur faveur pour revendiquer les franchises de la foire, et fait traîner les choses pendant un an. Le 22 février 1707, le Parlement, malgré les efforts du Cardinal, rend un arrêt qui confirme toutes les sentences antérieures, et fait défenses aux forains « de représenter sur leurs théâtres *aucuns spectacles où il y ait des dialogues* ».

On pouvait croire les forains abattus. Il n'en était rien. Ils suppriment les dialogues, et les remplacent par des monologues débités par un acteur s'adressant à son compère qui lui répond tout bas à l'oreille ou par signes, le premier traduisant ensuite cette réponse aux spectateurs. Fuzelier, Lesage et D'Orneval trouvèrent moyen de composer ainsi des pièces qui attirèrent le public. Là-dessus, nouvelles plaintes des comédiens du roi, sentence du lieutenant de police, et, le 21 mars 1708, troisième arrêt du Parlement qui condamne encore une fois les forains en leur interdisant même les monologues. Cet arrêt arrivait un peu tard, car la foire Saint-Germain allait fermer, et la veuve Maurice, Bertrand, Dolet, Selles, Delaplace et autres avaient exploité fructueusement leurs théâtres jusqu'à la fin.

Bertrand, Dolet et Delaplace eurent même l'audace de recommencer leurs exploits pendant l'été à la foire Saint-Laurent. Un quatrième arrêt du Parlement du 2 janvier

1709, les condamna sévèrement à 1.000 livres d'amende et 300 livres de dommages-intérêts.

La foire Saint-Germain de 1709 approchait. Bertrand, désireux d'en profiter, imagine de vendre fictivement son théâtre à deux Suisses, Holtz et Godard de la garde ordinaire du duc d'Orléans. Les Suisses jouissant en France de privilèges spéciaux pour l'exercice de leurs industries, Bertrand, Dolet et Delaplace, engagés à leur service par actes réguliers, espèrent échapper ainsi aux poursuites. Cette manœuvre est déjouée, et, à l'ouverture de la foire, M. d'Argenson signifie aux deux Suisses qu'il leur est défendu d'enfreindre les dispositions des arrêts de 1707 et 1708. Holtz et Godard protestent, ils se pourvoient devant la Prévôté de l'Hôtel, à cause de leur service auprès du duc d'Orléans, puis en appel devant le Grand Conseil. Mais, dans l'intervalle, le Parlement, sans s'inquiéter des Suisses, rend un cinquième arrêt contre Bertrand, Dolet et Delaplace, les vrais entrepreneurs, ordonnant la démolition de leur théâtre. Dans la nuit du 20 février 1709, après la fermeture des spectacles, une véritable expédition militaire se dirige vers la foire Saint-Germain et y pénètre. Elle se compose de plusieurs escouades du guet à pied et à cheval, de quarante archers de robe courte commandés par deux exempts, de deux huissiers du Parlement porteurs de l'arrêt, du menuisier de la Comédie-Française et de plusieurs garçons portant haches, scies, marteaux et autres outils. Une partie de cette troupe entoure le théâtre de Holtz et Godard; les huissiers entrent, donnent lecture à Holtz qu'ils rencontrent, de l'arrêt ordonnant la démolition des deux loges et déclarent qu'ils vont y faire procéder. Malgré toutes protestations, et sur la réquisition formelle de Dancourt et Dufay re-

présentant leurs camarades de la Comédie-Française, il est procédé immédiatement, sous la protection de la force armée, à la démolition du théâtre, des décors, des loges et des bancs de la salle. Cette exécution terminée, la troupe se retire.

Bertrand, Dolet et Delaplace ne perdent pas une minute. Réunissant instantanément de nombreux ouvriers, ils font, pendant la fin de la nuit, reconstruire théâtre, loges, salle, et le lendemain matin dimanche, à dix heures, des affiches placardées dans Paris annonçaient en même temps la démolition, la reconstruction, et le spectacle offert au public. Les Parisiens trouvèrent l'aventure merveilleuse, et les forains firent le soir une superbe recette.

On devine la colère des comédiens, qui, dès le lendemain lundi, firent procéder de nouveau à une destruction complète et minutieuse des deux théâtres, et y installèrent une garnison de douze archers qui, pendant plusieurs jours, se chauffèrent amplement des débris sur lesquels ils campaient.

Tout n'était pas fini. Le Grand Conseil, saisi du procès par Holtz et Godard, trouva mauvais que le Parlement eût passé outre sans s'inquiéter de l'instance pendante devant une juridiction supérieure. Par arrêt du 14 mars 1709, il condamna « les Comédiens solidairement et par « corps en 6.000 livres de dommages-intérêts envers Holtz « et Godard », condamna en outre Dancourt et Dufay qui avaient requis l'exécution « en 300 livres d'amende », et enjoignit aux huissiers et exempts du Parlement de s'abstenir de semblables exécutions. Munis de cet arrêt, Dolet et Delaplace firent en une semaine rétablir leurs théâtres sous les noms de Holtz et Godard et les exploitèrent fructueusement pendant le reste de la foire, à la

grande joie du public. Bien plus, n'ayant pas obtenu de suite payement des 6.000 livres, ils firent saisir par huissier tous les effets des comédiens dans leur hôtel de la rue des Fossés Saint-Germain.

L'affaire n'en resta pas encore là. Les comédiens appelèrent de l'arrêt du Grand Conseil au Conseil privé du roi qui en 1710 et 1711 finit par leur donner gain de cause et condamna Holtz et Godard à leur restituer les 6.000 livres.

Pendant que Bertrand, Dolet, Delaplace et Selles soutenaient cette lutte acharnée, la veuve Maurice et Alard avaient pris une voie détournée pour éluder les arrêts du Parlement. Ils avaient obtenu, moyennant finance, du sieur Guyenet, directeur de l'Académie royale de musique, l'autorisation de jouer des pièces en musique, et ils en usèrent de 1708 à 1710. Mais, à ce moment, les comédiens français, ayant triomphé de Bertrand et autres, voulurent aussi avoir raison de la veuve Maurice et d'Alard. Ils obtinrent que défense fût faite à Guyenet de céder son privilège de l'Opéra, et celui-ci retira l'autorisation qu'il avait donnée précédemment.

Dès lors, les acteurs forains semblaient réduits à l'impuissance. Ils trouvèrent cependant encore le moyen de jouer des comédies *à la muette,* sans parler ni chanter. L'auteur en scène tirait de sa poche droite un grand rouleau de papier sur lequel étaient écrites en gros caractères les paroles qu'il avait à dire, et il les faisait lire au public, puis faisait passer ce rouleau dans sa poche gauche. Son interlocuteur en faisait autant, et la scène se suivait ainsi. Ce procédé était ingénieux, mais nuisait fort au jeu des acteurs et à l'agrément du spectacle.

On imagina ensuite un autre expédient qui eût plus de

succès, ce furent les *écriteaux*. Les paroles de chaque personnage en scène étaient arrangées en couplets à chanter sur des airs connus et étaient affichées sur de grands écriteaux déroulés devant les spectateurs par deux enfants costumés en amours, descendant du haut du théâtre. Un petit orchestre entamait l'air indiqué, quelques compères disséminés dans la salle se mettaient à chanter le couplet, et le public faisait chorus. De cette façon, les acteurs, n'étant plus embarrassés de leurs rouleaux, faisaient les gestes voulus, se livraient à une pantomime expressive, et poussaient seulement quelques cris ou exclamations comiques. Lesage et D'Orneval firent pour les théâtres de la foire de nombreuses pièces *à écriteaux* qui eurent le plus grand succès. Le public ordinaire de ces spectacles fut bientôt dressé à chanter les couplets, et s'y amusa beaucoup.

Une des plus célèbres pièces de ce genre est *Arlequin roi de Sérendib,* en trois actes, jouée à la foire Saint-Germain de 1713. Arlequin, ayant fait naufrage, se trouve dans l'ile de Sérendib. A son entrée en scène, l'écriteau descendant du cintre porté par deux amours, indique l'air : *Je laisse à la fortune...* que l'orchestre entame, et les paroles suivantes que les spectateurs chantent pour Arlequin :

Auprès de ce rivage,
Hélas! notre vaisseau
Avec tout l'équipage
Vient de fondre sous l'eau!
Un procureur du Maine
Dans la liquide plaine
A trouvé son tombeau;
Moi, grâce à mon génie
J'ai su sauver ma vie
Et l'argent du Manceau.



UNE PIÈCE A ÉCRITEAUX EN 1713

d'après une gravure du Théâtre de la Foire de Lesage et D'Orneval 1721

Arlequin se met à compter l'argent contenu dans la bourse qu'il a *sauvée* lorsqu'arrivent successivement trois voleurs déguisés en mendiants infirmes qui le dévalisent en le menaçant de leurs pistolets sans lui dire autre chose que *gnaff, gnaff,* puis *gniff, gniff,* et *gneff, gneff!* A l'arrivée de chacun d'eux, un nouvel écriteau descend indiquant au public le couplet que doit chanter Arlequin qui se contente de faire les gestes. Puis, d'après la loi du pays, Arlequin est couronné roi pour un jour. On procède solennellement à cette cérémonie pendant laquelle Arlequin, le grand sacrificateur, et ses suivants, répètent des mots baroques dénués de sens. Enfin après une série de scènes burlesques, Arlequin, arrivé au terme de sa royauté éphémère, va être sacrifié, lorsque la grande prêtresse et sa suivante, chargées de cette immolation, se font reconnaître de lui; ce sont Mezzetin et Pierrot qui se sont déguisés en femmes pour échapper au même péril. Ils s'embrassent tous trois et s'enfuient ensemble.

Pendant les trois actes de cette bouffonnerie contenant soixante-douze couplets à chanter sur soixante-deux airs différents, le public ne cessait pas de reprendre en chœur plus ou moins correctement les paroles portées sur les écriteaux, au milieu des rires provoqués par les gambades, les grimaces, les cris inarticulés des acteurs. On imagine quel beau tapage ce devait faire! Et il en allait de même dans les cinq ou six théâtres de la foire, où l'on jouait chaque soir des pièces *à écriteaux,* comme *Arlequin invisible, Arlequin Thétis, Arlequin empereur dans la lune, Arlequin au sabbat, Arlequin baron allemand,* etc...

D'autre part, des sauteurs, des jongleurs, des danseurs de corde appelaient le public dans leurs baraques. Le fa-

meux Nivelon descendant d'une nombreuse lignée de peintres, musiciens et danseurs de Fontainebleau, avait, dès 1707, ouvert un théâtre important à la foire. Pantomime et danseur émérite lui-même, il avait recruté une troupe anglaise avec laquelle il se livra, de 1708 à 1711, aux exercices les plus variés. Une vieille affiche que nous avons eu la bonne fortune de trouver, prouve que sa salle de spectacle devait être vaste, car elle comprenait deux étages de loges, des galeries, un amphithéâtre, un parquet et un parterre.

Il y avait encore les montreurs de curiosités, d'animaux féroces ou savants. On citait notamment, en 1709 et 1710, l'Anglais Kuensly qui présentait des chevaux merveilleux et en vendait à l'occasion.

Enfin, les boutiques des marchands étaient plus nombreuses que jamais. Une ancienne estampe, reproduite en tête de ce chapitre, mais qui paraît dater de la fin du XVIIe ou du commencement du XVIIIe siècle d'après l'état d'avancement des tours de Saint-Sulpice qu'on aperçoit sur la droite, fait voir les rues et les boutiques du préau de la foire avec leurs destinations particulières, ainsi que la foule qui s'y presse.

Malgré les tristesses de la fin du règne de Louis XIV, la foire Saint-Germain était donc, de 1700 à 1715, fort animée, parfois même très tapageuse.

IV

DE 1715 A 1725.

La foire de février 1715 mérite une attention spéciale

PAR PERMISSION DU ROY, ET DE MONSIEUR LE
Lieutenant General de Police.

LA Troupe du Sieur Nivelon associée avec les Anglois, vous a preparé pour le reste de cette Foire, plusieurs Scenes Comiques d'une façon toute extraordinaire, & dont vous admirerez l'invention.

Et pour nouveauté, l'on vous donnera la Danse du Suisse, dansée par le Sieur Nivelon, Danseur ordinaire de Monseigneur, qui sera suivie des Sauts d'une nouvelle invention, & dont vous serez entierement satisfaits. Ils changeront tous les jours de divertissement.

C'est toûjours au même endroit attenant la porte de la Foire, vis-à-vis la rue de Tournon. Vous y verrez le nom du Sieur Nivelon dans un Tableau au dessus de la porte.

On prendra au Theatre & premieres Loges quarante sols, aux Secondes ...s & au Parquet vingt sols, à l'Amphitheatre & aux Galleries douze sols, ...terre cinq sols. On commencera à cinq heures précises.

AFFICHE DE NIVELON A LA FOIRE SAINT-GERMIAN VERS 1710

parce qu'on y vit s'ouvrir, pour la première fois à Paris, un théâtre appelé : *Opéra-comique.*

Un sieur Louis Gauthier de Saint-Edme prenant les qualités d'écuyer du roi et rapporteur des criées du commerce de Paris (1), avait, depuis 1710, entrepris avec sa femme l'exploitation de l'ancien théâtre forain du célèbre Dominique. Il eut un procès avec une veuve Baron, fille de l'acteur Maurice, nommée dame de Baune après son second mariage, laquelle lui faisait concurrence. Puis, par transaction, ils s'associèrent, et eurent l'idée d'acheter à frais communs, de l'Académie royale de musique, le droit de jouer des opéras à la foire, ce qui leur fut concédé par acte du 26 décembre 1714. Par suite de cet arrangement, les deux théâtres de Saint-Edme et de la dame de Baune s'ouvrirent en février 1715 à la foire sous la même enseigne adoptée par eux de : *Opéra-comique.* Celui de Saint-Edme débuta par une pièce nouvelle de Lesage qui eut un éclatant succès ; c'était la *Parodie de l'Opéra de Télémaque.* Deux mois environ auparavant, le 29 novembre 1714, avait eu lieu à l'Opéra la première représentation de *Télémaque,* tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, de Destouches pour la musique et Pellegrin pour le poème. Cet ouvrage avait réussi, mais prêtait à la parodie. Lesage fit un poème amusant sur les amours de Télémaque et d'Eucharis, les coquetteries de Calypso, les sages remontrances d'Idas, l'entêtement de Télémaque à vouloir se dévouer pour son père. Les vers, d'un tour facile, le dialogue vif et comique ne paraitraient nullement surannés aujourd'hui. La musique n'était qu'un pot-pourri d'airs connus, spirituellement choisis. Le rôle de

(1) Acte du 17 avril 1715 portant engagement d'Antoine Bellony.

Télémaque était, paraît-il, admirablement joué par Dolet, l'ancien concurrent puis associé de Bertrand, redevenu simple acteur.

Cette parodie précédée d'une arlequinade de Lesage intitulée *la Ceinture de Vénus,* fut jouée devant une salle comble pendant toute la durée de la foire.

L'autre *Opéra-comique,* dirigé par la dame de Baune, fit de moins belles recettes avec trois autres pièces de Lesage, *la Foire de Guibray, Arlequin Mahomet,* et *le Tombeau de Nostradamus.*

Mme de Baune, jalouse du succès de son associé, manœuvra pour avoir seule, à la foire suivante, la permission d'ouvrir un *Opéra-comique.* Par acte du 7 janvier 1716, elle acheta de l'Académie royale le droit de jouer des pièces chantées, pendant une année, moyennant 25.000 livres, plus un pot de vin de 8.000 livres, et divers accessoires, au total 35.000 livres environ. Saint-Edme réclama, menaça d'un procès, et, finalement, obtint de partager cette autorisation en payant les trois quarts de la dépense. Par suite, pour la deuxième fois, en février 1716, la foire Saint-Germain posséda deux *Opéras-comiques !* Plus ambitieux que l'année précédente, les deux Directeurs voulurent que la musique de leurs pièces fût faite d'airs nouveaux; ils s'adressèrent pour cela à Gilliers, compositeur à la mode, qui écrivit sur commande quelques refrains de vaudevilles. En outre, Saint-Edme engagea, pour six annnées, le meilleur Pierrot de l'époque, l'italien Belloni, moyennant 1.500 livres qu'il s'obligeait à lui payer chaque année pour la durée de la foire. De son côté, Mme de Baune, rivalisant de diligence, recruta un autre Italien nommé Toscano comme danseur de corde.

Néanmoins, malgré leurs efforts, ni Saint-Edme, ni

Mme de Baune n'eurent un grand succès en 1716. Leurs opéras-comiques, appelés *le Temple de l'ennui, le Tableau du mariage, l'École des amants,* firent des recettes médiocres.

Le public fut seulement attiré au théâtre de Mme de Baune par les exercices acrobatiques de Toscano et aussi par la grâce et les charmes d'une très jolie élève, Rosette, que celui-ci avait amenée avec lui. Mais, un beau soir, Rosette se fit enlever et ne revint pas. Toscano inconsolable rompit son engagement; il se retira en province où il se fit, dit-on, dentiste, et acquit une grande réputation comme opérateur. Mme de Baune perdit ainsi le meilleur sujet de sa troupe.

Un nouveau théâtre avait été ouvert à la foire, depuis 1713 par l'Italien Constantini, dit Octave, ancien acteur de la Comédie italienne qui avait réuni les débris de la troupe d'Alard. Il était peu fréquenté; mais, en 1716, D'Orneval y donna une pièce intitulée *Arlequin traitant,* qui attira le public par un intérêt d'actualité. On parlait beaucoup, à cette époque, des friponneries de plusieurs traitants et financiers; une chambre de justice venait même d'être instituée pour les juger. La pièce de D'Orneval mettait en scène Arlequin devenu traitant et se livrant à mille fourberies pour tromper son compère, le banquier Barberin, aussi bien que ses propres commis. Le dialogue était rempli d'épigrammes et d'allusions que les spectateurs saisissaient avec joie; au milieu d'une tirade, Arlequin désignait du doigt un spectateur qui, se levant furieux, lui jetait son gant à la figure; la garde arrivait, et le pseudo-financier spectateur disparaissait dans la coulisse.

Cette même foire de 1716 vit éclore le café Procope. L'Arménien Pascal qui avait le premier, en 1672, ouvert une *maison de café,* y avait eu pour garçon un Sicilien

nommé François-Procope Couteaux ou Coltelli qui, à son tour, dès 1702, s'établit en face du nouvel hôtel de la Comédie française. En février 1716, ce Procope-Couteaux était propriétaire de trois loges contiguës à la foire Saint-Germain, et, les réunissant, en fit une seule grande salle, luxueusement ornée, qui devint à la mode.

De 1717 à 1722, la foire fut assez morne. La passion du jeu s'était portée sur les actions de la Compagnie des Indes, et les joueurs délaissaient les anciennes blanques ou loteries. Bientôt la crise financière éclata; le papier-monnaie fut déprécié, les espèces étaient rares. Buvat, dans son Journal de la Régence, raconte qu'à la foire Saint-Germain les marchands fixaient leurs prix aussi haut qu'ils voulaient parce qu'on ne les payait qu'en billets de banque.

Du côté des spectacles, les affaires n'allaient pas mieux; Saint-Edme et la dame de Baune plaidèrent l'un contre l'autre au sujet de la concession consentie pour quinze ans par l'Académie royale moyennant une redevance annuelle de 35.000 livres. Puis, ne pouvant plus payer, ils sollicitèrent la résiliation de ce traité. Néanmoins, la Comédie française ne cessait pas de surveiller les théâtres de la foire, et de faire dresser, à toute occasion, des procès-verbaux constatant les contraventions commises par Bertrand, Octave et autres. Elle parvint à obtenir, en 1719, que, par ordre du régent, tous les spectacles forains furent fermés. Mais en 1720 et 1721, la misère était telle qu'on toléra leur réouverture. Les recettes étaient bien faibles. Saint-Edme, ne pouvant plus jouer de pièces, fut réduit à montrer un *âne volant* qu'il faisait tout simplement glisser sur une longue corde du haut en bas de son théâtre.

La foire ne laissait pas pourtant d'être fréquentée, car en février 1721 elle fut le théâtre d'une bataille qui se prolongea pendant trois jours entre les pages du roi et des princes et ceux des ambassadeurs étrangers auxquels les premiers voulaient interdire l'entrée des théâtres. Le guet intervint, fut battu et mis en fuite. L'avocat Barbier, dans son journal, après avoir conté cette échauffourée, conclut philosophiquement ainsi : « On a apaisé cela. »

Quelques semaines plus tard, le 4 mars, une nouvelle émeute du même genre éclata encore à la foire. C'étaient cette fois, les laquais des princes, ducs, et seigneurs de la Cour qui s'étaient donnés rendez-vous pour forcer l'entrée des spectacles. On fut forcé de réquisitionner les soldats aux gardes qui arrivèrent baïonnette au canon et finirent par avoir raison des mutins. On fit prisonniers plusieurs laquais du prince de Conti et du duc de Bouillon, et Barbier trouva la chose plus grave qu'en février, car il termine en disant : « On verra ce qu'on en fera. Cela mérite punition, c'est presque une sédition, et tout le faubourg Saint-Germain était en alarme. » Pierre de L'Estoile, en 1605, racontant semblable aventure, déplorait ces conséquences habituelles des fêtes foraines; en 1721, Barbier était plus tolérant.

Un autre avocat qui écrivait aussi son Journal, Mathieu Marais, envisageant les choses autrement, se lamentait à la même époque sur les libertés irrespectueuses que les montreurs de marionnettes à la foire se permettaient à l'égard des princes et ducs. En effet, en 1721, deux scandales d'ordre différent se produisirent au faubourg Saint-Germain, et, après avoir défrayé les conversations de la cour et de la ville, furent exploités à la grande joie du public dans les baraques de la foire.

La première de ces aventures fit le sujet d'une chanson trop risquée pour être rapportée ici. Une jeune femme du monde, connue pour son dévergondage, Mme de Saint-Sulpice, soupait en compagnie du duc de Bourbon, du comte de Charolais, de la marquise de Prie et quelques autres. Le feu prit à ses jupes, elle fut horriblement brûlée, et l'on raconta que c'était par suite de l'explosion d'un pétard que le duc de Bourbon s'était amusé à glisser sous la robe de la malheureuse. Quelques jours après, à la foire Saint-Germain, Polichinelle racontait à son compère que des grenadiers étaient venus voir sa femme, lui avaient mis un pétard sous sa jupe, etc... le tout assaisonné des lazzis qu'on peut imaginer, sur le compte du grenadier coupable et de sa victime.

Presque en même temps, en février 1721, autre aventure moins tragique : le duc de La Force, pair de France, vice-Président du Conseil des finances, fut accusé de tenir, en fraude de la Régie, un commerce clandestin d'épiceries dans son hôtel de la rue Taranne. Une perquisition fut ordonnée, mais lorsque les agents se présentèrent pour y procéder, le duc s'opposa à leur entrée et leur livra bataille avec ses gens. Le duc de La Force fut alors *décrété,* c'est-à-dire cité en justice, pour rébellion. Là-dessus, Polichinelle, à la foire, s'écriait : « Compère, je suis *en décret,* et cela me fâche beaucoup. — Tu es en décret, répondait l'autre, *il n'y a qu'à te purger* » (calembour juridique sur la purge des inscriptions hypothécaires après une vente immobilière en décret). « — Oh! répliquait Polichinelle, s'il ne tient qu'à me purger, *j'ai chez moi bien de la casse et du séné*, et je me purgerai tant que je me guérirai du décret. » Le public riait, et applaudissait l'allusion au cas du noble duc, et aux provisions secrètes d'épiceries entassées

dans son hôtel. Le sage Mathieu Marais observait alors tristement : « c'est ainsi que les princes sont joués par les marionnettes. »

En 1722, les spectacles de la foire Saint-Germain reprirent faveur malgré les persécutions dont ils étaient l'objet de la part de la Comédie française et de ses puissants protecteurs.

Francisque, ancien acteur des troupes Saint-Edme et de Baune avait, à son tour, en 1720 et 1721, obtenu la permission de faire chanter sur son théâtre, et avait eu quelque succès. Il porta ombrage aux Comédiens du roi qui lui firent refuser la même permission pour 1722, et renouveler l'interdiction de jouer des scènes dialoguées. Pour son bonheur, il rencontra Piron qui lui proposa une pièce bizarre intitulée *Arlequin Deucalion* où il esquivait, comme on va le voir, les rigueurs de la police. Arlequin, représenté par Francisque se livrant seul sur le théâtre à maintes culbutes merveilleuses, cherche dans tous les coins du Parnasse des pierres pour en faire des hommes et des femmes, comme Deucalion. De tous côtés sortent en gambadant des personnages mythologiques qui ne répondent rien au monologue intarissable d'Arlequin. Puis se rencontre un vieux pantin de bois qui se met à parler dans le baragouin de Polichinelle avec sa *pratique*. Ce langage spécial n'était pas du domaine de la Comédie française; il n'y avait donc pas dialogue. Cette première pièce de Piron, bourrée d'épigrammes, de plaisanteries à l'adresse des deux grands théâtres et de leurs privilèges, fut considérée comme un vrai chef-d'œuvre.

A la fin de la foire, en mars, Francisque, enhardi par les applaudissements du public, osa faire représenter une autre pièce avec couplets, de Piron, *l'Antre de Trophonius*

où de nombreux acteurs jouaient et parlaient librement. On se trouvait alors en semaine sainte, les théâtres officiels étaient fermés; la foire seule avait la prérogative singulière de continuer ses ébats sous la protection des abbés de Saint-Germain des Prés. Il n'y eut pas de poursuites.

Durant ces exploits de Francisque, ses émules n'étaient pas restés oisifs. Fuzelier, Lesage et D'Orneval, furieux de ne pouvoir faire jouer leurs pièces, s'étaient associés pour louer, sous le nom de Delaplace, une grande loge dans laquelle ils firent paraître des marionnettes dont ils disaient eux-mêmes les rôles. Ils représentèrent ainsi avec un grand succès une parodie appelée *Pierrot Romulus ou le Ravisseur poli*. C'était la caricature assez réussie de la tragédie de *Romulus* par De La Motte qui se jouait alors à la Comédie française. Le fondateur de Rome y devient un bon jeune homme amoureux, timide et trop respectueux de la belle Hersilie, fille du roi des Sabins, Tatius, qu'il a enlevée. Dans la première scène, Hersilie et sa suivante Sabinette se font leurs confidences, et cette dernière s'écrie :

Quoi! depuis une année entière que Romulus vous a enlevée dans cette maudite foire où nous voici encore, il n'a fait que pleurer à vos genoux comme un veau!

Hersilie (sur l'air : Lon lan là, derirette)
Cesse de blâmer un amant
Qui m'aime si parfaitement.

Sabinette (d'un ton moqueur)
Lon lan là, derirette.

Hersilie.
Ah! c'est un ravisseur poli!

Sabinette
Lon lan là derira.

Hersilie (sur l'air : L'amour n'a-t-il donc que cela ?)
Pour mes seuls appas
Romulus respire ;
Il se plaint tout bas,
Sans cesse il soupire,
Il souffre, hélas !...

Sabinette.

Ah ! le pauvre sire !
O lon lan là,
Ne vous veut-il donc que cela ?
Ça n'était pas la peine de vous enlever.

Hersilie.

Point de plaisanteries, Sabinette.

Sabinette.

Je ne plaisante point. L'année passée il invita les Sabins et les Sabines à la foire de poterie qu'il établit. Les fripons de Romains, en nous voyant promener dans la foire, s'écrient,

(sur l'air : Ah mon Dieu ! que de...)
Ah ! mon Dieu ! que de jolies filles
Que l'on voit ici !

A ces douces paroles, les Sabines minaudent, les Romains les abordent, en leur présentant du croquet et des ratons ; et puis, crac, ils nous enlèvent.

Le dialogue, entremêlé de couplets, continue sur ce ton. Sabinette explique très drôlement que son ravisseur à elle n'a pas été si respectueux que Romulus pour Hersilie. Puis Romulus arrive, déclare timidement sa flamme ; mais on lui annonce l'entrée des Sabins dans la ville, il court aux armes en chantant :

Oh ! je suis en colère !
Je vais tant battre Tatius
Qu'il sera mon beau-père.

Cette parodie gaie, courte et agrémentée de nombreuses chansons souvent risquées, eut un grand succès, bien qu'elle ne fût jouée que par des marionnettes. Tout Paris vint la voir, et le Régent se la fit jouer pour lui à deux heures du matin après la représentation publique.

La foire Saint-Germain reprenait donc son éclat. En 1723, elle eut l'honneur d'être ouverte par le jeune roi Louis XV en personne, alors âgé de treize ans, qui se promena à pied au milieu des boutiques, accompagné de M. d'Argenson.

La Comédie française et l'Académie royale, de meilleure composition que par le passé, semblaient disposées à tolérer les empiètements des forains. Ceux-ci en profitèrent largement, et, pendant près de trois mois, de février à avril, quatre théâtres importants, sans parler des petits spectacles de second ordre, se partagèrent à la foire la faveur du public.

Le plus grand succès fut pour *l'Endriague*, parodie-féerie jouée sur le théâtre de Dolet et Delaplace. C'était un véritable opéra-bouffe dont le livret était de Piron, et la musique de Rameau, le grand compositeur français, auteur de *Castor et Pollux* et autres ouvrages connus. Il n'est malheureusement rien resté, ou du moins jusqu'à ce jour il n'a été rien retrouvé de cette petite partition de Rameau, qui fut son début au théâtre. Mais nous avons le poème de Piron, qui est une parodie amusante du grand opéra de Quinault et Lulli, *Persée*. Le titre de la pièce, *l'Endriague* est le nom du monstre marin habitué à dévorer de jeunes vierges, et représenté sur la scène par un immense crocodile en carton ouvrant une gueule gigantesque, et mis en mouvement par quatre hommes cachés dans ses énormes pattes. La jeune princesse Grazinde,

comme Andromède dans l'opéra, est livrée à ce dragon pour apaiser la colère du mauvais génie qui, tenant l'emploi de Méduse, change en blocs de pierre les habitants du pays. Mais, à la différence d'Andromède qui est délivrée par Persée avant l'instant fatal, Grazinde est avalée par le monstre dans le ventre duquel elle est emprisonnée. Après mille bouffonneries de divers personnages épisodiques, survient Arlequin en quête de son maître le chevalier errant Espadavantavellados qui, lui-même, cherche Grazinde sa Dulcinée. Un génie invisible annonce que Grazinde est dans le ventre du monstre; Arlequin, dont le rôle était joué par Francisque, saute la rejoindre en faisant une pirouette dans la gueule qui s'ouvre devant lui; il ressort peu après, par l'autre orifice de la bête fantastique, en exécutant, dit une note de l'auteur, un merveilleux saut périlleux. Puis a lieu le combat épique livré par le chevalier au dragon pour délivrer sa belle; Arlequin y prend encore part en renouvelant, en sens inverse, son exploit précédent. Toutes ces scènes burlesques accompagnées de plaisanteries assez salées, tantôt parlées, tantôt chantées, parodiant le poème de Quinault, furent applaudies avec enthousiasme. Francisque était un Arlequin d'une agilité incomparable; Dolet, l'un des directeurs de la troupe, jouait au naturel le rôle niais du fils du roi; enfin le rôle de Grazinde était tenu par une délicieuse débutante de quinze ans à peine, réservée à un brillant avenir, la demoiselle Petitpas qui entra ensuite comme danseuse à l'Académie royale.

L'Endriague a fait époque dans les spectacles forains, et il est intéressant de retenir qu'à cette occasion le grand Rameau fit sa première œuvre de musique dramatique à la foire Saint-Germain.

Une autre troupe, celle de Dominique et Legrand, obtint

la même année, un succès analogue dans une parodie de la tragédie *Inès de Castro* qu'on jouait alors à la Comédie française. C'était écrit en vers burlesques d'un bout à l'autre, sous le titre *Agnès de Chaillot* sans aucuns couplets ni airs chantés. Mais le *clou,* comme on dit maintenant, était le divertissement final avec chœur suivi d'un vaudeville dont chaque couplet (il y en avait 365, mais cinq seulement ont été imprimés avec la pièce), se terminait par ce refrain : *J'en dis du mirliton.* Or, au commencement de 1723, une modiste du Palais-royal avait inventé une coiffure nouvelle qu'elle avait nommée un *mirliton.* Une chanson, interdite par la police, mit le mot à la mode; on parla en *mirliton,* on s'habilla en *mirliton;* même les écus et les louis frappés au millésime de 1723 furent appelés des *mirlitons,* et ont gardé ce surnom. On devine par suite le succès d'*Agnès de Chaillot* avec ses 365 couplets de *mirlitons.*

Deux autres troupes encore, celles de Restier et de Bienfait, jouèrent en 1723 et 1724 diverses pièces de Piron et Lesage.

Enfin un nouveau personnage entreprit de réouvrir un Opéra-comique à la foire Saint-Germain, c'était le fournisseur de chandelles des théâtres de Paris, nommé Honoré. Grâce aux influences dont il disposait, il obtint l'autorisation officielle, fit agencer et orner brillamment une salle et l'inaugura le 3 février 1725 par une pièce de Piron, *les Chimères,* en deux actes et un prologue, agrémentée de ballets et de beaux décors.

A la faveur de tous ces théâtres qui attiraient la foule, la foire avait repris une grande animation. Aussi, les maisons de jeu qui avaient été vainement prohibées par Louis XIV, mais étaient peu fréquentées de 1719 à 1722, virent revenir de nombreux amateurs. On lit dans les *Mé-*

moires d'un soldat de l'ancien régime (1) qu'en arrivant à Paris, il voulut risquer au jeu ses dernières ressources, et, pour cela, se rendit de suite à la foire :

C'était alors, dit-il, le temps de la foire Saint-Germain en 1723, mais j'eus le malheur de perdre pendant vingt jours de suite; je dis perdre, parce que les jours que je jouai le plus heureusement, je me retirai sans perte, ou tout au plus avec un demi-louis d'or de gain.

L'année suivante, en février 1724, il recommence :

Pendant ce temps-là, je tentai fortune à la foire Saint-Germain où je ne fus pas malheureux, m'étant vu du commencement en gain de deux mille écus... Ayant reperdu à la foire une partie de ce que j'avais gagné, je me trouvai si fort obéré que je fus obligé de diminuer beaucoup mon jeu.

L'empressement des joueurs ne manqua pas d'appeler aussi à la foire de nombreux filous. Les précieuses Archives de la Bastille nous fournissent à ce sujet de curieux détails qui font bien revivre ce monde mélangé circulant autour des loges de la foire Saint-Germain. En février 1724, le commissaire préposé à la surveillance des boutiques adresse au lieutenant général de police une liste de vingt individus, presque tous anciens laquais sans places, signalés comme joueurs de profession, *bonneteurs*, trichant à l'aide de dés faux ou plombés. C'est d'abord un sieur Boulanger dit *Tonton;* « on trouvera dans ses poches, dit le rapport de police, un toton avec lequel il friponne les personnes qui jouent avec lui. » Puis vient une série d'autres *ci-devant laquais hors de condition* qui jouent avec des dés pipés; puis Pierre Quain dit *Fontainebleau*, soldat

(1) *Souvenirs et mémoires,* 3e année, p. 506, et suiv.

aux Invalides; puis René Piron dit *Tourangeau*, ancien domestique du lieutenant général de police lui-même; puis un Suisse, *Fribourg*, déjà arrêté antérieurement comme bonneteur à la foire Saint-Germain. Quelques jours après, sur lettres de cachet, ils sont tous arrêtés à la foire et envoyés à la prison de Bicêtre. Il protestent naturellement de leur innocence, et plusieurs sont relâchés après quelques jours de détention, sur les sollicitations de leurs familles; *Fontainebleau*, qui est estropié, est remis aux Invalides, et *Fribourg* s'enrôle au régiment suisse. Presque chaque année, le lieutenant de police ordonne des râfles du même genre. Le 12 mars 1728, le rapport du commissaire fait l'observation suivante :

De tout temps, il y a eu des gens à la foire associés ensemble pour filouter au jeu, et voici comment ils s'y prennent : ils sont quatre à une table où ils font semblant de jouer sérieusement, lorsqu'il vient un cinquième ou un sixième; ils font si bien qu'ils ont leur argent en jouant avec des dés pipés ou d'une mauvaise coupe qu'ils substituent aux bons...

puis, il donne une liste d'individus se livrant à ces filouteries. Il est amusant de constater, en passant, que le procédé n'a pas changé pour les bonneteurs modernes qui amorcent aujourd'hui de la même manière les parieurs crédules.

En mars 1729, nouvelle liste de joueurs de profession signalés au lieutenant de police; on remarque parmi eux un sieur Desrochons qui est déguisé en abbé. Le commissaire, à la fin de son rapport, observe sagement « qu'il est nécessaire de purger la foire d'aussi mauvais sujets, et d'écarter ceux qui ne sont pas connus ».

La police est d'ailleurs souvent forcée d'intervenir pour d'autres causes que les tricheries au jeu. Le 19 mars 1724,

au théâtre des danseurs de corde, l'acteur Dolet, en Arlequin, se met à apostropher dans la salle à plusieurs reprises une jeune fille contre laquelle il a sans doute quelques griefs. Il l'invective si violemment qu'il la fait huer par les spectateurs. Deux jeunes gens qui accompagnent la demoiselle vont trouver Dolet dans la coulisse « et veulent lui couper le visage ». Tapage, scandale, intervention du commissaire, et, comme Dolet annonce insolemment qu'il recommencera, on l'envoie en prison. Une autre fois, c'est un individu qui trouble une représentation, il est envoyé à Bicêtre; ce sont deux marchands qui s'opposent à la visite de leurs boutiques par l'inspecteur ambulant et le chassent en le menaçant; ils sont conduits à l'Abbaye. Ou bien encore, c'est le valet de chambre de M. de Ximénès qui veut entrer de force au théâtre de Restier; la dame Restier, qui est à la porte, l'en empêchant, il lui donne deux coups de poing sur la tête; il est mené en prison, mais, au bout de quatre jours, relâché à la demande de M. de Ximénès. C'est aussi un maréchal des logis du régiment de Roussillon qui trouble le spectacle de Manfredi, joueur de marionnettes, en donnant des coups de pieds dans le ventre d'un petit cheval « qui fait des tours de gentillesse ». Ce mal appris est envoyé au Fort-Lévêque d'où il ne sort que cinq jours après sur la réclamation de son capitaine.

Ces petites exécutions policières montrent le mouvement, l'animation de la foire, mais prouvent en même temps qu'une surveillance sérieuse et parfois sévère y était pratiquée.

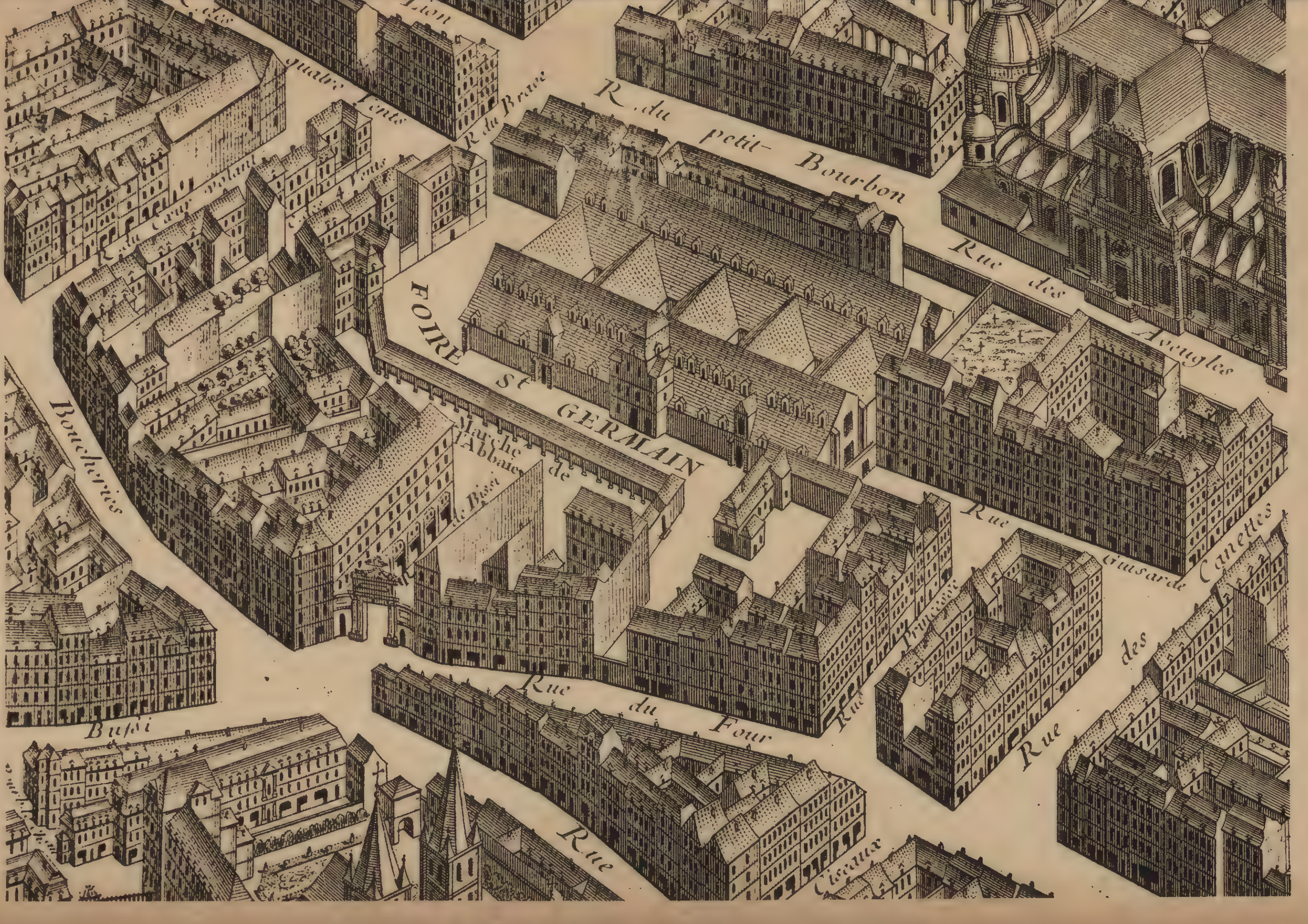
Germain Brice résumait d'ailleurs exactement l'aspect de la foire Saint-Germain vers 1725 dans sa *Nouvelle Description de Paris :*

On y vend, dit-il, toutes sortes de choses excepté des livres et des armes... On y voit des boutiques remplies de riches marchandises et de curiosités qui attirent un grand concours, principalement le soir qui est le temps où l'affluence est toujours plus nombreuse que dans le reste de la journée, et où les joueurs de profession ne manquent jamais de se rendre pour faire des coups funestes à la bourse des dupes, dont le nombre n'est pas petit en cette ville.

V

DE 1726 A 1751.

En 1726, la foire Saint-Germain subit une grave mutilation par suite de l'expropriation ordonnée en vue de l'établissement d'un marché permanent. Depuis longtemps, dès 1675, les Abbés de Saint-Germain avaient sollicité et obtenu du roi l'autorisation de créer, sur le préau de la foire, un marché devenu indispensable aux besoins de l'alimentation du quartier. Mais des concessions de terrains avaient été consenties par l'Abbaye à des particuliers, et l'on se rappelle que ceux-ci en avaient été reconnus légitimes propriétaires. Il fallait les faire déguerpir et les puissants Cardinaux Abbés de Saint-Germain rencontraient la plus énergique résistance. Après une série d'arrêts et lettres patentes de 1675, 1693, 1700, 1702, 1715 prescrivant des enquêtes sur la commodité on l'incommodité du marché projeté, constatant son utilité publique, déterminant les plans et limites des terrains à employer, les conditions d'exécution, le règlement des indemnités à payer, etc., il fut enfin ordonné définitivement par deux arrêts des 8 octobre et 7 décembre 1721 que les propriétaires des mai-



EXTRAIT DU PLAN DE BRETEZ (dit de Turgot) — 1739

sons et places comprises dans l'emplacement du marché seraient tenus de les abandonner moyennant indemnité à régler de gré à gré, ou fixée par trois experts. Deux maisons appartenant aux héritiers de Beyne se trouvaient atteintes par cette expropriation pour cause d'utilité publique, et c'était justement là qu'était installé l'Opéra-comique. Une première estimation par un seul expert évalua ces deux maisons à 82.000 livres; les propriétaires réclamèrent une deuxième expertise qui en porta la valeur à la somme de 112.809 livres 7 sols 6 deniers, qu'il fallut payer aux héritiers de Beyne. Le Cardinal de Bissy, Abbé de Saint-Germain, fut autorisé à faire un emprunt de 320.000 livres pour subvenir aux dépenses de cette acquisition et des travaux de construction. Enfin, en 1726, conformément aux charges et conditions imposées par lettres patentes, l'Opéra-comique fut démoli, le terrain du marché fut enclos d'un mur le séparant de la foire, l'indemnité fut réellement payée aux héritiers de Beyne suivant quittance par devant Meunier notaire, et le Cardinal fit procéder à l'installation du marché pour lequel une large entrée de huit toises (seize mètres) fut ménagée sur la rue du Four.

L'Opéra-comique ainsi expulsé du préau de la foire, fut réinstallé par Honoré, rue de Bussy, dans l'ancien jeu de paume de l'Étoile (au n° 12 actuel). C'est dans ce nouveau local que furent données, à partir de 1729, les représentations permises pendant la durée de la foire Saint-Germain. On y joua avec succès en février et mars 1729 diverses pièces de Fuzelier, Panard et Pontau, comme *Achmet et Almanzine, Pierrot Tancrède, l'Amour et la Nécessité,* avec ballets et chants dont la musique fut composée par Gilliers. Le public s'amusa particulièrement d'une

parodie de la *Boîte de Pandore* qui se jouait alors à la Comédie française, et où Panard imagina d'introduire un ballet dansé par toutes les maladies; on y voyait un pas de deux exécuté par la Migraine et la Paralysie, un pas seul par le Transport au cerveau, etc.

Les autres théâtres de Dolet, Dominique, Restier, quittèrent aussi la foire à la suite de l'Opéra-comique.

La foule, s'arrêtant rue de Bussy, n'entrait guère à la foire; les marchands se plaignirent de ne rien vendre, et bientôt plusieurs boutiques restèrent fermées. Les syndics, inquiets, convoquèrent tous les propriétaires des loges à une assemblée générale pour aviser aux mesures à prendre. L'opinion unanime fut qu'il fallait créer à la foire une salle de spectacle pour y rappeler les promeneurs en même temps que les acheteurs. En conséquence, les syndics adressèrent au roi, en 1729, une requête à l'effet d'être autorisés à faire construire un théâtre entre les deux halles couvertes. Ils exposèrent leurs doléances, la désertion de la foire, la dépréciation de ces loges qui étaient leurs fortunes, et concluèrent :

Que le seul expédient pour prévenir leur ruine totale était de faire construire une salle de théâtre dans l'enceinte et sous le couvert de la foire, ce qui procurera l'agrément et la commodité du public qui, depuis quelques années, est obligé d'aller de ladite foire, à des rues éloignées pour assister aux spectacles qui en dépendent; ainsi les marchands pourront trouver dans la fréquentation de la foire devenue pour lors un lieu de spectacle et de promenade tout ensemble, le débit certain de leurs marchandises; et les propriétaires rentreront par là dans la jouissance d'un revenu, dont la privation les a fort incommodés.

Cette requête ne fut pas immédiatement accueillie; ce

ne fut qu'une année après, le 25 novembre 1730 qu'un arrêt du Conseil donna l'autorisation demandée. Les travaux de construction du nouveau théâtre furent assez longs, car on ne trouve pas trace de représentations dans ce local avant 1732 ou 1734. Pendant ce temps, la foire languissait et de son côté l'Opéra-comique, rue de Bussy, faisait de mauvaises affaires, malgré la collaboration de Favart qui y donnait sa première pièce en 1734.

En 1735, les choses prirent meilleure tournure. Restier avait réuni une bonne troupe de danseurs et pantomimes avec laquelle il exploita habilement la nouvelle salle ; il réussit à y attirer la foule. Pontau, qui avait repris la direction de l'Opéra-comique, quitta la rue de Bussy et s'installa dans un local nouveau, luxueusement décoré, à la porte même de la foire, dans le cul-de-sac de la rue des Quatre-Vents. Il y fit jouer plusieurs pièces de Panard, de Favart, et de Carolet qui eurent quelque succès.

Cependant, durant les années suivantes, de 1736 à 1743, l'Opéra-comique déclina ; un grand nombre de petits ouvrages s'y succédèrent rapidement sans gloire ni profit pour les auteurs et le directeur. Par une conséquence presque forcée, les acteurs et musiciens mal payés furent aussi mal recrutés, et le public délaissa ce mauvais spectacle. Le malheureux Pontau ne pouvant payer sa redevance à l'Opéra, fut poursuivi, condamné, saisi, et tomba en complète déconfiture.

En revanche, le nouveau théâtre dirigé par Restier et son beau-frère le danseur de corde Lavigne, dont la veuve prit la place peu de temps après, devint de plus en plus fréquenté. Sa troupe de sauteurs et pantomimes anglais et italiens, devint célèbre sous le nom de *grande troupe étrangère des danseurs de corde.*

La foire Saint-Germain redevint à la mode. En 1738, un homme fort habile dont le nom est devenu légendaire, Guillaume Nicolet, le premier de la dynastie des Nicolet, achetait sous la halle couverte du côté de la rue de Tournon quatre loges et demie moyennant 4.200 livres pour y installer un jeu de marionnettes. Il prenait dans son acte d'acquisition la seule qualité de *maître de danse*. Cependant, comme Nicolet avait alors cinquante et un ans, il y a lieu de présumer qu'il ne débutait pas dans la carrière des *Petits comédiens de bois*, comme il nommait son théâtre, et que, s'il se rendait acquéreur de quatre loges et demie, c'était en vue d'une entreprise déjà connue de lui et prospère.

Plus tard, d'ailleurs, en 1754, en 1756, Nicolet devait encore s'agrandir en achetant successivement plusieurs autres loges. Après sa mort survenue en 1762, sa veuve et ses deux fils restèrent fidèles à la foire Saint-Germain où leur spectacle était populaire, et, en 1788, Jean-Baptiste Nicolet, fils aîné de Guillaume, était personnellement propriétaire de quinze loges et demie.

La foire reprenant ainsi faveur, une tentative heureuse releva momentanément l'Opéra-comique abandonné dans la rue des Quatre-Vents. Un aventurier singulièrement hardi et remuant, Jean Monnet, tour à tour éditeur, écrivain satirique emprisonné pour ses chansons, coureur de ruelles et de grands chemins, obtint de Thuret, directeur de l'Opéra, de prendre la place de Pontau dépossédé de son théâtre par ordre de justice. A la fin de 1743, aidé de Favart dont il avait fait son régisseur, il réussit à réunir une excellente troupe dont faisait partie la demoiselle Chantilly qui allait devenir, en 1745, la célèbre Mme Favart. Puis il monta, pour la foire Saint-Germain de 1744, une

pièce en trois actes avec couplets et vaudevilles sur airs connus, composée par Favart d'après un conte de Duclos, intitulé *Acajou* d'après le nom du principal personnage.

La donnée en était assez enfantine : Podagrambo et Arpagine, tous deux sorciers, mariés ensemble, ne s'aiment pas; le mari est épris de la jeune Zirphile, et la femme est amoureuse du naïf Acajou, mais ils ne réussissent ni l'un ni l'autre à obtenir les faveurs qu'ils désirent. Dans le premier acte, Arpagine pour faire l'éducation d'Acajou lui fait donner des leçons par une série de professeurs grotesques; le maître d'armes est un médecin nommé Mortifer, le maître de musique est l'avocat Glapissant, le professeur de mathématiques est le poète Métromane, etc..., et l'on devine les plaisanteries mises en couplets chantés par ces personnages. L'acte se termine par une danse de magots. Au deuxième acte, c'est Zirphile qui est poursuivie par les assiduités burlesques de Podagrambo, et défendue par la bonne fée Ninette qui finit par l'enlever dans les airs. Mais Podagrambo luttant de sortilèges pour conquérir sa belle, il se trouve que Zirphile est partagée en deux, son corps étant chez le sorcier, et sa tête dans la lune. Enfin, le troisième acte se passe dans la lune, et offre comme attrait principal un grand ballet de nains. A dire vrai, cette féerie paraît assez médiocre. Cependant le succès fut tel que ce devint un événement théâtral, et que certains historiens ont vu là, à tort selon nous, l'origine de notre opéra-comique actuel. Desboulmiers raconte que l'affluence du public devint si grande qu'un jour les barrières furent brisées, le théâtre envahi par les spectateurs.

L'Académie royale et la Comédie française s'émurent

de cet engouement du public, d'autant plus que certains acteurs de la troupe de Monnet imitaient en charge et ridiculisaient ceux qui prétendaient être les maîtres de l'art théâtral. Un nouveau directeur de l'Opéra n'hésita pas à rompre le bail consenti à Monnet par son prédécesseur, et à prendre pour son compte l'exploitation de l'Opéra-comique.

Il monta pour la foire de 1745 une parodie de *Thésée* qui n'eut d'autre succès que de donner lieu à un incident carnavalesque raconté par les gazetiers d'alors : Thésée arrivait en scène à cheval sur un bœuf gras qui était figuré par deux hommes cachés sous une toile peinte, le premier debout, un peu incliné seulement pour soutenir la tête de l'animal, le second tout courbé, s'appuyant sur le bas des reins de son camarade. Celui qui formait le train de derrière du bœuf dans la posture gênante que l'on comprend, fut, le jour de la première représentation, horriblement incommodé par le fait de l'autre; pour se venger, il le mordit violemment; les spectateurs entendirent alors un cri ou un mugissement terrible, et virent le train de devant du bœuf se séparer et s'enfuir, ce qui fit tomber à terre de la façon la plus burlesque le malheureux Thésée entre les deux moitiés de sa monture.

Les comédiens du roi n'étaient pas désarmés; ils protestèrent encore contre l'Opéra-comique, même exploité ainsi par l'Opéra, et firent si bien qu'un arrêt du Conseil de 1745 ordonna la fermeture complète de la salle. Pendant sept années, jusqu'en 1752, il n'y eut plus aucun vrai théâtre à la foire Saint-Germain; on n'y vit que des pantomimes, des jongleurs et des exhibitions de curiosités de toutes sortes.

En 1746, c'est la troupe anglaise de la dame Sanham qui paraît le plus en faveur.

En 1747, c'est Paulini, physicien italien, qui étonne le public par ses expériences d'électricité.

En 1748, de nombreuses attractions sont offertes aux badauds. Toscani fait voir dans un *Théâtre pittoresque* dont il est l'inventeur, des montagnes, des châteaux, des marines, des maisons, etc... « et, ce qui est le plus surprenant, dit son affiche, on y voit une tempête, la pluie, le tonnerre, des vaisseaux qui périssent, des matelots qui nagent, etc... ».

Un peu plus loin, on rencontre un *Palais magique* où, « d'heure en heure, un Mercure galant automate... répond aux questions qu'on lui fait... et va jusqu'à savoir les pensées et deviner ce qu'on a fait. »

Dans une autre partie de la foire, rue Traverse, on a le spectacle d'une *vache extraordinaire*. Elle a, dit l'affiche, « vingt-six ans d'âge, deux têtes et cinq jambes; l'une de ses têtes ressemble à un homme vivant dont les cheveux sont blancs comme neige et la barbe noire qu'on rase tous les huit jours... elle a une jambe de cerf, un pied d'élan, deux griffes d'aigle... elle a fait douze veaux, dont l'un a une patte de loup. »

Enfin, à cette même foire de 1748, rue de la Chaudronnerie, se trouve l'illustre Billard, « joueur de gobelets, grand mathématicien », surtout montreur de curiosités. Il exhibe notamment deux animaux sauvages; « l'un amené de la montagne déserte de la Barbarie, est engendré par deux rares animaux de différentes espèces. Sa tête est fort grosse, tirant sur le mouton, et en dos d'âne comme celle d'un cheval d'Espagne. Il a de fort belles cornes, des oreilles de biche, le visage et le col d'un cerf... le dos d'un chameau, la croupe d'un cheval, la queue d'un chien, etc... Il a six pieds de hauteur, etc. L'autre animal sauvage vient

des côtes de Guinée. Il a deux pieds et demi de hauteur, et représente en quelque façon la figure humaine. On l'habille comme une personne. Il fait quantité de tours surprenants... »

En 1749, le grand succès de la foire fut pour un rhinocéros qu'on exhibait à la porte de la rue des Quatre Vents. Une affiche ornée du portrait de l'animal contenait un long boniment sur les mœurs des rhinocéros, la capture du monstre, sa description, son énormité etc. Il excitait la curiosité à un si haut point, l'affluence du public pour le voir était si grande qu'on remarqua qu'il attirait autant de monde que la tragédie de *Sémiramis* de Voltaire qu'on jouait alors à la Comédie. Le poète La Chaussée, dont la pièce *l'Ecole de la jeunesse* était fort délaissée, déplorait cette perversité du goût. Piron s'en amusa dans une épigramme :

O temps, ô mœurs, s'écriait La Chaussée,
Siècle pervers qui fuit la guérison !
Quoi ! mon *École* est ainsi délaissée
Et le carême est ma morte saison,
Tandis qu'on voit contre toute raison
Deux monstres faits et bâtis, Dieu sait comme !
Deux vilains riens attirer les badauds !
Méritent-ils seulement qu'on les nomme ?
Sémiramis et le *Rhinocéros ?*

On inventa une coiffure *à la rhinocéros* ornée d'une plume légère imitant la corne du monstre, et d'un ruban ressemblant à sa queue. Cet ajustement fit fureur. Un poème en prose divisé en six chants, intitulé *le Rhinocéros*, raconta une suite d'aventures galantes attribuées à l'influence magique de cet étonnant animal. On y trouve en même temps une description de la foire Saint-Germain qui nous



AFFICHE DU RHINOCÉROS MONTRÉ A LA FOIRE EN 1749

Musée Carnavalet

en fait connaître les plaisirs et les allures juste au milieu du XVIII[e] siècle, en 1749 :

Une multitude de personnes de tout âge et de tout sexe y entrait tumultueusement. Mille voix confuses et les sons d'une infinité d'instruments de toute espèce se répandaient au dehors de l'édifice.

C'est ici, dit Gasmeser, le lieu charmant où se renouvellent chaque année des jeux, des danses bouffonnes et mille récréations ingénieuses. Momus et la Folie, dieux tutélaires de cette ville, sont les ordonnateurs des fêtes qui s'y donnent; ils sont en possession d'y attirer la foule toujours renaissante des badauds avides d'amusemens et de nouveautés.

Tout ce que les deux mondes produisent de rare s'y trouve rassemblé sous un point de vue enchanteur; le Génie du luxe y a une infinité de palais brillants.

On voit se promener sous les différens portiques de cet édifice *ces Belles* de commerce facile et dangereux dont l'espèce est plus étendue que l'on ne croit... Elles sont accompagnées d'une *Fée douairière* qui, par un coup d'œil ou quelque autre geste expressif, attire sur leurs pas des jeunes voluptueux ou des riches vieillards, etc...

A côté du rhinocéros, on admirait encore, à la foire de 1749, les marionnettes de Levasseur qu'il appelait les *Comédiens praticiens,* à cause de la *pratique* de Polichinelle employée pour les faire parler. Il y avait aussi un faiseur de tours nommé Delisle qui faisait une omelette dans un chapeau. Dans une autre loge, une machine hydraulique mettait en mouvement une foule de figures, des ouvriers travaillant, des hommes se battant, des chasseurs courant le cerf, etc..., puis un homme n'ayant qu'un bras faisait des tours de gibecière. Enfin, dans la rue de la Lingerie, Jean Prévost annonçait en spectacle « la revue générale des *houlans* commandée par M. le maréchal de Saxe... le tout

en figures mouvantes nouvelles par chaque escadron, qui caracolent,... suivi des *Amusements comiques de Polichinelle* ».

La foire Saint-Germain, très fréquentée, redevenait tapageuse, et deux ordonnances royales des 7 mai 1749 et 19 janvier 1750, contresignées par M. d'Argenson et le lieutenant de police Berryer, édictaient des prescriptions instructives pour réprimer les excès de hardiesse des pages et des mousquetaires. Il y était dit :

Sa Majesté fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même aux officiers de sa maison, gardes, gendarmes, chevau-légers, mousquetaires, et à tous autres, *d'entrer sans payer* dans aucuns des spectacles et jeux qui seront autorisés auxdites foires de Saint-Laurent et Saint-Germain. Défend pareillement à ses pages, ceux de la reine, des princes et princesses de son sang, et des ambassadeurs, de se placer ailleurs que dans les loges qui leur seront indiquées par les maîtres des jeux, à peine de désobéissance : leur fait aussi défenses ainsi qu'à toutes personnes qui assisteront à ces spectacles et particulièrement à celles qui se placeront au parterre, *d'y commettre aucun désordre en entrant et en sortant, de crier et de faire du bruit avant que le spectacle commence et dans les entr'actes, de siffler, faire des huées, et d'interrompre les acteurs pendant les représentations*, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, *et même de s'arrêter dans les coulisses.*

On devine par ces prescriptions mêmes les libertés que les pages et les officiers prenaient volontiers dans les théâtres de la foire, et les fréquentes interventions de la police pour y rétablir l'ordre. D'autre part, si le public était souvent turbulent, les forains n'étaient pas irréprochables. Nous en avons déjà trouvé des indices dans les Archives

de la Bastille. De même on y voit qu'en 1749 une série de plaintes sont adressées au lieutenant général de police contre Bienfait, entrepreneur d'un des spectacles. On le dénonce comme ne payant pas de pauvres ouvriers qu'il a fait travailler, et se moquant de leurs réclamations. Une lettre de cachet l'envoie en prison réfléchir à cet oubli de ses devoirs.

En février 1750, des querelles violentes s'élèvent entre le s[r] Annibal dit *Toscan* ou *Toscani,* faiseur de tours de force, et son voisin Ricci, montreur de bêtes féroces apprivoisées, au sujet d'une somme de douze louis que le premier réclame et que le second soutient ne pas devoir. Ricci accuse Toscan d'avoir, en son absence, enfoncé méchamment deux longs clous dans la mince cloison de bois qui sépare leurs deux loges, afin de crever les yeux du lion qui est le plus bel ornement de sa ménagerie. Après enquête du commissaire, le 3 mars, Toscan est envoyé au Fort-l'Évêque. Il en sort après quelques jours de détention. Mais alors, nouvelle plainte contre lui, formée cette fois par sa femme ou associée, la veuve Toscan dite *la femme forte anglaise*. Celle-ci accuse Annibal de garder tous les profits de l'entreprise commune et de ne lui donner que des coups au lieu des comptes qu'il devrait rendre à son associée. Nouvelle intervention du commissaire, et Annibal dit Toscan retourne en prison.

Le 6 février 1751, c'est Restier qui demande justice contre les quatre violons de son orchestre qui se sont mis en grève, ne sont pas venus au théâtre, et ont fait manquer la représentation. Le lendemain les quatre musiciens révoltés sont arrêtés et envoyés au Fort-l'Évêque.

Le commissaire intervient pendant cette même foire au sujet d'un incident curieux d'un tout autre ordre. Au mi-

lieu de cette foule qui se presse devant les boutiques et les spectacles, les sergents recruteurs trouvent, paraît-il, à ramasser des soldats pour le service du roi. Un jeune garçon boulanger de dix-sept ans, nommé Bression, se laisse entraîner à signer un engagement dans le régiment de La Fère, moyennant une prime de 24 sols. Puis il regrette ce qu'il a fait, et refuse de suivre le recruteur. Altercation, tumulte, production de l'engagement signé, et Bression est envoyé en prison pour trouble à la foire, en attendant qu'il rejoigne son régiment.

En cette foire de 1751, réapparaît, en face des *Danseurs de corde*, un prestidigitateur surnommé *le Fameux paysan de Nort Holland.* Son affiche-réclame, contenant l'énumération de ses tours, tient deux grandes pages; il ressuscite un pigeon après l'avoir massacré aux yeux des spectateurs, il transforme un poulet rôti en une poule emplumée vivante, etc. Un autre Hollandais, Nivenoge, montre un nain merveilleux. Ailleurs, on admire une pièce mécanique appelée *le Caméléon.* Enfin, l'ancienne salle de l'Opéra-comique est occupée par un montreur de curiosités qui a pris pour enseigne *le Point du jour,* et fait voir « cent « figures habillées toutes mouvantes imitant parfaitement « la nature ».

Après la fermeture de la foire, Monnet, qui avait couru longtemps la province, rentrait à Paris, et entreprenait de faire revivre l'Opéra-comique malgré l'opposition des comédiens français, de l'Académie royale de musique et des comédiens italiens. On va voir comment il y réussit.

P. Fromageot.

(*A suivre.*)

HISTOIRE DU DISTRICT
DES PETITS AUGUSTINS

(*suite*) (1)

Notre regretté confrère, M. Félix Rabbe, avait commencé la publication, dans les n°s 3 et 4 de notre *Bulletin* de 1899, d'une étude intitulée : *Histoire du district des Petits-Augustins.*

Dans les papiers qu'il a laissés et que sa famille a bien voulu remettre à la *Société historique*, on trouve un second article complètement rédigé — que nous publions — et le commencement d'un troisième article, ainsi que des notes dont toutes ne paraissent pas avoir été utilisées dans la partie achevée de ce travail.

Un feuillet prouve même que M. Rabbe aurait étendu ses recherches ; il porte pour titre : *Histoire des districts correspondants au VIe arrondissement actuel.*

Les mêmes papiers contiennent une étude presque achevée sur le rôle des gardes françaises au 14 juillet et les services célébrés en leur honneur aux Petits-Augustins et à Saint-Sulpice — nous la publions — et sur Nicolas de Bonneville (1760-1828) et *la Bouche du fer* (au bureau du Cercle social, rue du Théâtre-Français, n 4).

Des notes assez nombreuses sont relatives aux élections de 1789.

Le reste de la liasse est composé de notes diverses, prises sur des imprimés de la Bibliothèque nationale et les originaux des Archives nationales; toutes concernent l'histoire révolutionnaire du VIe arrondissement actuel.

Il paraît possible, en les confiant à un membre de la Société versé dans l'histoire de la Révolution, de continuer la publication de l'*Histoire du district des Petits-Augustins* et de publier les notices sur les *Gardes françaises* et sur *Nicolas de Bonneville.*

(1) V. année 1899, p. 172-186.

Ces brèves indications suffisent pour nous faire regretter encore plus vivement la mort imprévue, presque subite, de notre confrère, dont les derniers travaux paraissent avoir été tous consacrés à l'histoire de notre arrondissement.

Léon Dorez.

Nous avons dit en terminant que, dans les mois de mai et de juin, l'action des districts se fit peu sentir et qu'il en est à peine question dans l'histoire de l'assemblée des électeurs à cette époque. Le foyer de l'agitation populaire est le Palais-Royal. Cet effacement des districts pourrait être attribué à la parfaite conformité de sentiments qui les unissait alors entre eux ainsi qu'avec l'assemblée des électeurs, mais qui ne devait pas tarder à disparaître, ainsi que le constate Guérard.

« Jusqu'après la prise de la Bastille, un accord merveilleux avait régné dans tous les districts. Mais tout à coup, nombre de gens qui n'avaient point paru dans les premiers jours vinrent y pérorer, y parler de leur courage, ou lui faire prendre (au district) une direction nouvelle. Chacun de ces nouveaux venus crut devoir prétendre aux vœux du peuple. D'abord il fut arrêté que les présidents et secrétaires seraient renouvelés à certaines époques; ensuite, on créa nombre de places, de comités ou de députations pour multiplier les élections, plutôt encore que pour l'utilité publique; on demanda enfin de quel droit les électeurs, après s'être emparés des destinées de Paris dans le moment de la crise, continuaient à chercher les fonctions du corps de ville, quand il semblait qu'il n'y avait plus de dangers à courir. »

Aux approches du 14 juillet, les districts reparaissent donc au grand jour, et jouent désormais un rôle important dans l'histoire de la Commune de Paris. Dès le 13, tous les districts convoqués le 12 par l'assemblée des électeurs, avaient député à l'hôtel de ville, au comité permanent. Nous avons de ce jour un arrêté du district des Petits-Augustins (1) nommant quatre commissaires, chargés d'assister à toutes les délibérations de l'hôtel de ville et d'aviser avec les électeurs, dont il confirme

(1) Arch. nat., C. 134, dos. 1. — Bailly et Duveyrier, t. I, p. 211.

les pouvoirs, aux moyens les plus prompts de sauver la patrie. Le citoyen Molé de la Comédie française, connu pour son civisme, faisait partie de cette députation (1).

La première question capitale à résoudre, que la prise de la Bastille avait mise à l'ordre du jour, était celle de l'organisation de la garde nationale et de l'incorporation des Gardes-françaises à cette nouvelle milice.

Le 16 juillet, sur la proposition de M. de la Fayette, l'assemblée des électeurs décida que chaque district serait invité à députer à l'hôtel de ville une personne chargée de sa confiance pour concourir à l'organisation de la garde nationale. Le district des Petits-Augustins fut un des plus empressés à répondre à cet appel; deux mois après (30 septembre), dans une de ses délibérations adressée à tous les districts, il se vantait d'avoir été le premier à organiser son bataillon de la garde nationale parisienne et invitait tous les districts à imiter l'exactitude et le zèle que ce bataillon n'avait cessé de montrer depuis sa formation : « Il ne s'est point borné, dit-il, à fournir journellement la quantité de fusiliers nécessaires pour les différents postes, et les huit hommes des compagnies non soldées, pour garnir les deux corps de garde (dont l'un était rue Taranne); mais a constamment et tous les jours fourni 27 hommes des compagnies non soldées, indépendamment de 16 hommes de piquet, prêts à partir aux premiers ordres (2). »

Ce même jour 16 juillet et la nuit qui suivit, l'assemblée des électeurs les passèrent à répondre aux demandes formées par les différents districts dont plusieurs députations demandaient la démolition de la Bastille, et à régler certains différends entre

(1) On sait que Molé, en 1778, chargé de prononcer le discours de clôture de la Comédie française, adressa publiquement des louanges à Voltaire, qui assistait ce jour-là au spectacle. Pendant la Révolution, cette réputation de civisme le préserva d'être incarcéré avec ses camarades en 1793.

(2) « Arrêté que la présente délibération sera imprimée et envoyée à l'assemblée des représentants de la Commune en l'Hôtel de Ville, à M. le commandant général et à tous les districts. » DAUSTEL, président; MASSON, secrétaire.

B. N. : L b 40 1493, 8°.

les électeurs, un entre autres qui s'était élevé entre M. Ricard, chancelier de l'Arquebuse et électeur, et M. Osselin, également commandant d'une patrouille des Petits-Augustins le 14 juillet à la prise de la Bastille. Sur un ordre signé de M. le marquis de la Salle (chargé par l'assemblée des électeurs de diriger la force armée de Paris), et adressé au commandant de la Bastille d'ouvrir les souterrains de cette forteresse à M. Ricard et à M. Élie, officier au régiment de la reine, ceux-ci s'étaient présentés à une des portes de la Bastille. Ils y avaient trouvé M. Osselin, commandant la patrouille à cette porte, qui leur en avait refusé l'entrée, prétendant ne pas connaître la signature de M. le marquis de la Salle (1). En effet, la nomination du marquis était de fraîche date. Mais la signature de la Salle ayant été certifiée, M. Osselin s'était soumis et avait requis acte de l'offre qu'il fit à ces messieurs de les conduire lui-même à la Bastille. Ce fait, cité par le *Moniteur* (I, p. 588) nous montre Osselin jouant un rôle actif à la tête d'un détachement des Petits-Augustins dans la journée du 14 juillet.

Ce même 16 juillet, un électeur des Petits-Augustins, M. Malfinat (2), était envoyé à Saint-Denis avec quelques

(1) Pendant la nuit du 13 au 14 juillet, le lieutenant-colonel de la Salle avait offert au comité permanent de l'Hôtel de Ville sa fortune et sa vie. Le comité lui avait déféré le commandement en second des forces de Paris, sous le duc d'Aumont. Mais le duc d'Aumont ayant réclamé 24 heures pour se décider, le comité, « à qui 24 minutes paraissaient un délai dangereux », donna le commandement en chef à la Salle.

Nous avons de ce marquis de la Salle une lettre du 4 février 1790, où il expose ses titres à sa nomination au commandement du corps d'artillerie, contre le candidat du comité militaire, Desperrières; après avoir rappelé ses titres antérieurs à la Révolution, il ajoute : « J'ai dépeint mon zèle pour la chose publique à laquelle je me suis dévoué dès l'assemblée des électeurs à l'archevêché; mon patriotisme que vous avez honoré du commandement en chef de vos troupes le 14 juillet; les malheurs auxquels m'a exposé une méprise populaire, excitée sans doute par les ennemis de la liberté; une prison injuste, mais salutaire, puisqu'elle a donné le temps au peuple de revenir de son erreur et de me rendre son estime pour laquelle j'ai tout fait et suis encore prêt à me dévouer. » Il se vante d'avoir l'adhésion de 45 districts.

(2) Ce Malfinat était probablement l'électeur nommé par le district pour remplacer M. Vignon, élu député.

autres pour vérifier la situation des troupes, dont l'approche annoncée avait mis le faubourg Saint-Denis en alarme.

A la panique des premiers jours de juillet avait alors succédé, après la prise de la Bastille, une joie, un enthousiasme délirant, auquel les nouvelles soudaines de la reconnaissance de l'assemblée nationale par le roi, le rappel de M. Necker et la visite rendue par le roi le 17 juillet à sa bonne ville de Paris mirent le comble. Sa victoire semblait complète, définitive. Elle eut le plus grand retentissement dans les assemblées des districts. Le 17 juillet, le district des Petits-Augustins ordonnait qu'il serait frappé aux armes de la ville, en mémoire de la prise de la Bastille, une médaille d'or qu'aura seul le droit de porter le citoyen grenadier des Gardes-françaises, qui le premier est entré dans le fort, et qui ajoutera à son nom de famille celui de chevalier de la Bastille; il lui sera en outre accordé une pension qui passera à sa femme et à ses descendants (1).

Ce citoyen-grenadier, dont-il n'était pas nécessaire de prononcer le nom, parce que tout le monde le connaissait, c'était Arné, grenadier des Gardes-françaises, natif de Dôle en Franche-Comté, âgé de 26 ans, « qui le premier, disent les *Révolutions de Paris,* s'empara du gouverneur, se porta partout avec courage, reçut plusieurs blessures légères et fut décoré à l'hôtel de ville de la couronne civique et de la croix de Saint-Louis que portait le sieur Delaunay ».

Le lendemain, 18 juillet, le district des Petits-Augustins nommait M. Berth (Berthe) maître en pharmacie, pour se joindre à la députation que l'assemblée des électeurs avait décidé d'envoyer au roi pour le remercier d'avoir rétabli la tranquillité dans Paris (2).

Le même jour, lecture était faite devant l'assemblée générale des électeurs d'une délibération des Petits-Augustins par laquelle ce district, sur ce qu'il a été proposé d'établir provisoirement dans les districts des juges de paix devant qui

(1) Délibération du 17 juillet 1789. B. N, L b 40 1490.

(2) Bailly et Duveyrier, t. II, p. 66-69 ; 23 districts envoyèrent des députés.

seraient amenées toutes les personnes suspectes, arrêtées par les patrouilles bourgeoises pour prononcer provisoirement de leur liberté ou détention, avait arrêté que ces juges seraient nommés au nombre de 4, qu'ils porteraient le nom de *Tribuns*, et que leurs fonctions seraient déterminées dans un comité composé de MM. les Présidents et secrétaires, conjointement avec lesdits tribuns. L'assemblée des Petits-Augustins a procédé par la voie du scrutin à l'élection de ses 4 tribuns; les élus ont été MM. Molé, comédien français, déjà nommé député à la ville le 13, Achet, Osselin, déjà nommé député et Lallouette (1). Nous ne savons pas combien de temps ni comment fonctionna ce tribunal des 4 tribuns; c'était le premier pas que faisait l'assemblée du district dans la voie des recherches et inquisitions politiques, où nous le verrons se signaler tout à l'heure.

C'est probablement du 18 au 20 juillet qu'il faut placer une motion imprimée, mais non datée, présentée à l'assemblée du district par MM. Achet, déjà nommé, et Quénard, tous deux avocats au Parlement en vue de perpétuer à jamais dans le souvenir de la France les grands événements qui venaient de s'accomplir.

« Arrêté que le vœu de tous les membres qui composent le district sera pour jamais consigné dans les Annales de l'Empire français; qu'à perpétuité le jour où la réunion des ordres a été faite, et celui que nous avons eu le bonheur de voir ce 17 juillet 1789 seront mis au rang des grands jours de fête et célébrés comme tels, et consacrés singulièrement à prier le Très-Haut de veiller sans cesse sur celui (le bonheur) des Français.

« Que Monseigneur l'Archevêque de Paris voudra bien rédiger et publier une prière, qui sera dite lors du sacrifice de la messe les jours indiqués ci-dessus.

« Prier pour la patrie, pour son bonheur, c'est prier pour celui du roi que Dieu nous a donné, ce prince justement adoré de ses sujets ne peut être heureux qu'autant que la nation jouira librement de l'exercice de ses droits, sous la garde

(1) Bailly et Duveyrier, t. II, p. 166.

des lois, et de celles dont la nation s'occupe en ce moment. Dans quel lieu plus auguste et plus convenable peut-on arrêter la proposition?

« Pour éterniser la mémoire du jour où l'amour et la confiance réciproque du peuple et du monarque ont opéré le salut de la France. Arrêté que ces couleurs bleu, rose et blanc sont les signes distinctifs des bourgeois de Paris, qu'ils doivent consacrer à toujours cette marque honorable qui, les réunissant pour la première fois, leur acquit franchise et liberté.

« Que l'anniversaire de l'arrivée du roi à Paris portant des paroles de paix et recevant les clefs de la capitale sera célébré à perpétuité par une procession solennelle, où tous les bourgeois de Paris paraîtront sous les armes, ayant des étendards, aux couleurs désignées, avec cette devise :

SALUT DE LA PATRIE.

« Accepté par le district avec acclamation, et arrêté que le tout sera imprimé et envoyé à l'Hôtel de ville, et donné en communication à chacun des districts, en les invitant d'y adhérer. »

Signé : De Montaiglon, *vice-président;*

Quénard, *secrétaire* (1).

Quénard, l'auteur de cette motion, pénétrée comme on l'a vu du sentiment religieux, décrit ainsi les trois phases par où a passé la Révolution à ce point de vue des démonstrations religieuses de Paris : « Les districts, armés, font des processions avec leurs drapeaux pour les faire bénir en 1789; ils font des services et des serments en 1792; et les sections, en 1794, vont en procession porter les dépouilles des églises à la Convention. »

Cette motion de Quénard nous permet de nous faire une idée exacte du drapeau adopté par le district des Petits-Augustins. C'était tout simplement le drapeau aux trois couleurs,

(1) B. N. Lb40 1497, 4°. Voir à la fin de cette étude, l'addition relative à Quénard.

« signe distinctif du bourgeois de Paris ». Ce drapeau fut adopté par la majorité des districts, un certain nombre cependant voulut se distinguer en chargeant le drapeau tricolore d'attributs et de devises patriotiques. Parmi ces devises on remarquait celle du district de Saint-Magloire, un jeu de mots assez innocent : « *Liberté fait ma gloire.* »

Cet appel du district des Petits-Augustins au zèle patriotique de l'archevêque de Paris fut écouté. Le 27 juillet, le district de Notre-Dame, en conséquence de son arrêté du 22 juillet « et du consentement que Monseigneur l'Archevêque et Messieurs du chapitre de l'Église de Paris se sont empressés de donner, envoyait à chacun des 59 autres districts une lettre circulaire où il les invitait à se faire représenter par deux délégués à la messe et aux prières solennelles qui devaient être célébrées à l'église Notre-Dame le 30 juillet, en action de grâces de la journée mémorable du 17 juillet, où le roi s'est rendu au milieu du peuple de sa capitale pour y rétablir la confiance et le calme, et, le lendemain 31 juillet, à un service solennel pour les généreux citoyens qui ont sacrifié leur vie à la cause publique (1) ».

Le 21 juillet, une délibération du district, conforme à l'invitation de l'assemblée des électeurs du 18, confirmait les nominations de M. Bailly comme maire (2) et de La Fayette, comme commandant général de la garde parisienne. Voulant concourir avec les autres districts à la formation du Comité provisoire d'administration de la ville, le district nommait au scrutin pour le représenter audit Comité MM. Berthe, maître en pharmacie; Michel, docteur en médecine; Isnard de Bonneuil, avocat aux Conseils et de la Pérottière, avocat au Par-

(1) Mss. de la B. N. Nouvelles acquisitions, n° 2658, p. 10.
Sans doute, le district des Petits-Augustins fut du nombre de ceux qui répondirent à l'invitation de celui de Notre-Dame.

(2) Quénard remarquera plus tard qu'on s'étonna de voir Bailly faire assez bassement sa cour aux districts, pour être confirmé par eux. « Bailly, ajoute-t-il, bizarre mélange de vanité et de philosophie, d'esprit et de candeur, de bonhomie et de savoir, dont la faiblesse, qui permet aux factieux de tout désorganiser, fut la première cause des crimes de la Révolution. »

lement. (Il s'agit là sans doute du Comité provisoire, dont la formation était fixée au 20 juillet, projet qui n'eut pas de suite, un certain nombre de districts refusant aux électeurs le droit de continuer à représenter la Commune.) Les mêmes députés étaient chargés de porter à M. Bailly et à M. de la Fayette les vœux de l'Assemblée et son adhésion à leur nomination.

Signé : Bouchard, *secrétaire ;*

Demontaiglon, *vice-président ;*

Amelot, *vice-président adjoint* (1).

Par mandement du district, Quénard, *secrétaire général* (2).

Dans la nuit du 22 au 23 juillet, une patrouille du district des Petits-Augustins de France arrêtait sur le Pont-Royal la voiture du baron de Castelnau, ambassadeur à Genève. Il fut saisi et fouillé ; on le vit déchirer à l'instant un billet sans adresse et sans date, dont on recueillit les morceaux. On le trouva en outre porteur d'un paquet de lettres parmi lesquelles une cachetée du duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre à l'adresse de M. le comte d'Artois. Il fut conduit au district des Petits-Augustins, où la voiture fut retenue, et procès-verbal de l'arrestation fut dressé (3). Lettres et procès-verbal furent portés à l'Hôtel de ville, qui, par l'intermédiaire de M. Bailly, les transmit au duc de Liancourt, alors président de l'Assemblée nationale, ne croyant pas de la dignité de l'Assemblée d'intervenir dans une affaire de police. Celui-ci, sans les ouvrir, les renvoya à l'Hôtel de ville et dans la séance du 25 juillet com-

(1) Cet Amelot est M. Amelot de Chaillou, alors intendant de Bourgogne, dont nous verrons plus tard les districts des P-A prendre chaleureusement en main la cause. — Voir un Extrait des délibérations du district des Jacobins St-Honoré, du 22 juillet 1789, invitant tous les districts à nommer deux membres de leur assemblée, comme députés municipaux à l'Hôtel de ville.

(2) B. N. L b40 1490.

(3) A. N. C. 28 n° 223.

muniqua ces faits à l'Assemblée. Quoi de plus propre à éveiller ou à justifier les soupçons qu'une lettre adressée par l'intermédiaire d'un ministre courtisan à un prince hostile à la Révolution et qui venait justement de quitter la France pour lui chercher des ennemis? On vit aussitôt s'élever la question de l'inviolabilité du secret des lettres; on parla longtemps pour et contre. Le président fut sévèrement blâmé par quelques membres d'avoir renvoyé à la Commune le paquet qui lui avait été adressé par M. Bailly, « qui sans doute, disait-on, s'en serait dispensé s'il ne l'avait cru essentiel et nécessaire à l'Assemblée ». Malgré un plaidoyer très éloquent de Mirabeau en faveur de l'inviolabilité des lettres, l'Assemblée laissa la question indécise et passa à l'ordre du jour. Mais cette discussion reprise encore le 27, avait échauffé les esprits et ranimé les inquiétudes et l'esprit d'inquisition : « L'intention de nos constituants, s'écria Robespierre, ne peut être qu'il faille respecter l'inviolabilité des lettres aux dépens de leur salut et de leur liberté. » Le duc de La Rochefoucauld fut d'avis que la dénonciation de M. Castelnau prouvait la nécessité d'établir un comité de recherches; et Reubell proposa d'ériger un tribunal qui prononcerait sur le sort des coupables du crime de lèse-nation.

L'incident Castelnau ne tarda pas à produire ses fruits. Dès le 23 juillet, Mirabeau proposait la réorganisation de la municipalité parisienne et demandait l'institution d'une justice légale pour la répression et le châtiment des crimes d'État. L'Assemblée, à sa voix, décidait la poursuite des agents de l'autorité coupables du crime de lèse-nation, et la création d'un comité, dit Comité des Recherches, destiné à recevoir les dénonciations contre les auteurs de ces crimes.

Le district des Petits-Augustins, fier sans doute de voir son arrestation ainsi prise au sérieux et soulever d'aussi graves questions, se réunit le 24 juillet et prit une délibération conforme au vote de l'Assemblée. Elle faisait appel au bon ordre, à la modération, tout en déclarant qu'il fallait livrer à la rigueur des lois les ennemis de l'État et du bien public : « C'était là, disait l'Assemblée du district, le seul moyen de suivre le fil de cette trame sacrilège dont les citoyens ont manqué d'être

les victimes. » — La délibération imprimée (1) était signée :

BOUCHARD, *secrétaire;*
DEMONTAIGLON, *vice-président;*
AMELOT, *vice-président adjoint;*
QUÉNARD, *secrétaire général;*
D'HERMAND DE CLÉRY, *président honoraire.*

Le lendemain 25 juillet, le district envoyait à l'Hôtel de ville deux délégués chargés de s'informer de la décision intervenue dans l'affaire de M. de Castelnau, afin de prendre un parti au sujet de sa voiture qui encombrait encore la cour des religieux Augustins (2). L'assemblée des électeurs répondit aussitôt par un arrêté portant que MM. du district des Petits-Augustins feraient rendre la voiture de M. de Castelnau. Ainsi se termina cette affaire qui, bien qu'assez peu importante en elle-même, eut en réalité de si graves conséquences.

Il s'était passé pendant ce temps-là à Paris des événements autrement graves et tragiques. Nulle part la journée du 22 juillet qui vit promener sur des piques les têtes sanglantes de Foulon et de Berthier n'est présentée d'une façon aussi vive, aussi impressionnante que dans le simple procès-verbal rédigé par l'assemblée des électeurs, et racontant en détail les efforts surhumains faits par eux pour disputer ces victimes à la fureur du peuple qui avait envahi l'Hôtel de ville. Dans cette lutte, un électeur du district des Petits-Augustins, Osselin, joua un rôle des plus courageux (3). Un électeur, M. Delapoize, ayant profité d'un instant de calme pour dire à la foule que tout coupable devait être jugé et puni par la justice, et que, parmi les Français dont il était environné, il se flattait de ne pas voir un seul bourreau, Osselin monta sur le bureau et exposa, de manière à se faire bien entendre, la nécessité d'une instruction et d'un jugement avant toute exécution. Ces pa-

(1) B. N. Lb⁴⁰ 1491.
(2) Bailly et Duveyrier, t. II, p. 407.
(3) Quénard justifie le corps électoral du meurtre de Berthier et de Foulon : « En vain, dit-il, ce corps électoral essaya de prévenir un nouvel attentat ; menacé lui-même, il fallut qu'il abandonnât les victimes. »

roles, dit le procès-verbal, calmèrent un instant l'auditoire et firent assez d'impression pour assurer quelque délai; et c'était beaucoup, parce qu'on espérait davantage de la présence de La Fayette qui n'était pas encore arrivé. Un cri universel se fit aussitôt entendre : « Oui, jugé tout de suite, et pendu! » Osselin fit observer que, pour juger, il fallait des juges, et proposa de remettre le prisonnier (Foulon) entre les mains des juges ordinaires, en attendant l'établissement par l'Assemblée nationale d'un tribunal spécialement destiné à la poursuite des délits dont M. Foulon était accusé. Toutes les voix répondirent : « Non, non; jugé tout de suite et pendu! » Osselin, sans se laisser troubler, continua de tenir tête à la foule et dit que, puisqu'on ne voulait pas de juges ordinaires, il était indispensable d'en nommer d'autres. Dans la confusion des voix qui s'élevaient ensemble, on crut comprendre que la multitude chargeait les électeurs du soin de les nommer eux-mêmes. Cette proposition fut acceptée, et plusieurs voix nommèrent d'abord M. le curé de Saint-Étienne du Mont et M. le curé de Saint-André des Arcs, pendant que la foule criait avec fureur : « Jugez donc! » Osselin, toujours debout sur le bureau, observa que deux où trois juges n'étaient pas suffisants, et qu'il en fallait sept pour juger au criminel. Plusieurs voix nommèrent alors Varangue, maître de pension; Vergne, échevin; Picard, juge auditeur; Magimel, ancien échevin.

Osselin observa qu'il fallait un greffier : « Vous, vous-même, » crièrent toutes les voix. Il observa qu'il fallait un procureur du roi; quelques voix crièrent : « M. Duveyrier est là! » — « Oui, oui, » répondirent d'autres voix; et toutes ensemble : « C'est lui, procureur du roi! » Ces nominations faites, MM. les curés nommés pour juger, s'étant réunis, alléguant que les lois de l'Église leur défendaient de juger à mort, l'impatience de la foule fut à son comble, et, malgré l'éloquente intervention de La Fayette, ce malheureux Foulon fût enlevé par ce peuple et pendu à la lanterne en face de l'Hôtel de ville.

A la suite de ces scènes d'horreur, La Fayette, déjà découragé, s'était déterminé à donner sa démission de colonel général des gardes parisiennes! Mais il fut vivement supplié de conserver sa place par tous les membres du Comité, et princi-

palement par M. Osselin, président du district des Petits-Augustins, qui voyant que les supplications étaient inutiles, se jeta à ses pieds en s'écriant : « Ce n'est qu'au héros de la liberté qu'il appartient de nous la rendre. » « Enfin, ajoutent les *Révolutions de Paris* (1) il a joint les instances aux prières, et il a triomphé de la modestie et de la résistance du héros, qui ne sut combattre que pour rendre les peuples libres et non pour donner des fers au monde. »

Le plus important était de sortir du provisoire et d'établir une administration municipale fonctionnant régulièrement, sous l'impulsion et le contrôle des districts. Pour cela l'entente unanime des districts était nécessaire. Une question qui divisait les districts devait être vidée, celle de la révocation ou du maintien des pouvoirs donnés à leurs électeurs. (Bailly et Duveyrier, t. II, p. 252.)

L'assemblée nationale se préoccupa de la résoudre.

Le 23 juillet, Mirabeau avait prononcé devant l'Assemblée nationale un discours, où les électeurs étaient présentés comme une assemblée qui, après avoir été saisie du pouvoir public par la nécessjté des circonstances, s'entêtait à le conserver, malgré le vœu des districts : « La première et la principale cause des désordres de Paris, avait-il dit, c'est que le dissentiment le plus marqué s'établit entre les districts et les électeurs. Les électeurs ont délibéré si, nonobstant le vœu formé par les districts de créer une administration nouvelle ils ne resteraient pas revêtus du pouvoir qu'ils exercent. Ils ont enfin établi dans leur sein un comité permanent qui n'a point de rapport direct avec les districts, dont l'objet incontestable est le bien public, mais dont le fruit est devenu nul, parce que les créateurs et les créés ne sont que de simples particuliers sans délégations, sans confiance et que leur pouvoir a cessé au moment où leur mission d'électeurs a été consommée. »

En conséquence, dans une motion écrite et signée de sa main le 23 juillet (Archives Nat. C. § 1, carton 15, dossier 220), Mirabeau proposait d'envoyer dans chaque district un

(1) N° 2, p. 29-30.

député, « qui lui propose des moyens de correspondance continuelle entre les districts pour établir incessamment et dès demain un comité chargé non seulement des travaux qu'exige l'administration particulière de la ville de Paris, mais encore de préparer pour la capitale la constitution d'une municipalité. A cette pièce est jointe un amendement de M. Camus, ainsi conçu : « Avant de prendre un parti définitif sur ce qui est à faire pour rétablir le calme à Paris, concilier les districts et les électeurs, indiquer les moyens d'établir une municipalité; que les députés de la ville de Paris s'assemblent en comité, que M. Mirabeau y soit joint, et que le Comité propose des vues à l'assemblée générale des électeurs. »

En effet, un certain nombre de districts s'étaient hautement élevés contre le maintien des pouvoirs donnés aux électeurs uniquement pour l'époque correspondant à l'exercice de leur mandat d'électeurs (1). Le 21 juillet, l'assemblée des électeurs avait constaté que sur les 61 districts, 16 seulement avaient confirmé les pouvoirs de leurs mandataires, que 16 les avaient révoqués en en envoyant d'autres à leur place, et que 29 ne s'étaient pas encore expliqués.

Le district des Petits-Augustins était du nombre de ces derniers. Aussi s'empressa-t-il de répondre à l'appel de l'assemblée des électeurs pour protester, contre la motion de Mirabeau, de sa fidélité aux électeurs ses mandataires. Il le fit le 25 juillet dans une délibération (2), par laquelle l'assemblée du district, considérant que MM. les électeurs, depuis l'époque où ils ont été chargés des pouvoirs du district jusqu'à ce jour, ont constamment et complètement répondu à la confiance qu'ils avaient inspirée; qu'ils ont en particulier manifesté une sagesse et un courage vraiment patriotiques dans les fatales circonstances où se sont trouvés les citoyens de la capitale; qu'il est essentiel qu'ils continuent à s'assembler et à correspondre avec les représentants de la nation; a arrêté que MM. Marseille, avocat, et Dudin, censeur royal,

(1) Voir une *adresse du district de Saint-Luc* à l'assemblée nationale sur la conduite des 240. (A. N. C. 32, 271.)

(2) Bailly et Duveyrier, t. II, p. 406. — A. N. C. 134, dossier 13.

seraient invités à se transporter à l'Assemblée de MM. les électeurs, à l'effet de leur témoigner toute la reconnaissance du district, et les prier de ne point suspendre le cours de leurs délibérations et de ne point interrompre leur correspondance avec l'assemblée nationale jusqu'à la clôture des états généraux.

Signé : De Montaiglon, *vice-président;*
Bouchard, *secrétaire;*
Quénard (Goesnard), *secrétaire général.*

Mais les jours des électeurs étaient comptés. Le 23 juillet, le jour même de la motion de Mirabeau, le maire Bailly prenait les devants et adressait directement aux districts une circulaire, où il leur demandait de nommer deux députés pour concerter avec lui et exécuter provisoirement un plan d'organisation municipale; et ce même jour l'assemblée des électeurs déclarait qu'elle cesserait de remplir les fonctions de la municipalité le jour où le vœu de tous les districts aurait, selon M. le maire, réalisé un plan provisoire d'administration municipale. En conséquence de cette convocation, les districts se réunirent le 23 et le 24 juillet pour l'élection de leurs 122 délégués, chargés du double mandat d'élaborer le plan de municipalité et d'administrer provisoirement la commune. 60 des électeurs d'avril furent du nombre des élus.

La première session de l'assemblée de ces premiers représentants provisoires de la commune put s'ouvrir le 25. Elle devait durer jusqu'au 18 septembre 1789. (Voir Chassin et Bailly et Duveyrier.)

* * *

Une seconde question pressante qui intéressait souverainement les districts, était celle de l'organisation définitive de la garde nationale et de l'incorporation dans cette milice des

Gardes françaises (1). (Initiative de La Fayette et de l'assemblée des électeurs.)

La milice nationale avait été créée le 13 juillet par le comité permanent siégeant à l'Hôtel de ville; elle avait reçu sa consécration le 15 par la nomination de La Fayette au grade de commandant. Il s'agissait de l'organiser dans les différents districts. Aussitôt après sa nomination comme chef de la milice parisienne nationale, La Fayette s'était occupé de rédiger un plan d'organisation de cette milice, « plan simple disait Brissot le 4 août, dans le *Patriote français* (nº 7), sage, bien ordonné et très populaire, vu la nécessité d'opposer un prompt remède à l'indiscipline des troupes et au brigandage qui sévit autour de Paris. » Brissot invitait les districts à adopter au plus tôt ce plan de La Fayette. Déjà, au 3 août, 26 districts l'avaient approuvé. La *Constitution militaire* ocpait l'opinion publique. M. de Kéralio avait publié une brochure sur ce sujet, dont Brissot fait l'éloge (8 août, nº XI.) Ce plan de La Fayette avait été grandement loué par M. le Page, président du district des Filles-Saint-Thomas (*Patriote français*, 14 août, nº 16).

Le 4 août 1789, en vue de prévenir les accidents qu'occasionne journellement la conduite des voitures, chevaux et autres animaux, le district avait pris un arrêté de police dont voici quelques articles, qui aujourd'hui encore ne manqueraient pas d'à propos.

. . . .

On sait comment les Gardes françaises, par leur attitude décidée en faveur de la Révolution et du peuple, avaient puissamment cooporé au succès de l'insurrection du 14 juillet, et que c'était en grande partie grâce à eux que cette insurrection n'avait pas été noyée dans le sang des Parisiens. Le peuple

(1) *Règlement militaire provisoire* affiché par le district des Petits-Augustins. Prudhomme, *Révolutions de Paris*, nº III, p. 10, 27 juillet 1789, nº VII, p. 5 et suiv.

Nous avons entendu le district des P.-A. se vanter d'avoir été le premier à organiser son bataillon de garde nationale; il fut aussi le premier à proposer un règlement provisoire militaire. (Voir sur *l'Organisation militaire du district* Mss B. N., nº 2658, p. 12-32 et S. Lacroix.)

de Paris voua dès lors aux gardes-françaises qu'il considérait comme ses sauveurs une profonde reconnaisance, que les assemblées de districts se chargèrent de leur prouver de la façon la plus efficace. Le district des Petits-Augustins se signala entre tous par son zèle et son enthousiasme. Dès le 15 juillet, il avait pris un arrêté qui incorporait MM. les gardes-françaises aux gardes nationales. Le 4 août, il revenait sur cette décision dans l'arrêté suivant :

« En reconnaissance de ce que les gardes-françaises ont fait pour la liberté de la patrie, l'assemblée déclare qu'en conséquence de son arrêté du 15 du mois dernier, MM. les Gardes françaises sont gardes nationales et, comme tels, pris sous la protection de la ville, et de préférence incorporés dans le premier régiment national soldé; une députation sera envoyée aux gardes-françaises pour leur faire part de la présente décision, imprimée, affichée, envoyée à l'Hôtel de ville et à tous les districts.

Signé : Bouchard, *secrétaire;*

Demontaiglon, *vice-président.*

Par mandement du district : Quénard, *secrétaire général.*

Le lendemain, 5 août, le district des P.-A. prenait en faveur des gardes françaises le nouvel arrêté suivant :

« Arrête que MM. les Gardes françaises seront priés de se retirer chacun dans leurs casernes respectives; que le règlement militaire (1) leur sera communiqué, qu'ils voudront bien l'examiner à l'aide des commissaires nommés à cet effet, qui feront les notes et observations qu'ils jugeront à propos; qu'ils voudront bien ensuite demander au district jour pour l'examiner avec les commissaires nommés en conséquence; qu'ils voudront bien aussi manifester leur vœux sur ce qui leur est

(1) Il s'agit sans doute du règlement militaire proposé par le district.

personnel et sur ce qu'ils désirent. Imprimé, affiché, envoyé à l'Hôtel de ville et à tous les districts. »

Signé : BOUCHARD, *secrétaire;*
DEMONTAIGLON, *vice-président;*
ACHET, *vice-président adjoint;*
QUÉNARD, *secrétaire général.*

Le lendemain, 6 août, M. Agut, garde française, de la compagnie d'Oltz, premier bataillon, rue de Babylone, se présentait devant l'assemblée générale du district et y prononçait le discours suivant :

Messieurs,

« Mes camarades m'ont député aux différents districts. Je me présente et je dois me présenter d'abord à celui qui le premier s'est occupé de notre sort. On propose de décerner à chacun des Gardes françaises une médaille d'or avec cette légende : *prix du patriotisme.* Que cette médaille soit d'or, d'argent ou de tout autre métal, il n'importe. Elle sera la récompense de l'honneur, et c'est pour l'honneur que nous voulons vivre et mourir. Nous vous prions de ne rien négliger pour que ce projet se réalise. Tout autre décoration serait moins flatteuse. Il avait été question d'un baudrier. Mais si quelqu'un de nous était contraint à s'éloigner, ce baudrier resterait au corps, au lieu que la médaille sera la propriété de celui que vous en aurez décoré. Il l'emportera au sein de sa famille. Elle sera une jouissance pour ses enfants et ses proches, une leçon de vertu et de patriotisme pour toute sa postérité. Cette médaille nous rappellera sans cesse à nous-mêmes nos obligations. Malheur à quiconque d'entre nous violerait les lois de la discipline et de l'honneur! Malheur à quiconque oserait jamais vendre ou engager cette récompense de l'héroïsme ! Mais éloignons jusqu'au soupçon d'une pareille infamie. Des bruits indiscrets avaient excité les murmures de quelques particuliers. La cartouche offerte par M. le marquis de la Fayette à ceux qui seraient jaloux de retourner au sein

de leur patrie a calmé toutes les plaintes, dissipé toutes les inquiétudes. Quoi de plus flatteur que l'invitation qu'il fait à ceux qui s'éloigneraient de revenir un jour! Quoi de plus délicieux que l'assurance qu'il leur donne de les placer en tout temps et avec plaisir dans la Garde nationale de Paris! Grâce à ce traitement honorable et à vos procédés, nous ne formons plus qu'un même cœur et un même esprit. Nous brûlons de vous être utiles. Ne pensez pas, Messieurs, qu'un seul s'éloigne. Nous resterons tous! »

Ce discours produisit sur l'assemblée la plus vive impression; et le district « arrêta, les larmes aux yeux, au milieu des applaudissements les plus vifs, que le discours de M. Agut serait imprimé, publié, affiché, envoyé à MM. Bailly et de la Fayette, en l'Hôtel de Ville, au bureau central de correspondance, et aux autres districts ».

Signé : Bouchard, *secrétaire;*
Osselin, *président;*
Achet et Montaiglon, *vice-présidents;*
Quénard, *secrétaire général.*

Les religieux de l'ordre des Petits-Augustins ne voulurent pas rester en arrière de leurs confrères laïques du district. Le lendemain, 7 août, le R. P. Esnault, membre du Comité de rédaction, vint faire devant l'assemblée la proposition d'assurer dans le couvent des Petits-Augustins à tous les vétérans des Gardes françaises qui en auraient besoin « une retraite paisible et honnête, au milieu des concitoyens qui ont été témoins de leur dévouement et de leur patriotisme ». « Et voici mon idée, ajoutait le R. P. Esnault, et en même temps, j'ose le garantir, le vœu de tous mes confrères. Autrefois les maisons religieuses s'étaient ouvertes à d'anciens officiers. Ils y étaient traités avec tous les égards dus à de généreux défenseurs de la Patrie. Un usage aussi louable est tombé en désuétude. Faisons-le revivre en faveur de MM. les Gardes françaises. Que nos maisons, asiles de la piété, soient en même temps celui du patriotisme; c'est ainsi que nous remplirons

les intentions de ceux à qui nous devons notre existence et notre bien-être. Que toutes les maisons religieuses de la capitale et du royaume et la nôtre en particulier suppléent pour ces héros l'hôtel des Invalides. Qu'ils soient au milieu de nous comme des dieux auxquels nous rendrons, au nom de la Patrie, le tribut de louanges, de vénération et de reconnaissance que leur doit la Nation entière. »

Il est inutile de dire que ce discours a fait couler les larmes de tous les yeux et excité des applaudissements universels.

Un des honorables membres, M. le duc de Narbonne, a observé au R. P. Esnault que si l'ancien usage n'existait plus dans la même forme qu'autrefois, les communautés religieuses payaient à l'Hôtel des Invalides un droit représentatif. « Nous ferons l'un et l'autre, a repris vivement l'orateur, trop heureux si nous pouvons aller au delà de notre devoir. »

M. le Prieur des Petits-Augustins s'est avancé au milieu de l'Assemblée et a déclaré que le vœu du P. Esnault était écrit dans le cœur de tous les membres de la communauté. M. le Président a répondu au nom de l'assemblée à M. le Prieur et au R. P. Esnault qu'il faudrait ne les pas connaître, pour être étonné de leur zèle et de leur patriotisme.

L'assemblée a arrêté unanimement que le R. P. Esnault se transporterait cet après-midi avec M. le Prieur et l'assemblée entière au son des tambours, et précédé d'un drapeau où seraient inscrits ces mots : « *Patriotisme des Petits-Augustins* » dans les casernes de MM. les Gardes françaises et que le R. P. Esnault serait invité à y répéter son discours, que lui seul il était en état de bien rendre.

Arrêté en outre que ce discours, celui de M. le Prieur, la réponse de M. le Président et la présente délibération seraient imprimés, affichés, envoyés dans toutes les casernes de MM. les Gardes françaises, à MM. Bailly et de la Fayette, en l'Hôtel de Ville, aux autres districts, à l'assemblée nationale et insérés dans toutes les feuilles périodiques.

Bouchard, Osselin;
Montaiglon et Achet, *vice-présidents*,
Quesnard, *secrétaire général.*

7 août 1789.

Voici comment les *Révolution de Paris* racontent la démonstration publique qui suivit cette séance :

« Les habitants du district ont applaudi avec transport à cette offre sublime et l'ont acceptée. Aussitôt ils ont pris les armes, et se sont rendus avec tous les membres qui composent le couvent, aux casernes des rues de Babylone et de Sèves. Le religieux, auteur de la motion, a adressé un compliment à MM. les Gardes françaises et leur a fait part des vœux de son couvent et du district. Un ancien grenadier de la caserne de Sèves, hors d'état de servir, a été conduit en voiture au milieu du cortège. Les Pères Augustins s'en sont chargés. MM. les Gardes françaises ont aussi pris les armes pour reconduire le district et les religieux patriotes à travers des flots de peuple qui criait : « Vivent les Pères Augustins! vivent les bons Pères! Vivent les Gardes françaises! » Cet exemple est au-dessus de tous les éloges, et apprend à tous les ordres monastiques de quelle manière ils doivent coopérer à la révolution. »

Le libraire Hardy a raconté ce même épisode dans son *Journal* à la date du 8 août.

10 août 1789.

Le district des Prémontrés de la Croix Rouge est le premier qui ait célébré un Te Deum en action de grâces de la Révolution, et une messe solennelle pour le repos de l'âme des braves citoyens victimes de leur zèle.

Le lundi 10 août, le district des Petits-Augustins faisait célébrer dans deux églises, celle des Petits-Augustins et celle de Saint-Sulpice, un service funèbre en l'honneur des citoyens morts à la prise de la Bastille. Coïncidence curieuse, l'oraison funèbre des héros morts pour la patrie devait être prononcée par deux orateurs du nom d'Osselin, l'un l'avocat, alors président du district, à Saint-Sulpice, et l'autre, dans l'église des Petits-Augustins, par un abbé Osselin, docteur en théologie, prêtre de la communauté de Saint-Séverin.

Nous avons la lettre circulaire envoyée dans le district, annonçant la cérémonie de l'église des Petits-Augustins, et devant servir de billet d'entrée. Elle est ainsi conçue :

« Messieurs,

« En conséquence de la délibération du 27 juillet, l'assemblée fera célébrer lundi 10 août 1789, à 9 heures du matin, en l'église des Petits-Augustins, un service pour le repos des citoyens à qui leur patriotisme a coûté la vie. La messe sera célébrée par le R. P. Prieur des Petits-Augustins, aumônier du district. M. l'abbé Osselin, docteur en théologie, prêtre de la communauté de Saint-Séverin, prononcera l'oraison funèbre des citoyens morts pour la liberté. Mme la marquise de Vilette fera la quête au profit des citoyens indigents. L'assemblée vous prie d'assister à cette cérémonie, dont la musique de MM. les Gardes françaises augmentera l'intérêt.

« Nous avons l'honneur d'être avec les sentiments les plus purs d'estime et de patriotisme, Messieurs, vos très honorables et très dévoués serviteurs et concitoyens.

Bouchard, *secrétaire;*
Osselin, *président;*
Demontaiglon et Aschet, *vice-présidents;*
Quesnard, *secrétaire général.*

Nota : la présente lettre servira de billet d'entrée.

Nous ne savons rien de plus de la cérémonie de l'église des Petits-Augustins; en revanche, nous avons l'oraison funèbre prononcée par l'autre Osselin dans l'église Saint-Sulpice, imprimée à la réquisition et en conséquence de l'arrêté de l'assemblée du 12 août, et au profit des pauvres du district.

Elle est intitulée : *Discours funèbre prononcé par M. Osselin, avocat, président du district des Petits-Augustins, après la messe patriotique que l'Assemblée a fait célébrer en l'église de Saint-Sulpice par les R. P. Augustins, le lundi* 10 *août*

1789, *pour le repos de l'âme des citoyens morts en combattant pour la patrie* (1).

Le morceau est assez curieux pour que nous l'analysions et en donnions quelques extraits. Il débute ainsi : « Citoyens, la révolution du siècle de Louis XVI est sans doute la plus mémorable dont les écrits et les monuments puissent conserver la mémoire. La guerre, les belles-lettres et les arts ont successivement permis à la France, d'occuper dans l'histoire une place digne du courage, des connaissances et du génie de ses généreux habitants, mais le jour étonnant où le peuple le moins exercé à ce qu'on appelle le grand art des combats, a surpassé par une puissance miraculeuse et subite tout ce que la tactique la plus habile et le courage le plus ferme ont de sublime et d'héroïque, ce jour, ô mes concitoyens, doit être le plus grand jour de la France, au moment où la France est la nation la plus glorieuse du monde, et les écrivains que leur bonheur a rendus témoins de cette révolution presque magique auront à consoler tous les peuples de la terre de la nécessité où ils sont d'effacer par le simple récit des hauts faits d'une seule journée tout ce que les événements antérieurs avaient offert de précieux à l'étude et à l'admiration des savants, des guerriers, des artistes et des philosophes du monde. »

Ce n'est pas un tribut de larmes, mais un tribut d'admiration que l'orateur réclame pour la tombe de ces héros, « une admiration qui nous pénètre du désir salutaire de conserver dans les bornes de la sagesse cette liberté précieuse qu'ils ont reconquise en un moment sur le puissant empire du despotisme ministériel ». Cette préoccupation, chez Osselin, des dangers que ferait courir à la France l'abus et l'excès de sa liberté reconquise est l'un des traits les plus remarquables de son discours.

Le discours est divisé en deux parties : Le bon citoyen nous a régénérés par ses vertus et son courage, première partie. — Le bon citoyen, après sa mort, nous apprend à conserver le trésor précieux d'une sage liberté, seconde partie. Dans la première partie, après avoir rapidement retracé le tableau des

(1) Lb 40, 1500, 8°.

misères et des servitudes de la féodalité, du rétablissement des communes par Louis le Gros et Philippe-Auguste, l'orateur montre la France recouvrant définitivement ses droits à la liberté sous le règne glorieux de Louis XVI, grâce au citoyen devenu soldat, Paris devenu l'ardent foyer du patriotisme.

Dans la seconde, l'orateur s'exalte à la vue des merveilleux événements qui viennent de s'accomplir et qu'il résume ainsi :

« La France a recouvré sa liberté ; le meilleur des princes en a goûté les délices en brisant l'étiquette barbare qui interpose la cour des rois et leur garde inutile entre les rois et leurs fidèles sujets ; le monarque a vu ses enfants face à face, le calme le plus salutaire va succéder aux plus terribles secousses ; les dignes représentants de la nation qui déjà ont fait en une seule nuit (la fameuse nuit du 4 août) tout le bien qu'on n'osait à peine attendre de tout un siècle, s'occupent sans relâche d'une bonne et solide Constitution. La confiance publique, cette ressource inépuisable des grands empires, a déjà devancé près du trône le retour du digne ministre qui sait la maîtriser par ses talents et ses vertus. Tous les bonheurs nous pénètrent à la fois. »

Mais tous ces bonheurs, selon l'orateur, n'auront de suite durable qu'autant que le peuple français usera avec sagesse et modération de sa victoire. Osselin met éloquemment son auditoire en garde contre les abus de la liberté qui peuvent compromettre la Révolution : « Ces météores politiques (les révolutions) laissent souvent après leur éclat des suites funestes ; le sceptre est souvent brisé, sans que les sujets soient plus heureux ; si l'opprobre et la misère suivent de près l'asservissement des peuples, l'anarchie, fléau plus terrible que le despotisme, est souvent aussi le seul effet du renversement des trônes. »

Et plus loin :

« Que l'usage tempéré d'une liberté sage et respectueuse défende les Français de ces insurrections populaires qui déshonorent et affligent la liberté même. Que la vivacité d'un sang pur et généreux n'éprouve pas les accès d'une fièvre homicide, et que les coupables qu'on doit punir n'aient pas l'honneur

d'avoir péri comme des victimes immolées, tandis qu'ils doivent, après un jugement, être traînés au supplice que les lois réservent aux criminels. »

Osselin ne se souviendra plus de ces paroles, quand lui-même, en proie à un accès de cette fièvre homicide, il se montrera un des plus acharnés à demander la tête de Louis XVI.

Osselin terminait en conviant au spectacle du bonheur de la France les écrivains immortels qui avaient eu une si puissante influence sur les événements du siècle. Voltaire n'était point oublié, et, chose curieuse, l'orateur mêlait hardiment la critique à l'éloge :

« Pourquoi, s'écriait-il, n'est-il pas parmi nous pour effacer généreusement de ses écrits tout ce que les élans d'une imagination brûlante ont pu lui dicter d'erreurs ou de méprises? Quel beau chapitre obtiendrait dans ses ouvrages l'éloge sublime de notre sainte Religion, quand il aurait sous les yeux les grands événements qui, sans toucher à la doctrine apostolique, ont entraîné les princes de l'Église dans la marche uniforme et majestueuse que la Nation s'est ouverte vers sa liberté, son bonheur et sa gloire? Quelle description touchante serait la juste récompense de ce dévouement sublime, qui du saint monastère où nous sommes établis et reçus avec tant de fraternité et de confiance, s'est déjà répandu dans toutes les maisons religieuses du royaume qui consacrent à la vertu militaire et au repos des vieux guerriers ces saints édifices trop longtemps privés de cette édifiante hospitalité. »

C'était une allusion à plusieurs délibérations des districts, et en particulier de celui des Petits-Augustins, que nous rencontrerons tout à l'heure.

Enfin, et c'était là une obligation à laquelle devaient se conformer tous ces détails du jour, l'oraison funèbre se terminait par un éloge enthousiaste des deux hommes qui étaient alors les idoles de l'opinion publique, La Fayette et Bailly. Les paroles que l'orateur adresse à La Fayette ont d'autant plus d'intérêt que, nous nous le rappelons, c'était aux supplications d'Osselin que La Fayette avait consenti, après le 22 juillet, à conserver sa charge de colonel général des gardes parisiennes :

« Nous vous avons perdus, hommes à jamais dignes de notre

admiration et de nos regrets ; mais nous avons le bonheur de te posséder, jeune héros, dont le nouveau monde a connu la puissance et la valeur. Quelles espérances ne laissent pas à ton pays ton courage et ton patriotisme après les succès qui ont couronné tes travaux dans une terre étrangère, où ta glorieuse destinée semble t'avoir porté pour t'exercer dans l'art sublime des heureuses révolutions, si tes essais pour l'Amérique assurent à ces nouveaux États la première place dans l'histoire choisie des meilleurs gouvernements, combien devons-nous attendre de tes talents et de ton cœur, quand tu viens consommer pour la patrie le grand œuvre de sa régénération politique !

« Et toi, dont les vertus surpassent encore les grands talents, toi, pour qui les académies n'ont plus de couronnes, sage et savant Bailly, c'est à toi qu'il appartient de gagner les cœurs et de maîtriser les esprits par ton éloquence touchante et la solidité de ton entraînante logique ; la France a senti toute ta valeur, lorsqu'au sein des orages ta main habile et pure tenait le gouvernail de ses affaires... C'est devant toi que se sont dissipés ces préjugés ridicules sur les décisions de l'Assemblée nationale, et si cet auguste tribunal n'a pas reçu sous ta présidence les derniers soupirs de la mourante aristocratie, les coups terribles qu'elle a reçus à cette époque mémorable avaient été jugés mortels par tous ceux qui t'avaient vu frapper ce monstre destructeur de la bienfaisante monarchie. »

Sous l'égide de ce législateur et de ce général, acclamés par la capitale, Osselin voyait dans la réunion des deux pouvoirs législatif et exécutif, et dans la prépondérance nécessaire du législatif sur l'exécutif la promesse assurée d'une liberté « que les lois, disait-il en revenant à sa pensée favorite, protégeront non seulement contre tout attentat étranger, mais qu'elles défendront encore des coups funestes qu'elle pourrait se porter à elle-même par l'abus de ses propres forces et de son pouvoir personnel. Alors, ô mes concitoyens, s'écriait-il en terminant, vous aurez recueilli tout le fruit que vous devez attendre d'une révolution qui doit inscrire le nom français aux temples du bonheur, de la sagesse et de l'immortalité.

« DIXI. »

OSSELIN, *président.*

Ce *Dixi* était l'amen du nouveau prône révolutionnaire, alors encore tout à la gloire de la religion et de la monarchie.

Félix Rabbe.

On sait comment, à partir du 10 juillet 1889, après l'installation des électeurs à l'Hôtel de Ville, ceux-ci se considérant comme les mandataires autorisés de Paris, « l'assemblée réelle et active des communes de Paris », commencèrent à s'occuper activement de l'organisation municipale. Le 13 juillet, un comité permanent provisoire, composé de 22 membres, est constitué.

Le 23 juillet, les 60 districts font l'élection des 122 délégués chargés du double mandat d'élaborer le plan de municipalité et d'administrer provisoirement la Commune. Du 25 juillet au 18 septembre, c'est la deuxième période de la Commune de Paris.

Le 30 août, le maire Bailly expose la nécessité de reconstituer l'autorité municipale, le bureau de ville et le tribunal contentieux. La nomination par les districts de 300 électeurs municipaux chargés de choisir les fonctionnaires est décidée. Le 19 septembre, la seconde assemblée des représentants de la Commune s'installait à l'Hôtel de Ville, ayant pour but restreint de confectionner le plan de municipalité à présenter à l'approbation de la Commune. *Chacun des 60 districts devait élire cinq représentants à cette assemblée.* Parmi les 300 membres de l'Assemblée générale des Représentants de la Commune, à côté de noms illustres, tels que ceux de Condorcet, de Garran de Coulon (nommé par l'abbaye de Saint-Germain des Prés), le District des Petits-Augustins avait nommé :

1. Michel (Jean-François), 63 ans, *médecin ordinaire du roi*, quai Malaquais;

2. Isnard de Bonneuil (Jean-Louis), 46 ans, avocat aux Conseils, rue Jacob;

3. P. Quénard, avocat au Parlement, rue des Saint-Pères;

4. Osselin (Charles-Nicolas), 37 ans, avocat au parlement, nommé ensuite administrateur au département de la Garde nationale, membre de la Convention, rue de Bourbon.

5. Armet (André-Olivier), 42 ans, commandant du bataillon du district, remplacé avant le 2 novembre par Couard (Nicolas-François), 61 ans, ancien marchand boucher, rue Taranne.

De ces cinq noms, le plus connu est celui d'*Osselin*. Les quatre autres sont restés assez obscurs. L'un d'eux cependant mérite une mention spéciale, P. Quénard, le plus jeune des cinq, sinon comme acteur, au moins comme témoin et historien de la Révolution.

P. Quénard faisait partie du district des Petits-Augustins dès son ori-

gine. Il avait été élu comme secrétaire; son nom se trouve à ce titre de secrétaire général au bas de plusieurs délibérations du district des Petits-Augustins, en juillet et août. Même après son élection à l'Assemblée générale, nous le voyons remplir encore dans son district les fonctions de secrétaire par intérim et signant, comme ancien secrétaire général faisant les fonctions par intérim, une approbation mise par le district des Petits-Augustins en bas d'un arrêté publié par les Représentants de la Commune pour empêcher les attroupements au Palais-Royal. Cette approbation est ainsi libellée : « Vu aux Petits-Augustins... etc... » (Lacroix, I, p. 452.)

P. Quénard ne fait partie ni de la liste des 60 administrateurs nommés par les districts le 29 septembre ou membres du Conseil de ville, divisé en 9 départements, ni de la liste des 240 représentants de la Commune distribués en 12 bureaux le 2 novembre 1789, où se retrouvent les noms de ses collègues du district.

S'était-il retiré dès lors de l'Assemblée? C'est fort probable, bien qu'il se dise, en tête de l'ouvrage que nous allons analyser, représentant de la Commune en 1790.

En tout cas, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il disparut de la vie publique avec cette Assemblée qui tint sa dernière séance le 8 octobre 1790 après n'avoir exercé (en dehors de son Comité des Recherches) sur l'administration qu'un pouvoir général et assez vague de contrôle, d'inspection et de surveillance.

Bientôt dégoûté du train que prenaient les choses, revenu sur la Révolution de toutes ses illusions de jeunesse, il se résigna à n'être plus qu'un témoin curieux des événements et des hommes, se rejetant, comme il le dit lui-même, dans une heureuse obscurité, après avoir été un instant au grand jour. « J'ai vu tout ce que je raconte, dira-t-il, quand deux événements ne se croisaient pas assez vite pour m'empêcher de courir à l'un et à l'autre. » Cependant il ne faut pas attendre de lui un récit détaillé et circonstancié de ce qu'il a vu; il n'a voulu que résumer en quelques pages la marche de la Révolution pendant sept années, de 1789 à 1796, sept années qui ont été trois siècles et dont l'histoire demanderait, pour être faite, une enquête au-dessus des forces d'un seul homme.

F. R.

NOTULES

Le prolongement de la rue de Rennes.

Les quatre comités de la Société se sont préoccupés à diverses reprises du prolongement de la rue de Rennes, opération qui modifiera complètement la physionomie de la partie la plus ancienne de l'arrondissement.

En général, le prolongement jusqu'au quai Conti et la construction d'un pont touchant à la partie occidentale de la Cité pour rejoindre la rue du Louvre, ont été désapprouvés : le joli panorama de la Cité subirait des modifications profondes, le palais Mazarin serait mutilé et, par suite des exigences de voirie, l'hôtel des Monnaies se trouverait en contre-bas de la chaussée du nouveau pont.

Un second projet qui ferait bifurquer la rue de Rennes en deux tronçons : l'un se dirigeant sur le pont des Saints-Pères et l'autre sur le Pont-Neuf a été plus favorablement accueilli. Néanmoins on objecte que ce dernier pont déjà bien encombré, et qui supporte un maximum de charge, devrait être modifié profondément pour permettre une circulation plus intense.

Enfin certains opinent qu'on pourrait prolonger purement et simplement la rue de Rennes jusqu'au quai Malaquais, en l'obliquant légèrement vers l'actuel Pont des Arts et qu'en transformant celui-ci et ses abords sur la rive droite, on résoudrait la question de la soudure de la rue de Rennes à la rue du Louvre sans changer l'aspect du VI[e] arrondissement et celui de la Cité, lieu sacré pour tous les gens de goût et les parisiens parisiennants,

La question d'une voie aboutissant au quai Conti et d'un pont traversant la Seine pour rejoindre la Halle au blé n'est pas nouvelle. Rappelons que M. de Laborde avait publié en 1842, sur ce sujet, un opuscule intitulé : PROJETS POUR L'AMÉLIORATION ET L'EMBELLISSEMENT DU Xe ARRONDISSEMENT (QUARTIER DE LA MONNAIE).

Son projet consistait à percer une rue qui aurait commencé à la place Saint-Sulpice, aurait passé entre l'Institut et la Monnaie et, au moyen d'un nouveau pont, aurait abouti à la Halle au blé.

COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Jeudi, 27 juin 1901. — M. André Laugier expose les démarches qu'il a faites pour voir les pierres sculptées provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés qui avaient été offertes par M. Donop de Monchy et déposées chez M. Moreau, entrepreneur, rue Balagny. Une certaine confusion paraît avoir existé dans la marche de cette affaire. Il y a même lieu de redouter que ces fragments n'aient été cassés; dans ce dernier cas, peut-être serait-il possible de rapprocher les morceaux et de les conserver.

M. Selmersheim s'engage à reprendre l'affaire. Il apportera à la commission le résultat de ses recherches et de ses constatations.

Jeudi, 10 octobre. — M. Tesson fait part des recherches effectuées par la 1re sous-commission pour retrouver le portail de la chapelle de la Vierge, de l'ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés.

A propos de la statue équestre de Pradier qui ornait l'ancien cirque des Champs-Élysées, M. L. Lambeau rappelle qu'elle a été exécutée dans l'atelier de l'artiste sis, rue de l'Abbaye, n° 3.

M. Mareuse appelle l'attention de la commission du Vieux Paris sur l'ancienne chapelle des frères de la Charité que va quitter l'Académie de médecine.

Jeudi, 14 novembre. — M. Tesson annonce que l'ancienne

chapelle des frères de la Charité n'est pas menacée. On parle même de la céder au culte maronite « culte dont les fidèles ont toujours été, a ajouté M. Duval-Arnould, amis de la France ».

M. André Laugier rend compte des visites faites, rue de l'Abbaye, pour retrouver des vestiges de l'ancienne chapelle, de la Vierge, de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Jeudi, 12 décembre. — M. Selmersheim informe la commission que la porte de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, que l'on avait recherchée en vain dans les magasins de Saint-Denis est réédifiée dans le jardin de Cluny : c'est le portail sous lequel on passe en longeant le chemin parallèle à la rue de Cluny.

Une communication de M. Hartleben fait connaître que la maison, sise, 28, rue Mazarine, menacée par le prolongement de la rue de Rennes, a été habitée par Champollion le jeune et par Horace Vernet.

Ch. S.

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

TABLE

PARTIE ADMINISTRATIVE

PARTIE HISTORIQUE.

ILLUSTRATIONS.

2